This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frańçais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

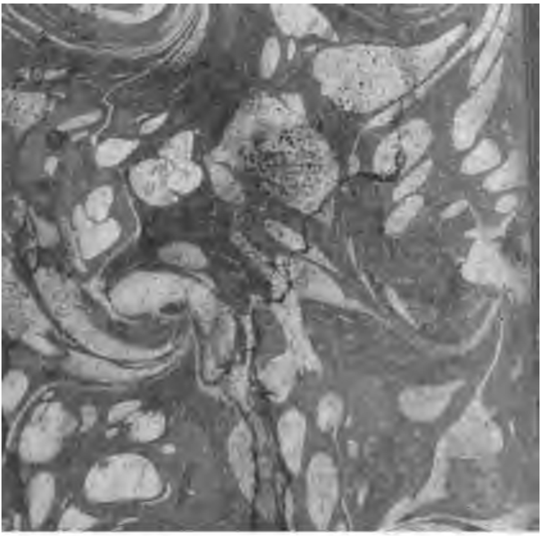

AS
161
.T8

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1728.

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1728.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilége.

M. DCCXXVIII.

CES MEMOIRES SONT COM
mencez au mois de Janvier 170
& se vendent 15 ſ. le mois en blan
& brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	V.
——	1703.	12.	V.
——	1704.	13.	V.
——	1705.	12.	V.
——	1706.	12.	V.
——	1707.	12.	V.
——	1708.	12.	V.
——	1709.	12.	V.
——	1710.	12.	V.
——	1711.	12.	V.
——	1712.	12.	V.
——	1713.	12.	V.
——	1714.	12.	V.
——	1715.	12.	V.
——	1716.	12.	V.
——	1717.	12.	V.
——	1718.	12.	V.
——	1719.	12.	V.
——	1720.	5.	V.
——	1721.	12.	V.
——	1722.	12.	V.
——	1723.	12.	V.
——	1724.	12.	V.
——	1725.	12.	V.
——	1726.	13.	V.
——	1727.	12.	V.
——	1728.	7.	V.

1EMOIRES
UR L'HISTOIRE
es Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1728.

ARTICLE LXVI.

LA MANIERE D'EN-
igner & d'étudier les Belles-Lettres
ır rapport à l'esprit & au cœur. Par
1. Rollin, Ancien Recteur de l'U-
iversité,&c. Tome III.de l'Histoire,
agg. 577.

LE prompt débit des deux premiers volumes de l'Ouvrage de M. *Rollin*, qui parurent en 1726. & dont il y ;ja une seconde Edition, est d'un eux augure pour ceux qui suiıt, & en particulier pour le troie qui paroît, & dont il n'est pas :ile de tirer l'Horoscope : car ou-

tre qu'il est écrit avec autant de soin encore que les deux pr il roule sur une matiére beauc interessante, & qui plaît toûj elle-même.

Cette matiére est *l'Histoire* teur divise en quatre Parties appartient. La premiere est u Traité sur ce qui fait *la solide g la véritable grandeur.* La seconc cerne *l'Histoire Sainte.* La troi *l'Histoire Profane*; & la quatrié destinée à ce qui regarde *la Fa l'Etude des Antiquitez Grecque maines.*

Monsieur *Rollin* comptoit de renfermer ces quatre Parties seul volume; mais l'abondan richesse du sujet, l'ont mené p qu'il n'avoit prévû, de sorte quatre Parties, il n'a pû en trai les deux premieres, & entamei siéme, dans le volume qu'il dc jourd'hui, quoiqu'il soit de 600. pages: c'est dequoi noi rendre compte dans le prés trait.

Quoique l'étude de l'Hist d'une grande utilité, comm

voir Monſieur *Rollin* dès le commencement de ſon Ouvrage ; on ne peut nier cependant qu'elle n'eût quelque choſe de dangereux pour un Lecteur, qui n'auroit pas des idées ſaines ſur ce qu'on y doit eſtimer ou réprouver. Il y a des objets ſi marquez, ou en bien, ou en mal, dans l'Hiſtoire, que perſonne ne peut ſe méprendre ſur le Jugement qu'on en doit porter : mais il y en a auſſi, & en grand nombre, qui ont de bons & de mauvais côtez, & ſur leſquels il eſt facile de ſe tromper dans l'eſtime qu'on en fait.

Tout ce qui paroît grand, & qui a un certain éclat, ſaiſit d'abord l'admiration des jeunes gens, & fait ſur eux une impreſſion d'autant plus vive, qu'elle flatte plus agréablement leur ambition naturelle. Telles ſont les richeſſes, la magnificence, les grandes Dignitez, les Victoires, les Conquêtes, les grands talens, la haute réputation. Comme l'Hiſtoire eſt pleine de pareilles choſes qui y figurent avec avantage ; c'eſt une ſorte de ſéduction pour un jeune homme, qui ne peut s'empêcher de regarder comme véritablement grand, ce qu'on lui expoſe

comme tel ; si, avant que
senter ces objets, on n'a la
de le prévenir contre les pr
de la nature, ou de l'hab
l'opinion commune, & de
idées sur ce qui fait la véri
deur.

C'est dans cette vûë que
Rollin, avant que d'introdu
nes gens dans l'étude de l'
voulu commencer par leur
principes, pour juger sai
tout ce qu'ils doivent y ren
quoi que le Traité *du goût*
gloire & de la véritable gra
donne à cette fin, puisse in
toutes les Parties de la Litte
peut dire qu'il n'y en a poin
lité en soit plus sensible q
qui regarde l'Histoire.

Il se propose dans ce T
truire les jeunes gens, pou
cipalement il fait profession
ler, & de les mettre en éta
ner dans l'Histoire ce qui y
d'estime & d'admiration
ne mérite que l'indifférenc
pris. Il examine en détail,
ticles exprès, chacun des

nous avons indiquez ci-dessus, comme les richesses, la pauvreté, &c. Et pour faire mieux comprendre aux jeunes gens combien sont faux & déraisonnables les préjugez, où l'on est sur ces matiéres, il tire des sources du Paganisme même les principes dont il se sert pour les combattre, & fait voir que les Payens, quoique destituez des lumieres de la véritable Religion, ont été bien éloignez de croire que ni les richesses, ni la magnificence des Bâtimens, ni la somptuosité des habits ou des meubles, ni le luxe de la Table, ni l'éclat des Dignitez ou de la naissance, ni la réputation, ni les actions les plus brillantes telles que les Victoires & les Conquêtes, ni même les qualitez de l'esprit les plus estimables, pussent faire ce qui s'appelle une solide & véritable grandeur.

Aprés avoir montré par leur autorité, qu'elle ne consiste en rien de tout cela ; il examine en quoi on doit la faire consister, & pose d'abord un principe bien propre à y conduire ; c'est que tout ce qui est extérieur à l'homme, & tout ce qui peut être commun aux bons & aux méchans,

ne ſçauroit le rendre véritablement eſtimable : d'où il conclut que c'eſt dans le fonds du cœur de l'homme, dans la nobleſſe des ſentimens, & dans le merite perſonnel, qu'il faut chercher la véritable Grandeur.

Mais quoique l'Auteur, pour faire plus d'impreſſion ſur l'eſprit des jeunes gens, n'ait d'abord employé en tout ceci que des raiſons empruntées d'Auteurs Payens, il n'a pas cru devoir finir ce morçeau, ſans purifier encore la Morale Payenne, en la ſoutenant & en la relevant par les motifs de notre Religion employez par les SS. Peres ſur de pareilles matiéres. Il ſe ſert en particulier pour cela d'un bel endroit de S. *Auguſtin* aux Livres de la Cité de Dieu, où ce Saint Docteur fait voir en quoi conſiſte la différence de ce qui fait la véritable grandeur dans un Prince Chrétien ou dans un Prince Payen; car après avoir fait un long détail d'actions moralement bonnes & dignes de loüanges, il ajoûte que cela ſuffit pour rendre véritablement Grands des Princes Idolâtres & Payens; mais que cela ne ſuffit pas pour des Princes Chrétiens; & qu'ils ne ſont vé-

ritablement Grands, que *quand ils font toutes ces choses, pour l'amour de la félicité éternelle.*

Cette premiere Partie, qui est comme une disposition à l'étude de l'Histoire, est habilement diversifiée par un grand nombre de traits tirez de l'Histoire tant ancienne que moderne, qui en rendent la lecture aussi agréable qu'elle est utile.

L'Auteur, après avoir ainsi préparé les jeunes-gens à la lecture de l'Histoire, entre en matiére sur l'Histoire même, & commence par l'Histoire Sainte. Il en donne d'abord une très-haute idée, par les caracteres qui la distinguent de toutes les autres Histoires, sur lesquelles elle l'emporte infiniment, soit du côté de son objet, soit du côté de ses preuves.

L'Histoire Profane ne renferme que des événemens temporels, & des faits humains; au lieu que l'Histoire Sainte est l'Histoire de Dieu-même, l'Histoire de sa Toute-Puissance, de sa Sagesse infinie, de sa Providence, &c. L'Histoire Profane est pleine d'incertitude, & n'est appuyée que sur la foi humaine: au lieu que l'Histoire Sain-

te se trouve appuyée par des t
gnages authentiques, qui porte
siblement le caractere de la Toute-
sance de Dieu, dans les Mirac
les Prophéties.

Ce seroit manquer, dit M. R.
à la partie la plus essentielle de l
cation de la jeunesse, que de lui fai
ignorer une Histoire, dont la c
noissance lui est si importante,
l'union intime qu'elle a avec No
Sainte Religion. Il observe ensuite
ce ne sera la lui apprendre qu'imp
faitement, que de lui en exposer
faits simplement, sans les instruire
fruit qu'ils en peuvent tirer ; ou
s'en tenir à la Lettre, sans péné
plus avant pour en découvrir l'es
& la véritable signification.

Après avoir fait entendre jusqu
doivent s'étendre les notions Préli
naires de Chronologie & de Géog
phie qu'on peut donner aux jeu
gens, il veut qu'on leur fasse ob
ver 1°. les caracteres principaux
Juifs considérez dans le gros de la N
tion, leur ingratitude envers D
malgré tous les biens-faits dont
les avoit comblez, & le penchant

surmontable qu'ils avoient à l'Idolatrie; 2°. le dessein que Dieu a eu en donnant la connoissance de l'Histoire Sainte aux hommes, de leur fournir des exemples & des modéles des plus grandes & des plus héroïques vertus. Aprés quoi il montre en détail, en parcourant toutes les conditions & toutes les professions, comment il n'y en a aucune pour qui Dieu n'ait ménagé dans l'Histoire Sainte des regles de conduite, & des modéles de vertus qui leur soient propres.

Ces principes & ces regles étant posées, M. *Rollin* en fait l'application dans quelques traits particuliers de l'Ecriture, ausquels il s'attache; & comme il suit toûjours la même méthode dans les suivans, il suffira de donnner ici quelque idée de la maniere dont il traite l'Histoire du Patriarche *Joseph*, qui est la premiere qu'il propose.

Il raconte d'abord comment *Joseph* fut vendu par ses Freres, & tout ce qui lui arriva dans la maison de Putiphar jusqu'à sa prison inclusivement.

Après ce Narré, il expose par de-

mandes & par réponses, les
xions utiles & instructives, qu
premieres avantures de *Joseph*
nent lieu de faire. Il demande
exemple, pourquoi Dieu perme
la vertu de *Joseph* ne lui attire qu
disgraces? A quoi il répond que l
sein de Dieu en cela est de détromp
les hommes de la fausse idée qu'
ont, & sur la Providence & sur
Vertu; comme si Dieu négligeoit l
choses de ce monde, quand il perm
quelquefois que les gens de bien so
opprimez; ou que la vertu dût to
jours rendre heureux ici bas ceux q
la pratiquent. Il découvre ensuite
soin particulier que Dieu prit de J
seph, lors même qu'il sembloit l'avo
le plus abandonné dans ses disgrace
& comment la Providence divi
conduisant toutes choses à l'exécuti
de ses desseins, y fait servir les obst
cles-mêmes que les hommes s'effo
cent d'y opposer; en quoi se véri
cette belle parole de l'Ecriture, qu
*n'y a ni sagesse, ni prudence, ni consei
qui puisse avoir de force contre le S
gneur.*

L'Auteur passe ensuite aux autr

événemens de l'Histoire de *Joseph*, & les accompagne de réflexions semblables. Il reconnoît que dans le peu de tems que les Etudes ordinaires des Classes laissent aux jeunes gens, il n'est guéres possible de leur expliquer avec beaucoup d'étenduë un grand nombre d'Histoires ou de Prophéties: mais il avertit que si on en fait un choix judicieux, & que tous les ans on trouve moyen de leur en faire lire quelques-unes, en les accompagnant de réflexions qui soient à leur portée; ce petit nombre ne peut manquer de leur inspirer de grands sentimens de Religion, & un goût particulier pour la lecture des Livres Saints.

M. *Rollin* suit, à l'égard de l'Histoire Profane, la même méthode qu'il s'étoit prescrite pour l'Histoire Sainte; c'est-à-dire qu'il commence par établir certains principes propres à diriger les jeunes gens dans la lecture de cette Histoire, & qu'il fait ensuite l'application de ces principes par rapport à quelques faits choisis.

Il réduit ces principes à sept, que nous exposerons en peu de mots.

1°. L'Ordre qu'il faut se prescrire

dans cette étude; ce qui con[illegible]
tribuer le Corps de l'Histoi[illegible]
taines parties qui en renferme
le plan, & qui servent comm[illegible]
trepôt à l'esprit: il en donne [illegible]
déle au sujet de l'Histoire Ro[illegible]

2°. Observer ce qui regarde le
les Usages, & les Coûtumes de
ples.

3°. Chercher sur tout la véri
quoi il parle de ceux des a
Historiens, dont la bonne foi
suspecte.

4°. S'appliquer à découvrir l[illegible]
ses des évenemens. Il cite à [illegible]
un avis très-sage de *Polybe*, q
que sans cela l'Histoire est b[illegible]
amusement durant qu'on la lit
non une instruction pour la co
de la vie; c'est ce que ce mêm
torien rend encore plus sensil
une suite de détails d'Histoire
il fait l'application à son princ
que M. *Rollin* a mis ici en
d'une maniere très-judicieuse.

5°. Étudier le caractere des I
& des Grands Hommes don
l'Histoire. M. *Rollin* renvoie
article, à la seconde partie d

Juillet 1728.

cours de M. *Boſſuet* ſur l'Hiſtoire Univerſelle. On ne croit pas cependant que cette ſeconde Partie ſoit du même Auteur. A l'égard de ce qui touche le caractere des Grands Hommes, M. *Rollin* fait une obſervation auſſi utile qu'elle eſt ſenſée, en avertiſſant que pour les bien connoître, c'eſt ſur tout dans le particulier & dans leur domeſtique, où ils ſe gênent le moins, & où ils ne ſont pas en garde contre la curioſité publique, qu'il faut le plus les épier.

6°. Obſerver dans l'Hiſtoire ce qui regarde les mœurs & la conduite de la vie. Il remarque ſur cela d'après *Seneque*, que de lire l'Hiſtoire ſans ces attentions, ce ſeroit faire comme un Voyageur, qui ſe contenteroit de paſſer par les Villes qui ſe trouveroient ſur ſa route, ſans y rien obſerver; ce qui, ſelon *Seneque*, doit plûtôt s'appeller errer que Voyager. Le Portrait qu'*Horace* nous fait d'*Ulyſſe* dans l'*Odyſſée*, c'eſt-à-dire d'*Ulyſſe* Voyageur, eſt, ſelon M. *Rollin*, le modéle qu'on doit ſe propoſer pour lire l'Hiſtoire avec fruit.

Qui mores hominu
Urbes.

7°. Remarque
qui a rapport à la
M. *Rollin* fait un
cieuse ; qui est q
confus d'une infin
cules, de Cérémo
pies & criminelle
d'entrevoir des t
presque toutes les
rales de Notre S
touche même qu
de mots ; ce qui su
dessein general.

Après avoir éta
en fait l'applicat
particuliers tirez
l'Histoire des *Per*
ensuite de celle de
ceci la même mét
vie par rapport à
c'est-à-dire qu'ap
Faits dans une Na
cise, il montre
tirer de ces Faits.
avoir rapporté ce
touchant la ma

élevé, il fait obſerver combien une éducation mâle, robuſte, & vigoureuſe, eſt propre à fortifier le Corps & à former l'eſprit. On peut juger du détail des autres morceaux par celui-ci.

Quoique M. *Rollin* traite aſſez au long, de ce qui regarde l'Hiſtoire Grecque; cependant on voit bien qu'il fait ſon objet principal de l'Hiſtoire Romaine, comme de celle qui fournit de plus grands événemens, & un plus grand fond d'inſtructions. Mais comme il ne fait ici qu'entamer ce qu'il ſe propoſe de dire ſur cette Hiſtoire en entier; nous attendons le Volume ſuivant, pour en faire un Extrait, qui renferme cette Hiſtoire en entier.

Quoique M. *Rollin* faſſe toûjours profeſſion de ne travailler en ceci que pour l'inſtruction des jeunes gens; cependant on peut dire avec verité qu'il y a peu de perſonnes, à qui ſon travail ne puiſſe être très-utile. Du reſte, on peut auſſi aſſurer que ſi ce troiſiéme Volume ne cede en rien aux deux premiers qui ont été ſi bien reçûs, *ſoit par la* clarté & la méthode,

soit pour le stile & l'expressic
l'emporte de beaucoup par l'agré
de la matiére, & par la multitud
traits d'Histoire très-curieux, & d
servations & de réflexions très-
dont il est rempli.

ARTICLE LXVII.

VITA DEL SERVO DI D
P. Francesco di Geronimo.
Vie du P. François Geronimo, pa
P. Simon Bagnati, in 4°, *pagg.* 3
A Naples.

Suite de l'ARTICLE LVII.

LEs trois Chapitres du second
vre de la Vie du P. *François*
Geronimo, qui nous restent à rapp
ter, renferment ses prédictions, &
connoissance qu'il avoit de l'interi
d'autrui. C'étoit le sentiment univ
sel des gens de bien les plus sages &
plus éclairez, qu'il avoit reçû de D
le Don de Prophétie non point p
sager, mais perséverant. A Naples
dans les Païs étrangers, on en
geoit ainsi par le grand nombre
ses prédictions si exactement acco

plies, que l'évenement n'a manqué à aucune.

Le P. *Bagnati*, n'ose pas inferer de-là expressément que le serviteur de Dieu ait été doüé d'un Don permanent de Prophétie, mais une raison porte à ne pas s'écarter ici de l'opinion générale ; c'est que le Pere *François* interrogé à l'article de la mort en vertu de la sainte obéïssance pour la Gloire de Dieu, si la bonté divine ne l'avoit point favorisé de quelque Don particulier, il déclara, entre ces dons reçûs, tout indigne qu'il en étoit, celui de Prophétie : c'est ce que son Confesseur a assuré après la mort du Saint, auquel le même Pere *Bagnati* qui le rapporte venoit de fermer les yeux.

Le Don de Prophétie a trois objets; l'avenir qu'il fait prédire ; le dedans des cœurs qu'Il fait pénetrer, & les évenemens dans les lieux éloignez qu'il fait appercevoir : comme si les choses se passoient devant la personne-même qui les annonce. 1° Quant à l'avenir : Tout l'équipage d'un Vaisseau nouvellement construit à Naples, se recommandant aux Prieres

du Pere *François* ; le Saint Homme leur dit : *Pas un de vous ne perira, & cependant le Vaisseau échouëra.* Le Vaisseau échoüa en effet à la vûë de Cadis, & s'entr'ouvrit si-près de la terre, que tout l'équipage se sauva. 2°. Quant à la connoissance du fond des cœurs : Des Communautez entieres, sans parler d'une infinité de particuliers, ont déclaré que le Pere *François* suppléoit dans la Confession à ce que les ames pénitentes oublioient, & à ce qu'elles seules pouvoient sçavoir. 3°. Pour ce qui est de l'éloignement des lieux : un jeune homme avoit quitté depuis long-tems la Maison paternelle, sans qu'on sçût ce qu'il étoit devenu. On eut enfin recours au Pere *François*, qui dit que tel jour qu'il nomma, on le reverroit à Naples. Le jeune homme arriva au jour précis, après avoir erré de Ville en Ville sur les côtes de la Mer ; fait attesté par les parens, &c. Nous ne rapportons que ces trois exemples entre mille autres. Au reste, ces Prédictions amenent presque toûjours en même-tems quelque miracle avec elle : Tantôt c'est un mort ressuscité ; tantôt c'est un enfant

de deux mois qui parle en témoignage de la vérité, &c.

Le troisiéme Livre contient en huit Chapitres, les Prodiges arrivez par le ministere du Pere *François*, & pendant sa vie & après sa mort ; par ses intercessions, par ses images, par ses apparitions, par les choses qui ont été à son usage : & cela non seulement dans toute l'Italie, mais aussi dans presque toute l'Allemagne, à Cologne, à Dilingen, à Vienne, à Prague, à Munster, &c. Nous ne ferons que nommer ici quelques-unes de ces merveilles, toutes attestées, & vérifiées juridiquement.

Dans l'Italie un jeune garçon connu dans Naples, lequel rampoit plûtôt qu'il ne marchoit, à la voix du P. *François* qui l'appelle dans l'Eglise à son confessionnal, se trouve tout-à-coup droit & ferme sur ses pieds.

Une Religieuse Converse, qui, de l'aveu de toute la Communauté n'avoit jamais sçu écrire ; sur l'Ordre du Pere *François* prend une plume, de l'encre & du papier, écrit de suite les lumieres extraordinaires qu'elle recevoit de Dieu dans l'Oraison, & a toûjours écrit depuis, ce qui appartenoit à son Office.

Des Pêcheurs deſeſpérez de s'en retourner, ſans avoir rien pris pour la ſubſiſtance de leur propre Famille s'adreſſent au Pere *François* qui paſſoit. Le Pere benit la Mer devant eux; ils trouvent après cela leurs filets ſi chargez, qu'ils ne les tirent qu'avec beaucoup de peine. Le Pere *François* ſe trouve en deux differens endroits dans le même-tems, en Province & à Naples, où ſon Frere Jeſuite mourant le ſouhaitoit.

Une proviſion entiere de bled toute pourrie, devient, par la bénédiction du Pere *François* auſſi belle que ſi l'on avoit choiſi le bled grain à grain.

Les rouës d'un Caroſſe avoient paſſé ſur le corps d'un petit enfant dans la Place publique où le Pere *François* prêchoit. La mere en furie chargea d'abord d'injures le Prédicateur, comme ſi ſon nombreux Auditoire avoit cauſé l'accident. Le Serviteur de Dieu deſcend tranquillement, & fait le ſigne de la Croix ſur l'enfant, qui ſe releve en ſouriant à ſon Liberateur.

Le Pere *François* guérit de la Lepre la fille du Gouverneur de *Malfi*, en préſence des Eccleſiaſtiques les plus

 con-

considérables de cette Ville, auſquels le Gouverneur donnoit un repas pour une fête du Païs.

Le Serviteur de Dieu à la priere des Paſteurs & de tous les Paroiſſiens d'une Ville, ou il faiſoit Miſſion, obtient ſur le champ de la pluye pour les Campagnes voiſines, qu'une longue ſéchereſſe déſoloit.

Pendant une pluye affreuſe, il n'en tomba pas une goute ſur le Miſſionnaire, lequel voyageoit avec pluſieurs perſonnes à pied, qui arriverent tout trempez.

Un Médecin, qui avoit ramaſſé les miettes du pain que le Pere *François* venoit de manger, en guérit une infinité de malades : il l'avouë ; peut-on douter ?

Le Pere *François*, quelque tems avant ſa mort, étoit à la Campagne. Une Bourgeoiſe de Puzzoli tourmentée d'un mal depuis huit ans jugé incurable, ſe recommande à ſes prieres. Le Pere lui dit que dans peu elle guérira, & qu'elle revînt le trouver. On le tranſporta à Naples : ſur la nouvelle de ce départ, la Bourgeoiſe de Puzzoli s'y rend auſſi ; elle vient d'abord à la Mai-

son Professe, elle demande le P. *François*, qu'on lui dit qui étoit mort; n'importe, dit-elle, il m'a promis que je guérirai; il n'a jamais trompé personne; il faut que je lui parle, & que je le somme de sa parole: on la conduit au tombeau du Saint, & sur le champ elle guérit, &c.

Le jour de la mort du P. *Geronymo*, une Religieuse toute impotente gardant toûjours le lit, lui fit le soir une instante priere. Le lendemain matin elle se léve, s'habille seule, se rend la premiere au Chœur: ses Sœurs successivement frappées, s'assurent l'une après l'autre du fait, entonnent le *Te Deum* pour un miracle, auquel tous les Medecins souscrivirent.

Un Jurisconsulte de Naples avoit des maux de tête inoüis: enfin on s'avisa de lui froter les temples avec de l'huile qui avoit été bénite par le Pere *François*. Aussi-tôt il s'écria: *voyez quelle chose dure m'est tombée dans la bouche*: c'étoit une espece de pierre en forme de cloud armé de trois pointes. Les Chirurgiens & les Médecins prévinrent les autres Assistans, & crierent *Miracle* les premiers.

Juillet 1728.

On étoit sur le point d'ensevelir un enfant mort-né, lorsque des personnes pieuses touchées de son état malheureux, firent un vœu au Pere *François*. Après leur fervente priere, on alla voir l'enfant, qui se trouva plein de vie avec la plus belle chair du monde : au lieu qu'un moment auparavant, elle étoit toute noire, toute cadavereuse, & le corps insensible à tout mouvement. Il fut nommé François, & joüit encore aujourd'hui d'une parfaite santé. Tous les témoins & l'Accoucheuse, ont déposé au Tribunal Ecclesiastique, que l'enfant étoit mort-né.

Un enfant de quatre ans tombe d'un endroit élevé de 25. palmes, & la tête porte sur une pierre : on lui applique incessamment le bonnet du Pere *François* au front ; l'enfant se releve, sourit à sa mere, & lui demande à manger.

Un fils unique, enfant d'un an & demi, laissé pour mort par les Medecins, guérit tout-à-coup par le seul attouchement du bonnet du Pere *François*.

Un enfant vient au monde avec une énorme rupture, laquelle croît pendant quatre ans : on le porte au

tombeau du Serviteur de Dieu, & on l'en raméne guéri.

L'Evêque de *Carinola* avoit une petite veſſie ſous la langue, qui ſe rempliſſoit & ſe vuidoit continuellement, qui le faiſoit beaucoup ſouffrir, & dont les Medecins avoient mille fois tenté en vain de le guérir. Il ſe toucha lui-même à l'endroit de la bouche avec un petit lambeau d'un linge qui avoit ſervi au Pere *François*, & le mal diſparut.

Une petite fille de 7. ans qui n'avoit point encore pu parler, le fit après avoir avalé dans de l'eau un petit filament de la Robe du Pere *François*

Un enfant mort d'Apoplexie reſſuſcite, tandis que ſon Pere, les larmes aux yeux, en demande la vie au Serviteur de Dieu.

Un portrait du Pere *François* détourne les flammes d'un terrible Incendie au Monaſtere de Ste Claire: témoin toute cette Communauté.

Deux Tartanes ſont accuëillies d'une horrible tempête en revenant de Meſſine à Naples: l'un des deux Patrons touche les flots avec un petit morceau de bois du Confeſſionnal du P.

François : le vent devint favorable, & la Mer s'appaisa.

Un enfant en naissant eut une violente convulsion, qui lui fit tellement fermer les yeux, qu'on ne pût les lui ouvrir que par force : on les trouva couverts d'une pellicule blanche qui le rendoit aveugle : on avoit un petit portrait du Pere *Geronymo*, qu'on lui mit sur les yeux. La pellicule tomba, & les yeux devinrent très-nets & très-clairvoyans, &c.

En Allemagne. La premiere guérison, & d'un mal au-dessus de l'Art éprouvé des plus habiles Medecins & Chirurgiens, c'est celle de la Serenissime Archiduchesse d'Autriche. C'étoit une Ranule très-dangereuse & très-douloureuse sous la langue. La Princesse fut guérie, en s'attachant au col un petit morçeau de la Robe du Pere *François* avec un peu de linge teint du sang du Serviteur de Dieu, auquel elle adressoit tous les jours une courte priere. La Princesse réconnoissante envers le Serviteur de Dieu, envoya à Naples son témoignage en bonne forme, fort détaillé, & signé : *In cujus rei fidem manu meâ testimonium hoc scripsi*,

subscripsi, ac sigillo nostro
20. Juillet 1722.

MARIA Anna
Dux Sax.

Une Bourgeoise de Co
depuis douze ans une hydr
traordinaire, qu'elle se voy
souvent sur le point d'en être su
Comme nul secours humain n
voit ni guérir ni soulager; elle dem
da & obtint un petit morçeau d
Robe du Pere *François*, dont ell
usage en forme de Croix : un r
après, cette maladie invétérée cess
Un Jesuite avoit contracté une
dité si étrange, qu'il n'entendoit
le Canon-même, & que les plus
vans Medecins lui avoient laissé é
sur sa table cet axiome pour tout re
de : *melior est surditas quàm cœcitas*.
Pere fit un vœu au Serviteur de Di
& le lendemain sa surdité étoit pas
Pour abreger. On mande de Cologn
de Prague, &c. qu'il n'y a pas un
jour qui n'éclaire quelque guéri
miraculeuse soit par les Reliques,
par les Prieres du Pere *Geronymo*
Juillet 1728.

on ajoûte que les Hérétiques d'Allemagne, témoins oculaires de ces prodiges, ne sçavent plus que répondre sur leur erreur, à l'égard de l'Invocation des Saints. Cependant nous ne pouvons ici supprimer les choses arrivées à Bucold, à Munster, &c.

Voici le précis d'une Lettre écrite à un Docteur de l'Université de Cologne par Monseigneur le Grand-Vicaire de Bucold, Ville presque toute Lutherienne. « Le Pere *Sculler* de la Com-
» pagnie de Jesus avoit opéré une gué-
» rison miraculeuse par des Reliques
» du Pere *Geronymo*. Le bruit de ce
» miracle attira bien-tôt en cette Ville
» une infinité de personnes de tous les
» endroits circonvoisins ; du Duché
» de Clèves, de la Westphalie, de la
» Gueldre, &c. C'étoit non un con-
» cours mais un assaut au College de
» Coensfel, pour parvenir à parler au
» Pere *Sculler*; en sorte que l'on mit
» des Soldats pour la garde du Colle-
» ge. J'y vins moi, avec le Clergé ; &
» j'ai vû de mes propres yeux cinquan-
» te guérisons miraculeuses en dix
» jours. Dieu sçait que je ne mens
» pas & qu'on peut aujourd'hui dire

» ce que J. C. dit aux Disciples de S.
» Jean : *caci vident, claudi ambulant*.
» C'est réellement que j'ai vû avec
» mon Clergé, des lépreux guérir, des
» boiteux marcher, des aveugles voir,
» des sourds entendre ; & cela, les
» uns sur l'heure même que quelques
» Reliques du P. *François* leur étoient
» appliquées ; les autres très-peu de
» jours après. Le tems ne me permet à
» présent que de vous rapporter ce seul
» exemple : un jeune homme nommé
» *Spangeniacher*, sourd *à nativitate*,
» par le seul attouchement d'une Reli-
» que du Serviteur de Dieu, reçût à
» l'instant l'usage de l'ouïe & de la
» Langue ; & les premieres paroles
» qu'il prononça, furent : *Jesus*, *Ma-*
» *ria*, *Joseph*. Retourné à sa Patrie, il
» fut reçû du Clergé, de tout le Peu-
» ple, au son des Cloches, & placé
» avec honneur dans l'Eglise, où une
» Messe Solemnelle fut chantée.

Selon une autre Lettre, mais dans la même Ville, un homme tout disloqué depuis les hanches jusqu'à la plante des pieds, toucha avec une grande confiance les Reliques du Pere *Geronymo* : il jetta après cela ses deux

potences ; & marcha ferme sur ses pieds.

Un Prélat dans la Basse-Autriche atteste avec serment qu'il a été guéri de trois maladies incurables, par l'intercession du Pere *François.*

En un mot, dans toute l'Allemagne, dans la Bohême, dans la Baviére, dans la Hongrie ; il n'est point de maladie imaginable, dont les Reliques du Pere *Geronymo* n'ayent opéré la guérison desesperée ; & les Attestations juridiques sont toûjours suivies de ces mêmes guérisons. Frapé de cette nuée de Prodiges éclatans, le Prince Auguste Clement de Baviére, Evêque de Munster, &c. presse à Rome par ses Agens & par ses Théologiens, le procés de la Canonisation ou Béatification du Pere *François* de *Geronymo* de la Compagnie de Jesus.

ARTICLE LXVIII.

ELEMENS DE LA GÉOMÉtrie de l'Infini. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1727. in 4°. *pages* 548.

PArmi les Ouvrages qu'on a souvent annoncez & long-tems attendus, il

en est peu qui soutienne
idée qu'on en avoit concu
un qui paroit la surpasser.
tion de Monsieur de Fo
promettoit rien de médioc
critique ou plûtôt l'envie,
che de la litterature, attac
belles choses, & ceux qui n
Auteurs que par des mots
pressions, vouloient que l
qui brille dans les premie
tions de l'Academicien Fra
nonçât que foiblement la
profondeur qui éclatent
de l'Academicien Géom
mêmes qui, jugeant avec p
& de connoissance, discer
l'Histoire de l'Academie d
l'heureuse alliance que l'
toûjours sçu faire, de la ca
métrique avec l'élégance d
tendoient peut-être que
nes & ingenieuses, un espr
une expression lumineuse,
des maniéres.

On voit quelque chose d
les nouveaux Elemens; de
nouveaux, des Méthodes
de veritables découvertes

esprit de systême, & sur tout des vuës hautes, soutenuës, & poussées fort loin. Ce qui éléve même tout à fait l'Auteur au-dessus de l'attente publique, c'est de le voir, uniquement, serieusement, & (s'il étoit absolument possible à Monsieur de *Fontenelle*) presque sechement Géométre dans tout le cours d'un Ouvrage si étendu. On ne prévoyoit pas que tant & de si belles fleurs annonçassent tant de fruits, & des fruits si murs & si élévez au-dessus de la portée ordinaire. Car pour cette fois l'Auteur a dédaigné le vulgaire, & il faut être élévé soi-même, pour y atteindre. Mais le passage du bel esprit qui a produit les premiers Ouvrages de Monsieur de *Fontenelle*, au génie Géométrique qui vient d'enfanter celui-ci, n'est pas si difficile à expliquer que celui du fini à l'infini; & les personnes éclairées peuvent voir, que c'est dans l'Histoire de l'Académie, que la Science réünie au bel esprit, a franchi ce passage à l'aide de la maturité des années. Entrons en matiére.

Il y a dans la nature des choses une sorte d'infini, qui est sans doute l'om-

infini, a femé dans tous les
des traits ausquels on peut l
nostre. Chacun dans sa sphère
vé quelqu'un de ces traits bi
quez. Les Sçavans sur tout c
templent de près ces Ouvrages
ne peuvent méconnoître les
tions qui y éclatent; de sorte
cœur est bien mauvais, si le
au moins ne devient de jour
meilleur à cet égard. Il est do
rel que les Géométres qui cont
de si près la grandeur, saisisse
que dès l'entrée de la Géomé
dée, l'image, l'ombre au m
cette grandeur primitive &
qui rend toutes les autres pe
dignes de Dieu, seul infinime
absolument parfait.

Qu'il y ait une sorte d'inf
l'objet de la Géométrie, il suf
médiocrement Philosophe pou
prendre; mais les vrais G
n'en sçauroient douter. Les
mêmes retrouvoient cet infini à
pas, & dès les premieres noti
mentaires du Point, de la Lig
surface, & ensuite dans l'angl

ligne de contingence, dans les incommensurables, dans la Parabole, dans l'Hyperbole.

Il est vrai que la hauteur d'un si grand objet, encore peu développé à leurs yeux, ne laissoit pas de leur imposer, & qu'ils ne l'admettoient guéres que par voye de supposition tacite, sans oser presque en proférer le nom. Mais les modernes n'ont pû dissimuler une vérité que des vuës plus profondes faisoient éclater de toutes parts. D'ailleurs la Régle de discernement qui dirige les Géométres, leur auroit bien-tôt devoilé l'erreur du Principe adopté, s'il eût été faux. Bien loin de le trouver en défaut, ils l'ont vu s'enchaîner de soi-même avec toutes les veritez les mieux démontrées par les Principes communs. De sorte que celui qui s'éleveroit aujourd'hui contre ce Principe, prouveroit tout au plus que n'étant pas Géométre, cette Chaîne de veritez qui en établissent la Démonstration invincible, ne fait point sur son esprit l'impression, qu'elle fait sur un Géométre profond qu'elle captive.

C'est une captivité en effet jusqu'à

ci, & presque un mystére. Toute la Géométrie démontre à ceux qui la possedent, qu'il y a un infini Géométrique; mais elle n'avoit point encore mis les Géométres en état de le démontrer aux autres. Ils sçavoient que cet infini existe, & se l'apprenoient les uns aux autres, comme à l'oreille; mais le *pourquoi* & le *comment* n'étoit pas de leur secret; ils le connoissoient *à posteriori*, comme ont dit, ils en connoissoient les *Phénomènes*, mais l'*à priori*, les Principes, la nature leur étoient cachez. Que les Géométres ne se hérissent pas contre cette Proposition. La Géométrie de l'infini n'a été jusqu'ici, chez M. *de l'Hopital* même, qu'un art & un métier, un tâtonnement & une routine, un ressassement d'*a* & d'*x*, qui n'est établi que par voye de Fait, & parcequ'il va au but, au même but auquel on arrive par toute autre voye.

Le dirai-je encore? Les Géométres étoient trop Géométres: il leur manquoit un peu de ce bel esprit qui n'exclut que la sécheresse & non la solidité; qui donne les idées réflechies, les idées philosophiques des choses; qui

: l'Art en Science, & l'Artisan
Maître ; qui délie en un mot la
gue, & en faisant parler les muets
: aussi entendre les sourds. Il est
i qu'on ne peut pas tout d'un coup
dre les gens Géométres, & que l'in-
i Géométrique paroissant pour la
remiere fois comme sur la pointe de
nille rochers escarpez, au milieu de
nille nuages ; & de mille broüillards
qu'il commence à dissiper, mais qui
ne laissent pas aussi de l'obscurcir &
de le dérober par intervalle, on doit
s'attendre à bien des disputes, à bien
des discours perdus de la part de ceux
qui se pressent trop d'user d'une lan-
gue qu'on a déliée, mais à laquelle
on n'a pu donner l'exercice & l'usage
de bien parler sur des matieres aussi
neuves pour eux, qu'elles sont hau-
tes pour tout le monde.

Enfin, après une belle Préface, &
une Section préparatoire & toute
Géométrique, qui contient divers
éclaircissemens importans, sur les
Rapports & les Progressions Géomé-
triques & Arithmetiques, l'Auteur
dès l'entrée de la seconde Section éta-
blit l'existence de l'infini Géométri-

[redacted]

que par ce raiſonnement ſimple
qui merite une grande attentio
qui par ſon eſſence, dit-il à peu-pr
ſuſceptible de plus & de moins
perd rien de ſon eſſence en rece
ce plus ou ce moins dans toute ſa
nitude. Or la grandeur, le nomb
par ex. eſt ſuſceptible de plus &
moins à l'infini. Suppoſons donc
le nombre reçoive d'un ſeul coup
plus ou ce moins dont il eſt ſuſcep
ble à l'infini. Cette ſuppoſition par
hardie ; mais celui qui la rejette
l'inſtant ſans déliberer, eſt peut-ê
encore plus hardi : car l'Auteur ne
pas hazardée ſans y avoir bien penſ
& il fait aſſez voir qu'il a prévû tout
qu'on pourroit lui oppoſer.

On peut rendre cette ſuppoſiti
encore plus plauſible par ce raiſon
ment facile. J'imagine une étend
d'un pied qui s'allonge ſucceſſiv
ment juſqu'à deux, trois, quatre, 1
1000. &c. pieds. Eſt-ce que je n'a
rois pas pu d'abord imaginer & ſu
poſer une étenduë de 10, de 100,
mille pieds ? Enfin l'Auteur prou
auſſi la légitimité de la ſuppoſitio
parce qu'elle ne le conduit dans

il faut bien distinguer la contradiction du Paradoxe, qui n'est tout au plus qu'une contradiction apparente.

De tous ces Paradoxes le plus terrible pour l'imagination, est celui que tout le Systême de l'Auteur présente, mais qu'il n'a pas cependant adopté si ouvertement, *du Passage* inconcevable *du fini à l'infini par l'addition d'une unité.* M. de Fontenelle propose d'abord la suite des nombres naturels 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. &c. croissant toûjours d'une unité à l'infini. Ces nombres envisagez d'un coup d'œil sont en nombre infini, , & le dernier en est réellement infini & non seulement le dernier, mais plusieurs autres & une infinité d'autres qui le precedent, sont

On peut bien prévoir c
prits non Géométres fr
Passage, & que la plûpa
tout infini plûtôt que d'
lui-là. Les vrais Géom
pas si vîte. L'infini en g
montré pour eux; il est
conséquence de cette na
pas de déconcerter les
plus lumineux, & à plu
un Principe qui n'est
Posteriori. Pour les rassu
nuera ici une distinction
pas de meriter aussi le
c'est celle de l'*infini Géom*
tinu & de l'*infini Arithme*
cret. Il y a un *infini Géo*
l'étenduë, dans le conti
que toute la Géométrie c
Géométres, & le *Passag*
le Paradoxe n'y ont p
Pour l'*infini numérique*,
peut dire, c'est que s'il
Passage est démontré. S'i
bres que leur excessive g
infinis, si l'infini & le fir
qu'en *quantité* & du plus
faut bien que l'additio
traction d'une unité en

3 Quoi qu'il en soit, l'Auteur admet l'infini numérique, & tel qui pourroit le lui nier sur le champ, en auroit pour long-tems, s'il est Géométre, à lui en démontrer le faux. Ce Paradoxe qui se presente d'abord & qui revient souvent livrer des assauts à l'imagination du Lecteur, est suivi de deux autres qui ne sont pas particuliers à l'Auteur, & que tous les Géométres doivent admettre & admettent, que l'infini ne peut être augmenté ni diminué, & qu'il peut cependant être augmenté ou diminué; mais, comme on le comprend, dans deux sens fort differens. L'infini ne peut être augmenté ni diminué d'une quantité finie, mais d'une quantité infinie comme lui. L'infini plus ou moins l'unité, plus ou moins un nombre quelconque fini, n'est que l'infini ni plus ni moins. Mais l'infini peut être doublé, triplé, sous-doublé, sous-triplé sans difficulté.

Originairement tout cela est fondé, comme toute la Géométrie, sur la théorie & sur la nature des Rapports; l'infini & le fini n'étant, non plus que tout le reste, qu'une affaire

de Rapports. Le fini n'a aucun rapp
avec l'infini, & ne peut par con
quent l'alterer, l'accroître, le dir
nuer. Mais l'infini a un Rapport
un Rapport fini avec l'infini : un inf
peut donc être double, triple, p
petit, plus grand qu'un autre infin

Autre Paradoxe consequent : il
divers ordres d'infini, & des infi
d'infini, à l'infini. Par ex. le qua
de l'infini est un infini du second
dre, car l'infini multiplié par l'infi
c'est à dire pris une infinité de foi
est infiniment infini, le Cube de l'
fini est infini du troisiéme ordre, &
où il faut rejetter tout infini, ou en
mettre tous les ordres à l'infini a
les Géométres. Or ce que les Géor
tres admettent si universellement &
constamment, ajoutez, après bien
discussions & des contradictions, r
rite que ceux qui ne sont pas Geor
tres, suspendent au moins leur ju
ment à cet égard. Tout homme
dispensé d'être Géométre ; mais n
s'il se mêle de raisonner, n'est disp
sé d'avoir l'esprit Géométrique.

Un beau Principe de raison
ment Géométrique, que l'on a t

jours suivi dans la routine du calcul, mais dont l'Auteur établit ici distinctement la Théorie ; c'est que des grandeurs qui, en croissant où en diminuant, ont une certaine propriété qui se perfectionne à proportion des Progrès, reçoivent en devenant infinies la plenitude de cette proprieté. Par ex, le Rapport de 1 à 2, celui de 2 à 3, celui de 3 à 4, de 4 à 5, de 5 à 6, &c. décroit ou augmente toûjours, & *une moitié* est plus petite que *deux tiers*, *deux tiers* plus petits que *trois quarts*, *trois quarts* plus que *quatre cinquiémes*, &c. en un mot 1 & 2, sont moins près d'être égaux, que 2 & 3, ceux ci moins que 3 & 4, ceux ci que 4 & 5; puisque 1 & 2 different de la moitié, 2 & 3, du tiers seulement ; 3 & 4, du quart, &c. & que la difference étant par tout la même, elle est moins grande sur de grands nombres que sur de plus petits. D'où il suit que les derniers nombres de 1. 2. 3. &c. sont égaux.

De même un nombre multiplié par soi-même, produit un nombre d'autant plus grand à proportion, qu'il est lui même plus grand. Une fois 1. *Juillet* 1728.

fait son égal 1. mais 2 fois 2 fait 4 double 4, & 3 fois 3 son triple 9, 4 fois 4 son quadruple 16, &c.

Sur ces Principes l'Auteur prend son essor, & hazarde une recherche bien hardie, mais que les Géométres admireront; c'est de trouver la somme de tous les nombres 1. 2. 3. 4. 5. &c. sans en excepter un seul jusqu'au dernier qui est infini. Il ne faut que cet exemple pour tenir en respect tous ceux qui peuvent sentir qu'un homme capable d'une telle recherche suivie de la découverte, mérite qu'on ne le contredise pas si legerement sur d'autres choses qui paroissent aussi Paradoxes. Pour conserver donc à l'Auteur tout son avantage, je dois mettre ceci à la portée de tous les Lecteurs. L'état de la Question est de calculer, d'un trait de Plume, une infinité de nombres dont on ne connoît pas, & dont on ne pourroit point, pendant la vie de tous les hommes, coucher sur le papier l'infinitiéme partie.

Absolument ces sortes de calculs ne passent pas les forces des Géométres, & il y a long-tems qu'on les a pratiquez en petit, & qu'on a des ré-

gles pour dire que *un*, *une moitié*, *un quart*, *un demi quart*, *un quart de quart*, &c. à l'infini font 2. que *un tiers*, un tiers de tiers ou *un neuviéme*, *un vingt-septiéme*, &c. à l'infini font *une moitié*. Mais on n'avoit pas eu la premiere pensée de tenter la chose en grand, & d'évaluer les nombres croissans 1.2.3.4.5.6.7. &c dont la somme est plus qu'infinie. En voici pourtant le procédé facile.

Le commun, pour trouver la somme de ces trois nombres 1. 2. 3. diroit 1 & 2. font 3, & 3 font 6. Un Géométre vulgaire feroit mieux, & suivant ses Regles, il diroit 3 fois 3 font 9, & 3 font 12, dont 6. est la moitié. S'il avoit quatre nombres 1. 2. 3. 4. il diroit selon la même Regle 4 fois 4 font 16, & 4 font 20 dont la moitié 10 est la somme des quatre nombres en question. S'il y en avoit 5 il diroit 5 fois 5 font 25, & 5 font 30 dont la moitié 15 est la somme des cinq 1. 2. 3. 4. 5. S'il en avoit 10. il diroit 10 fois 10 font 100. & 10 font 110. dont la moitié 55. &c. S'il en avoit un million il diroit &c. C'est pour les grands nombres qu'on sent l'impor-

second est entre 2. & 3. le troi
entre 3. & 4. &c. Ces *infinis Sub-
nes* & mitoyens sont appellez
caux par l'Auteur qui les disti
avec soin des *infinis potentiels*.

Jusqu'ici les difficultez & les Pa
doxes ont été simples, & en quel
sorte du premier ordre, comme
suite naturelle 1. 2. 3. 4. 5. &c.
a été l'objet de la premiére Secti
Mais les suites potentielles, 1. 4.
16. 25. &c. 1. 8. 27. &c. qui son
sujet de la seconde Section éléve
tout cela plus haut. Il est tout à f
Paradoxe aussi & très-merveille
que l'Auteur ait soûtenu si loin, av
la même force, le droit-fil de son ra
sonnement, ayant toûjours à lutt
contre un monstre aussi terrible
aussi importun que l'est le *passage u
taire* que l'infini numérique presen
à chaque pas. Il est hors de dou
qu'un esprit moins Systématique
qui eût cessé un instant de regard
fixement un objet si éblouïssant, e
auroit été précipité comme d'abîm
en abîme, & de contradiction en co
tradiction. M. de Fontenelle en e
quitte pour des Paradoxes que le suj
justifie assez.

Un premier Paradoxe de cette seconde Section est que la suite 1. 2. 3. 4. &c. contienne plusieurs infinis. Car il semble qu'elle doit s'arrêter & être épuisée dès qu'elle est arrivée à l'infini, & alors l'infini moins une unité seroit fini, & cependant l'infini moins son tiers, & même sa moitié & ses trois quarts, est toûjours infini. Ce Paradoxe en renferme bien d'autres, comme de dire que le plus grand de tous les nombres a pour quarré un nombre encore plus grand, & que la somme de tous les nombres est un nombre &c.

En Voici un tout nouveau pour les Géométres infinitaires mêmes : l'Auteur qui en a senti toute la dureté, s'est opiniâtré de le porter à l'évidence, supposé l'infini numérique & le passage unitaire, qui revient toûjours parce que l'Auteur va de suite. Jusqu'ici ç'a été un Axiome reçu des Géométres, que le fini multiplié par le fini produisoit le fini. L'Auteur a découvert, & cette découverte peut aller de pair avec toute autre, qu'il y a tel fini qui, multiplié par lui même ou par tout autre fini, devient infini. Ce

qui, au reste, n'est pa
que le *Passage unitair*
tion du fini au fini pro
plus forte raison la n
t'elle ce Privilége.

L'Auteur avouë né
Paradoxe lui eut fait a
ce Système de l'infini,
vé démonstrativeme
Il paroît même que
cette difficulté lui a
forts extraordinaires p
le dénoüement. Ce d
paroît dire quelque
consiste dans la diffe
teur met entre le *fini*
mouvement, ou comm
glois, *en fluxion*. Les n
la matiere de nos calc
fixes & déterminez qu
mencement de la su
quelque grands que n
n'ont encore aucun
en ont très-peu pour
Mais après un certai
commencent à se rapp
ni, & un très-petit n
suffit alors pour franc

De sorte que la su

3. &c. pouſſée à l'infini, & merveilleuſement analyſée par l'Auteur, contient trois ſortes de nombres, des *finis* au commencement, de *purs infinis* à la fin, & dans l'entredeux, des *finis indéterminables*, qui tiennent le milieu entre ces deux extrémitez qui, toutes inalliables qu'elles paroiſſent, doivent naturellement ſe concilier ; la nature n'étant bruſque dans aucun de ſes Progrès.

C'eſt à ces *finis indéterminables* que répondent des infinis dans la ſuite des quarrez 1. 4. 9. 16. 25. 36. &c. & à plus forte raiſon dans celle des Cubes 1. 8. &c. dans celle des &c. Et comme il y a des finis ſi grands que leur quarré eſt infini, l'Analogie Syſtématique demande qu'il y ait des infinis ſi petits que le quarré n'en ſoit qu'infini du même ordre. La ſuite des quarrez 1. 4. 9. &c. analyſée à ſon tour, contient 1°. des finis en nombre fini, 2°. des infinis du premier ordre en nombre infini, 3°. des infinis du ſecond ordre en nombre infini encore plus grand, ſans parler des finis & des infinis indéterminables, & intermédiaires qui nuancent tous les

ordres, & adoucifl
La ſuite des Cubes
finis déterminable
bles, & en infinis d
Suivant chaque ve
le peut aller, l'Aute
té 1. 2. 3. 4. &c. d
est élevé à une Puiſ
donner une idée de
où elle s'éleve par là
le ſecond terme 2. a
& il diſcerne que c
nie de 2. eſt le de
ſuite 2. 4. 8. 16. 3
2. 4. 8. 16. &c. en
la puiſſance *Zero*
donc cette ſuite, qu
blant, avec celle de
1. 4. 9. 16. &c. or
ſix ou ſeptiéme tern
haut & beaucoup p
ci. Et de même la c
ſuite 1. 8. 27. &c.
trouve ſupérieure dè
me, &c. de ſorte qu
4. 8. &c. ou plûtôt
est plus que l'infini
quatriéme, du cinc
cun ordre fini d'inf
Juillet. 1728.

[redacted]

Or comparant de même la ſuite triple 1. 3. 9. 27. 81. &c. qui eſt cèlle de 3. élevé à toutes ſes puiſſances ſucceſſives en commençant par *Zero* & dont la, Puiſſance infinie de 3. eſt le dernier terme, on la trouve infiniment ſupérieure à 1. 2. 4. 8. &c. de ſorte que 3. lui même élevé à l'infini, eſt infiniment ſupérieur à 2. élevé au même infini.

On croiroit l'Auteur arrivé au plus haut point de cette ſublime ſpeculation. Il la porte plus loin en quelque ſorte en la dégradant. Il éleve la ſuite 1. 2. 3. 4. 5. &c. à ſes Puiſſances imparfaites, c'eſt-à-dire, il l'abaiſſe à ſes racines. L'élevation precedente fait aſſez entrevoir les Phénomènes de cette dégradation. L'Auteur manie avec la même dexterité le *Radical* & le Potentiel ; & détermine toûjours les ſommes, qui ſont radicales dans les radicaux.

Après ces ſuites il en forge en quelque ſorte de nouvelles qu'on diroit qui ne ſont faites que pour embarraſſer, mais il ſe jouë de tout cela, comme ſi tout cela n'étoit en effet qu'un jeu. *Les Géométres* aiment les difficul-

tez, disoit M. de Fontene...
d'un autre dans un sujet
délié, bien moins difficil...
ci. Il disoit sans doute ce...
voit lui même. Cette Secti...
née par la comparaison de...
tes renfermées entre mêmes e...
l'unité & l'infini, mais dont
Arithmetique, l'autre Géom...
La somme de la premiére est
ment plus grande que la secon...
la somme n'est que du premie...
d'infini, par la raison genera...
les moyens Géométriques so...
jours plus petits que les Ari...
ques entre mêmes extrêmes.

La 4^e^. *Section* roule sur l...
deur infiniment petite. Ce qu...
de sert encore ici pour faire co...
dre au Lecteur de quelle mar...
Auteur Systematique, tel que
Fontenelle, analyse la grande...
dans ce point de vûë d'une peti...
finie. Car l'infiniment petit...
proque à l'infiniment grand.
teur en prouve d'abord l'existe...
la raison naturelle que s'il y a...
niment grand, il y a necessaire...
infiniment petit. C'est la divi...

[redacted]

produit l'infiniment petit, comme la Multiplication produit l'infiniment grand. Dans sa notion correcte l'infiniment petit est une Fraction dont le Dénominateur est infini. Car toute Fraction a deux termes, *une moitié*, *un tiers*, &c. ainsi l'infiniment petit est *un infinitiéme*. Or il y a des ordres d'infiniment petits, & des *infinitiémes* d'*infinitiémes* à l'infini.

L'Auteur distingue avec soin le *Zero absolu*, ou le par rien, du *Zero relatif*, ou de l'infiniment petit, qui n'est un *rien* que par rapport au fini. Ce qu'il dit que la racine *Zero* d'une grandeur est cette grandeur élevée à la puissance infinitiéme, que c'est le dernier terme d'une suite de Racines décroissantes à l'infini, que l'exposant de cette grandeur n'est pas l'unité divisée par *Zero*; n'est-ce point un leger tribut que l'Auteur paye à l'humanité, pour racheter un ouvrage qui l'éleve presqu'au-dessus d'elle?

La Section 5^e^. traite des incommensurables. L'Auteur commence par prouver qu'il y a des nombres inexprimables; sans doute qu'il veut dire des grandeurs inexprimables en nombres,

des grandeurs *innombrab*...
nombres innombrables seroi...
chose de fort paradoxe, &...
de 2 inexprimable en n...
exprimable en lignes. Ce *so*...
nombreables qui sont les *vrai*...
mensurables. La méthode d'...
mation que l'Auteur donne,...
velle, sçavante, & fort gén...
prouve; il fait plus: il ren...
pourquoi les Racines infinies ...
les nombres sont également ...
Cette raison seule prouveroit ...
finesse & la sagacité d'esprit d...
teur. Il fait remarquer que les se...
racines de 2. & de 3 par exe...
sont plus differentes que leurs R...
troisiémes, les troisiémes plus ...
quatriémes, &c. à l'infini; d'...
démonstrativement que les i...
sont égales.

Il montre aussi fort bien qu...
commensurabilité vient de l'inf...
qu'il faut franchir l'infini pour...
Les finis indéterminables ressen...
aux incommensurables par leur...
primabilité, mais ils en different p...
indéterminabilité. Car les incom...
surables, quoiqu'inexprimables...
déterminables étant les Racines...

ni, au lieu que les indéterminables que leur élévation rend infinis, sont les Racines de quelque infini. Et voilà une nouvelle espece d'incommensurables qu'on ne connoissoit pas. L'Auteur en découvre encore une troisiéme & une quatriéme espece. La troisiéme est la Racine infinie d'un infini élevé à une Puissance finie; & la quatriéme est la Racine infinie d'un infini élevé à une Puissance infinie, mais indéterminable. Ces nouveautez sont assez profondes & même assez difficiles pour mériter l'attention des Géométres, dont la routine n'égale pas en verité les beautez d'une théorie si fine & si sublime.

La 6ᵉ. Section est sur les grandeurs positives & négatives, réelles & imaginaires. Quoique l'Auteur y donne d'excellens éclaircissemens sur toutes ces choses, cependant comme le fonds n'en est pas si nouveau & que les Bornes d'un Extrait sont fort étroites, passons à la 7ᵉ. *Section* qui traite des suites infinies de grandeurs quelconques. Car l'Auteur ne peut perdre de vuë ses suites, & l'infini le rappelle toûjours. Vous diriez qu'il n'a jamais

manié autre chose, & que ce n'est pas lui qui a fait les *Dialogues des morts*, les *Mondes*, les *Pastorales*, les *Oracles*, & tant de brillans & de rians ouvrages : Enfin le voilà tout Géométre, tout dans les series, tout dans l'infini, dans le plus serieux infini. La premiere suite qu'il considere ici, a pour termes consécutifs, *une moitié, deux tiers, trois quarts, quatre cinquiémes*, &c. dont le dernier terme est *l'infini de l'infinitiéme*, c'est-à-dire, l'unité. On voit assez que la somme de tout ces termes est infinie, comme celle d'une infinité d'unitez. M. de Fontenelle la croit moindre que celle de ces unitez; elle paroît l'être en effet; elle en est pourtant plus de la moitié, plus des deux tiers, plus des trois quarts, plus des quatre cinquiémes, &c. à l'infini.

Après quelques autres suites semblables, dont tous les termes sont finis quoique croissans, mais croissans de moins en moins, l'Auteur en considere, dont les accroissemens rendent leurs termes infinis en grandeur. Mais ces accroissemens bien analysez sont divers. Car il est rare qu'ils soient purs & uniformes, & on y découvre le plus

[redacted]

ſouvent des ſemences de diminutions, qui à la fin les reduiſent à rien, & les ſont paſſer quelquefois au deſſous du rien, en les changeant en decroiſſemens. Par exemple, dans la ſuite 1. 2. 3. 4. &c. les accroiſſemens qui paroiſſent uniformes & qui le ſont en effet arithmétiquement, étant toûjours d'une unité, ſont géométriquement parlant ſi décroiſſans, qu'à la fin les nombres deviennent égaux géométriquement; une unité n'étant point une difference géométrique entre des nombres ſuppoſez infinis. Dans cette Progreſſion Géométrique 1. 2. 4. 8. 16. &c. les accroiſſemens ſont abſolument, c'eſt-à-dire, arithmétiquement croiſſans, quoique rélativement, c'eſt-à-dire, géométriquement les mêmes.

Or en prenant des ſuites qui commencent & finiſſent par les mêmes termes, *l'unité* & *l'infini*, la ſomme de ces ſuites eſt plus ou moins grande, ſelon que les differences de leurs termes ſont plus ou moins croiſſantes, abſolument ou rélativement. En general les ſommes ſont d'autant plus grandes, que les ſuites ſont plus pleines, ont de moindres differences, & des

differences moins croiſſantes. Car partant du même terme pour aboutir au même, par le même nombre de termes, celle qui fait de plus grands pas, ou qui prend de plus grands accroiſſemens, doit être en ſoi la plus foible, & en quelque ſorte la moins abondante, la moins nourrie, ayant beſoin pour arriver au même but d'aller plus vite en faiſant le même chemin.

Ainſi, celles dont les differences décroiſſent toûjours abſolument & relativement, ont les plus grandes ſommes : après cela viennent celles dont les Differences abſolument immuables décroiſſent relativement, comme 1. 2. 3. 4. 5. &c. & toutes les Progreſſions Arithmétiques : & après celles-là, celles dont les differences abſolument croiſſantes ſont relativement immuables, comme les Progreſſions Géométriques ; & enfin celles dont les accroiſſemens differentiels ſont abſolus & relatifs. Voilà un des endroits de l'Ouvrage où éclate le plus l'eſprit d'analyſe ſyſtématique & d'invention. On en verra l'uſage dans la ſuite pour l'analyſe des Courbes.

M. de Fontenelle conſidere après

i les sommes des suites comprises
re l'unité & l'infini du second gen-
, du 3^e. du 4^e. &c. Puis il appli-
e tout cela aux nombres Polygones
aux figurez. Il passe aux suites dé-
oissantes comprises entre l'unité &
nfiniment petit du premier, du se-
ond, de tous les ordres.

Cette belle Section finit par un dis-
cours général un peu abstrait sur les
derniers termes des suites. Ces termes
sont divers: une suite croissante a l'in-
fini pour terme, & la decroissante a
pour terme, Zero, ou l'infiniment pe-
tit. Quelquefois ces termes ne sont
que des Passages d'une suite à une au-
tre, ou même des especes de transi-
tions d'une partie d'une suite à une
autre partie, qui suit ou qui semble
suivre une autre Loi. Quelquefois la
transition est brusque, se fait par un
saut, & laisse des vuides, &c. Dans les
Sections suivantes, l'Auteur applique
aux lignes & aux figures Géométriques
toute cette Théorie numérique & abs-
traite de l'infini. Nous reservons cette
application toute Géométrique pour
un autre Extrait.

ARTICLE LXIX.

RELACION HISTORIAL, &c *c'est-à-dire : Relation Historique d Missions établies chez les Chiquite par les PP. de la Compagnie de Jes de la Province de Paraguay, écri par le Pere Jean Patrice Fernande de la même Compagnie, & mise a jour par le P. Jerôme Herran Proc reur Général de la Province. A M drid. Chez Manuel Fernandez Impr meur, ruë de l'Almendro. 1726.*

* Suite de l'ARTICLE LIII. du mois de M MCCXXVIII.

ON ne trouve parmi les Chiquit aucune trace de Religion. I craignent les Démons, qui se fo voir à eux sous des figures monstrue ses. Ils croyent les ames immortelle & enterrent avec les Morts de qu manger, & des armes, afin qu'ils pui sent se pourvoir de vivres, quand leu provisions seront épuisées. Ils appe lent la Lune leur Mere; & quand ell s'éclipse, ils s'imaginent que ce so des Cochons qui la mordent, & l

mettent toute en sang. Pour la délivrer de la gueule de ces animaux, ils ne cessent de tirer en l'air des fléches, jusqu'à ce qu'ils la voyent reparoître. Quand il tonne ou qu'il éclaire, ce sont, disent-ils, des morts, qui sont allez se loger parmi les Etoiles, & qui ont pris querelle avec elles. Ils ont en horreur les Sorciers, & les regardent comme les Ennemis du genre humain. Il suffit d'un moindre soupçon sur cela, pour mettre un homme en piéces. Il n'est presque pas possible de leur ôter de l'esprit, que les influences des Astres contribuent infiniment aux événemens de notre vie. Ils sont aussi sans cesse appliquez à chercher dans le chant des Perroquets, & le cri des animaux, ce qui leur doit arriver de bien ou de mal. Les arbres mêmes à ce qu'ils prétendent, les instruisent de l'avenir : au moindre signe qui leur présage, ou une excursion de leurs Ennemis, ou quelqu'autre malheur, on les voit palir sur le champ, puis s'enfuir dans les Bois, le mari d'un côté, la femme de l'autre ; les enfans abandonnez, s'ils ne sont en état de fuir comme les autres ; & tous en danger de périr de

effet à plusieurs.

Ces extrémitez où ils se tr
duits, font qu'ils n'ont au
culté à vendre à très-vil pri
proches Parens aux Espagn
haïssent néanmoins souver
& dont ils sont persuadez qu
heureux Esclaves seront for
tez. Le Pere vend sa fille
sa femme, le frere sa sœur
coûteau, ou pour quelqu'a
de même valeur. La lang
Peuples est extrêmement di
tellement variée, que cha
gade a son idiome particulie
miers Missionnaires ont av
prix du travail, à quoi cett
obligeoit, ils comptoient po
fatigues de cette Mission.
comme, sous le nom de C
on comprend un très-granc
de Nations; il se trouve en
une très-grande diversité de
d'usages & de croyances. Le
nandez ne manque point les
de nous instruire de ce qu'il
voir piquer notre curiosité.
mesure qu'il conduit un Mis
Juillet 1728.

& qui rendent un culte public au Dé-
mon, lequel se fait voir & entendre à eux. Ceux-ci sont plus barbares; ceux-là sont plus rusez, & ont moins de bonne foi. Tous coutent infiniment à réduire sous le joug de l'Evangile.

La premiere découverte des *Chiquites* fut en 1557. NUFLO DE CHAVES remontant le *Paraguay* par ordre de *Domingo Martinez* Gouverneur de la Province, fit Alliance avec eux; & pour se les concilier davantage, il bâtit sur la frontiére la Ville de *Sainte Croix de la Sierra*: il eut même l'adresse de les engager à payer un Tribut Annuel à la Couronne d'Espagne.

coup ailleurs, & a comm
ravages dans toutes ces C
ſont les *Mamelus* du Breſi
ci en peu de mots l'origi
toire.

Les Portugais Conqué
ſil avoient formé un très-
ment dans un lieu appelle
& lui avoient donné le n
Paul : comme on n'avoi
de fournir les nouveau
femmes Portugaiſes, pluſ
rent des Braſiliennes. Ce
duiſit une génération pe
les deſordres allerent ſi-l
Peuplades voiſines ne vo
avoir de commerce avec
auſquels ils donnerent le
melus : ils ne valoient pas
ſet que ces Anciens *Mame*
ſi décriez dans nos Hiſtoi
état où ſe trouvoit un Peu
veines duquel le ſang Po
loit encore, enflamma le
rable Serviteur de Dieu le
Anchieta, que le Breſil ré
ſon Apôtre, & qu'il ſe
bien-tôt ſur les Autels.
Apoſtolique accourut à

Juillet 1728.

une troupe d'autres Jesuites ; & après y avoir rétabli le culte de Dieu & l'innocence des mœurs, il y fonda un College de sa Compagnie. Cet Etablissement maintint assez long-tems les *Pauliens* dans l'obéïssance qu'ils devoient à Dieu & au Roi de Portugal : mais la force de l'inclination prévalut peu à peu, & l'emporta à la fin. Les *Mamelus* secoüerent une seconde fois le joug de toute Autorité Divine & humaine : & un grand nombre de gens perdus de débauches, chargez de crimes, & accablez de dettes, Portugais, Espagnols, Italiens, & Hollandois, qui fuyoient la justice des hommes, & ne pensoient point du tout à celle de Dieu, s'étant joints à eux, ils ne mirent plus de bornes à leurs dissolutions, ni à leurs brigandages, & ils remplirent d'horreur tous les lieux, où l'on n'étoit pas en état de leur résister.

Le plus court eût été d'en purger la terre, en les attaquant chez eux : mais leur Ville située sur la cime d'un Rocher environné de précipices, à treize lieuës de la Mer, n'est pas aisée à forcer ; & d'ailleurs un petit nombre de Soldats en peut défendre les approches à de

toient pas plûtôt sortis
gades, qu'ils tomboien
buscade, où plusieurs pe
& les autres la liberté.
peut juger que le contre-
trahison retomboit sur
Missionnaires ; & que
droits où l'on avoit f
cueil aux *Mamelus* qu'
suites, on n'épargnoit p
qu'on prenoit pour des

La Mission des *Chi*
commencemens au P. J
né dans l'Isle de Palme
d'une Famille illustre. C
plusieurs efforts inutiles
les *Chiriganas* voisins d
à la connoissance du vra
tra plus avant dans le F
la premiere Bourgade s
S. *François Xavier*. Ces
cès l'engagerent dans
fatigues, qui le réduisi
mité. D'autres Ouvrier
suite sur les rangs. Le
ne nous laisse rien ignor
vaux, de leurs souffran
cutions qu'ils essuyere
Juillet 1728.

en 1715. Quatre ans auparavan
Pere Luc *Cavallero* Castillan, a
eu le même sort chez les *Puyzo*
& le sieur Albert *Romero* natif
Segovie fut tué par les *Zamuco*
1719.

La vie de ces Illustres Confess
de J. C. avoit été digne d'une si
cieuse mort. Le Héros du P. *Fer*
dez est le P. *Cavallero*, dont l'hist
occupe la 3^e^. partie de cet Ouvr
Mais ce qui persuade, en le lisant,
l'Eglise n'a rien perdu de sa be
depuis les tems Apostoliques,
que non seulement on y voit des
Religieux parvenir à l'Apostola

iant leur sang avec
res en Jesus-Christ.

On comptoit en 1718. fi
Bourgades Chrétiennes parm
quites. La premiere au Su
les 18. degrez de latitude
nale, porte le nom de *S. Je*
conde s'appelle *S. Joseph*, el
lieuës de la premiere. La tr
30. lieuës de la seconde, e
phaël. *S. Michel* la quatrié
lieuës plus loin. La cinquié
François Xavier, à 40. lieuës
Michel. Enfin la sixiéme est
Chiriguanas sous le nom de *l*
tion. Elle est éloignée de 24.
S. François Xavier, & par le
grez de latitude Sud. En 172
sur le point d'en établir un
nom de S. *Ignace* parmi les Z
où le sang du Venerable P.
commençoit à faire germer
de la parole, qu'on y avoit j
semé sans fruit. Les tentativ
a faites pour cela, ont déja
vie au P. François *Hervas* S
de ces Missions, qui mourut
cès de ses fatigues, le 24. A
même année. Il y a tout lie
Juillet 1728.

flater que tant de constance, & de si héroïques efforts ne seront point inutiles.

En même-tems qu'on établissoit la Foi chez les *Chiquites*, on travailloit à trouver une communication aisée entre leur païs & les anciens établissemens de la Province du *Paraguay*. Cette Entreprise n'étoit pas aisée, & l'on en doit en partie le succès au P. *de Arce*, auquel il a coûté la vie. Les choses se sont encore bien plus facilitées depuis sa mort; & à l'heure qu'il est, toutes les parties qui composent ce grand Corps, reçoivent, par une circulation naturelle, tous les secours nécessaires les unes des autres. Celle qui en a le plus de besoin, & qui en a aussi le plus profité, est le *Chaco*. C'est un Païs de 300. lieuës de long, & de 100. de large, qui a le *Tucuman* à l'Oüest, la riviére de *la Plata* & *Buenos ayrès* au Sud, le *Paraguay* à l'Est, & les *Charcas* Peuples Chiquites au Nord.

Le terrain du *Chaco* est presque par tout fertile, & fort arrosé, & le païs étoit autrefois très-peuplé. Le voisinage des Espagnols l'a rendu un peu

desert. Les habitans sont d
plusieurs Nations ou Tribus
chacun leur dialecte partic
ont tous la taille haute, un
ment de feu, & les traits c
fort différens des nôtres: ils se
le visage, quand ils sont en g
le font d'une maniere qui les
ribles. Les Espagnols qui l
pour la premiere fois, en fur
de frayeur. La plûpart des
n'ont pour se couvrir, que de
d'oiseaux, qui leur pendent
ceinture jusqu'aux genoux, &
net de même matiére. Dans
Cantons ils sont couverts d'
niere de Cappes, par-dessus l
ils laissent aussi pendre des
d'oiseaux. Ces Peuples se r
encore moins que les *Chiq*
quoiqu'ils ayent des Chefs,
ils portent quelque sorte de
il n'y a parmi eux ni Gouver
ni Police. Ils se logent tant
côté & tantôt d'un autre :
mêmes ne se logent point du
passent la nuit par tout où l
couchant les trouve; se conte
se faire un abri du côté du ve

[redacted]

une eſpece de Natte, qu'ils portent par tout avec eux. Leur plus ſérieuſe occupation eſt de recueïllir dans les Bois du miel, dont ils ſont un vin fort enyvrant : auſſi tous leurs repas dégénerent en querelles, où il y a toûjours du ſang répandu. On y conſerve ſeulement aſſez de raiſon, pour diſcerner ceux à qui l'on en veut, & qu'on n'auroit pas le courage d'attaquer de ſang froid. Quand le vin eſt cuvé, tout eſt oublié ; les morts ſont morts ; leurs plus proches parens ne ſongent pas même à témoigner le moindre reſſentiment de leur perte.

Il y a plus de 100. ans que le P. Nicolas *Maſtrilli*, oncle du S. Martyr du Japon le P. Marcel-François *Maſtrilli*, étant Provincial de ſa Compagnie au *Paraguay*, envoya les PP. *Dario* ..... Italien, & Gaſpard *Oſſorio* Eſpagnol, prêcher l'Evangile dans le *Chaco*. Les commencemens de cette Miſſion furent floriſſans, mais la ſuite n'y répondit pas, & le mal vint des Eſpagnols-mêmes. Ils en furent bien punis : les Sauvages outrez de ſe voir tous les jours expoſez à une dure ſer-

vitude, secoüerent le joug, & couperent la gorge à ceux qui commandoient dans leur Païs pour le Roi Catholique. Depuis ce tems-là, les Espagnols ont été en exécration dans toute cette Contrée: on ne les y appelloit point autrement que les Ennemis; & tous les Européans étoient confondus sous ce nom. Malgré cela, le P. Pierre *Romero* Jesuite Espagnol, qui a depuis consommé sa course par un glorieux Martyre, & le P. Augustin *Origbi*, oncle & frere de deux Cardinaux, dont l'un est encore un ornement du Sacré Collége, entreprirent de gagner ces Barbares à J.C. mais ils ne pûrent s'en faire écouter. Le P. Gaspard *Associo* y retourna en 1636. & y conduisit le P. Antoine *Ripari* Italien. Ils furent plus heureux en ce qu'ils obtinrent du moins la Palme du Martyre. Le premier, avant que de s'engager dans cette seconde Expédition, écrivit tout le succès qu'elle devoit avoir, au P. Jean de *Lugo*, qui avoit été son Confesseur, & qui fut depuis Cardinal. En 1653. les PP. Ignace de *Medina* & André de *Luzan*, firent une nouvelle tentative, qui ne pre-

duisit autre chose que le Baptême de quelques Enfans, & de quelques Adultes moribonds.

Vingt ans après, Dom Angelo *de Peredo* Gouverneur du Tucuman, entra dans le *Chaco* avec des forces capables de s'y faire respecter, & y mena les PP. *Diegue*, François de *Astamirano* & Barthelemy *Diaz*, qui réünirent dans une Bourgade jusqu'à 1800. Sauvages, à 4. lieuës de la Ville d'*Esteco*: mais on jugea à propos dans la suite de les distribuer dans les habitations Espagnoles. En 1683. on voulut fonder une nouvelle Peuplade: mais à peine avoit-elle pris quelque forme que le P. Jean-Antoine *Solinas* Jesuite Sarde, & un vertueux Ecclesiastique nommé Dom Pedro *Ortiz de Zarate*, qui en avoient pris le soin, furent assommez par une troupe de ces Barbares, le 27. d'Octobre de la même année; ce qui fit échoüer ce dessein. Enfin en 1710. il fut repris par D. Estevan *de Vrizary Arispacochaga*, Gouverneur du Tucuman, lequel, en plusieurs occasions, avoit bien battu quelques Peuples du Chaco, qui ne cessoient point de faire des

courses sur les Terres de son Gouvernement. Le P. Antoine *Machoni* Sarde fut chargé de l'exécution. Il commença une Peuplade composée de Prosélytes, qu'il avoit faits dans quatre Nations, où le Christianisme avoit autrefois fait de grands Progrès ; mais dont les habitans en étoient venus jusqu'à n'avoir aucune connoissance de Dieu, ni aucun Principe de la Loi Naturelle, vivant comme des bêtes, & n'ayant pas même ces sentimens, que la Nature inspire aux animaux les plus farouches. En voici une preuve.

Le Missionnaire trouva un jour une troupe de ces Barbares, qui alloient enterrer une femme ; & il s'apperçût qu'ils avoient mis avec ce cadavre un petit enfant que la défunte avoit laissé ; & qui étoit plein de vie. Il leur demanda pourquoi ils en usoient ainsi ; & ont lui répondit qu'il ne se trouveroit pas une femme, qui voulût donner la mammelle à cette petite créature, qui par conséquent mourroit de langueur, si l'on n'avançoit ses jours en l'étouffant. Le Pere ne put croire que ce qu'on lui disoit fut vrai. Il prit l'enfant, & le porta à plusieurs femmes

qui étoient en état de le nourrir ; mais pas une ne le voulut recevoir : & ce qui l'indigna davantage, c'est que plusieurs d'entre elles avoient entre les bras de petits Cochons, à qui elles donnoient à teter. Le débordement des mœurs alloit de pair avec cette férocité. On s'y marioit fort tard, & seulement quand on étoit las de débauches : aussi ces Mariages ne tenoient-ils à rien. Les enfans ne portoient aucun respect à leurs parens, & les abandonnoient dans leurs plus pressans besoins ; plusieurs-mêmes ne se faisoient point de façon de mettre la main sur ceux à qui ils devoient le jour.

Le P. *Macheni*, pour apprivoiser ces Barbares, mit en usage tout ce qu'un zéle industrieux & patient peut inspirer à un cœur Apostolique. Il cultivoit la terre avec son compagnon, pour les engager à la cultiver, & par ce moyen les fixer. Il étoit sans cesse auprès de leurs malades, leur distribuant des remedes, & leur rendant les services les plus abjects. Il souffroit avec une douceur inaltérable leurs brutalitez ; & en toute occasion, il cherchoit à combler de biens ceux qui l'avoient le

plus maltraitez. Il vécut de la sorte parmi eux assez long-tems, sans en convertir aucun, & sans se lasser; il baptisoit tous les enfans qu'il voyoit sur le point de mourir; & il se flatoit que ces petits innocens se trouvant à la suite de l'Agneau, en obtiendroient des graces de conversion pour leurs parens. Il ne se trompa point. Une Peste, qui fit périr un grand nombre de ces endurcis, intimida les autres, & les rendit dociles.

Mais ce fut alors que l'Enfer fit joüer tous ses ressorts, pour empêcher qu'un Peuple, sur lequel il regnoit depuis tant de siécles, ne fût soustrait à son Empire. La constance des Ouvriers de l'Evangile, & le courage avec lequel ils exposerent leur vie en plusieurs rencontres, déconcerta les mesures de l'Ennemi de notre salut. Le Seigneur voulut bien aussi seconder leurs travaux par des événemens miraculeux. Les Miracles sont ici, ce semble, d'autant plus croyables, qu'ils sont à leur place, & dans l'ordre des promesses. La Foi commença donc à s'établir solidement dans ces Quartiers-là: & il paroît que nous touchons enfin le tems

heureux de la conversion du *Chaco* prédite, il y a plus d'un siécle, par S. François *Solano*, qui a rempli toute cette partie de l'Amérique de l'éclat de ses Miracles, & de l'odeur de ses vertus, & qui en est regardé comme le premier Apôtre.

ARTICLE LXIX.

LETTRES DE M. GAUGER A. en P. & C. R. sur la différente réfrangibilité des Rayons de la Lumiere, & l'immutabilité de leurs couleurs, où l'on résout les principales difficultez contre l'une & l'autre. Avec le Plan de son Traité de la Lumiere & des Couleurs. A Paris. Chez Simart 1728. In 12. *Brochure de* 59. *pages.*

I.

Lettre de M. Gauger, à un de ses amis, en lui envoyant sa Lettre sur la différente réfrangibilité des Rayons de la Lumiere, & l'immutabilité de leurs couleurs, &c.

VOici l'occasion qui a engagé M. *Gauger* à donner cette ébauche de son systême général sur la lumiere

& sur les couleurs ; & à répondre quelques difficultez qu'on lui a prop sées. Monsieur *Rizzetti* sçavant It lien, qui travaille depuis long-tem une nouvelle *Dioptrique*, où il comb la différente réfrangibilité des rayo de la lumiere que Monsieur *Newt* établit dans son *Optique*, s'est bea coup exercé à faire les Expériences ce grand Géométre, dont quelque unes lui ont paru contraires au systên de la différente réfrangibilité : il en fait quelques autres qui, selon lui, détruisent absolument. Il en envoy une partie à Paris, il y a environ qu tre ou cinq ans. Celles que vit Mo sieur *Gauger*, ne lui parurent poi des difficultez contre le systême qu' prétendoit attaquer ; & bien exam nées, elles lui parurent même en êt des preuves. Monsieur *Rizzetti* en e voya aussi à la Société Royale d'A gleterre, dont un des Membres l avoit promis des Réponses, qu'il a tend encore. Un Sçavant d'Allem gne, où il les avoit aussi envoyées, r pondit à quelques-unes ; mais d'un maniere qui ne le contenta pas. Il l répliqua ; & croit l'avoir terrassé, réduit au silence.

M. L'Abbé *Conti*, très-intelligent dans ces matieres, & fort au fait des expériences de Monsieur *Newton*, qu'il a souvent vû faire en Angleterre & à Paris, ne pouvant envoyer à M. *Gauger* le Livre de M. *Rizzetti*, comme il le lui avoit promis en retournant à Venise, parce qu'il n'étoit pas encore sous la presse; se contenta de lui communiquer le Chapitre, qui contient les difficultez contre le système de Monsieur *Newton*. Il s'attendoit que Monsieur *Gauger* y répondroit, comme il s'étoit engagé à le faire, quand il auroit l'Ouvrage. Quelques circonstances l'obligerent à remettre la Réponse à un autre tems. Entre les Expériences qu'il fit, les unes ne se trouverent point conformes à ce qu'avançoit le sçavant Italien; d'autres lui parurent des preuves du sentiment que celui-ci combattoit.

Dans une telle opposition de sentimens, M. *Gauger* n'ayant point vû les principes sur lesquels M. *Rizzetti* fonde ces difficultez qu'il croit insurmontables, & craignant de lui faire de la peine, prit le parti du silence. Impatient de ne voir point de réponse, M.

étoient fort petits : mais qu'à mesure qu'on en éloignoit le Prisme, & que les Angles d'incidence des rayons y augmentoient ; la largeur des bandes devoit aussi augmenter, & s'étendre sur la carte & au-dessus, & enfin la couvrir, & même anticiper l'une sur l'autre ; dont j'ai donné les raisons dans le premier Livre du *Traité* (non encore imprimé) *de la Lumiere & des Couleurs.* L'experience confirma mes conjectures, quoiqu'il parût en résulter des difficultez bien au-dessus de celles de M. R. Pour le comprendre ;

1°. Que l'on regarde au travers d'un Prisme, dont l'Angle réfringent est en haut, un fond blanc d'environ un pied de hauteur ; l'on verra à l'extrémité d'en bas, une bande rouge ; au-dessus, une aurore ; & une jaune plus haut : & à l'extrémité d'en haut, une bande violette ; au-dessous, une pourpre ; & plus bas une bleuë ; & tout le reste blanc, parce que les couleurs y sont mêlées & confonduës. Que l'on mette au milieu une bande noire horizontale, d'environ un pouce de largeur, ou d'une couleur obscure ; & réfléchissant moins de lumiere que la

blanc ; l'on verra encore la même chose sur chacune des deux parties du fond blanc, que cette bande divisera : & d'autant plus sensiblement, qu'il sera plus éclairé, & chacune se trouvera bordée en bas, de rouge, d'aurore, & de jaune ; & en haut, de violet, de pourpre, & de bleu. Si donc l'on met au lieu de cette bande, la carte peinte de rouge & de bleu ; ces deux couleurs réfléchissant moins de lumiere que le blanc, paroîtront bordées en haut, de rouge, d'aurore, & de jaune, que réfléchit le bas de la partie supérieure du fond blanc ; & en bas, de violet, de pourpre, & de bleu, que réfléchit le haut de la partie inférieure du fond blanc : & la bande rouge s'étendant le long du rouge de la carte, & sur la partie plus élevée du bleu, peut faire juger le rouge de la carte plus élevé que le bleu, quoiqu'il soit plus bas, & que ce qui paroît de l'un & l'autre, soit à la même hauteur, & sur la même ligne ; & que la bande rouge, qui est au-dessus de tous les deux, leur soit étrangere, aussi-bien que les bandes aurore & jaune qui sont au-dessus ; étant produites toutes

trois par les rayons réfléchi
blanc : & la bande bleue,
bas de la carte colorée, & qui
duite par les rayons réfléchis d
blanc, aussi-bien que le pourp
violet qui sont au-dessus ; s'ét
le long du bleu de la carte, &
partie plus basse du rouge, pe
juger le bleu plus bas que le
quoiqu'il soit plus élevé.

Or le bleu, le pourpre, & le vio
que l'on remarque au-bas de la c
colorée, y sont & dans l'ordre qu
les y voit, parce qu'étant plus réfr
gibles que les autres, & l'une plus
l'autre, dans l'ordre qu'elles par
sent, elles doivent ainsi paroître
haut de la partie inférieure du fo
blanc qui les réfléchit : & le roug
l'aurore, le jaune, que l'on remar
au haut de la carte, y sont aussi d
l'ordre qu'on les y voit ; parce q
tant moins réfrangibles que les aut
elles doivent ainsi paroître au bas
la partie supérieure du fond blanc
les réfléchit, dans la situation où e
Prisme. Ainsi cette expérience est
core une preuve que les rayons
différemment réfrangibles ; les viol

[redacted]

le plus de tous; les rouges, le moins.

2°. Que l'on pose d'abord la carte sur un fond noir, l'on ne verra aucune de ces bandes; mais le bleu paroîtra plus élevé que le rouge. Que l'on fasse avancer cette carte sur un fond blanc, placé proche du noir; à mesure qu'elle avancera, l'on verra les bandes paroître, & s'étendre sur le haut & sur le bas de la carte colorée, & l'aurore & le jaune passer au-dessus, & la bande bleuë couvrir la partie inférieure du rouge, & le pourpre & le violet passer par-dessus. Tout cela sera encore plus sensible, si l'on met une moitié de la partie rouge de la carte sur le fond blanc, & l'autre sur le fond noir, & que l'on en fasse de même de la partie bleuë.

3°. Que l'on mette une carte blanche sur un fond blanc; que l'on fasse tomber sur une partie, un rayon rouge prismatique, & sur l'autre partie, un bleu, en interceptant les autres couleurs; que l'on fasse tomber de l'ombre sur le fond blanc, ou que l'expérience se fasse dans la chambre obscure: que l'on regarde le carton au travers du Prisme, l'on verra le bleu plus

élevé que le rouge, comme quand il est sur un fond noir, parce que le fond blanc ombré réfléchit moins de lumiere, que le carton ainsi coloré, dont on verra les couleurs par les rayons qu'il réfléchira : au lieu qu'on n'en voit les extrémitez que par ceux que réfléchit le fond blanc, lorsqu'il est plus éclairé, ou du moins aussi éclairé, que le carton. En effet, si on laisse tomber la lumiere du soleil sur le fond blanc, on verra les bandes, rouge, aurore, & jaune au haut; & les bleuë, pourpre, & violette au-bas de la carte.

4°. Que l'on pose la carte colorée sur un carreau de vitre bien éclairé, ou qu'on la suspende à une fenêtre ouverte; en la regardant au travers du Prisme, l'on verra encore plus sensiblement, que c'est la lumiere qui passe au-dessus, & au-dessous de la carte, qui fait voir les couleurs des extrémitez d'en haut & d'en bas, & même celles qui s'étendent dessus, & non pas les rayons que réfléchit le carton.

5°. Que l'on place la carte colorée, ainsi supenduë, dans le milieu de la Chambre, vis-à-vis des fénêtres ouvertes : qu'on la regarde d'abord au

ravers d'un Priſme, le dos tourné du côté des fenêtres; l'on verra le bleu plus élevé que le rouge, & d'autant plus ſenſiblement, que le mur oppoſé ſera plus obſcurci, & le carton plus éclairé. Que l'on paſſe de l'autre côté de a Chambre, que l'on y tourne le carton coloré, ſans le changer de place; on verra au travers du Priſme, ſur les deux couleurs, une bande bleuë en bas; au-deſſous, une poupre; puis une violette; plus haut, une bande rouge; puis une aurore; & enfin au haut une jaune; ſans plus rien diſtinguer du rouge, ni du bleu de la carte colorée, qui par conſequent ne laiſſe voir aucune de ſes couleurs par ſes rayons réfléchis, &c.

Mais, dit M. *Rizzetti* on ſuppoſe la différente réfrangibilité des rayons, & c'eſt ce qu'il faut prouver.

Réponſe. On l'a prouvée par des expériences certaines & ſenſibles. D'ailleurs, ſi tout ce que l'on voit dans l'expérience de M. R. doit arriver dans la ſuppoſition des différentes réfrangibilitez, elle n'a rien qui y ſoit contraire. Mais il y a plus : cette expérience n'eſt pas ſeulement une ſuite, elle eſt enco-

re une preuve de la différ
gibilité : un peu de réfle
expériences que je viens d
suffit pour le faire voir.

M. *Rizzetti* ajoûte d'au
tez, dont voici *les premier*
dans sa premiere expérien
la distance de dix pieds, l
des hauteurs des couleurs
lignes ; qu'à cinq pieds, il
point ; & ainsi, qu'à cette
rayons sont également ré
& qu'on doit croire qu'il
même à toute autre distan
la différence des hauteurs
doit augmenter & dimin
proportion des distances,
devenir nulle à cinq pieds
distance de dix pieds, c'e
rouge, tantôt le bleu, qu
élevé, selon que le fond e
noir.

Réponse. 1°. L'on ne pe
terminer en général, que
sément la différence des h
couleurs à certaine distan
qu'elle dépend 1°. de la g
l'Angle réfringent du Pris
l'Angle des rayons sur le

de l'Angle que font entre eux les rayons émergens, qui dépend des deux autres, 4°. de la force de la lumiere réfléchie, &c.

2°. La différence des hauteurs des couleurs ne doit point augmenter ni diminuer dans la proportion des distances, parce qu'elle dépend sur tout de la grandeur des Angles d'incidence des rayons sur le Prisme, comme on le connoîtra en le tournant.

3°. J'ai fait voir dans les expériences qui servent de réponse à la premiere difficulté de M. R. ce qui pouvoit faire juger le rouge plus haut que le bleu dans le cas du fond blanc quoiqu'il fût réellement plus bas.

Secondes difficultez. Dans le cas du fond blanc, que le rouge est plus élevé que le bleu; si on éloigne le Prisme de la carte colorée, chacune de ses parties paroît diminuer, & enfin disparoître; d'où il naît une nouvelle difficulté contre la differente réfrangibilité. Car, puisque, selon la Réponse de Monsieur *Richterus*, il est autant ajoûté d'une part à chacune des couleurs, qu'il en est caché de l'autre, à cause de la différente réfrangibilité,

aucune des couleurs de la carte, ne doit diminuer, encore moins disparoître.

Réponse. Les Réponses à cette difficulté se trouvent dans celles que j'ai données à la premiere Objection.

Troisiémes difficultez. Dans le cas du fond noir, les deux parties de la carte paroissent diminuer en en éloignant le Prisme, & l'une plus que l'autre; & enfin disparoissent, & l'une plûtôt que l'autre; & cependant, dit-on, le noir ne réfléchit point de couleurs qui les puissent cacher.

Réponse. M. R. a vû dans cette expérience les deux parties de la carte colorée diminuer en en éloignant le Prisme; & moi, je les ay vû augmenter. La carte paroît en effet diminuer en certain cas, en éloignant le Prisme, & s'augmenter en d'autres. Les principes d'Optique & de Dioptrique font connoître que cela doit arriver: mais il faut une Réponse à la difficulté de M. R. dans le cas qu'il a fait son expérience. Les deux parties de la carte colorée ne diminuent, & ne disparoissent pas en ce cas, parce que d'autres couleurs les couvrent & les cachent, puisque le

ond n'en réfléchit point, ou en ré-
échit moins, & de moins sensibles
que la carte : mais parce que l'Angle
visuel, sous lequel on voit chacune
des deux parties de la carte, diminuë,
qui est ici l'Angle des rayons extrêmes
émergens par la seconde surface du
Prisme : & une partie de la carte doit
disparoître plûtôt que l'autre, parce
qu'elle est vûë sous un moindre Angle,
à cause de la moindre réfrangibilité,
ou de la moindre étenduë de sa cou-
leur ; lequel Angle, dans ses diminu-
tions, est plûtôt devenu insensible ; &
cela dans le cas où M. R. a fait son ex-
périence ; car il y en a d'autres, où en
éloignant le Prisme, chaque partie de
la carte semble augmenter ; comme
lorsqu'elle est plus basse que le Prisme,
quand il éleve les objets ; & lorsqu'el-
le est plus haute, quand il les abaisse.

Pour faire la plûpart des expérien-
ces sur les couleurs, avec facilité &
avec précision, & de maniere à en
pouvoir tirer des conséquences cer-
taines, il faudroit avoir quelques Pris-
mes montez, comme je crois que vous
m'en avez vû un ; avec lequel on pût
connoître, à toutes sortes de distances,

les Angles d'incidence des rayons l
la surface; leurs Angles d'émergenc
du moins à peu-près : les différen
des hauteurs de chaque partie des o
jets au-dessus, ou au-dessous du Pr
me, &c.

L'on pourroit aussi, par le moy
de ces Prismes, résoudre mécaniqu
ment quantité de fort beaux Probl
mes, comme je l'ai fait voir dans
Traité de la Lumiere, où j'en don
aussi des résolutions Géométriques.

Par exemple, trouver 1°. la réfra
tion de la lumiere dans la matiere
Prisme; 2°. connoître les liqueurs, q
ont la plus ou la moins grande réfra
tion. Trouver la réfraction des rayo
dans différentes, liqueurs, & d'u
de ces liqueurs dans l'autre; 3°. Co
noître celles qui ont les plus grand
forces réfringentes; & tout cela sa
faire entrer les rayons dans aucune
ces liqueurs, &c.

M. R. dans la troisiéme expérien
a mis un carton blanc devant un for
noir, & a fait tomber un rayon rou
sur une partie de ce carton, & un ble
sur l'autre; & en le regardant au tr
vers du Prisme posé dans le sens qu

objets, il a vû les couleurs sé-
e bleu plus élevé que le rouge;
é dans le sens qu'il les abaisse,
s côtez de la carte paralléles,
nc succeder au rouge, & de
à la place du bleu.
t cette expérience, reprend M.
& j'ai toûjours vû les couleurs
, & le bleu plus élevé que le
e Prisme posé dans le sens qu'il
couleurs; & plus bas, posé
ens qu'il les abaisse. Lorsque
passer toutes les couleurs des
olorées, j'ai seulement remar-
lque différence causée par les
, qui étoient au-dessus ou au-
le celles qui tomboient sur le
mais cela n'empêchoit pas de
éparées: & quand je n'ai lais-
que ces deux couleurs, & que
cepté les autres, je n'ai vû
ifférence que leur plus ou leur
and éloignement, selon que
l'incidence des rayons sur le
étoit plus ou moins grand,
toit plus ou moins éloigné de
Je n'assure pourtant pas que
st trompé, ni que son expé-
it fausse.

Pour faire cette expérienc
quelques autres de M. R. de n
qu'elles ne laissassent aucun do
faudroit, en faisant tomber le
& le bleu sur la carte, inte
toutes les autres couleurs; al
l'on voyoit ce que M. R. a re
dans cette expérience & dans pl
autres qui la suivent, on pour
regarder comme de véritables
tez.

La premiere difficulté que
ajoûte à cette troisiéme expé
c'est qu'ayant fait peindre une
de la même grandeur, & des
couleurs que l'image prismati
lorée, l'ayant mise à côté, & l
regardées au travers d'un secor
me, l'image solaire lui a paru r
blanche, comme à Monsieur N
(*L.* 1. *Exp. XI. Part, II,*) ma
a vû l'image peinte, & avec les
couleurs, & plus confuses, co
qu'on devoit attendre de la di
réfrangibilité.

Réponse. J'ai été surpris, e
l'expérience de M. R. qu'il ait
son image peinte devoit pro
même effet que l'image sola

matique. Il ſçait que les rayons que réfléchit chaque couleur de l'image ſolaire, ſont à peu-près de même eſpece, & ont beaucoup plus de force que ceux de chaque couleur de l'image peinte, qui ſont mêmes tous mêlez des rayons des autres couleurs, parce que chacune de ces couleurs ne paroît telle, que parce qu'elle réfléchit plus de rayons de ſa couleur, que d'aucune autre; & non pas, parce qu'elle n'en réfléchit que de celle-là ſeule, comme font celles de l'image priſmatique, ainſi que l'expérience le fait voir. Donc, quoi qu'on ne voye qu'une image blanche, en regardant l'image ſolaire colorée dans les circonſtances marquées, il n'en doit pas être de même de l'image peinte de ſemblables couleurs.

M. R. n'eſt pas content de l'explication que Monſieur Newtôn donne de la blancheur de l'image dans cette expérience. Je crois que M. R. a raiſon; mais cela n'empêche pas que l'expérience ne ſoit certaine, & qu'il n'y en ait des raiſons évidentes.

Parce qu'il paroît à M. Riz. qu'il ſuit un grand nombre de difficultez,

de l'expérience de Monsieur Mariotte sur l'immutabilité des couleurs des rayons de la Lumiere, laquelle a aussi trompé tant d'autres habiles gens; je ferai voir ici qu'elle n'a aucun fondement réel, & qu'elle ne provient que de ce que cet habile Physicien n'a point fait son expérience avec assez d'attention, & qu'il ne l'a point assez examinée: car il étoit facile de voir que ces couleurs qu'il a cru produites par son rayon bleu, ou rouge, n'en provenoient point, & lui étoient tout-à-fait étrangeres. Pour s'en convaincre,

Que l'on fasse sur un carton une fente de 4. à cinq lignes de largeur, & de la longueur à peu-près du Prisme, & non pas seulement de la largeur du rayon coloré, comme a fait Monsieur Mariotte, ce qui étoit justement le moyen d'empêcher de voir ce qui trompoit dans cette expérience; que l'on mette ce carton devant le second Prisme, & que l'on fasse tomber dessus un rayon coloré, où successivement tous ceux de l'image colorée du Soleil emergente du premier Prisme; que l'on reçoive l'image émergente par le

d Prisme, sur une surface blan-
lans la Chambre obscure, à quel-
istance du Prisme, comme 5.
5. pieds, &c. l'on y verra, ou-
nage du rayon rouge, si c'est un
qu'on ait laissé passer, une lon-
ande composée de plusieurs au-
ouge, jeaune, bleuë, &c. de la
eur & plus, de la fente du car-
ui feront deja voir par l'étenduë
r longueur, qu'elles ne viennent
du rayon rouge.
ur s'en assurer davantage, que
vance, ou que l'on recule le Pris-
r une ligne paralléle à son axe, la
: colorée avancera ou reculera,
nt que le rayon rouge restera au
: endroit : que l'on intercepte
fait le rayon rouge, l'on verra
: paroître la bande colorée; preu-
taines & évidentes, que toutes
leurs de cette bande ne viennent
du rayon rouge, & qu'elles lui

partie de cette bande, comme on le connoît en avançant ou reculant le Prisme : donc elles sont absolument étrangeres au rayon, & n'en sortent point. D'où l'on voit la réponse aux difficultez suivantes de M. R.

1°. Pourquoi dans l'expérience de Monsieur Mariotte, il sort plûtôt du violet du rayon rouge, que toute autre couleur ?

2°. Pourquoi il en sort des plus réfrangibles, & non pas de ceux de moyenne réfrangibilité ?

3.° Pourquoi du jaune il sort plusieurs couleurs ?

4°. Pourquoi du jaune il ne sort point du verd, qui en est proche, & qu'il sort du violet, qui en est plus éloigné ?

5°. Pourquoi & comment le jaune se change-t-il en rouge, en verd, en bleu, &c. si c'est une couleur simple & homogene ?

L'unique réponse à toutes ces questions, c'est qu'il n'y a rien de vrai dans aucune ; puisque de ces rayons il n'en sort aucune autre de différente couleur, & que pas un ne se change en un autre.

Mais d'où viennent donc ces couleurs que l'on voit avec le rayon rouge, & les autres, quand la fente du carton n'est que de la grandeur du rayon & qui composent la bande colorée, quand la fente a plus d'étenduë : c'est ce que j'ai expliqué, & rendu sensible dans le *Traité de la Lumiere & des Couleurs*, où j'ai aussi résolu des difficultez plus considérables que celle de M. *Mariotte*. De Paris ce Juillet 1727.

L'on donnera la suite le mois prochain.

Une Nouvelle Litteraire rapportée en
moires au mois de Mars dernier, depu
ge 564. & qui contenoit un extrait Criti
Livre du R. P. LE BRUN, intitulé, Def
l'Ancien sentiment sur la forme de l
sécration de l'Eucharistie, fait le sujet d
plique que cet Auteur a souhaité qu
Communicassions au Public, & qu'on
dans l'Article suivant.

ARTICLE LXX.

LETTRE DU PERE LE B
de l'Oratoire à Monsieur de T
PANNE, *Chancelier de Domb*

MONSIEUR,

C'est avec bien du plaisir
j'ai eû l'honneur de conférer
vous, suivant l'Ordre de S.
MONSEIGNEUR LE DUC DU M
NE, touchant ce que les *Memoi*
Trevoux du mois de Mars dernie
dit de ma *Défense de l'ancien senti*
sur la forme de la Consécration de
charistie.

Il n'est rien, que je ne sacrif
bon cœur à l'amour de la paix,
n'est ce que je dois à la conserv
de l'intégrité de ma Foi, & aux

Docteurs qui ont approuvé mon
age. Je me plains donc seule-
de deux choses : la premiere, de
rection qu'on a voulu faire au
le ma *Défense*; & la seconde, de
nsure du sentiment que j'ai expo-
our concilier toutes les Liturgies
un grand nombre d'Auteurs des
e premiers Siécles.
l'égard de la premiere, on a dé-
dans les *Mémoires* par cette Ré-
on : " on doit avertir d'abord,
il manque à ce titre une expres-
1. En effet, pour le rendre exact,
audroit lire : *Défense de l'ancien*
iment des Grecs Schismatiques &c.
s cette addition, le Lecteur est
langer de se méprendre ». Vous
endrez facilement, Monsieur,
e ne puis adopter cette correction.
fet, si l'on veut faire entendre
es Grecs n'ont pris ce sentiment
epuis leur Schisme, ce n'est donc
l'ancien sentiment; puisque leur
ne ne continuë que depuis le
iéme Siécle : & s'ils le tenoient
leur Schisme, comme ils ont re-
le Dogme de la Présence Réelle,
la Transsubstantiation : ce n'est

donc point le ſentiment que les Grecs ont inventé depuis leur Schiſme, mais l'ancien ſentiment de l'Egliſe Grecque qu'ils ſuivent toûjours. Vous ne deſaprouverez donc pas, MONSIEUR, que je renonce à cette correction. Si on vouloit l'admettre il faudroit prier auparavant les Lecteurs d'oublier ce que j'ai démontré dans ma *Défenſe*; que près de neuf cens ans avant le Schiſme des Grecs, ſelon Saint *Cyrille* de Jeruſalem, qui écrivoit en 347 : " l'Eu„ chariſtie n'eſt que du Pain avant la „ Priere de l'Invocation, & qu'elle „ eſt le Corps de Jeſus-Chriſt après „ cette Priere „ : témoignage, qui, ſelon *Arcudius* l'Avocat des Grecs, ne peut-être éludé. Il faudroit oublier les Textes formels de Saint *Baſile* & de Saint *Jean Damaſcène*. Il faudroit enfin détourner les yeux d'un grand nombre de témoignages, que j'ai apportez dans mon Eclairciſſement, qui ſont antérieurs au Schiſme des Grecs, auſſi-bien que ceux des Métropolitains Grecs, que j'ai ajoûtez dans ma *Défenſe*, pag. 96. & qui ont dit ſi diſtinctement, " que le Prêtre prie, & que „ par cette Invocation le Saint Eſprit

» descend sur le Pain & sur le Vin, & » les change au Corps & au Sang de » Jesus-Christ ». Si tant d'Autoritez ne suffisoient pas, il ne seroit pas difficile d'en fournir un plus grand nombre. En voici deux autres.

Nicephore Patriarche de Constantinople, successeur de *Taraise* en 806. montre, de même que Saint *Jean Damascène* que le Saint Esprit, qui forma le Corps de Jesus-Christ dans le sein de la Vierge, le fait encore sur l'Autel à la priere du Prêtre. « Par l'Invocation du Prêtre qui consacre, dit-» il, & par l'avénement du Saint Es-» prit, ces Alimens sont changez sur-» naturellement au Corps & au Sang » de Jesus-Christ; car c'est ce que con-» tient la Priere du Prêtre » : (1) *Ita & hác supernaturaliter invocatione sacrum facientis & Sancti Spiritus adventu, in Corpus & Sanguinem Christi transmutantur, namque hoc petitio sacerdotis continet.*

Ce n'étoient pas les Grecs seuls, qui parloient ainsi avant leur Schisme; les Latins parloient de même. Le Sçavant *Humben*, que le Pape *Leon* IX.

(1) Apud Allat. de perpet. consens. col. 1223.

tira de Toul, pour le faire Evêque en Italie, & Cardinal, qui confondit *Berenger* dans le Concile tenu à Rome en 1059. & qui fut envoyé à Constantinople, pour disputer contre *Michel Cerulaire* Auteur du Schisme, convenoit avec eux de ce qui opéroit la Consécration. Il prenoit seulement la défense des Azimes : car dans la réfutation de la Lettre de ce Patriarche à l'Evêque de Trani, il marque quelle est la force de la Priere de l'Invocation. » Le pain Azyme, dit-il, étant ainsi » préparé, est fait par l'Invocation fi- » delle de la Trinité, le vrai & singulier Corps de Jesus-Christ ». (1) *Taliter preparatus Azimus, fideli invocatione totius Trinitatis fit verum & Singulare Corpus Christi.*

Ce Cardinal auroit-il pû parler autrement, lui qui avoit été Contemporain des Evêques, qui, au nombre de plus de 150. assisterent au Concile Romain en 1079. auquel le Pape *Gregoire* VII. présida, & où l'on déclara que, par l'Autorité des Peres Grecs & Latins, le Pain & le Vin sont changés au Corps & au Sang de Jesus-Christ,

(1) Apud Baron. ad Calcem. Tome. XI. col. 771.

per Mysterium Sacræ Orationis, & Verba nostri Redemptoris.

C'en est bien assez, MONSIEUR, pour voir que les Grecs Schismatiques n'ont pas imaginé que la Priere de l'Invocation étoit nécessaire pour l'opération du Sacrement.

Passons à la Censure. « Or, » a-t-on dit, » le sentiment, dont le titre an- » nonce la *Défense*, bien-loin d'être » la Doctrine de l'Eglise, est un senti- » ment qui sent l'Héresie, selon M. » *de Saintes*, Evêque d'Evreux, rap- » porté par Isambert ». Il me suffiroit de dire, que ce sentiment est à l'abri de la Censure, par l'Approbation de quarante Docteurs de la Faculté de Paris, la plûpart Anciens Professeurs de Sorbonne, de Navarre, & des autres Ecoles, sans aller chercher un Jugement dans les Ecrits de quelque Théologien, dont on prend peut-être mal la pensée. J'admets pourtant volontiers pour Juge en cette matiere, le Sçavant M. *de Saintes*, Evêque d'Evreux. Il a fait de bons Ouvrages de Controverse, principalement sur l'Eucharistie. Il avoit assisté au Concile de Trente, comme le Cardinal de *Pel-*

levé, & *Vigore* Archevêque de Narbonne, que j'ai citez dans ma *Dissertation.* Ce sont là des Sçavans, qui bien instruits de la Doctrine & des Décisions du Saint Concile où ils avoient assisté, sçavent s'arrêter où il faut, & n'aller pas au-delà des bornes posées par les Peres.

Venons donc au témoignage de *Claude de Saintes*, dont les Traitez *de l'Eucharistie* sont imprimez in fol°. à Paris en 1575. Je vais en faire un extrait, rapporter ses propres paroles; & vous verrez, MONSIEUR, qu'il justifie ce que j'ai exposé; que, selon les Anciens Peres, la Consécration se fait conjointement par la Priere & par les Paroles de Jesus-Christ.

Il établit au Chapitre quatriéme, que Jesus-Christ change le Pain & le Vin par sa Bénédiction & par ses Paroles; & il s'étend beaucoup sur la force de la Bénédiction. Il montre ensuite (1)

(1) In scripturis ergò Εὐχαριστεῖν & Εὐλογεῖν, sive benedicere & gratias agere, verba sunt promiscua & indifferentia, & accusativum regunt. Absoluta verò cum inveniuntur, aliud significant. Quamobrem Matthæus & Marcus sine discrimine aiunt quod Christus acceptum panem Εὐλογήσας, id est, cum benedixisset,

 fregit;

que dans les Evangelistes, les mots benir & rendre graces, sont une même chose; & par conséquent qu'il consacra en bénissant le Pain, ou en rendant graces sur le Pain. De-là il vient à la dispute contre les Grecs & les Latins, touchant ce qui opere la Consécration. « Il reconnoît que les Latins » ont voulu trop (1) philosopher sur » ce point, au lieu de consulter les » Ecrits des Anciens Chrétiens, & de » s'en tenir à ce qu'ils nous ont dit. » Les uns ont mis en question, par » quelles paroles Jesus-Christ a beni, » quelle forme il nous a préscrit, & » combien il y a de paroles nécessaires » pour la Consécration, entre celles » qu'on lit dans l'Institution de l'Eu- » charistie; car les Evangelistes ne l'ont » pas marqué, se contentant de racon- » ter ce que Jesus-Christ a fait. Ce qui

fregit: Lucas & Paulus Ἐυχαριστήσας scripserunt id est cum per gratiarum actionem operatus esset in pane, sivè cum gratiâ & virtute affecisset, panem fregit. Fol. 268.

(1) Inter Latinos postquam magis Philosophari quàm veterum Christianorum scripta scrutari, & nostris argutiis quæque perstringere audaciùs quam primis antecessoribus nostris credere cæpimus, &c. Fol. 270.

» Christ avoit consacré. Le Pape
» *nocent* III. pensoit qu'il l'avoit
» par sa vertu divine & sa toute-
» sance, sans proférer aucune pa
» mais qu'ensuite il avoit institu
» forme, dont on se serviroit à l'
» nir; c'est l'opinion qu'*Ambroise*
» *tharin* voulut soutenir. D'autre
» léguez par Saint *Thomas*, ont
» que les paroles marquées dans
» vangile avoient été prononcées d
» fois par Jesus-Christ, lorsqu'il s
» tifia le Pain qu'il prit, & lorsqu'
» connoître aux siens ce qu'il leur c
» noit. D'autres s'arrêtent plus pré

n'y a rien eu de défini touchant ce qui fait l'essence de la Consécration. Pour découvrir le sentiment qu'on puisse embrasser, *Claude de Saintes* observe (1) qu'il demeure pour constant parmi les Grecs & les Latins, que le Canon de la Messe; pour faire la Consécration, est composé de Prieres, du récit de l'Institution de la Céne, &

(1) Ut autem ordine quo proposuimus, has opiniones expendamus, sit in confesso tàm apud Græcos quàm apud Latinos Missarum Canonem conflari precationibus quibusdam, Institutionis Cœnæ enarratione, & potioribus verbis ac certis illis, quibus fit Consecratio, & absolvitur sacramentum, nec solùm in Eucharistiæ celebratione & sanctificatione tria hæc adhiberi solita, sed in omni sacramentorum confectione & administratione perspicitur ex locis Augustini in hoc capite productis, quando distinguebat inter verba sacramentum efficientia, & concomitantes precationes. Hoc quoque usu fuisse in Eucharistiâ ostendit magnus Dyonisius, qui sacerdotem astantem altari multa antè precari ait. Et tum ad sacra Mysteria celebranda progredi ex Divinâ Traditione, quam a recitatione institutionis inchoat. Sic Justinus dicit sacerdotem diù multum que precari ac gratias agere, tum verè sacrari cibum per verbum à Christo traditum, quod Evangelistæ Litteris mandarunt ubi institutionem Breviter Complectitur; interim tamen in istis totus defigitur, *Hoc est Corpus Meum.* Illa tria apertiùs annotat & distinguit Ambrosius potioribus verbis Fol. 280.

des principales Paroles , par lesq[
le Sacrement est achevé.

Le nœud de la difficulté (1) c[
te en ce qu'un grand nombre d[
teurs Grecs, & quelques Latins, [
buent la Consécration autant [
Priere & à l'Invocation du Saint E[
qu'aux Paroles de Jesus-Christ. [
les Liturgies de Saint Jacques, [
Basile, & de Saint Chrysostôme [
les autres Anciennes Liturgies, l[
tre, après avoir prononcé les P[
de Jesus-Christ : *Ceci est Mon* C[
demande que le Corps & le Sa[
Jesus-Christ soient faits par l'O[
tion du Saint Esprit, ce qui ne [
roit être que très-blamable, si le c[

(1) Nodus Controversiæ est quod pl[
Græcorum, & nonnulli Latinorum pr[
nibus, & Spiritus Sancti invocatione tr[
tàm frequenter Consecrationem ipsam, [
Christi sermoni, Jacobi, Chrysostomi, [
atque aliorum, veteres Liturgiæ testan[
cerdotem orare diutiùs etiam post adhi[
Christi verbum, *Hoc est Corpus meum*, u[
pus & Sanguis ejus fiant operatione S[
Sancti, quod perinique diceretur, si j[
sent confecta. Cyrillus quoque Hiero[
tanus ait panem Eucharistiæ post inv[
nem Sancti Spiritus non ampliùs nud[
nem esse & simplicem, sed Corpus [
Basilii verò textus est, &c. Fol. 280.

gement étoit déja operé. Sur quoi il cite ce qu'ont dit Saint *Cyrille* de Jerusalem & Saint *Basile*.

Le Dénoüement de la difficulté (1) consiste à mettre la Consécration conjointement dans la Priere & dans les Paroles de Jesus-Christ. Et en effet, on voit que les Grecs & les Latins comprennent souvent sous le nom de Prieres, les Paroles de Jesus-Christ, & tout le Canon.

Vous voyez par-là, MONSIEUR, que tel est le sentiment que j'ai exposé, pour concilier, comme fait M. *de Saintes*, toutes les expressions des anciens Auteurs & des Liturgies Orientales.

Il le développe plus ouvertement dans la suite : car, après avoir montré l'efficacité des Paroles de Jesus-Christ, *Ceci est Mon Corps*; pour marquer quelle est la vertu de l'Invocation & des Prieres, il dit : *Quamobrem rectè censent illi, qui invocationi Spiritus ascribunt consecrationem, modò maximè ne-*

(1) Porrò Controversia hæc facilè componi potest. Nam Græci & Latini etiam ipsa verba Christi precationis appellationem comprehenderunt & totum Canonem. Ob id Justinus, &c. ut suprà 280.

cessaria apponant, nempè illum se nem Christi, quo virtus Spiritus Pa immutat; nec quando precibus M rium perfici volunt, ineptè faciunt, dò suum cuiquè jus attribuant, Spi virtutem, Verbis instrumentalem a nem, & precibus utriusque applic nem. Fol. 281. verso.

Pouvoit-on mieux exprimer le timent que j'ay exposé? Selon *Cl de Saintes*, ce ne sont ni les pa *Hoc est*, ni l'invocation ni les prie qui produisent la vertu de la Co cration. C'est le Saint Esprit, *Spi virtutem*. Les paroles *Hoc est* &c. ne que l'instrument, *verbis instrume lem actionem*; & les prieres sont a néceſsaires, que la main l'est à l' trument pour l'appliquer, *pre utriusque applicationem.*

Enfin, pour ne laisser aucun dou que *Claude de Saintes* est fort éloi de condamner le sentiment que exposé, c'est que d'abord aprè paroles qui viennent d'être citée en prend clairement la défense; justifie pour ce sujet les Théolog de *Cologne*, & le sçavant *Linda* On peut se rappeller dans l'esp

Juillet 1728.

MONSIEUR, que j'ay apporté en preuve le témoignage de ces sçavans Docteurs, qui ont dit, que c'est une folie de soûtenir, que la Consécration puisse se faire par le récit des seules paroles de Jesus-Christ sans la priere, *sine canonicâ prece*. Le Lutherien *Kémnitius*, dans son Traité contre le Concile de Trente, intitulé *Examen du Concile*, les attaqua sur cet article : mais *Claude de Saintes* montre qu'ils ne sont point répréhensibles, (1) pour avoir nié que la Consécration se fasse par le seul récit des paroles de l'Institution de l'Eucharistie, » puisqu'ils n'ont fait en cela que suivre saint *Basile*, qui, par la Tradition Apostolique, y joint des prieres » nécessaires pour faire la Consécra-

(1) Sed non fuerunt à Kemnitio tàm acerbè redarguendi Colonienses Theologi, & doctissimus Episcopus Lindanus, quòd institutionis commemorationem sufficere ad consecrandum negarint, & Basilium sint secuti, qui preces ad perficiendum Sacramentum ex Traditione Apostolicâ exegerit : Etsi enim institutio de contentis in Canone concedatur, non tamen nuda ejus recitatio quicquam efficiet, nisi verba illa efficacia adhibeantur & applicentur ad Opus Eucharistiæ perficiendum quod Ecclesiæ non nisi ex adjunctis precibus potest comprobari & innotescere. Fol. 281.

» tion. Car le ſeul récit des paroles » efficaces contenuës dans le Canon » ne ſuffit pas, ſi elles ne ſont appli- » quées par les Prieres qui font con- » noître à l'Egliſe ce qui s'opere dans » la Conſécration de l'Euchariſtie ».

Après cela, comment pourroit-on dire que ce ſentiment, qui étoit celui des Théologiens de *Cologne* & de *Lindanus*, que *Claude de Saintes* juſtifie, ſent l'Héréſie, ſelon M. *de Saintes*, Evêque d'Evreux ?

Après la citation de *Claude de Saintes*, on ajoûte « rapporté par Iſambert, qui dit, que ce ſentiment eſt » contraire à la Foi ; p. 585. & 589.»

Je demanderois volontiers d'abord, pourquoi ce détour de ne citer *Claude de Saintes* que ſur le rapport d'*Iſambert* ? L'Ouvrage de M. de *Saintes* eſt-il ſi rare ; où eſt-il ſi difficile à entendre dans cet endroit, qu'il ait beſoin du Commentaire d'*Iſambert*, dont l'autorité n'eſt pas telle qu'elle puiſſe fermer la bouche ſur les bancs-mêmes de Sorbonne ? Voyons pourtant ſi ce n'eſt point auſſi par inadvertance, qu'on cite *Iſambert* contre ce que j'ai expoſé. Cet Auteur, dans le titre de

l'Article V. demande, *utrum preces Ecclesiæ sint forma Eucharistiæ.* Il s'y propose principalement de combattre *Marc-Antoine dè Dominis*, qui met la forme en général dans les prieres de l'Eglise. Sa proposition est ainsi exprimée : *nostra verò propositio est, quòd Consecratio Eucharistiæ non fit precibus Ecclesiæ.* Il le prouve par ces trois petites preuves.

La premiere est que le Pain & le Vin, qui se trouvent sur la table dans nos repas, ne sont pas changez au Corps & au Sang de Jesus-Christ par le *benedicite*, & par l'action de graces. La seconde est que les prieres de l'Eglise sont d'une forme qui peut varier en diverses manieres; ce qu'il prouve par le Concile de *Mileve*, lequel pourtant ne parle que des Collectes & des Préfaces. Cela a-t'il quelque rapport avec ce que j'ai exposé.

Enfin, pour troisiéme preuve, voulant joindre ici le sentiment des Grecs, qu'il ne rapporte pas exactement; il dit que, de même que la forme du Baptême est composée des paroles de son Instituteur ou de sa Promesse, de même aussi la forme de la Consécra-

tion le doit être des paroles, par
quelles Jesus-Christ l'a instituée. T
cela seroit bon contre ceux qui ne 1
troient la Consécration que dans
prieres en général, ou même dan
seule invocation, à l'exclusion
paroles de Jesus Christ: mais cela
touche point au sentiment que
exposé, qui met la Consécration c
jointement dans la priere de l'Invo
tion & dans les paroles du Sauveu

C'est après ces preuves, qu'*Is*
bert fait cette question & cette rép
se: *Quæres an conclusio nostra sit d*
de ? Respondetur Videri. Undè Sancte
ait opinionem Catharini existimantis
Sacramentum perfici precibus Eccl
sapere Hæresim ; & ampliùs pat
nostra responsio ex dicendis. Articl
pag. 585.

Remarquons d'abord, qu'*Isam*
dit seulement ici que sa concl
lui paroit de Foi, *videri*: les Jo
listes disent absolument que,
Isambert, le sentiment que j'ay
sé, est contraire à la Foi. A l'ég
Sapit Hæresim, que *Claude de*
& *Isambert* appliquent au se
de *Catharin*; c'est en suppos

admettoit avec *de Dominis*, que la Consécration se faisoit par les prieres de l'Eglise, & nullement par les paroles de Jesus-Christ. Or il seroit aisé de montrer, qu'on prenoit mal le sentiment de *Catharin*. Mais ce n'est pas-là mon affaire (1) non plus que de discuter ce qu'a dit *Isambert*. Ne laissons pourtant pas de voir ce qu'il dit dans l'Article VIII. auquel il renvoye. Il y propose cette Question, *utrum Eu-*

(1) De Saintes ne prend pas bien le sentiment de Catharin. Isambert prend encore plus mal ce que de Saintes lui attribué ; car voici de quelle maniere de Saintes en parle: *Ambrosius verò Catharinus eò devolvitur, ut Christi pacto & Decreto Corpus Christi ex pane reddi postulet, ejusque invocatione, nihil conferente verborum pondere & prolatione.* Sanct. fol 280. r &c. & ailleurs: *pactum verò Ambrosii Catharini illorum haresim sapit, qui nullis verbis opus esse ajunt ad Cœnam celebrandam aut verba nihil proficere ad Sacramentorum constitutionem.* Si de Saintes & Isambert condamne le sentiment de Catharin : en lui attribuant ce qu'il n'a pas soutenu, on s'éloigneroit bien plus de la verite, en voulant faire tomber le *sapit haresim* sur le sentiment que j'ai exposé ; puisque bien loin de dire que la Consecration se fait sans aucunes paroles, *nullis verbis opus esse ad Cœnam celebrandam*, j'ai repeté si souvent que la Consécration se fait conjointement par la priere de l'Invocation & par les paroles de Jesus Christ,

charistia Consecratio fiat istis ipsis Christi Domini verbis, hoc est Corpus meum, &c. & après les preuves, il se fait une seconde Question : *quares an hæc nostra Conclusio sit de fide. Respondetur esse.* Quand il s'agit de la Conclusion négative, sçavoir s'il n'est pas de foi que les prieres de l'Eglise ne sont pas la forme de la Consécration, *Isambert* répond seulement *videri.* Mais lorsqu'il s'agit de la proposition affirmative, que la Consécration se fait par les paroles de Jesus-Christ, il répond absolument que cela est de Foi, *respondetur esse.* Je le dis de même. J'ajoûte seulement que la priere doit être jointe à ces paroles, pour faire la Consécration. Et quelques argumens qu'*Isambert* apporte pour tâcher de faire connoître que la Consécration se fait par le récit des seules paroles de Jesus-Christ, il ne l'a pas mis dans sa Conclusion, parce qu'en effet ce point n'a jamais été défini par l'Église.

Voilà Monsieur, d'une maniere bien simple ma justification, & celle des quarante Docteurs qui ont approuvé ma *défense.* Je supprime tout

ce que je pourrois dire de plus. Je m'arrête ici tout court pour vous assûrer que j'ai l'honneur d'être avec la considération la plus respectueuse.

MONSIEUR,

A S. Magloire à Paris ce 26. Avr. 1728.

Votre très-humble & très-Obeïssant Serviteur

LE BRUN, Prêtre de l'Orat.

ARTICLE LXXI.

EXPERIENCE D'UNE CATAracte Membraneuse, *envoyée à M. de Woolhouse, de la part de M. Walthier, Médecin de Coire au Païs des Grisons; par le moyen de deux differens Correspondans; à sçavoir M. Fried Docteur en Medecine. A Strasbourg en Alsace; & Monsieur Scheuchzer, Docteur en Médecine, & Professeur en Mathematiques, à Zurich en Suisse; avec quelques Remarques de M. de Woolhouse, ci-devant Gentil-Homme Oculiste du Roi Jacques d'Angleterre, Membre National de la Société Royale de Londres, associé à celle de Berlin, Aca-*

charistiæ Consecratio fiat istis ipsis Christi Domini verbis, hoc est Corpus meum, &c. & après les preuves, il se fait une seconde Question : *quæres an hæc nostra Conclusio sit de fide. Respondetur esse.* Quand il s'agit de la Conclusion négative, sçavoir s'il n'est pas de foi que les prieres de l'Eglise ne sont pas la forme de la Consécration, *Isambert* répond seulement *videri.* Mais lorsqu'il s'agit de la proposition affirmative, que la Consécration se fait par les paroles de Jesus-Christ, il répond absolument que cela est de Foi, *respondetur esse.* Je le dis de même. J'ajoûte seulement que la priere doit être jointe à ces paroles, pour faire la Consécration. Et quelques argumens qu'*Isambert* apporte pour tâcher de faire connoître que la Consécration se fait par le récit des seules paroles de Jesus-Christ, il ne l'a pas mis dans sa Conclusion, parce qu'en effet ce point n'a jamais été défini par l'Eglise.

Voilà MONSIEUR, d'une manier[e] bien simple ma justification, & cel[le] des quarante Docteurs qui ont a[p]prouvé ma *défense.* Je supprime to[...]

Juillet 1728.

ce que je pourrois dire de plus. Je m'arrête ici tout court pour vous assûrer que j'ai l'honneur d'être avec la consideration la plus respectueuse.

MONSIEUR,

A S. Magloire à Paris ce 26. Avr. 1728.

Votre très-humble & très-Obeïssant Serviteur

LE BRUN, Prêtre de l'Orat.

ARTICLE LXXI.

EXPERIENCE D'UNE CATAracte Membraneuse, *envoyée à M. de Woolhouse, de la part de M. Walthier, Médecin de Coire au Païs des Grisons; par le moyen de deux differens Correspondans; à sçavoir M.* Fried *Docteur en Medecine. A Strasbourg en Alsace; & Monsieur Scheuchzer, Docteur en Médecine, & Professeur en Mathematiques, à Zurich en Suisse; avec quelques Remarques de M. de* Woolhouse*, ci-devant Gentil-Homme Oculiste du Roi Jacques d'Angleterre, Membre National de la Société Royale de Londres, associé à celle de Berlin, Aca-*

» rieurement à l'Uvée, que par deux
» petites brides où fibrilles très-ſubti-
» les ; tout le reſte étoit dans l'état na-
» turel; mais la Prunelle paroiſſoit un
» peu plus élargie que de naturel, ſoit
» qu'elle fût ainſi de ſa premiere con-
» formation, ou par la ſuite d'un mal
» oculaire.

» Je n'ai pas manqué de rencon-
» trer des Perſonnes ſçavantes, qui
» ont voulu chicaner & détruire cette
» Experience éclatante : mais je con-
» ſerve encore cette *Cataracte*, avec
» toutes les parties voiſines & conti-
» guës de l'œil, dans la même ſitua-
» tion que je les ai trouvée, pour ſa-
» tisfaire à la curioſité de ceux qui
» peuvent encore douter de la vérité
» du fait ; l'Anatomie en ayant été fai-
» te le 27^e^. jour d'Août 1727.

» Les aſſiſtans & témoins en ſont
» M. *Santorini* le Pere, & ſon Fils Pier-
» re *Santorin*; M.M. François *Greilner*
» Médecin Allemand, Jean-Baptiſte
» *Cumano*, & Paul *Matrega*, tous
» deux Médecins Grecs ; deux Juriſ-
» conſultes, & M. Antonio *Gaſparini*
» Chirurgien en Chef de l'Hôpital de
» St. *Jean* & *Paul*; avec pluſieurs au-

» tres Médecins, Chirurgiens, &
» Anatomistes : qui pratiquent sous
» ledit Illustre M. *Santorini*, si connu
» dans le monde par ses Observations
» de Chirurgie & d'Anatomie.

Seconde Lettre de M. Walthier, dattée de Coïre le 16. Janvier 1728.

» Je n'avois pas le tems dans ma
» précedente, de vous envoyer la fi-
» gure de l'Oeil si souvent mention-
» né ; je vous dédommage par la pré-
» sente.

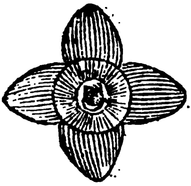

» La tache blan-
» che dans le mi-
» lieu du Noir ou
» de la Prunelle de
» l'Oeil, dénote la
» figure, la forme,
» & la grandeur de
» la Cataracte en question, avec les
» deux fibrilles laterales ou filets très-
» fins, par le moyen desquels elle étoit
» intérieurement attachée à l'Uvée
» ou au derriere l'Iris, & ces filets
» étoient bien plus subtils qu'ils ne
» sont ici désignez ; car à Peine é-

» cupant le milieu entre l'l
» Cristalline & l'Uvée. Cep
» ne croyez pas, Monsieur,
» vous envoye ici une image
» vée, avec toute l'exactitude
» licatesse que le fait peut n
» mais elle est faite avec tou
» dont l'habileté de notre Pe
» rend capable.

» Le soin que ce sçavant M
» avoit pris dans toutes les c
» tances de cette expérience
» attiré de nouvelles contestati
» ce qu'il avouë que le Cristal
» riere la Cataracte, étoit tant
» imbu de couleur citrine. M
» les Cristallins des personnes

» pée, ſont ordinairement plus ou
» moins teints de cette couleur, ce
» qui exige l'uſage des Lunettes claires
» des Vieillards. Au reſte, dans mes
» deux Lettres au P. *Le Brun* en ré-
» ponſe aux Obſervations de M. *Briſ-
» ſeau*, qui a attribué au Glaucome
» la couleur verte après *Gorræus*, j'ai
» ſuffiſamment parlé de cet accident.

» Secondement, les Adverſaires de
» M. *Walthier* veulent que cette Ca-
» taracte ſoit une premiere pellicule
» du Criſtallin détaché, ſelon ce que
» j'ay expliqué, en parlant du Syſtê-
» me de MM. de la *Charriere* & *Wau-
» gyon*, dans mes Obſervations ſur
» l'Ecrit Académique de M. *Morand*.
» Cependant les deux petites brides
» ou filets, qui attachoient à l'Uvée
» cette Cataracte de la femme en queſ-
» tion, ne ſe ſont jamais trouvez dans
» cet *effeüilletement où deſquammation*
» du Criſtallin, ni dans aucuns
» Glaucomes produits par nos Ad-
» verſaires, & certainement c'étoient
» deux petites Racines nourricieres
» de la Taye: car quand la membra-
» ne ou premiere couche du Criſtal-
» lin eſt détachée de ſon corps, où

» elle flotte dans la seconde Ch
» de l'humeur aqueuse, où e
» bien accolée intérieurement à
» que partie de l'Uvée, & fa
» espece de Cataracte Glaucom
» adhérente.
» Troisiémement, les Adve
» du Systéme des Anciens veule
» cette Membrane ou Cataract
» un dévelopement ou pendilo
» l'Uvée. Mais M. *Walthier* d
» troisiéme Lettre, quoique dat
» 9^e. Janvier 1728. répond à
» objection; que les détacheme
» l'Uvée sont toûjours noirs, c
» est l'Uvée elle-même intér
» ment, ce que j'ai vû moi-
» quelques mille fois en diffé
» occasions. Mais ces deux bri
» filets menus étoient très-blan
» la Cataracte de couleur de m
» perle, ne pouvant être pris po
» tre chose que pour des petite
» nes ou fibres nourricieres de l
» taracte, qui tenoient cette
» brane suspenduë également d
» Région de l'œil, que *Celse* a
» le vuide entre le Cristallin & l
» tuis de l'Iris, où l'on doit intr

» l'Aiguille pour abbatre la Catarac-
» te, ce que *Paulus* appelle *Kenembatesis* ou *vacui Introitus*; l'une à la partie inférieure de l'œil, & l'autre à la partie latérale extérieurement. M. *Walthier* ajoûte de plus dans cette troisiéme Lettre, que ladite pellicule paroissoit manifestement à tous ceux qui l'ont vûë, *esse Corpus proprium & singulare, atque nullam Uveæ productionem sed heterogenei quid per se existentis.*

» Quatriémement, dans tous les Glaucomes ou Cataractes cristallines, que nos Antagonistes ont produits jusqu'à present depuis vingt-une années que cette dispute est renouvellée, ces corps cristallins étoient entierement opaques, & on n'a pû rien discerner au travers. Mais ici le cristallin étoit entiérement transparent, quoique de couleur d'ambre; ce qu'on éprouva par grand nombre de belles experiences, & ce qui met le sujet de la dispute hors de tout doute; puisque l'on connoit ici à Paris quelques personnes qui voyent bien, ayant les yeux cristallins jaunâtres depuis plus de vingt années. Nos

„ ſolution entiere du criſtallin : de ſor-
„ te qu'après l'abattement des mem-
„ branes criſtallines, on ne trouve aſ-
„ ſez fréquemment aucune trace de
„ l'humeur criſtalline dans l'œil opéré,
„ même quelquefois on ne peut trou-
„ ver aucune marque ou trace & en-
„ velope du criſtallin.

4°, „ J'ai annoncé tout le premier
„ aux pages 54, 234, & 258 de mes
„ Diſſertations Ophtalmiques, qu'il y
„ avoit bien plus de glaucomes de tou-
„ tes les eſpeces au criſtallin, que de
„ véritables cataractes membraneu-
„ ſes; *Hippocrate* & *Ariſtote* n'ayant
„ fait cette remarque que dans les per-
„ ſonnes avancées en âge; & *Plem-
„ pius*, avec quelques Modernes, ayant
„ avancé que l'aveuglement des yeux
„ étoit cauſé le plus fréquemment par
„ la cataracte, ſans diſtinguer, ni
„ comparer l'opacité du criſtallin avec
„ la vraye cataracte.

5°, „ J'ai démontré, après M. Boy-
„ le Philoſophe Anglois, qu'il y avoit
„ quelquefois deux & trois catarac-
„ tes diſtinctes dans un même œil; ce
„ que j'ai fait voir au Révérend Pe-
„ re *Tournemine*, à MM. *Geoffroy*, de
„ *Littre*, *Mery*, & pluſieurs autres

ademiciens assemblez chez moi.
', » Dans le cours de cette dispu-
, on a fait voir plusieurs catarac-
: membraneuses, formellement
inconteſtablement certifiées par
sçavans Médecins & Chirurgiens,
ısi que l'Extrait de la Lettre sur les
:aractes de *Barbara Scherepherin*,
Journal du 30 Mai 1718 le dé-
ɔntre.

Quatre autres experiences de la
:aracte membraneuse. Dans celui
22 Juillet 1720, & au Journal
: 18 Mai 1722, on lit une expé-
nce de la cataracte membraneu-
dans un œil; & dans l'autre un
:ucome, dans le cadavre d'une
e justiciée. Aux Mémoires de Tre-
ux du mois de Mai 1718, on voit
Certificat des Médecins de Nu-
nberg, qui ont été témoins des
dites cataractes membraneuses,
de leurs operations; sans parler
trois cataractes membraneuses,
: le feu Signor *Laneisi* Médecin
Pape, trouva dans des yeux qu'il
ɔit anatomisez à Rome, & que
Heyster reconnoit dans ses *Vin-*
x contra Woolhousium.

, » J'ai démontré que la matiere

„ d'une cataracte n'étant pas encore
„ bien liée & concréte, la suffusion se
„ séparoit & faisoit des fentes, lorsqu'elle
„ étoit agitée par le pressement
„ des doigts appuyez sur la paupiere ;
„ ce qui ne sçauroit arriver aux
„ glaucomes.

8°, „ Qu'aux glaucomes meurs, on
„ étoit tout à-fait aveugle ; mais qu'on
„ voyoit toûjours plus ou moins avec
„ des cataractes membraneuses, qui
„ ne sont pas adhérentes.

9°, „ Que les cataractes sont de différentes
„ formes, figures & couleurs ;
„ mais que les glaucomes sont toûjours
„ ronds & le plus souvent blancs,
„ ou de couleur de plâtre, & quelquefois
„ tenant de nacre de perle ;
„ & dans cette derniere couleur, ils
„ sont mols, pesans & aisez à abattre,
„ sans revenir sur l'eau. Quand ils sont
„ de couleur de verre, ou d'argent, ou
„ de fer bruni, ou de bronze, & d'airain,
„ ils sont alors bien durs & adherens
„ au sinus de l'humeur vitrée.

10°, „ Que dans l'opération de la
„ cataracte membraneuse, on voit la
„ membrane se replier en opérant.
„ *Pierre-François de Turriers*, & bien

Juillet 1728.

» d'autres celebres Auteurs, font men-
» tion de ce repliment; mais nos Mo-
» dernes n'ont garde d'en faire men-
» tion; car c'est une terrible pierre
» d'achopement pour eux.

11°, » Que j'ai vû naître de nou-
» velles *Cataractes* plusieurs fois quel-
» ques années après l'abattement des
» premieres qu'on avoit déprimées,
» & non pas les anciennes reparoître
» & remonter; mais des cataractes
» naissantes récemment ourdies, avec
» tous leurs symptomes & diagnostics
» specifiques, très-aisez à reconnoître
» & à distinguer d'avec des catarac-
» tes revenuës, émergées, toutes for-
» mées, meures & parfaites.

» Il auroit été ici à propos de rele-
» ver l'infidelité d'un faux exposé des
» *Transactions* Philosophiques d'An-
» gleterre, & d'une Lettre Italienne
» de M. *Benevoli*, Maître Chirurgien
» de l'Hôpital *Sancta-Maria-Nuova*,
» à Florence: car dans le Mémoire de
» Trevoux du mois d'Octobre 1723,
» à la page 1754, un Médecin fait
» parler ce Chirurgien tout au rebours
» de ce qu'il déclare, en tronquant,
» supprimant, corrompant le Texte

» de sa Lettre Italienne contre le sens
» naturel & l'opinion reconnuë de
» l'Auteur, à qui on prête un senti-
» ment tout opposé à celui qu'il a pu-
» blié dans sa Lettre imprimée à Flo-
» rence en l'année 1722, & aux deux
» Lettres manuscrites qu'il m'a en-
» voyées à ce sujet. Je devois aussi fai-
» re ici une Replique à l'*Apologie* de
» M. Petit le Médecin, inserée dans
» les Mémoires de Litterature de l'an-
» née 1727. du P. *Des Mollets, Tome 3.*
» Partie II. & aux Discours ennuyeux
» mal fondez, remplis de supposi-
» tions arbitraires, de fausses citations
» d'Auteurs, & de présomptions ha-
» zardées, que le même Médecin a
» fait insérer dans les histoires de
» l'Académie des Sciences des an-
» nées 1723. & 1725. Mais ces dis-
» cutions me meneroient trop loin
» pour la brieveté que les *Memoires*
» exigent. Ainsi je renvoye à un autre
» tems plus convenable, à rendre
» compte au Lecteur de ces écrits fal-
» lacieux, qui sont plûtôt capables de
» séduire & de mener dans des er-
» reurs pernicieuses, que d'instruire
pour le bien public.

Juillet 1728.

ARTICLE LXXII.

REFLEXIONS SUR LES Usages des Eclipses du Soleil pour la difference des Meridiens des Lieux où elles ont été observées. Par le Pere Laval, Jesuite, Hydrographe du Roi, à Toulon.

LA Méthode la plus exacte pour tirer de la comparaison des mêmes Phâses des Eclipses du Soleil, observées en divers Lieux, la difference des Méridiens est sans doute celle qui a été donnée par Mrs. Cassini Pere & Fils, en divers Tomes de l'Histoire de l'Academie; mais comme les Eclipses du Soleil sont très-difficiles à observer exactement de quelque maniere qu'on s'y prenne; j'ai remarqué que les différences qui resultent de ces comparaisons varient considerablement, même par cette méthode quoique très-bonne & Géométrique. Eh! comment cela ne seroit il point? La chaleur du Soleil, sa vive Lumiere échauffe, & ébloüit bien-tôt l'Observateur le plus exercé, l'empêche de distinguer assez

precisement au Microme
Tambour l'arrivée de la
que doigt , de bien mar
que le compteur ne donne
exactement , soit à cause
sont les assistans qui ne s
obligez au silence ; soit
équivoque assez ordinai
écrit est sujet aux mêm
tous veulent voir un Phé
rieux ; ainsi ils oublient
sont destinez. C'est enco
on observe dans l'obscu
de Lumiere, difficulté à
plan paralléle au Soleil la
plan divisé en 12. doigt
la Lune parvenant avec
chaque doigt, on en ma
ment le tems, dans le m
Disque du Soleil couvre
le cercle exterieur, deso
pas étonnant que ceux q
versez en ce genre d'obse
vent à redire à ces obser
même par d'habiles obse

La maniere d'observer
jette à erreur est celle de
ne Lunette armée du M
montée sur la Machine p

nais elle est encore sujette aux preniers inconveniens qu'on a rapporté; nu doit, me dira-t'on, quand on voit une grande difference dans l'intervale des tems entre les doigts éclipsez, âcher de les accorder ensemble; mais outre que cela ne s'accorde pas trop avec la bonne foi que nous nous devons en Astronomie, on ne juge pas aisément de quel côté se trouve l'erreur de plus dans les Eclipses partielles. Comme le mouvement apparent du Corps de la Lune se fait en tournant autour du Disque du Soleil supposé immobile, l'intervalle de tems entre les doigts plus avancez sur le Disque du Soleil loit être un peu plus grand que celui entre les premiers & entre les derniers loigts; ce qu'on remarque évidemnent dans les Eclipses partielles de Lune pour le mouvement du cone ombreux de la terre autour du Disque de a Lune; de sorte que les Astronomes ne tirent point des différences aussi exactes des taches, ou des doigts voisins du milieu de l'Eclipse; que de l'arrivée de 'ombre aux taches voisines des bords le la Lune, ou aux premiers doigts. Aussi dans les comparaisons des ob-

ſervations, même les plus exactes des Eclipſes de Lune, eſt-on obligé de prendre un milieu. On eſt même obligé d'en uſer ainſi dans les obſervations des Eclipſes des Satellites de ♃: j'en reçois depuis long-tems des plus fameux Aſtronomes de l'Europe; mais il ne m'eſt point encore arrivé de conclurre de toutes les comparaiſons de leurs meilleurs obſervations, la même différence en Longitude, on en dira plus bas la raiſon: j'ai cru qu'elles étoient très-bien obſervées, même les Eclipſes du premier Satellite, lorſque les différences ne s'écartoient pas de plus d'une minute. Je crois que tous les autres Aſtronomes en ſont réduits là comme moi; j'entends ceux qui ſont verſez dans l'Aſtronomie pratique; ceux qui ne ſe ſont appliquez qu'à la Théorique peuvent être d'un autre ſentiment. Mais nous n'avons garde d'accorder pour l'amour d'eux, comme on l'a reproché à Lanſberg, nos obſervations aux calculs; c'eſt tant pis pour les Calculs s'ils ne s'accordent pas aux obſervations, c'eſt-à-dire avec le Ciel.

Inſtruit par une longue expérience, j'ai voulu voir ſi en comparant le com-

mencement, les premieres & dernieres Phases d'une Eclipse de Soleil partielle observées en des Lieux dont la Latitude différeroit de 4 à 5. degrez, j'en pourrois tirer une différence en Longitude qui fut assez précise. J'ai profité de l'occasion suivante au moyen de laquelle je tacherai de faire voir que quoique les observations des Eclipses de Soleil, comparées avec celles qui sont faites en d'autres Lieux ne puissent pas donner la différence des Méridiens assez précise, à cause de la diversité de la Parallaxe de la Lune; on peut pourtant, quand ces observations sont autant exactes qu'il se peut, en prenant un milieu en tirer une différence des Méridiens précise, lorsque la difference en Latitude, n'excedera pas 4. ou 5. degrez: on va le faire voir par la comparaison des observations de la derniere Eclipse du 15. Sept. passé faites à Toulon & auprès de Lisbone & en d'autres Lieux. La Latitude du Lieu où le P. Carbone a observé prise par un quart de cercle de 3. pieds de rayon est de 38^{d}. 42′. 58″. plus sud que celle de l'observatoire de Toulon de 4^{d}. 23′. 57″.

Ce Lieu, me marque-t-il,
occidental de 4". que le Colleg
Antoine de Lisbone. Comme
a observé cette Eclipse avec une
de 8. pieds à laquelle il avoit
un bon Micrométre. Il n'a p
ver le commencement de l'E
cause que le Soleil n'étoit pas l
plus grande obscuration a ét
doigts 1'. 45". à peu-près. C
rant la fin de l'Eclipse & les Pha
cedentes, on a les différence de
diens suivans.

Fin de l'Eclipse à Toulon.	8^h
à Lisbone.	7
Différences des Méridiens.	1
1er. doigt à Toulon.	8
à Lisbone.	7 1
Différences des Méridiens.	1
2e. doigt à Toulon.	8
à Lisbone.	6 5
Différence des Méridiens.	1 2
Plus grande différence	1^h
moindre la plus seure.	0
Différence.	

Moitié de cette différence.		2′	23″
L'otant de la plus grande, reste.	1h	1′	23″
3e. doigt à Toulon	7	54	36
à Lisbone.	6	53	34
Différences des Méridiens.	1	1	2
4e. doigt à Toulon.	7	46	48
à Lisbone.	6	47	59
Différence des Méridiens.	0	58	49
4e. doigt ½ à Toulon.	7	35	25
à Lisbone.	6	38	45
Différence des Méridiens	0	56	40
plus grande différence des Méridiens	1	3	56
moindre moins sure.	0	56	40
Différence.		7	16
moitié.		3	38
L'otant de la plus grande reste.	1	0	18

Enfin si on veut encore un milieu entre ces deux dernieres diff. qui different de 1′. 5″. on aura pour différence des Méridiens dont ce lieu est plus Occidental que Toulon. 1 0 50″ ½ dont il faut ôter 4″. à cause que le Lieu où le Pere Carbone à observé est

plus Occidental d'autant que la Ville de Lisbone: ainsi il resteroit 1h. 0′. 46″. plus forte de 18″. que celle que j'ai déterminé par la comparaison des Observations des Ecclipses de Lune & des Satellites de ♃ & 10″. moins que je n'en ay trouvé par les comparaisons des différences en Longitude de Lisbone à Paris, & de Paris à Toulon qui est rapportée dans les Journaux de Trevoux de Decembre 1727. page 2256.

Le Pere Carbone à observé à Lisbone l'Eclipse du 1er. Satellite de Jupiter qui arriva le 15. Octobre à 9h. 12′. 33″. A Toulon le Ciel fut couvert, mais ajoûtant 4. Révolutions d'un jour 18h. 28′. 10″ on aura l'Immersion qui arriva à Lisbone en Octobre

le 22e. à	11h	5′	13″
elle fut observée à Toulon le 22e. à.	12	8	41
ce qui prouve pour différence des Méridiens un peu moindre que la Fin de l'Eclipse.	1	3	28
Il observa encore à Lisbone le 7 Novembre l'Immersion à	9	28	40

lit qu'elle est douteuse quant
ondes à cause d'un grand vent.
el fut couvert à Toulon; mais
113^e. fut observée à 5^h 50′ 18″.

it trois revolutions à ration de Lisbone celle cy arriva à	4	52	55
nce des Méridiens re que celles qui re- de l'Eclipse du ⊙.	0	57	28
f. entre ces Longitu- 6′. 20″. prenant la qu'on ajoutera à la re, on a pour diffé-		3	10
ne des Longitudes lon & Lisbone.	1^h	0′	18″
près de celle qui re- s comparaisons de e du ⊙; & plus foi- 0″. que	1	0	28

celle que j'ay déterminé par
rvations raportées au mois de
bre 1727. des Journaux de
x, ce qui fait voir que les Eclip-
⊙ peuvent servir pour trou-
lifférence en Longitude, avec

reglées ; les inconveniens rapportez ci-devant, tout cela peut introduire de la variation: *or molti pochi fanno assai*. La matiere, qui n'obéit pas à l'esprit, n'est pas capable de la plus extrême précision. Heureux de ce que nous le connoissons & sommes allez plus loin que nos devanciers! Nos successeurs iront plus loin que nous.

Des Missionnaires de notre compagnie allant au Paraguay ont observé cette Eclipse à Seville en attendant l'embarquement. Voici la comparaison de quelques Phases voisines de la fin, lesquelles comme les voisines du commencement, sont les plus sûres.

4^e. Doigt vers la fin.			
à Toulon.	7^h	46′	48″
à Seville.	7	0	0
Diff. des Méridiens.		46	48
3^e. Doigt à Toulon.	7	54	36
à Seville.	7	8	10
D. M.		46	26
1^r. Doigt. à Toulon.	8^h	6′	57″
à Seville	7	19	20
Diff. des Méridiens		47	37
Fin de l'Eclipse à Toulon.	8^h	12′	58″

à Seville.	7h	24′	45″
Diff. des Méridiens.		48	13
2e. Doigt à Toulon.	8	1	37
à Seville.	7	13	30
à Seville.	7	13	30
D. M.		48	7
La plus forte		48	13
La plus foible		46	26
Diff. à partager.		1	47
Moyenne diff. des Mér.		47	20
Diff. des Méridiens de Toulon à Lisbone ci-devant.	1h	0	36
Donc Seville plus oriental que Lisbone de	0	13	16
Mais Cadis plus Oriental que Lisbone de	0	12	21
Donc Seville plus Oriental que Cadis.	0	0	55
qui valent en degrez de l'Equateur	0d	13′	45″

Les Espagnols ne s'appliquant pas à l'Astronomie, nous n'avons point, que je sache, d'observations des Eclipses des Satellites de ♃ qui puissent nous assurer davantage sur la Longitude de cette

celebre Ville. Sans ces Missionnaires étrangers, nous n'en sçaurions rien. Le Pere Grammatici Jesuite Allemand, Professeur de Cosmographie au College Imperial à Madrid, qui m'a mandé ces observations de Seville, m'écrit que de son observation de la fin de l'Eclipse du Soleil & de la mienne, il resulte pour diff. des Méridiens de

ces Villes.	0h	38′	15″
Et par l'Emersion de Venus	0	38	30
Prenant, si on veut, la moyenne diff. elle sera de		38	22
Par la connoissance des tems elle seroit de		36	48
La diff. dont par ces observations il est plus occidental, est		1	34
Le Pere Grammatici observa l'Emersion du 1r. Satellite de ♃ à	6h	30′	58″.

Le 2e. Decembre faute de beau tems, je n'en ai point pû observer jusqu'au 25e. Decembre, ajoûtant 13 revo-

lutions au tems de l'observation de Madrid, l'Emersion du 25^e. y arriva à 6h 34′ 32″.

Elle fut observée à Toulon à 7 . 11 58

Diff. des Méridiens dont Madrid est Occidental. 37 26

qui differe de 56″ de celle qui a résulté ci-dessus. Il faut s'en tenir à celle-ci qui différe de 49″ de la comparaison de la fin de l'Eclipse du Soleil. Cependant ce même Pere marque que par la comparaison des observations de l'Eclipse du Soleil de l'occultation de Venus, & de celle de l'étoile Taigeta faites à Bologne & à Madrid, il en a tiré la diff. des Méridiens de ces deux Villes de 1^h 0′ 26″.

Toulon est plus occidental que Boulogne de 21 46

Donc Madrid plus occidental que Toulon de 38 40

Ce qui s'accorde mieux avec les premieres differences. Néanmoins je croirois qu'il faut s'en tenir pour cette

ou auroit 18'

Mais par les Obſervations des Satellites de ♃ on a trouvé ci-devant cette diff. de 21

Ainſi il y auroit une erreur de 3

qui eſt très conſiderable. Quoi effectivement je crois, comme le Grammatici me le marque, & com le Profeſſeur d'Ingolſtad le luy é qu'il le ſoupçonne, qu'il y ait une reur dans le tems marqué par l'ho ge, que ces Obſervateurs ne paroiſ pas avoir pris aſſez de ſoin de bien gler, ce qui paroit encore plus d les Obſervations qu'ils firent de nus le 18 Septembre: que je ne r porte pas, parce qu'elles ſont enc moins exactes, & ne nous ſont nécéſſaires.

On voit par tout ce qu'on vient dire quels avantages il réſulte p la Géographie & l'Hydrographie, obſervations nombreuſes, & aut exactes qu'il ſe peut, faites en di lieux par des Aſtronomes expérim tez. Quel bonheur pour ces Scien

si on eut commencé plûtôt à obser-
ver.

ARTICLE LXXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Ecriture Sainte.

DE PARIS. Bibliorum *Synopsis*; chez *Heuqueville*, Quai des Augustins, est une Carte Latine, *grand in Fol.* gravée au burin, qui présente dans un ordre méthodique une *Analyse* de ce que contiennent tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament.

Le P. HARDOÜIN D.L.C.D.J. fait imprimer, chez Rollin Libraire à l'entrée du Quai des Augustins, près le Pont St. Michel, la Paraphrase de l'*Ecclesiaste* & du Livre de *Job*, en François. Ces deux Livres passent pour être les plus obscurs de l'Ecriture Sainte. Mais plusieurs explications nouvelles & très-heureuses de divers passages de l'Ecriture, données par le même Auteur, & insérées dans les Memoires de Trevoux, pré-

viennent le Public en faveur
deux *Paraphrases.*

Théologie.

DE PARIS. Le deuxièm
du Livre *Collectio Judiciorum*
Erroribus,&c.Par M.DUPLESS
GENTRÉ, maintenant Evêque
les, dans lequel on doit trou
monumens de recherche de
1521. jusqu'en 1632. parc
Cailleau, Place de Sorbonne.

Le P. SERRY Dominicain
menté l'édition, que *Chaub*
de faire en très-beaux Caract
avec un grand soin, de l'Ouvr
ce Théologiens,fit imprimer à
en 1727. *Ambrosii*, CATHARI
diciæ, *de necessariâ in perficie*
cramentis intentione.

DE GENÊVE. *Réponse au*
Lettres imprimées à Genêve
d'Août 1726. *au sujet du Mir*
par un Docteur de Sorbonne
cèse de Genêve. In 8°. pagg. 5
Réponse consiste aussi en *deux*
l'une est dattée du 9^e^. de Sep
1726. L'autre,du 17^e^. Dans l

Juillet 1728.

dans l'autre, l'Auteur disert & profond, met à la portée de tout le monde, avec beaucoup de clarté, de briéveté, & de moderation, les Réfléxions les plus sensées, & les Réfutations les plus convaincantes sur les deux Controverses qu'il traite contre l'Aggresseur Calviniste; & qui regardent les Miracles & l'Eucharistie.

De Naples. On a réimprimé ce Livre : *Assertio Septem Sacramentorum adversùs Martinum* Lutherum *ab* Henrico VIII. *Angliæ Rege*, Leoni X. *Pontifici Maximo, Inscripta.* In 8°. pagg. 143. 1728.

Schediasma *de Sacris Processionibus, Authore* Francisco Brauccio *Parocho Capuanensi.*

De Venise. La Théologie Morale du P. Catalani Sicilien se publie ici en 2. Tomes; chacun contient deux des quatre parties, qui divisent tout l'Ouvrage. La premiere est remplie par les Préliminaires, qui regardent cette partie du Droit qu'on appelle Théologie Morale : La seconde est intitulée *dè Deo loquente.* La troisiéme, *dè Christo sanctificante*; & la qua-

triéme, *de Ecclesiâ jubente, puniente, & favente.* On traite à chaque occasion & des Bulles qui y ont rapport & des Propositions condamnées par les Papes. Chaque Tome est terminé par un abondant Index. Le premier, in Fol. est de 718. pages ; le second, de 847. L'Imprimeur est Christophe *Zani* à l'enseigne de S. Ignace. *R. P. Petri Catalani Societatis Jesu Universi Juris Theologico-Moralis* Corpus integrum. In Fol. 1728.

Jurisprudence, &c.

De Londres. Ordo *Judiciorum*, &c. Cette Méthode des Procedures du Fore Ecclesiastique & Civil pour les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, digérée selon l'ordre judiciaire, & éclaircie par des Notes, doit sa correction & sa clarté à Monsieur Oughton. C'est un in 4°. 1728.

De Paris. Supplément au *Nouveau & parfait Notaire de Jean* Cassan avec les Nouveaux Modéles des Contrats & Actes dressez sur le Stile des plus habiles Notaires, & dans les ter-

Juillet 1728.

mes les plus usitez. Chez *Le Gras* Grande Salle du Palais.

Le parfait Notaire Apostolique & Procureur des Officialitez. Ouvrage de M. Brunet Avocat au Parlement, qui contient en 2. volumes in 4°. les *Regles* & les *Formules* pour toutes sortes d'Actes Ecclesiastiques, avec une *Instruction* sur la Procédure des Officialitez, conformément aux Nouveaux Edits & Déclarations; Arrêts & Reglemens;& à la Jurisprudence & Usage moderne. Chez Claude *Robustel*, ruë S. Jacques.

Philosophie. Mathematiques.

De Naples. M. *Jean B.* Capasso, Docteur de cette Université a donné un Traité de l'origine & du progrès de la *Philosophie*, & des *Sectes* des Philosophes. Il raconte leur *vie*, & expose leurs *Systêmes*. Cet Ouvrage est dédié au Roi de Portugal, pagg. 472. In 4°. 1728. *Historia Philosophiæ Synopsis, &c. Libri IV.*

Le P. Antinori, qui demeure en cette Ville, a fait imprimer à *Rome*, *Panegirici Sacri e Discorsi Morali Del*

D. G. L'Ouvrage est dédié à S.
Cardinal BARBERIN, Evêque d'
& de *Velletri*, & Vice Doyen d
cré College. Vol. *in* 8°. Chez
1728. pagg. 265.

DE PARIS. EXAMEN *sur tout*
CARTES *Générales des quatre p*
de la Terre, mises au jour par feu M
LISLE *depuis* 1700. *jusqu'en* 172
Paris. Chez *Lamesle* & *Briasson*. (
brochure qui n'est que de 25. p
contient deux *Examens*, dont l'u
garde les Cartes que M. *de Lisle* a
nées en 1700; & l'autre celles
a mises au jour depuis 1722. jusq
1725. On lui reproche de n'avoi
gardé l'uniformité des project
dans les premieres; d'y avoir d
trop de Curvité aux lignes qui r
sentent les tropiques, les cercles po
& les paralléles, & de n'avoir p
assez d'attention à les faire propor
nelles à celles qui sont sur le pl
phère. L'examinateur trouve en
que les Méridiens n'y sont point
tifs les uns aux autres; que ceu
Planisphére ont leur convexit
renflement ordinaire, comme

es Planisphères ou Mappemonde de MM. Sanson, & que les Méridiens marquez sur la *Carte de l'Asie* du sieur *le Lisle* n'ont point de renflement, & sont au contraire tirez en ligne droite: que dans cette même Carte, les Méridiens, qui doivent avoir leur plus grande distance sur l'équateur, se trouvent au contraire plus éloignez les uns des autres sur le paralléle du 15. degré de latitude Méridionale: Que la *Carte d'Europe* présente à peu près les mêmes dispositions: Que la *Carte d'Afrique* est d'une projection singuliere & tout à fait bizarre: Que l'Equateur y est en ligne Circulaire, & suit la Curvité du tropique du Cancer; & que celui du Capricorne se tourne aussi du même côté.

Dans la seconde *Partie* on examine les Cartes de M. *de Lisle*, qui ont paru depuis 1722. On commence par la *Carte de l'Amerique* representée dans une seule feüille, & l'on trouve que le retrécissement des parties causé par l'applatissement du Globe, ne se rapporte pas à celui du Planisphère, & que le terrain de l'Amerique se trouve un peu trop retréci de l'Occi-

dent à l'Orient. Dans la *Carte de l'Europe* on trouve que les paralléles n'y sont point rélatifs à ceux de l'Afrique, & qu'elle ne s'accorde point avec le planisphére, en ce que le Cercle polaire & les parelléles ont beaucoup plus de Curvité. On trouve les mêmes défauts dans la *Carte de l'Asie* ; & l'on justifie tout cela par des operations qui en rendent la preuve aisée & sensible. L'Auteur qui est M. DUTOURET se reserve à examiner dans la suite les irrégularitez qui peuvent se trouver dans les autres Cartes de Monsieur DE LISLE.

DE ROUEN. Le nouveau Traité de l'*Arithmetique par* BLAINVILLE, se vend chez *Besogne : in* 12. Il est mis en sa perfection, & consiste en Régles, que l'on peut apprendre de soi-même, sans aucun Maître.

Du Cap de S. Domingue. *Observation de l'Eclipse de Lune faite au Cap de Saint Domingue le 25. Février* 1728. Par le P. Boutin D.L.C.D.J.

La Pénombre à commencé après minuit à	0^h	53′	0″
L'Ombre pure à	0	55	50
Elle a commencé à couvrir Grimaldus, & la Mer des Humeurs à	0	59	40
Bullialdus, & Pitatus, & Tycho, obscurcis à	1	5	0
Les derniers bords Orientaux de la Mer des Nuages.	1	16	0
Copernic, l'Isle du Simus, la Mer du Nectar.	0	33	15
Le Promontoire aigu, Langrenus, Cratosthenes	1	40	30
Le Promontoire du songe, & Platon.	1	51	30
Possidonius, & la Mer Crisium.	1	56	0
Toutes les taches paroissoient couvertes à	2	2	40

La plus grande obscuri-

té, onze doigts, à 2h

Le commencement de l'Emerſion à 2

Ariſtote & Platon ſortent de l'ombre à 2

Copernic ſort de l'ombre à 2

Gaſſendus ſort de l'ombre à 2

La Mer des Humeurs a commencé à ſortir à 3

La Mer de Serenite a commencé à ſortir à 3

Menelaüs & Plinius ſortent à 3

La Mer de Criſium a paru à 3

Son dernier bord a paru à 3

La Mer du Nectar a paru toute entiere à 3

La fin de l'Eclipſe à 3

La Pendule du feu P. *Go*[illegible] a ſervi à cette obſervation, s'[illegible] vée exacte au lever du Soleil [illegible] précédent & le jour ſuivan[illegible] peut s'appuyer ſurement ſ[illegible] obſervation-ci.

Histoire. Voyages.

De Milan. Le treiziéme Tome du Recueïl *Scriptores Rerum Italicarum*, se débite : le 14^{e}. sera bien-tôt achevé d'imprimer. La *Societé Palatine* y a fait entrer l'Ouvrage d'un Excellent Ecrivain, que le Lecteur sera aussi satisfait que surpris d'y rencontrer.

De la Haye. Les Memoires *du Regne de Catherine Impératrice & Souveraine de toute la Russie*, *in* 12 qui se vendent chez *Alberts* & *Vanderkloot*, sont précedez d'un *Avertissement*, où ces Libraires font revivre leur promesse de donner promptement *l'État de la Russie* ; & *l'Histoire Metallique* du Czar *Pierre* Le Grand, rejettant fort à propos le retardement sur la Mort de la Czarine.

D'Amsterdam. Les *Cesars* de l'Empereur Julien traduits du Grec, par feu M. le Baron de Spanheim, se vendent chez l'*Honnoré*. Cet *in* 4°. comprend plus de 300. Médailles, ou anciens Monumens, gravez par *Bernard* Picart.

De Londres. M. *T*
a récueïlli des Historien
tins, les vies d'Enée, Tu
Aristomène, Tarquin
nius Brutus, Gelon, C
& a mis au jour ce su
Hommes Illustres de Pl

De Lyon. Le P. *Do*
lonia D. L. C. D. J. co
gué dans la Républiqu
par plusieurs Ouvrages
& d'Erudition sacrée &
vient de publier l'*Hist*
de la Ville de Lion, avec
que des Auteurs Lionno
par siécles. 1 vol. *in* 4°,
Libraire. Ce premier To
en deux parties. La prem
plusieurs Dissertations
critiques sur la Fondatio
de Lion, la Religion d
Habitans, & les Monum
dont on y voit encore
restes. La Bibliothéque
Lionnois compose la 2
n'est pas moins interessa
curieuse que la premiére.
duit jusqu'au septiéme Si
Christ, & ne permet pa

Bibliothequaire du College de Lion, de différer long-tems l'impression d'une suite si indispensable pour la perfection de l'Ouvrage, & si intéressante pour notre Siécle.

De Paris. Dom *Toussaints* Duplessis Benedictin de la Congrégation de S. Maur, a mis au jour l'Histoire de la Ville & des Seigneurs de *Coucy* dédiée à S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, Sire de Coucy, premier Prince du Sang. Cette Histoire si utile pour celle de France, celle d'Allemagne, celle d'Angleterre, & celle d'Ecosse, est munie des Piéces justificatives, éclaircie par un très-grand nombre de Notes & de Dissertations, & enrichie des Planches convenables. *in* 4°. chez François *Babuty* ruë Saint Jacques à Saint Chrysostôme.

Le Zéle des amis & des connoisseurs pour la perfection d'un bon Ouvrage a procuré à l'Auteur, des éclaircissemens, dont il fait part au Public, & en même-tems de l'usage que sa candeur & la Critique l'engagent à en faire.

„ J'ai paru douter que le Corps

» d'*Enguerrand* VII. eût été rap-
» porté en France après la bataille
» de *Nicopoli*. J'ai panché même à
» croire qu'il avoit été enterré en
» Orient, où il est mort. Mais on
» vient de m'écrire qu'il est certaine-
» ment enterré dans l'Abbaye de No-
» gent *sous Coucy* avec *Isabelle* d'An-
» gleterre sa premiere femme. On y
» voit encore, ajoûte-t-on, son Mau-
» solée avec les figures de lui & de
» sa femme en relief, dans une Arca-
» de qui sépare le Chœur d'avec la
» Chapelle de la sainte Vierge. Et ce
» qui prouve que c'est le tombeau
» d'*Enguerrand* VII. c'est l'Ecusson de
» ses Armes, qui y est encore en son
» entier, & qui est posé contre le
» mur immédiatement au-dess
» de sa tête. Or cet écusson est éca
» telé au 1. & 3. *de Coucy*; & au 2.
» 4. d'*Autriche* (je ne change ri
» aux termes de la Lettre, qui éc
» tele ainsi cet Ecusson.) *Isab*
» d'Angleterre, ajoûte-t-on enco
» a un Cercle de Diamans ou de Pe
» en forme de Couronne au-d
» de la tête. J'aurois souhaité
» Inscription, qui m'en eût di
Juillet 1728.

avantage. Au défaut d'Epitaphe voici un titre que l'on m'envoye : *A*
» *tous ceux qui ces presentes Lettres*
» *verront & orront, Enguerran, Sire*
» *de Coucy, Comte de Soissons & de*
» *Bedfort, Salut. Comme nous, à Hon-*
» *neur & Révérence de Dieu, de la*
» *glorieuse Vierge Marie, & de toute*
» *la Cour de Paradis, ayons ordonné, &*
» *par ces presentes Lettres voulons & or-*
» *donnons, que chacun jour annuellement*
» *& perpétuellement soient dites & cé-*
» *lebrées deux Messes pour Nous, nos*
» *Devanciers, & Successeurs en l'Ab-*
» *baye de Nogent, en la Chapelle,*
» *& devant l'Image de N. D. emprès*
» *la quelle nous avons ordonné & élu*
» *Notre Sépulture, pour nous & Notre*
» *chere & amée Compaigne Isabelle Fille*
» *du Roi d'Angleterre, apréſent Notre*
» *Femme, sçachent, &c.* La Charte est
» du 3. Oct. 1375. On voit qu'*En-*
» *guerrand* VII. vouloit être enterré à
» *Nogent* avec *Isabelle* d'Angleterre.
» On voit, si l'on veut, un tombeau
» préparé à cet effet dès leur vivant.
» Cette Sépulture a-t-elle eu lieu ? Je
» m'en rapporte à de plus habiles
» gens que moi. Ce que je sçai, c'est

» qu'*Enguerrand* VII. renvoya *Isabelle*
» en Angleterre ; & je crains bien
» qu'elle n'y soit morte & enterrée.

» La même Lettre ajoûte que j'ai
» tort dans ma derniere Note de vou-
» loir faire passer le Château de *Clarcy*
» pour celui de *Coucy*. *Clarcy*, dit-on,
» n'est autre que *Clacy* ; & *Clacy* est un
» petit Village à trois lieuës de Laon du
» côté de *Coucy*, & à une petite lieuë
» de *Crespy* en Lannois, dont je par-
» le au même endroit : on y voit encore
» les restes d'un Ancien Château. Je
» passe condamnation sur cet Arti-
» cle.

» Enfin, le Pere Le *Pelletier*, Cha-
» noine Regulier & Bibliothequaire de
» Saint Jacques de Provins, m'écrit
» qu'il a en main plus d'une Charte,
» qui prouve que *Thibaud* III. Comte
» de Champagne, étoit marié avec
» *Adele* ou *Alix*, du vivant d'*Her-*
» *bert* IV. Comte de Vermandois. Il
» s'ensuit de-là, que j'ai eu tort d'a-
» vancer dans ma *Note* XII. que *Thi-*
» *baud* ne l'épousa qu'a près la mort
» d'*Herbert* IV. Mais comme j'ai rap-
» porté d'autres titres qui prouvent
» suffisamment qu'*Herbert* IV. fut le

nier Mari d'*Alix*, & *Thibaud* III.
econd, je ne vois plus d'autre
yen pour ſauver cette Contradic-
ı, que de ſuppoſer un divorce
re *Herbert* IV. & *Alix*. En con-
uence de ce divorce, elle aura
uſé *Thibaud* III. qui demeurera
ſi ſon ſecond Mari ». F. Touſ-
Dupleſſis *à Saint Faron de Meaux*
Mai 1728.

LONDRES. Traité de Monſieur
rd COMBE, *the Treaty of the ſa-
Dunkirk*: c'eſt-à-dire, *de la vente
Ville de Dunkerque*, contient les
s, Inſtructions, & Memoires de
i s'eſt paſſé entre le Comte d'Eſ-
& Milord Clarendon Chance-
'Angleterre, *in* 12. 1728.

n'eſt plus en 3. volumes *in* 8°.
n un volume *in* fol°. ni pour le
encement de 1728. mais pour
nmencement de 1729. ni ſans
iptions, que l'on promet deux
ns, une en Anglois & une autre
nçois des derniers *Voyages* de M.
Y DE LA MOTRAYE, en *Alle-
*, Pologne, Pruſſe, Curlande, Li-
Eſtonie, Ingrie, Carelie*, depuis
ourg juſqu'au Lac de *Ladoga*:
let 1728.

ainsi qu'en diverses Parties de *France*, d'*Angleterre* & de *Flandres*. Cette Nouvelle *Rélation*, qui sera bien mieux exécutée que la *premiere* en 2. voll. *in* fol°. sera enrichie de Cartes convenables : entre autres, celle du Golfe de *Finlande* est nouvelle : les Plans de *Cronstat* où se tient la Flotte Russienne, & du Canal creusé par les Ordres du feu Czar près le Ladoga, n'y seront pas omis. On annonce une grande variété de Remarques Géographiques, Topographiques, Historiques-Politiques; enfin une Histoire du feu Czar Pierre *Alexowitz*, & de la feuë Czarine *Catherine* sa seconde femme, fondées sur des Memoires incontestables communiquez par des personnes d'honneur, exemptes de partialité qui ont résidé presque continuellement auprès de leurs Majestez. Le tout pour quinze Schelings d'Angleterre; à fournir, moitié en souscrivant, moitié en recevant le volume. On souscrit chez l'Auteur; & à Paris chez *Chaubert*; à Londres, chez *Janis*, *Round*, *du Noyer*, *Vander-boek*; à la Haye, chez *Gosse*, *Neaulme*, *Sheurler*, *Moetjens*. A Amsterdam, chez *Changuion*, *Dusauzet*, *&c*.

Medecine.

DE ROME. M. *Alexandre* PASCOLI, Médecin en Chef & Général de tout l'État Ecclesiastique, & principal Professeur de la Faculté, vient de donner en 3. volumes un Corps de Médecine. Il employe la Théorie & la Pratique des Anciens & des Modernes; & sa Méthode est courte, claire, & nouvelle.

ALEXANDRI PASCOLI PERUSINI *de homine sivè de Corpore Humano vitam habente, ratione tum prosperâ tum afflictâ valetudinis, Libri tres*. In 8°. Chez Mainard 1728. Les trois volumes ont 114. feüilles ou 912. pages d'Impression. Il y a dans chacun quelques Planches pour l'Anatomie.

DE LEIDE. On voit la 6°. Edition du Traité de M. R. LOWE *de corde, item de Motu, Colore, & Transfusione Sanguinis*. In 8°.

Eloquence. Poësie.

DE LONDRES. Les Œuvres d'*Hesiode* ont été traduites du Grec en Anglois en 2. voll. *in* 4°. Dans le premier

volume, le Poëme intitulé : les *Oeuvres & Journées*, est précedé d'un *Discours* sur la vie & les Ecrits du Poëte, & accompagné de Notes sur chacun des trois Livres. On y trouvera des Observations sur les Anciens mois des Grecs, & sur le dessein & l'économie des *Oeuvres* & *Journées*. Le second est composé de la *Théogonie*, d'un *Discours* sur la Théologie & la Mythologie des Anciens, & d'une Table Généalogique qui représente cette Généalogie des Dieux. M. Hooke est le Traducteur, & *Grien* l'Imprimeur. *In* 4°. 1728.

De Paris. M. Devoltaire, après dix huit mois seulement de séjour en Angleterre s'est trouvé disposé à écrire en Anglois un *essai sur la poësie Epique* pour servir d'introduction à sa *Henriade*. *L'essai* ne paroit pas néanmoins à la tête du Poëme dont l'Edition *in* 4°. est en vente à Londres. Mais on débite ce discours à Paris chez *Chaubert*, comme traduit de l'Anglois en Langue Françoise : Il est vraisemblable que M. Devoltaire se sera lui même traduit de François en Anglois.

Arts.

De Paris. M. Crozat le Cadet, employe depuis long-tems les plus habiles Graveurs à former un *Recüeil d'Estampes des plus beaux Tableaux qui sont en France, dans le Cabinet du Roi, dans celui de* Monseigneur le Duc d'Orléans, *& dans ceux des particuliers, divisé suivant les différentes Ecoles, avec un Abrégé de la vie des Peintres, & une Description Historique de chaque Tableau.* Ces Ecoles sont la Romaine, la Florentine, la Venitienne, la Lombarde, la Bolonoise, la Flamande, sous laquelle sont l'Allemande, la Françoise, & l'Espagnole : ce qui formera huit ou neuf volumes d'une égale grosseur. Le premier, qui contient l'Ecole Romaine en 120. Planches, se délivrera moitié au mois de Septembre prochain, & moitié au mois de Mars 1729. aux Souscripteurs qui à chacun de ces termes donneront 80. livres. Les souscriptions sont bornées au nombre de 500. le Roi ayant retenu sur les 800. épreuves à quoi l'on portera chaque Planche, cent Exemplaires pour sa

Bibliothéque ; & M. *Crozat* s'en re-
servant deux cens.

Lettre de M. Duguet Ingénieur, à un des Auteurs des *Memoires de Trevoux* sur la maniere de faire aller les Vaisseaux contre le vent par le secours du vent même.

M....... vo tre goût pour les décou-
» vertes de Méchanique, & le favora-
» ble accüeil que vous avez fait à celle
» que je vous ai communiquée sur *la*
» *maniere d'aller contre le vent par le*
» *moyen du vent-même*, m'engagent à
» vous envoyer mes Memoires là-des-
» sus, vous priant d'en donner un Ex-
» trait dans les *Memoires de Trevoux*,
» où je vois qu'on rend volontiers jus-
» tice à ceux qui ont quelque talent pour
» la perfection des Arts. Il est bien fâ-
» cheux que tout le Monde n'ait pas
» la même inclination à encourager
» les Méchaniciens. Cela peut venir
» de ce que parmi les Mathématiciens
» mêmes, la Science des Méchani-
» ques est fort négligée & fort peu
» connuë. Et comment ne le seroit-elle
» pas ? Ceux qui ne font rien, se gar-
» dent bien d'applaudir à ceux qui
» travaillent. A la vérité il y a des ré-

enses pour les Méchaniciens :
une petite expérience de Physi-
, avec un peu de jargon de
iétrie suffit à quelques-uns pour
ndre au nom & aux récompen-
faut avouër aussi, que les Mé-
iciens ignorans ou imposteurs,
promettent plus qu'ils ne peu-
exécuter, décreditent les vrais
es. On croit toûjours qu'il en se-
celui d'aujourd'hui comme de
de l'autre jour ; & l'on est toû-
réservé à risquer son Approba-
ur les choses nouvelles. Je con-
qu'on ne doit rien risquer, &
de-là même que je conclus
n ne doit pas être plus prompt à
er, qu'à approuver les nou-
ez. Il y a autant, ou même
perdre, en rejettant une bon-
ose, qu'en adoptant une chose
aise ; car on est toûjours à tems
jetter celle-ci ; au lieu qu'une
uverte qu'on rejette, est sou-
perduë pour toûjours. Enfin je
envoye mes Memoires, comp-
que si vous les trouvez dignes
ublic, vous lui en communi-
z l'Extrait dans les Memoires.
is &c ».

Réponse à la Précedente.

J'ai lû & relû, Monſieur, vos Memoires, & je les ai trouvez ſolidement raiſonnez. Il ne tiendra donc pas à moi, que tout le monde ne connoiſſe la réalité & l'importance d'une ſi belle invention. Le Paradoxe eſt grand, je l'avouë, de dire qu'on puiſſe faire aller un Vaiſſeau directement contre le vent, & cela par le moyen du vent. Mais la grandeur du Paradoxe ne m'a point empêché de me rendre attentif à vos raiſons, & de les goûter. Où en ſerions-nous, s'il falloit laiſſer là tout ce qui a un air Paradoxe? Y a-t-il dans les Arts une ſeule Machine, une ſeule Piéce? Y a-t-il preſque dans les Sciences humaines une ſeule vérité, qui n'ait été un Paradoxe & une eſpece de monſtre en ſon tems? Les Antipodes, les Habitans de la Zone Torride, le Continent de l'Amérique, les tâches du Soleil ont été traitées de chimeres & de viſions; & il n'y a pas juſqu'à l'addition d'une ſéptiéme Note appellée *ſi* aux Notes de la Muſique, qui n'ait demandé de la force d'eſprit & du courage dans ſon Inventeur, qui n'eût

is même, dit-on, la satisfaction de voir paisiblement adoptée comme le l'est aujourd'hui.

Or, si on a tant chicanné pour si eu de chose, & pour une chose qui combattoit aucun préjugé; à quoi evez-vous vous attendre pour une nose, en apparence au moins, si conadictoire que celle de faire aller cone le vent, & par l'effort du vent, un aisseau, qui ne sçait juqu'ici obéïr r'au vent; & son allure dépend bien us de l'intelligence qui le dirige que la force méchanique qui le pousse. en conviens: mais jusqu'ici cette inlligence n'a sçû qu'obéïr, & rendre Vaisseau obéïssant au vent. Elle n'a oint sçû sortir du Port avec un vent ui l'y repousse, ni aller directement l'Occident à l'Orient, lorsque c'éit la saison pour le vent de souffler de Drient à l'Occident. Convenez donc, ., que vous dites des choses peu aisemblables, lorsque vous prétenz qu'on peut aller directement cone le vent par le secours du vent. Enre si vous disiez qu'on peut y aller force de Rames, on pourroit absoment le comprendre. La Rame

n'eſt pas Indocile dans ſon action comme le vent ; on peut la diriger où l'on veut, & même à contre-ſens du vent. Mais le vent ne ſe dirige pas de même, & il faut le prendre comme il vient, & aller où il va ſelon le Proverbe ancien ou moderne, que *quiconque ne l'a pour compagnon, l'a auſſi-tôt pour Adverſaire.*

Mais j'entrevois que tout ce que je dis-là, ne vous fait rien rabattre de vos prétentions : car vous êtes d'étranges gens, vous autres gens à découvertes & à inventions. Vous vous plaiſez à aller contre toutes ſortes de vents & de torrens ; & celui qui a défini l'eſprit d'invention, en le qualifiant d'eſprit de contradiction, ne l'a pas ſi mal défini. Enfin, vous prenez avantage de ce que je viens de dire, & vous concluez que ſi on peut aller contre le vent à force de Rames, on peut donc abſolument aller contre le vent. Cela eſt vrai ; mais il eſt queſtion d'aller contre le vent à force de vent.

A la vérité, on conçoit que ſi vous vous ſerviez du vent pour faire aller vos Rames, cela diroit quelque choſe ; puiſqu'enfin on peut diſpoſer les Ra-

mes pour faire leur effet à contre-ſens du vent. Or il ne paroît pas impoſſible ; il paroît même facile de diſpoſer des Rames, de maniere que le vent reçû par des voiles tournantes comme celles des Moulins, leur donne l'action, & les faſſe aller. Mais je m'apperçois que c'eſt-là en effet tout ce que vous prétendez ; & que, ſans y penſer, j'ai démontré la poſſibilité, la vérité, la facilité même de votre nouvelle invention, quelque Paradoxe qu'on la trouve du premier coup d'œil.

Oüi, Monſieur, le Paradoxe n'eſt en effet que dans la nouveauté d'un premier coup d'œil. Accoûtumez à ne voir aller les Vaiſſeaux que ſelon le vent, nous ne nous aviſons pas de penſer qu'ils puiſſent aller autrement : le vent pouſſe, le Vaiſſeau obéit ; c'eſt-là le fait ; & l'habitude de voir ce fait nous fait conclurre que c'eſt auſſi le droit, & que le Vaiſſeau non ſeulement obéit, mais il doit obéir au vent. Mais ce premier coup d'œil ne vous a pas arrêté. Vous avez vû, & vû avec réflexion, & avec un eſprit d'obſervation, qu'il y a mille ſituations, où les choſes ne laiſſent pas d'aller contre la

force qui les pousse, & contre le vent-même.

Je ne crois vous rien prêter, lorsque, suivant pas-à-pas vos démarches, je m'imagine que vous avez vû dans mille occasions les choses qu'on pousse, reculer au lieu d'avancer; mille choses legeres, des pailles, des fétus, la poussiere, la fumée, les nuées-mêmes, aller contre le vent par l'impression même du vent, ce qui arrive par des répercussions secrettes, que le vent éprouve dans sa course. Sans doute que vous avez compris que l'Aiman n'attire le fer, qu'en le poussant, & peut-être en le repoussant; que dans une Horloge, les poids en tombant sans cesse, font monter bien des choses; que les Rames-mêmes dans leur action la plus simple, poussent le Vaisseau d'un côté, pour le faire aller vers le côté opposé; & qu'en un mot ce n'est pas la direction de la force motrice, mais la disposition méchanique des choses, qui décide de la direction de leur mouvement.

Par vos Memoires, je comprens que vous avez fait beaucoup d'attention à un principe important dans le

méchanique, suivant lequel la résistance se tourne en action contraire, lorsqu'elle surpasse l'action directe. Car si au mouvement d'un Vaisseau poussé par le vent, on oppose une résistance qui augmente sans cesse; il est indubitable que le Vaisseau en ira toûjours d'autant moins vîte; de sorte que si la résistance parvient à égaler précisément l'effort du vent, le Vaisseau ne peut que rester en équilibre, & immobile entre cette résistance & cet effort. Mais si la résistance vient à être supérieure à l'effort du vent, il est clair qu'alors par cet effort-même du vent, le Vaisseau sera repoussé vers le vent par le contreffort de cette résistance.

La raison ultérieure est, qu'il n'y a point de résistance actuelle, qui ne soit une résistance active & une véritable réaction : l'effort-même qu'une chose fait contre celle qui lui résiste, met celle-ci en ressort & en action, pour repousser celle-là; la réfléchit, & la fait aller contre son propre effort par son effort-même. Rien n'est donc moins Paradoxe en soi, que de faire aller un Vaisseau contre le vent par l'action même du vent, sur tout lors-

que vous mettez à profit cette action du vent, pour faire mouvoir vos Rames, qui repoussent sans cesse positivement le Vaisseau contre le vent. Les voiles circulaires, dont vous vous servez, ont cela de bon qu'elles se dérobent au vent, & ne font nul obstacle au mouvement du Vaisseau qu'elles causent en mouvant les Rames. C'est dommage qu'on ne puisse pas de même dérober le Corps du Vaisseau à l'action du vent, ou mettre cette action à profit, comme vous mettez à profit celle qu'il a sur les voiles.

Piété. Elemens de Doctrine Chrétienne & des Lettres.

De Paris. *Gabriel-Charles* Berton se plaît à assortir divers Livres de piété pour le jeune âge. Après *le grand Alphabet*, il donne les *Instructions familieres*, « qui contiennent en Abregé » les maximes & les Pratiques fonda» mentales de la Religion Chrétienne » que l'on doit enseigner aux enfans » : ensuite il leur met en main le *Catéchisme servant de disposition*, « pour faire avec fruit la premiere Commu-

„ nion „. Suit la *Journée Chrétienne*, " contenant les Prieres & les „ Moyens propres pour sanctifier la „ journée „. Puis le *Pseautier distribué*, selon les jours de la semaine. Parlà on devient capable de profiter du *petit Trésor de la Mission*, " ou Pratiques „ & Instructions familieres pour les „ principaux devoirs de la vie Chré- „ tienne „, & des " *sages entretiens* „ d'une ame qui désire sincerement „ son salut. *L'Instruction pour bien fai-* „ *re la Confession générale*, " avec l'E- „ xamen des pechez, augmentée de „ Prieres, Actes, & Oraisons, devant „ & après la Confession & la Commu- „ nion „ se présentent ensuite aux besoins d'un âge plus meur, avec un *Manuel de devotion*, contenant divers Exercices de piété en faveur des bonnes ames. Pour ce qui est des *Réflexions* pour chaque jour du mois, *sur les principales qualitez de Jesus-Christ dans l'Eucharistie*, elles sont destinées à " servir de préparation & d'action de „ graces devant & après la Ste Messe „ aux Prêtres „, qui dirigent cette jeunesse, & qui ne devoient pas être oubliez. On leur a déja adressé une Ins-

ne, a donné deux des do
de son Ouvrage sur le Rosa
une espece d'Annuel de D
la Ste Vierge Roseto i
..... *In* 4°.

De Paris. *Sentimens*
ou Préceptes sur la Grammai
torique, la Poësie, & la i
pour apprendre à ceux qui
profession d'étude, aiment
des Regles fixes & certaine
la raison, pour juger de
d'esprit d'une maniere à s
neur dans les Cercles. Che
d'*Oudot*, ruë de la Harpe, i

Mêlanges.

De Verone. Ouv
Cardinal *Noris*. Nouvelle
les soins de M. le Marqui
où l'on ajoûte plusieurs Ec
me Auteur, qui n'avoient
re été imprimez: 3. Voll. i

Juillet 1728.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Juillet 1728.

ART. LXVI. D*E la maniere d'enseigner & d'etudier les Belles Lettres, &c.* Page 1161.

ART. LXVII. Vita del Servo di Dio P. Francesco di Geronimo. *La Vie du P. François Geronimo, &c.* page 1177.

ART. LXVIII. *Elemens de la Géométrie de l'Infini, &c.* p. 1233.

ART. LXIX. Relacion Historial, &c. *C'est-à-dire, Relation Historique &c.* p. 1264.

ART. LXX. *Lettres de M. Gauger A. en P. &. C. R. &c.* p. 1283.

ART. LXXI. *Lettre du Pere* LE BRUN *de l'Oratoire à Monsieur de Torpanne, Chancelier de Dombes.* p. 1306.

ART. LXXII. *Experience d'une Cataracte Membraneuse, envoyée à M. de Woolhouse, &c.* p 1325.

ART. LXXIII. *Réflexions sur les Usages des Eclipses du Soleil, &c.* p. 1341.

TABLE.

ART. LXXIV. *Nouvelles Litt*

D'ITALIE. *De Rome.* p.

De Venise. p.

De Verone. p.

De Naples. p. 1361. 1363.

De Milan. p.

D'ANGLETERRE. *De Lond*

ges. 1362. 1370. 1375.

DE HOLLANDE. *De La H*

1369.

D'Amsterdam.

De Leyde. p.

DE FRANCE. *De Paris.* 1359.

1362. 1364. 1371. 1378.

1388. 1390.

De Lion. p.

De Rouen. p.

Du Cap de S. Domingue. p

De Genêve. p.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1728.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1728.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilége.

M.DCCXXVIII.

CES MEMOIRES SONT COMmencez au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc; & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	8. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1728.

ARTICLE LXXVI.

LETTRE DE M. GAUGER A. en P. & C. R. sur la différente réfrangibilité des Rayons de la lumiere, & l'immutabilité de leurs couleurs, où l'on résout les principales difficultez contre l'une & l'autre. Avec le Plan de son Traité de la Lumiere & des Couleurs. A Paris. Chez Simart 1728. in 12. *Brochure de* 59. *pages.*

Suite de l'ARTICLE LXIX. du mois de Juillet M. DCC. XXVIII.

Lorsqu'un rayon du Soleil tombe sur la surface d'un Prisme, à mesure que son

Angle d'incidence augmente, depuis le moindre, l'image du rayon dans le Prisme s'éloigne toûjours de plus en plus de l'endroit où elle a commencé à paroître, & va en croissant jusqu'à un certain point, & ensuite diminuë ; & l'image hors du Prisme, émergente par la seconde surface, va toûjours en augmentant, jusqu'à ce qu'elle disparoisse, & s'éloigne d'abord de l'endroit où elle a commencé à paroître, & ensuite s'en rapproche, quoique l'angle d'incidence aille toûjours en augmentant, où que l'on tourne toûjours le Prisme en même sens. L'on demande l'explication de ce curieux Phénomène, qui prouve en différentes manieres la différente réfrangibilité des rayons ; & sous quel angle d'incidence du rayon incident, l'image dans le Prisme est la plus grande, & commence à diminuer ; & sous lequel de ces angles l'image émergente par la seconde surface commence à retrograder : l'Angle réfringent du Prisme, & la réfraction étant donnez.

M. Newton a fait remarquer dans la troisiéme expérience du premier Livre de son Optique, que l'image émer-

gente par la ſeconde ſurface du Priſme, deſcendoit, & enſuite remontoit; mais il n'en donne d'autre raiſon que ſon obſervation, & il ne parle point de ce qui arrive à l'image qui eſt dans le Priſme, qui mérite cependant qu'on y faſſe attention, parce que ce Phénomène prouve d'une maniere encore plus particuliere la différente réfrangibilité des rayons, que celui de l'image hors du Priſme, quoique moins ſenſiblement.

L'on auroit pû propoſer ce Problême d'une maniere plus générale: on l'a fait dans ce cas particulier, afin que chacun en pût faire l'expérience, avant que d'en chercher la réſolution.

L'on auroit pû auſſi y ajoûter quelques autres circonſtances que l'on n'a omiſes, que pour laiſſer le Problême ſimple; c'eſt par cette même raiſon que l'on n'y met rien de ce qui arrive à l'image qui ſort par la troiſiéme ſurface, ni à celle qui reſſort par la premiere; quoique l'on y voye auſſi des preuves des différentes réfrangibilitez; & d'ailleurs la réſolution du Problême, tel qu'on le propoſe, trouvée, il eſt facile d'avoir le reſte.

ARTICLE LXXVII.

PLAN DU TRAITÉ DE LA Lumiére Par M. Gauger.

Traité de la Lumiere & des Couleurs, où l'on explique la Nature de la Lumiere, la Cause & les effets de la Réflexion, & de la Réfraction de ses rayons, tant Homogènes qu'Hétérogènes, & où l'on rend ces effets sensibles par les expériences.

DE toutes les matieres qu'ont traitées les plus habiles Physiciens, il n'y en a point sur lesquelles ils ayent laissé des sentimens moins vrai-semblables que sur la Lumiere & les Couleurs. M. Newton le fait voir sensiblement dans son Optique. Mais ce profond Géométre nous y avertit dès l'entrée, qu'il n'a dessein que d'exposer nuëment les proprietez de la Lumiere pour les prouver par les expériences. En effet, les expériences font le capital & le fond de son Livre; & l'on se propose dans celui-ci d'examiner la nature de la Lumiere; de

donner, de prouver, de démontrer les principes d'où suivent toutes les proprietez, tous les Phénomènes connus, & ceux que l'on peut découvrir; & ensuite de rapporter, & d'expliquer 1°. les Expériences qui peuvent les rendre sensibles; 2°. celles qui servent à résoudre les difficultez que l'on à jusqu'ici proposées, & plusieurs autres qui en ont encore plus l'apparence; 3°. enfin celles qui font sensiblement connoître les erreurs des sentimens les plus universellement reçûs sur la Lumiere & les Couleurs.

L'ordre que l'on a cru devoir garder dans ce Traité, a demandé qu'il fût divisé en deux Livres, & chaque Livre en deux Parties.

Dans la premiere Partie du premier Livre, l'on explique la Nature de la Lumiere, & la cause de la réflexion & de la réfraction de ses différentes sortes de rayons: de l'égalité de leurs angles d'incidence & de réflexion dans celle-là, & du rapport constant des simes de leurs angles d'inclinaison & rompus dans celle-ci; & l'on donne les moyens de s'assurer par l'expérience des rapports particuliers dans

les différens milieux où ils passent, sur tout dans les Instrumens dont on fera usage, pour rendre sensible & confirmer les proprietez de la Lumiere & des couleurs par les Expériences.

Dans la seconde Partie, l'on explique, & l'on démontre premierement les effets de la réflexion de la Lumiere sur les surfaces planes, concaves, & convexes ; d'où l'on déduit les proprietez des Miroirs plans, des Miroirs concaves, & des Miroirs convexes : secondement les effets de la réfraction des rayons tant *Homogènes*, qu'*Hétérogènes* de la Lumiere dans & hors les corps diaphanes. (1).

1°. Quand les surfaces sont planes & paralléles : d'où l'on déduit les apparences des objets vûs à travers ces corps.

2°. Quand elles sont planes & inclinées, comme dans les Prismes, dont on avoit jusqu'ici peu examiné & peu connu les proprietez ; d'où l'on déduit les Phénomènes & les Couleurs

(1) On entend par rayons *Homogènes* ceux dont les parties sont sensiblement semblables; & par rayons *Hétérogènes* ceux dont les parties sont différentes en forces, de quelque part que leur vienne cette différence.

prismatiques : l'égale réflexibilité & réfrangibilité des rayons Homogènes, les différentes réflexibilitez, & réfrangibilitez des Héterogènes, l'immutabilité, l'ordre de leurs Couleurs &c. & les apparences des objets vûs au travers des Prismes, avant que les expériences les ayent rendus sensibles.

3°. Quand les surfaces sont des portions de Sphéres, comme dans les Lentilles; d'où l'on déduit les Proprietez & les Phénomènes des Lunettes simples, & la construction des Microscopes simples, par réfraction.

4°. Quand les Lentilles sont plusieurs combinées ensemble; d'où l'on déduit les proprietez & les constructions des Lunettes composées, ou des Télescopes, par réfraction.

5°. Quand les Lentilles sont combinées avec les Miroirs concaves; d'où l'on déduit les proprietez & les constructions des Télescopes & des Microscopes composez, par réflexion & par réfraction.

6°. Quand les Lentilles sont combinées avec les Prismes; d'où l'on tire de nouvelles preuves de la nature de

la Lumiere, de l'immutabilité des Couleurs de ses rayons.

7°. Quand les surfaces sont entierement Sphériques: d'où l'on déduit les Phénomènes des différens Arcs-en-Ciel, & l'ordre de leurs Couleurs, tels que l'expérience le fait connoître.

Enfin, des differens effets des réflexions & des réfractions des rayons dans & hors les Corps diaphanes, l'on déduit, ou plûtôt l'on conjecture qu'elles peuvent être les parties insensibles des corps, qui les font paroître de telle ou de telle couleur.

Quoique les rayons de la Lumiere, que l'on avoit regardez jusqu'ici comme Homogènes, soient naturellement tous Hétérogènes; l'on a cru cependant devoir examiner quels seroient les effets des réfractions des uns & des autres, afin d'en mieux faire voir la nature, par la comparaison de ces différens effets, avec ceux que l'expérience fait découvrir; & de mieux faire sentir combien l'on avoit été jusqu'ici éloigné de connoître la nature de la Lumiere.

Dans la premiere Partie du second

Livre, 1°. l'on marque les Instrumens qui sont propres pour faire les Expériences, qui confirment & rendent sensibles les proprietez de la Lumiere & des Couleurs, que l'on a déduites de leurs principes dans la seconde Partie du premier Livre.

2°. L'on donne des moyens de monter ces Instrumens, & les manieres de s'en servir, non seulement pour cet usage, mais aussi pour résoudre méchaniquement plusieurs Problêmes de Dioptrique, dont on a donné les résolutions géométriques & analytiques dans le premier Livre.

3°. L'on rapporte & l'on explique plusieurs des principales Expériences, qui prouvent le sentiment que l'on a établi, & qui rende sensibles les conséquences que l'on a tirées des principes que l'on a donnez.

La seconde Partie du second Livre comprend, 1°. les Expériences, qui servent à résoudre les difficultez que l'on a proposées contre le sentiment que nous avons expliqué, & plusieurs autres qui en ont encore plus l'apparence.

2°. Celles qui peuvent faire con-

noître les erreurs des sentimer
plus universellement reçûs sur la
miere & les Couleurs.

Ce Traité, que l'on compte de
dre bien-tôt public, est celui qu
cité page 13. & 43. des Lettres d
Gauger, & dont il est parlé dan
Memoires, en Mars 1723. page
Ce sera un in 4°. d'environ qua
feüilles, & de plus de trente plan
qui font encore plus de quinze feü
parce qu'elles doivent sortir hor
Livre. L'on a eu soin dans les fi
de tracer différemment les ligne
doivent représenter les rayons de
rentes couleurs, afin de ménager
tant qu'il se peut, l'attention du
teur, & de faire voir d'un coup
ce que le discours exprime. L'on
point épargné ces figures, & on
faites assez grandes, pour que les li
ni les Lettres qui les désignent
soient point confonduës.

L'on peut assurer que ce Traité
Lumiere & des Couleurs *sera le*
complet, le plus exact, le plus sat
sant, qui ait paru jusqu'ici sur cett
tie, l'une des plus belles & des plu
rieuses de la Physique. Ceux qui con

sent l'habileté de M. Gauger, ceux qui ont vû ses Expériences, comme nous les avons vûës plusieurs fois avec plaisir, qui sçavent qu'elle est sa sagacité à imaginer, sa dextérité à exécuter, attendent son Ouvrage avec impatience, & le liront avec empressement.

Article LXXVIII.

LA RELIGION CHRETIENne prouvée par l'accomplissement des Prophéties de l'Ancien & du Nouveau Testament, suivant la méthode des SS. Peres. A Paris Chez Esprit Billiot, Libraire Juré de l'Université, &c. & Gabriel-François Quillau Fils, &c. 1728. un volume in 4°. pagg. 386. sans l'Epître Dédicatoire, la Préface, la Table, &c.

AU milieu du Christianisme, tant de Livres pour prouver la Religion Chrétienne! A-t-elle donc encore besoin de ces preuves cette Religion si solidement établie depuis près de deux mille ans? Car ce n'est point aux Infidéles qui l'ignorent, que s'adressent ces Ouvrages; on sçait bien

qu'ils ne les liront pas : c'eſt pour ceux qui font profeſſion du Chriſtianiſme, qu'on les entreprend ; c'eſt à eux qu'on les préſente. Mais parmi ces Chrétiens de nom & de profeſſion, combien de véritables Infidéles, ou de ces hommes flottans & incertains, pour qui la Religion eſt encore un Problême ; qui cherchent dans les égaremens d'un Eſprit indocile, de quoi favoriſer les deſordres de leur cœur ; qui fermant les yeux aux plus vives lumieres, aiment à ſe perdre dans les déſolantes ténebres de l'incertitude & du doute ! Après tout, les plus convaincus & les plus ſoumis voyent avec plaiſir dans les preuves qu'on leur expoſe, le Triomphe de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ; & il eſt bon de retracer & de perpétuer ces argumens victorieux, qui l'ont fait triompher du Paganiſme & de l'infidélité la plus obſtinée. Tel eſt le but que s'eſt propoſé l'Auteur de ce Traité ; confirmer les Fidéles, & forçer l'Incrédule de ſe rendre à l'évidence qu'on fait briller à ſes yeux. On le voit de l'Epître de Dédicatoire.

Le Pere *Baltus*, après quelques Ouvrages compoſez à la gloire de la Re

gion, & de ses Défenseurs les Saints
eres, l'établit dans celui-ci sur les
rincipes qui lui ont paru non seule-
nent les plus solides, mais encore les
lus sensibles. L'accomplissement visi-
le, manifeste, inconteſtable des Pro-
hétiesqui regardent la Religion Chré-
ienne & Catholique, & son divin
Auteur; c'est de-là qu'il tire sa Démons-
ration; c'est à quoi il se borne: « Je
» me suis appliqué, dit-il, à recüeillir
» dans cet Ouvrage quelques-unes de
» ces Prophéties claires & manifestes,
» & qui ne demandent, pour être en-
» tenduës, ni explication, ni érudi-
» tion recherchée; afin que tout le
» monde, jusqu'aux plus simples,
» puisse comprendre plus facilement
» les conséquences certaines, qui se
» tirent de leur accomplissement, & qui
» mettent, à ce qu'il me paroît, les vé-
» ritez de la Religion dans une entiere
» évidence, c'est-là, ajoûte-t-il, la
» plus excellente maniere de lire & d'é-
» tudier les divines Ecritures & à la-
» quelle toutes les autres doivent se
» rapporter, pour être véritablement
» utiles & salutaires »: c'est-là ce qu'on
loit y chercher; Jesus-Christ & sa Loi

Sainte. Mais cette manie
commune, & trop simple
taine espece de Sçavans: o
de rafinement, & quelque c
tingue du Vulgaire ignora
Géographie, Chronologie
Texte & des différentes v
tueux étalage d'une vain
souvent poussé au-delà de
la Religion préscrit, mê
des bornes de la raison; c
exacte des Plantes & des
dont il est parlé dans l'Ec
tilitez de Grammaire port
niere des Rabbins jusqu'a
riles minuties; supputatio
se autant que frivole, des
des moindres parcelles, c
sent l'immense durée des S
lus; prétention audacieuse
son gré le cours des Astre
assujettir à un systême; la
& les autres Sciences natu
nes & présomptueuses rec
n'est point là ce que le Pere
proposé, non plus que le
cherchoient dans l'Ecritu
Dieu a voulu que nous y tr
les preuves de la Religion

la Foi & des mœurs ; dequoi con-
ncre les Infidéles, instruire les Chré-
ns, & regler leur conduite. Notre
teur qui fait gloire « de les suivre
ar tout comme ses Maîtres » & ses
des, fait voir dans cet Ouvrage,
:, « cette Eglise répanduë par toute
a terre, a été prédite & annoncée par
es Anciens Prophêtes, plusieurs sié-
les avant qu'il en parût aucun vest-
ge, & par une foule de Prédic-
ons si claires & si certaines qu'il est
npossible de ne la pas reconnoî-
re ».

l y a deux sortes de Prophéties : il
a, pour s'exprimer ainsi, de réel-
; il y en a de verbales ; c'est-à-dire,
figures, & des prédictions. Celles-
tant sans comparaison, plus propres
onvaincre les Incrédules, que les fi-
es ; c'est à les développer, & à ren-
sensible leur accomplissement, que
ere *Baltus* s'est attaché. Ce seroit
nmoins ne connoître pas les desf-
s de Dieu, que de rejetter toute ap-
ation & toute allégorie, puisque
s-Christ & ses Apôtres, & après
x-ci les Saints Docteurs de l'Eglise,
s donnent par tout les événemens

du premier Testament, po
boles & des annonces de la
liance. De sorte que l'on
tant de raison qu'on se l'im
mépriser les Théologiens qu
né en preuves de nos Myste
gures anciennes.

Le Traité que nous annon
divisé en quatre Livres. Le
comprend « les Prophéties q
» dent l'Eglise Catholique »,
» plus claires encore, selon l
» que de Saint *Augustin*, qu
» qui annoncent Jesus-Christ
» me. Des Prophéties indubitab
» accomplies en la Personne de
» Christ, est composé le second
» Dans le troisiéme, on ajoûte
» ques Prophéties du Nouveau
» tament, touchant l'Etablisseme
» l'Eglise. Le quatriéme entre da
» plus grand détail des veritez qu
» glise enseigne, & les rapprochan
» principe qui en démontre l'infail
» lité, les rend plus sensibles & plus
» dentes » : c'est-à-dire que de l'étab
sement de la Religion, conforme a
Prophéties, on infere la verité du Cu
& la pureté de la Morale. Au reste, l'A

eur ne perd point de veüë ses Guides, & n'abandonne point ses Maîtres : son Livre n'est presque qu'un Extrait des raisonnemens des Peres, sur le sujet qu'il traite, liez par ses réflexions, & rendus plus persuasifs par le secours qu'il se prêtent mutuellement.

Pour soumettre les Nations au joug de la Foi, pour convaincre les Payens aveugles, & confondre les Juifs rebelles, les Saints Peres n'ont point eu d'argument plus simple ni plus facile, plus fort, ni plus décisif, ni qui donne moins de prise aux vaines défaites que celui qui se tire de l'accomplissement incontestable des anciennes Prophéties, touchant l'Empire de Jesus-Christ, étendu si rapidement par toute la Terre. A la vûë d'un événement si prodigieux dans toutes ses circonstances, pouvoit-on recourir à cet enchantement chimérique, auquel les Payens attribuoient la conversion du monde? Car, dit Saint *Augustin*, si, par la force de l'Art Magique, Jesus-Christ a entraîné les Peuples à sa suite; s'il a pû se faire adorer après sa mort; par quels charmes puissans a-t-il suscité cette foule de Prophêtes, qui

tant de Siécles auparavant, ont annoncé son avenement, & tout ce qui s'exécute à nos yeux ? Etoit-il Magicien si long-tems avant que de naître ? Nous sçavons ce qu'étoit le monde sous l'Empire du Paganisme. Quel égarement dans le culte ! Dans les mœurs quelle corruption ! Vicieux par Religion, pour se livrer sans honte aux plus affreux desordres, les Payens n'avoient qu'à imiter ce qu'ils adoroient. Jesus-Christ paroît, il parle, il instruit : les Divins Oracles s'accomplissent en lui ; sa Naissance miraculeuse, sa Vie, sa Mort, l'étenduë immense de son Royaume, la constante durée de son Eglise, tout à été prédit jusqu'aux moindres circonstances ; l'effet répond aux promesses ; le monde est converti ; les Dieux sont abandonnez ; on court en foule se ranger sous la Loi du Vainqueur des Idoles. Telle a été la force de cet argument sans réplique que les premiers Prédicateurs de l'Evangile ont employé avec tant de succès, & que le Pere *Baltus* dévelope ce Traité.

La premiere Prophétie qu'il r… porte, est celle que nous lisons au C…

pitre XII. de la Genèse. Dieu voulant tirer Abraham de son Païs déja infecté de l'Idolâtrie, lui dit ces paroles : « sortez de votre Païs : quittez votre » parenté, & la Maison de votre Pe- » re, & venez en la Terre que je vous » montrerai. Je ferai sortir de vous un » grand Peuple ; je vous bénirai ; je » rendrai votre Nom célèbre, & vous » serez béni. Je bénirai ceux qui vous » béniront, & je maudirai ceux qui » vous maudiront ; & tous les Peuples » de la Terre seront bénis en vous ». La même promesse est répétée au Chapitre XVIII. & plus solemnellement encore au XXII. Chapitre du même Livre. Dieu, après avoir éprouvé la fidélité d'*Abraham* par le Commandement qu'il lui fit de sacrifier son fils Isaac, exprime ainsi l'engagement qu'il prend avec ce Patriarche : « Je jure » par moi-même, que, puisque vous » avez fait cette action, & que, pour » m'obéïr, vous n'avez point épargné » votre fils unique, je vous bénirai, & » je multiplierai votre Race comme » les étoiles du Ciel, & comme le sa- » ble qui est sur le rivage de la Mer. » Votre Postérité possédera les Villes

» de ses Ennemis : & toutes les Nations
» de la Terre seront bénies dans celui
» qui sortira de vous, *parce que vous*
» *avez obéi à ma voix* ».

Dans ces endroits, il faut remarquer, avec Saint *Augustin*, deux différentes promesses faites à Abraham ; l'une qui regarde le Peuple Juif, dont il devoit être le Pere selon la Chair ; l'autre qui embrasse toutes les Nations, dont le saint Homme devoit être Pere selon l'Esprit & la Foi. Car « c'est la coûtu-
» me de l'Ecriture, dit Saint *Chrisosto-*
» *me*, de joindre ensemble deux Pro-
» phéties ; l'une particuliere, qui de-
» voit s'accomplir bien-tôt ; l'autre
» générale, qui ne devoit avoir son ac-
» complissement que long-tems après
» la premiere, afin que ceux qui ver-
» roient la premiere, s'accomplir ne
» pussent douter qu'on ne vît un jour
» l'accomplissement de la seconde ». Cette regle appliquée à d'autres Prophéties, en donne l'intelligence, & fait voir qu'elles n'ont eu, & ne doivent avoir leur entier accomplissement, que dans la Loi Nouvelle. Dans cette promesse faite au Pere des Nations, peut-on ne pas reconnoître en ce

Descendant d'*Abraham*, si chéri de Dieu, & promis d'une maniere si solemnelle, *Jesus-Christ* suivi & adoré de tous les Peuples de la terre, qu'il a comblez de ses bénédictions ? Cette même promesse renouvellée & confirmée à Isaac & à Jacob, (*Genes.* XXVI. XXVIII.) peut-elle s'appliquer à d'autres, & ne se trouve-t-elle pas pleinement & manifestement accomplie en lui ?

La fameuse Prophétie de *Jacob*, qui a tant exercé les Sçavans, n'a pû être oubliée dans un Ouvrage tel que celui-ci. « Le Sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le Prince de sa Postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé, soit venu ; & c'est lui qui sera l'attente des Nations ». (*Genes.* XLIX. L'Auteur convient qu'il y a quelque obscurité dans cette Prophétie, à cause des termes métaphoriques qui y sont employez en quelques endroits. « Mais qu'importe ? reprend il, puisque ces paroles » *C'est lui qui sera l'attente des Nations*, sont également claires, certaines, & hors de toute dispute dans le Texte, & dans les Versions ; & qu'il est impossible de

„ les appliquen à aucun autre qu'à J.
„ C. auquel il est évident qu'elles conviennent exactement. Il n'entre dans aucune de ces discussions contentieuses, qui n'ont pû jusqu'ici fixer les sens obscurs, ni réünir la diversité des opinions; content de voir & de faire sentir dans ce qui est certain & manifeste, ce que l'entêtement seul, & la mauvaise foi voile aux yeux d'une Nation perfide & réprouvée.

Les *Pseaumes* fournissent un si grand nombre de Prédictions du Regne de Jesus-Christ sur tous les Peuples de l'Univers, de la ruïne de l'Idolâtrie, de l'Etablissement du Christianisme, qu'ils semblent n'être qu'une perpétuelle Prophétie de ce qui devoit s'accomplir dans la suite des Siécles. Les Saints Peres l'ont si bien compris, que souvent ils croyent superflu de s'arrêter à en donner l'interprétation; sûrs que les Textes seuls portent une lumiere & une conviction, dont il est impossible de se défendre. S'ils en ont expliqué les sens prophétiques, ils n'ont eu besoin, pour persuader les Payens-mêmes, ni de conjectures forcées, ni d'applications arbitraires: l'évidence des faits

rendoit à la vérité un témoignage si authentique, qu'il ne falloit qu'y rappeller l'attention de ceux qu'ils instruisoient. Par tout, les Pseaumes annoncent un Roi, dont l'Empire doit s'étendre jusqu'aux extrémitez de la Terre, & durer jusqu'à la consommation des Siécles; un Roi qui domptera les Peuples & les Rois conjurez pour renverser son Trône; un Roi que tous les autres Rois adoreront; un Roi juste, un Roi bien-faisant, qui comblera ses Peuples de Dons infiniment précieux, qui les protégera contre leurs Ennemis, qui les rendra victorieux, qui fera regner la Paix & l'abondance; un Roi Saint, un Roi puissant, un Roi éternel; le Roi des Siécles, ainsi que des Nations. Ceux qui se sont un peu appliquez à l'intelligence des Pseaumes, reconnoîtront sans peine ceux qu'on a en veuë, dans ce précis; où l'on ne fait que resserrer ce que les Anciens Docteurs de l'Eglise, Eusebe, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, &c. ont exposé dans leurs Ouvrages sur cette Partie des divines Ecritures. Le P. *Baltus* en rapporte plusieurs endroits bien choisis, & très-concluans pour son dessein.

Dès le second Siécle de l'Eglise, Tertullien produisoit contre les Juifs le deuxiéme Pseaume *Quare fremuerunt gentes*, &c, & sur tout ces paroles : *Postula à me, & dabo tibi gentes hæreditatem tuam, & possessionem tuam terminos terræ.* " En quel autre qu'en Jesus-
„ Christ, „ leur disoit-il, " toutes les
„ Nations ont-elles cru ? N'est-ce pas
„ à lui que se sont soumis les Parthes &
„ les Medes, les Elamites & les Peu-
„ ples de la Mésopotamie, de l'Armé-
„ nie, de la Phrygie, de la Cappado-
„ ce ; ceux qui habitent le Pont, l'A-
„ sie, la Pamphylie, l'Egypte, & cette
„ partie de l'Afrique qui est au-delà
„ de Cyrene ; les Romains, les Juifs ;
„ les Peuples de la Gétulie, & de la
„ Mauritanie ; toutes les Contrées des
„ Espagnes ; quelques Nations des
„ Gaules ; les Terres des Bretons, inac-
„ cessibles aux Romains, & mainte-
„ nant soumises à Jesus-Christ ; les vas-
„ tes Régions des Sarmates, des Da-
„ ces, des Germains, des Scythes ;
„ tant d'autres Provinces éloignées,
„ & d'Isles inconnuës, dont le détail
„ seroit trop long. Le nom de Jesus-
„ Christ à pénétré chez tous ces Peu-

„ ples ; il y regne, il y est adoré, & les
„ Prophéties sont accomplies en lui „.
Combien cet argument est-il devenu plus sensible, depuis que tant de Siécles l'ont confirmé, & que chaque jour, ajoûtant quelques Conquêtes à l'Empire de Jesus-Christ, lui donne une force nouvelle ? Le Pere *Baltus* néanmoins, pour ôter aux Ennemis de la Religion, l'avantage qu'ils croiroient pouvoir tirer de la défection de tant de Peuples séduits par l'Hérésie, ou assujettis à l'Alcoran, répond que,
„ sans entrer dans une plus longue dis-
„ cussion, il n'y a qu'à jetter un coup
„ d'œil sur l'Amérique, que l'on sçait
„ être presque toute Catholique, pour
„ être incontinent détrompé „. Mais indépandemment de ces acquisitions récentes, & quoi qu'il reste encore assez de Peuples à convertir en Amérique & ailleurs, pour exerçer long-tems le zéle des hommes Apostoliques ; la vérité se manifeste aux yeux de l'Univers, puisqu'il n'est point nécessaire, pour l'accomplissement des Prophéties, que tous les Peuples reçoivent la Foi *dans le même-tems* ; ni que ceux qui l'ont reçûë, la conservent *jusqu'à la fin du*

monde; & qu'il a été prédit au contraire, qu'il y auroit des Héréfies, lefquelles ne peuvent s'élever que parmi ceux qui ont embraffé la Foi.

Sur les pas des Saints Peres, & fuivant toûjours la même méthode, le P. *Baltus* parcourt les autres Prédictions, qui font tirées des Livres Prophétiques. Pour établir le Regne de Jefus-Chrift, ce n'étoit point affez de détruire le culte des Idoles; il falloit encore perfectionner celui que Dieu-même avoit ordonné au Peuple choifi, & dont il avoit bien voulu fe contenter durant une longue fuite de Siécles; il falloit renverfer la Synagogue: A cette Epoufe infidelle, devoit fucceder une Epoufe " plus pure & plus fainte, " une Epoufe comblée de gloire, fans tache & fans ride, (1) digne enfin du Célefte Epoux, qui vouloit s'unir à elle de la maniere la plus intime. Or ces deux chofes font annoncées par les Prophêtes avec tant de clarté, & des circonftances fi marquées, qu'il ne faut qu'une fimple expofition pour les faire reconnoître. Ecoutons *Ifaïe*, le premier & le plus Ancien des quatre grands Prophêtes: car quoique la plû-

(1) Ephes. V. 27.

des témoignages qu'on nous pré-
t sur le premier de ces deux évene-
ns, semblent regarder plus parti-
erement la Personne du Messie; la
version des Idolâtres, & les hom-
ges qu'ils s'empresseront de rendre
ur Libérateur, ne laissent pas de
trouver exactement décrits. Aussi
Écrivains sacrez ne nous le représen-
-ils guéres, sans ces marques frapan-
& qui ne permettent pas de le mé-
noître. En effet, dit notre Auteur,
ette Rédemption generale, & cet-
conversion du monde étoit le prin-
ipal objet, que les Prophêtes avoient
ontinuellement devant les yeux, &
quoi ils rapportoient tous leurs dis-
ours, & toutes leurs actions Pro-
hétiques ». Isaïe est si rempli de
Prédictions, qu'il ne faut que l'ou-
au hazard, pour les trouver & se
vaincre. « Il sortira, dit-il au Cha-
itre XI. un Rejetton de la Tige de
essé......... l'Esprit du Seigneur
reposera sur lui .... les Nations
iendront lui offrir leurs prieres, &
on Sépulchre sera glorieux ». Peut-
douter que ces paroles ne regardent
us-Christ, descendu de David fils

de Jessé ? Les réflexions d'Eusebe sur ce Texte, & le long Discours de Saint Chrysostôme, qui regarde principalement la gloire du Tombeau de Jesus-Christ sont trop longs pour être rapportez & ne peuvent être abregez qu'avec perte.

Transcrivons aussi un endroit de Jeremie des plus clairs & des plus convaincans. « Seigneur, qui êtes ma » force, mon appui & mon réfuge » au tems de l'affliction, les Nations » viendront à vous des extrémitez de » la terre, & elles diront : Il est vrai » que nos Peres n'ont possédé que le » mensonge, & qu'un néant qui leur » est inutile. Et comment un homme » se feroit-il lui-même des Dieux ?... » C'est donc maintenant que je vais » leur faire voir que ma main est tou» te-puissante, & ils sçauront que » mon Nom est : *Celui qui est* », (Jerem. XVI.) Voilà, dit *Saint Augustin*, ce qui s'accomplit à nos yeux ; les Nations les plus reculées accourent pour se soumettre à Jesus-Christ. Nous les entendons dire ces choses, & nous les voyons briser en même-tems leurs Idoles. (*Aug. de Consens. Evang.* Chap. XXVI.)

La destruction du Temple, la réprobation de la Synagogue, la dispersion des Juifs, ne sont pas prédites avec moins d'évidence que la vocation des Gentils. Nous voyons toutes ces choses consommées depuis bien des Siécles : examinons si elles avoient été prédites. Dès l'entrée du Livre d'Isaïe, on voit la Nation Juive rejettée de Dieu, pour son infidélité & son ingratitude. « Cieux, écoûtez ! & » toi, Terre ! prêtes l'oreille, car c'est » le Seigneur qui a parlé. J'ai nourri » des enfans, & je les ai élevez, & » après cela ils m'ont méprisé....... » Votre Terre est déserte, vos Villes » sont consumées par le feu : les Étran- » gers dévorent votre Païs devant » vous, &c ». Pour convenir que cette désolation prédite, est celle qui fut causée par les Romains sous *Tite* & *Vespasien*, non celle qui arriva sous le Regne de *Nabuchodonosor* ; « on » n'auroit, dit le Pere *Baltus*, qu'à » faire attention, que la ruïne dont il » est ici parlé, est jointe immédiate- » ment à la conversion des Idolâ- » tres ; .... & que ce dernier événe- » ment....... n'étant arrivé que dans

» le tems de la ruine de la Judée par
» Tite & Vespasien, c'est une consé-
» quence certaine, que c'est de cette
» ruïne que parle le Prophête. D'ail-
» leurs *Isaie* caractérise si particuliere-
» ment la ruïne qu'il annonce, qu'on
» ne peut la méconnoître ». Toutes
les circonstances s'accordant parfaite-
ment avec ce que l'Histoire nous ap-
prend. « Bannissons donc de nos es-
» prits, reprend le sçavant Auteur,
» cette idée de la captivité de Baby-
» lone, qu'il ne tient pas aux Juifs,
» & à quelques Chrétiens, que nous
» ne trouvions dans tous les endroits
» des Prophêtes, où il est parlé avec
» le plus d'évidence de la dispersion
» qu'ils souffrent à présent ». Plus
éclairé & plus sincere, *Saint Augustin*
ne craint point, adressant la parole
aux Juifs, de les presser de la maniere
la plus vive, de reconnoître dans leur
état présent, l'accomplissement de ces
Prédictions : & les reproches qu'il
leur fait sur leur aveuglement ou leur
mauvaise foi, ne conviennent que
trop aux Chrétiens Judaïsans, & aux
autres incrédules. On feroit un volu-
me entier, & non un simple extrait,
si l'on parcouroit les autres Prophé-

ties, qui, pour prouver ce que l'on s'est proposé, n'ont besoin que d'être lûës avec reflexion & comparées à ce que nous voyons accompli & subsistant à l'égard du Royaume de Jesus-Christ, & de sa Religion répanduë dans toutes les parties du Monde. Après l'idée générale que nous avons donnée de l'Ouvrage du Pere *Baltus*, & le détail particulier qu'on vient de voir du premier Livre, il seroit inutile de nous arrêter long-tems sur les autres; puisque c'est par tout une même méthode, un même stile, une même maniere.

Le second Livre contient les Prophéties, qui regardent personnellement Jesus-Christ. En effet, ses Attributs, & son caractere propre & qui le distingue, les principales actions de sa vie, ses souffrances & sa mort, la gloire qui a suivi ces opprobres; tout cela a été prédit si clairement, & avec un détail tellement circonstancié, qu'il semble que les Ecrivains sacrez de l'Ancien Testament ont été plûtôt les Historiens, que les Prophêtes du Messie. Sa Divinité est marquée formellement & en termes précis dans plu-

sieurs endroits d'*Isaie* & des *Pseaumes.* Notre Auteur se contente d'en rapporter quelques-uns des plus marquez, comme ce que nous lisons au Chapitre XXV. d'*Isaie*, où le Prophête ayant annoncé la destruction totale de Jerusalem, en ôtant à cette Ville toute espérance d'être jamais rétablie, (ce qui ne peut convenir, comme l'on voit qu'à l'état où les Romains l'ont réduite,) il ajoûte : « les Peuples di-» ront alors ; c'est-là véritablement ce-» lui qui est notre Dieu, nous l'avons » attendu, & il nous sauvera ». Quand on n'auroit pas joint à ce Texte les réflexions de *Saint Jerôme*, d'*Eusebe*, de *Saint Cyrille* d'Alexandrie, pourroit-on n'en pas faire l'application à Jesus-Christ, lequel a fait porter à l'ingrate Jérusalem le poids de son courroux, & a sauvé les Nations Infidelles ? N'oublions pas ces paroles du Pseaume XLIV ; « Votre Trône, » ô Dieu ! subsistera éternellement.... » Vous avez aimé la justice, & haï » l'iniquité. C'est pour cela, ô Dieu ! » que votre Dieu vous a oint d'une » huile de joye, d'une maniere plus » excellente que tous ceux qui y ont

» eu part avec vous ». Texte fameux ! La terreur des Juifs & des Sociniens qui s'efforcent vainement d'en détourner le sens. Car, dit *Saint Chrysostôme* : « Que peuvent répondre à » cela les Juifs ? De qui parle le Pro» phête ? Mais que peut aussi y répon» dre l'Hérétique, qui ne reconnoît » point la Divinité de Jesus-Christ ? » S'il ôse avancer que les premieres » paroles sont dites de Dieu le Pere ; » comment pourra-t'il lui appliquer » ce qui suit : Vous avez aimé la jus» tice, &c. C'est pour cela, ô Dieu ! » que votre Dieu vous a oint, &c. » Car Dieu le Pere n'est pas le Christ ; » il n'a pas été oint, &c. » & n'a pû l'être ; puisque Principe du Fils, source de la Divinité & de toutes choses, il tient tout de lui même, & ne peut rien recevoir.

La Naissance de Jesus-Christ à Bethléem, & le Miracle inoüi & unique, qui devoit lui donner une Mere Vierge, la Race de David dont il descend, les circonstances de sa vie, de ses souffrances, de sa mort, & des suites de sa mort ; c'est sur quoi le Pere *Baltus* rapporte les Propheties ex-

presses & formelles, & ce que l'éloquente érudition des Peres leur a fourni pour les développer.

Sur la fameuse Prédiction des LXX. semaines de Daniel, sans s'arrêter à ces discussions de Chronologie ou de Critique, aussi embarrassées que peu necessaires; « Il suffit, dit-il, que la » ruïne de Jérusalem & du Temple, » que la désolation qui doit arriver » après la fin de la Guerre, l'aboli- » tion des sacrifices, la perpétuelle » durée des malheurs qui doivent ac- » cabler les Juifs, y soit rapportée » comme le châtiment de la mort du » Christ. Mais quelle est cette Justic[e] » éternelle qui doit venir sur la terr[e] » Qui est celui en qui les visions & l[es] » Prophéties doivent prendre fin, » s'accomplissant? Qui est ce Sa[int] » des Saints, qui doit être oint c[om]- » me Roi, comme Grand-Prê[tre] » comme Prophête? Qui pourroi[t] » connoître à ces traits le Fi[ls] » Dieu, le Sauveur du Monde » tre Seigneur Jésus-Christ?

Qui peut lire le Pseaume XX[I] être persuadé que le Prophêt[e] devant les yeux la Passion d[e]

veur, dont il décrit si exactement les particularitez, & les effets qu'elle devoit produire dans le monde? Particularitez uniques, & qui ne conviennent qu'à celui en qui nous les voyons accomplies. « Ils ont percé mes pieds » & mes mains; ils ont compté mes » os....... Ils ont partagé mes habits » entre eux; & ma Robe, ils l'ont ti- » rée au sort....... Tous les Peuples » de la Terre se souviendront de ces » choses, & se convertiront au Sei- » gneur, &c.

Les deux premiers Livres ayant été employez à exposer les Prophéties de l'Ancien Testament, qui se rapportent à Jesus-Christ ou à son Eglise; le troisiéme fait voir l'accomplissement de celles du Nouveau Testament. Depuis plusieurs Siécles les Juifs attendoient ce Messie tant de fois promis par leurs Prophêtes. L'Empire de *Cyrus*, & ses éclatantes victoires; le Regne du Grand *Alexandre*, la rapidité de ses Conquêtes, la division de ses Etats après sa mort, les Guerres qui s'éleverent entre ses Successeurs; tant de grands évenemens prédits par ces hommes divins, long-tems avant

la Naiſſance de ces Princes ; leſquels, en leur conſidération, avoient donné à la Nation Juive des marques ſingulieres de leur protection & de leur bien-veillance ; toutes ces choſes étoient autant de gages certains de la vérité des Prédictions non encore accomplies. Le monde étoit dans l'attente ; & l'on ſentoit que le tems approchoit auquel devoit paroître *Le Déſiré des Nations* (*Agg.* II. 8.) De l'Orient cette perſuaſion s'étoit répanduë en Occident. Suivant leurs idées profanes, les Romains idolâtres diſoient qu'il étoit écrit dãns les Arrêts du Deſtin, que de la Judée ſortiroit un Conquerant, qui s'aſſujettiroit tous les Peuples de la Terre. Nous avons ſur cela des témoignages remarquables de deux célebres Hiſtoriens ; Corneille-Tacite (*L. V. hiſt.*) & Suétone (*ſur Veſpaſien*, Chap. IV.) C'eſt dans ce tems que naît à Bethléem ce Roi ſi attendu, ce Sauveur des hommes, Jeſus Chriſt, qui vient les éclairer, & les tirer de l'eſclavage où ils languiſſent. Durant le cours de ſa vie mortelle, il éprouve tout ce qui a été prédit de lui dans les Anciennes Ecri-

tures, ainsi qu'il l'expliquoit lui-même à deux de ses Disciples après sa Résurrection. Le Pere *Baltus* nous en donne ici un précis, & l'Abregé de l'Histoire Evangelique, remplie de Prédictions, dont l'accomplissement est trop connu de tout le monde, pour que nous nous étendions sur cette partie de l'Ouvrage.

Il est tems de venir aux consequences, & au fruit que l'on en doit tirer. » Je ne doute pas, dit l'Auteur, qu'a» près avoir vû un si grand nombre de » Prophéties, annoncer si clairement » l'Eglise Catholique, telle que nous » la voyons; on n'ait conclu d'abord » qu'il n'est pas possible de douter » qu'elle ne soit la véritable Eglise de » Dieu, & par consequent la Dépositaire de la saine Doctrine & de la » véritable Religion ». Il ajoûte que dans ces conséquences qu'il développe avec les Saints Peres, il se propose de convaincre les Infidéles & les Hérétiques, & d'animer les Fidéles à la pratique de toutes les vertus Chrétiennes. Tel est l'objet de la derniere partie de l'Ouvrage. Heureux les Lecteurs dociles, qui entreront dans des vûës si

ſaintes. Un Auteur qui ſe les propoſe, merite d'en avoir de tels; ſur-tout, ſi, comme celui-ci, ſans compter ſur leurs talens, & ſur la Science qui enfle, ils font gloire de n'écouter & de ne propoſer que les divins Oracles, & ces Interprétes reſpectables, que l'Egliſe nous ordonne de ſuivre, comme une regle ſure dans leurs ſentimens unanimes. Ces longues citations des Peres, employées dans cet Ouvrage, & qui rempliſſent ſouvent pluſieurs pages, ne ſeront peut-être pas du goût de quelques eſprits faſtidieux, qui n'ont du dedain pour les travaux de ces Grands Hommes, que parce qu'ils ne les connoiſſent pas. On a lieu néanmoins d'eſperer que ceux qui voudront bien lire ce que notre Auteur en a recueïlli, prendront des ſentimens raiſonnables. Au reſte, pour ménager la délicateſſe de ceux que les Langues & les Caractères étrangers effrayent, le P. *Baltus* a rejetté à la fin les Textes originaux Hebreux, Grecs, Latins, que ceux qui les entendent ſont toûjours bien-aiſes de trouver fidélement rapportez, pour s'épargner la peine aſſez conſiderable, de les chercher dans les ſources.

ARTICLE LXXVIII.

ANALYSE ASTRONOMIQUE de l'Hypothése Lunaire du Calendrier Gregorien. Par le P. J. M. MAHOUDEAU D. L. C. D. J.

LE Calendrier Lunaire Gregorien n'étant qu'une excellente Réforme de l'ancien Calendrier Lunaire; il n'est pas possible de bien comprendre, ni de bien déveloper l'Hypothése Lunaire Gregorienne, sans une exacte connoissance de l'ancienne Hypothése Lunaire. En voici donc les principes & les regles Astronomique.

Principes Astronomiques de l'ancienne Hypothése Lunaire.

L'Ancienne Hypothése Lunaire consistoit dans une entiere & parfaite égalité de 19. années Lunaires, avec le même nombre d'années Solaires exactement Juliennes; c'est-à-dire, avec 19. années Solaires, chacune de 365. jours 6. heures. Ainsi 19. années Lunaires de l'ancienne Hypothése,

étoient au juste de 6939. jours, 18. heures, en quoi consiste la durée de dix-neuf années exactement Juliennes.

Des 19. années Lunaires de l'ancienne Hypothése, il y en avoit 12. de douze mois Lunaires seulement; & 7. autres de treize mois chacune. Ainsi l'ancien Cycle Lunaire de 19. années étoit composé de 235. mois Lunaires Astronomiquement égaux les uns aux autres. Et par conséquent 235. anciens mois Lunaires étoient de 6939. jours 18. heures, qui étoit l'ancienne durée du Cycle Lunaire de dix-neuf ans.

L'ancienne Hypothése Lunaire consistoit donc dans un Cycle perpé[tuel] de 235. mois Lunaires, dont l'en[tiere] durée étoit de 6939. jours, 18. heu[res] ou ¾ de jour. C'est-là le premier [prin]cipe & le fondement Astronom[ique] de cette Hypothése.

Les 18. heures, ou les ¾ de [jour] qui terminent l'entiere durée d[es] anciens mois Lunaires, font d[onc] connoître que quatre anciens [Cycles] Lunaires de 235. mois, faiso[ient un] nombre de jours entiers; & [qu'il n'y] a qu'à multiplier par 4. les 23[5]

& les 6939. jours, 18. heures, ou ¾ de jour, pour former l'ancienne Période de quatre Cycles, ou de quatre fois 19; c'est-à-dire, de 76. années Lunaires, & de 940. mois Lunaires, dont la durée étoit de 27759. jours entiers, qui est aussi celle de 4. fois 19. ou de 76. années civiles Juliennes.

L'ancienne Hypothése Lunaire se réduisoit donc à une Période perpétuelle de 76. années tant Lunaires que Juliennes, & de 940. mois Lunaires, dont toute la durée étoit de 27759. jours. C'est-là le principe universel des Regles Astronomiques de l'ancienne Hypothése Lunaire. Les voici.

Regles Astronomiques de l'ancienne Hypothése Lunaire.

1°. Puisque 940. anciens mois Lunaires étoient de 27759. jours, on peut toûjours déterminer la durée de tout autre nombre d'anciens mois Lunaires, par une Analogie ou Regle de proportion, dont les deux premiers termes sont de 940. anciens mois Lunaires, & de 27759. jours; & le troisiéme terme est le nombre des anciens mois en question, ou dont on veut sçavoir la durée.

Pour connoître, par exempl
te durée de 49. anciens mois L
il n'y a qu'à faire cette analog
on trouve le dernier terme pa
tique ordinaire d'Arithmétiq
me 940. anciens mois Lunai
de 27759. jours ; ainsi ,
ciens mois Lunaires , sont
jours , 0. heures , 16' 51"
47ᵛ & 11/47 (onze quarante-
d'une cinquiéme). L'expressi
nomique de ces minuties pou
réduite à 16. minutes , &
minute. C'étoit dans l'ancie
pothése une grande comm
calcul Lunaire, de pouvoir
terminée avec la derniere ex
Mais le calcul Gregorien, qu
composé, & qui ne peut atte
même justesse , s'il n'est p
qu'aux cinquiémes , nous
continuer jusques-là l'ancie
Lunaire.

On déterminera de la mêm
re la durée de 12. de 841. d
de 42052. anciens mois Lun
la pratique Arithmétique de
portion : comme 940. anci
Lunaires sont de 27759. jou

Ainsi 12. mois Lunaires de l'ancienne Hypothése, sont de 354. jours, 8. heures, 53′ 6″ 22‴ 58^{IV} 43^{V} & $\frac{19}{47}$.

Ainsi la durée Astronomique de 841. anciens mois Lunaires, est de 14835. jours, 10. heures, 41′ 52″ 20‴ 25^{IV} 32^{V} $\frac{41}{47}$.

Ainsi 30921. anciens mois Lunaires sont au juste de 913123. jours, 10. heures, 41′ 52″ 20‴ 25^{IV} 32^{V} $\frac{41}{47}$. C'est ici le même nombre d'heures & de minuties, que dans l'exemple précedent de 841. mois: parce que 30921. mois n'en renferment que 841. au-delà de 32. Périodes entieres de 940. mois Lunaires de l'ancienne Hypothése.

Ainsi l'exacte durée de 42052. anciens mois Lunaires est de 1241831. jours, 8. heures, 22′ 28″ 5‴ 6^{IV} 22^{V} $\frac{46}{47}$.

Ainsi enfin, l'ancienne durée Astronomique du mois Lunaire, est de 29. jours, 12. heures, 44′ 25″ 31‴ 54^{IV} 53^{V} $\frac{29}{47}$.

La méthode des Astronomes Modernes, ne les conduit ordinairement qu'à la seule découverte du mois Lunaire. Ils sont pour tout le reste obligez

de dresser des Tables ; sur tout pour la détermination des Epactes Astronomiques, dont voici l'ancienne Regle.

2°. On trouve le nombre des mois Lunaires de l'ancienne Hypothése, avec l'Epacte qui leur convient, par rapport à quelque nombre de jours que ce soit, en commençant par cette Analogie ou Regle de proportion : comme 27759. jours sont la durée de 940. mois ; ainsi tel autre nombre de jours sera la durée de tel autre nombre d'anciens mois Lunaires, avec plus ou moins de reste du produit des jours en question, par 940. mois. Il faut ensuite diviser par ce reste le nombre des 940. mois, pour déterminer la quantité de l'ancienne Epacte. On voit assez, que si la Regle de proportion ne laissoit rien de reste, l'Epacte seroit nulle. Mais cela n'arrive ici, où il s'agit de jours entiers, qu'à la fin des intervalles de 940. anciens mois, & de 76. années Juliennes.

Pour trouver donc les anciens mois Lunaires, & l'ancienne Epacte d'une année Julienne ordinaire de 365. jours, on pratiquera cette Regle de proportion : comme 27759. jours sont l'an-

e durée de 940. mois Lunai-
i 365. jours sont l'ancienne
12. mois Lunaires, avec
: reste du produit de 365.
940. mois ; lequel reste étant
940. mois, donne d'ancien-
e 10. jours, 15. heures 6′ 53″
16ᵛ 23/47.
ouvera de la même maniere,
461. jours de quatre années
s, contiennent 49. anciens
naires, dont l'Epacte est de
s, 23. heures, 43′ 8″ 56‴
r 15/47.
me méthode fera connoître
. années Juliennes, de 24837.
r a 841. anciens mois Lunai-
'ancienne Epacte 1. jour 13.
′ 7″ 39‴ 34ᴵᵛ 28ᵛ 4/47.
voir besoin de Tables, on
de même, qu'en 2500. an-
nnes, de 913125. jours, il y
921. anciens mois Lunaires,
me Epacte de 1. jour, 13.
8′ 7″ 39‴ 34ᴵᵛ 28ᵛ 4/47. que
ons de voir dans l'exemple
t, de 68. années Juliennes.
est que dans l'ancienne Hy-
es mêmes Epactes revenoient

tous les 76. ans; & que de 68. ans à 2500. ans, il y a au juste 32. Périodes de 76. ans.

On trouvera pareillement qu'en 2000. années Juliennes, de 730500. jours, il y auroit 24736. anciens mois Lunaires, dont l'Epacte seroit de 24. jours, 20. heures, 50′ 2″ 33‴ 11^{IV} 29^{V} $\frac{17}{47}$.

Enfin, l'on reconnoîtra par la même voye, qu'en 3400. années Juliennes, de 1241850. jours, il y auroit 42052. anciens mois Lunaires, avec leur propre Epacte de 18. jours, 15. heures, 37′ 31″ 54‴ 53^{IV} 37^{V} $\frac{2}{47}$.

3°. L'on découvrira l'ancienne quantité Lunaire, c'est-à-dire, le nombre des anciens mois, & des parties ou fractions de l'ancien mois Lunaire, qui répondent aux années Juliennes, par cette très-simple & très-courte analogie. Comme 76. années Juliennes contiennent au juste 940. anciens mois Lunaires, ainsi tout autre nombre d'années exactement Juliennes, contiendra toute autre quantité d'anciens mois Lunaires, plus grande ou plus petite à proportion du nombre des années en question.

Août 1728.

Cette Regle de proportion n'a lieu qu'aux années, comme j'ai dit, exactement Juliennes : & elle ne peut par conséquent être d'usage, par rapport aux années civiles, qu'aux assemblages ou nombres d'années civiles, qui finissent par une année Bissextile. Car les années exactement Juliennes sont chacune de 365. jours, 6. heures : & dans l'usage civil des années Juliennes, on ne tient compte des six heures, que de quatre en quatre ans, aux années Bissextiles, lorsque ces six heures font un jour entier. Au reste, l'ancien Calendrier Lunaire n'étoit reglé que conformément aux années exactement Juliennes ; & non pas conformément à la varieté des années civiles : la premiere année civile, après une Bissextile, étant toûjours trop courte de six heures ; la seconde de douze, & la troisiéme de 18. heures.

Pour trouver donc l'ancienne quantité Lunaire, d'une, de 4. de 68. & de 2500. années Juliennes, on fera cette analogie : comme 76. années Juliennes contiennent 940. mois d'ancienne quantité Lunaire.

Ainsi une année Julienne contient

au juste l'ancienne quantité Lunaire de 12. mois, avec $\frac{28}{78}$ ou $\frac{7}{19}$ du mois Lunaire. L'ancienne Epacte de 11. mois Lunaires, & de 365. jours, 6. heures, étoit donc de $\frac{7}{19}$ de l'ancien mois Lunaire. Cette quantité de $\frac{7}{19}$ de l'ancien mois Lunaire, ne surpasse en effet que de 6. heures, l'Epacte de l'année Julienne ordinaire de 365. jours.

Ainsi quatre années Juliennes, ont d'ancienne quantité Lunaire 49. mois entiers, & $\frac{36}{78}$ ou $\frac{9}{19}$ de mois. L'ancienne Epacte Astronomique de 49. mois Lunaires, & de 4. années Juliennes, étoit donc de $\frac{9}{19}$ de l'ancien mois Lunaire, ni plus ni moins.

Ainsi 68. années Juliennes, sont l'exacte durée de 841. anciens mois Lunaires, avec $\frac{4}{78}$ ou $\frac{1}{19}$ de l'ancien mois Lunaire. L'ancienne Epacte Lunaire de 68. années Juliennes, étoit donc au juste la dix-neuviéme partie de l'ancien mois Lunaire.

Ainsi enfin, en 2500. années Juliennes, il y a 30921. anciens mois Lunaires, avec $\frac{4}{78}$ ou $\frac{1}{19}$ de l'ancien mois Lunaire; en quoi consiste l'ancienne Epacte Lunaire de 2500. an-

Août 1728.

nées Juliennes : & cette Epacte est précisément la même que celle de 68. années Juliennes, pour la raison que nous en avons déja dite.

Comme c'est à toute cette ancienne quantité de 30921. mois Lunaires, & $\frac{1}{15}$ de l'ancien mois, qu'il faut appliquer l'Equation Gregorienne de 8. jours entiers, en 2500. années Juliennes ; nous voilà maintenant en état d'entendre ; & de déveloper l'Hypothése Lunaire du Calendrier Gregorien, ensuivant toûjours la même méthode, qui est commune à l'un & à l'autre Calendrier Lunaire : l'Eglise n'ayant pas voulu détruire l'ancien, ni en abroger la méthode ; mais en réformer seulement l'Hypothése, de la maniere que nous allons l'expliquer, en établissant les principes Astronomiques de l'Hypothése Gregorienne.

Principes Astronomiques de l'Hypothése Lunaire du Calendrier Gregorien.

Rien n'étoit plus commode que l'ancienne Hypothése Lunaire : mais le mois Lunaire en étoit trop grand de plus de 22″ & 21‴. Cet excès s'étoit

notablement accrû peu à peu jusqu'au Pontificat de Gregoire XIII. Il étoit alors de trois jours entiers, par rapport aux Phases moyennes de la Lune, sur lesquelles principalement l'Eglise a de tout tems reglé ses nouvelles Lunes Pascales. C'est ce qui obligea ce très-sage & très-Sçavant Pape, d'avancer de trois jours les nouvelles Lunes de l'ancien Calendrier; ou, ce qui revient au même, d'augmenter de trois jours toutes les anciennes Epactes.

Outre cela, pour prévenir dans la suite un pareil inconvenient ou retardement du Calendrier, dans l'assignation des Néomenies Pascales; le même Pape régla les équations ou retranchemens, qu'on feroit de tems en tems à l'ancien Calendrier, ou à l'ancienne Période des mois & des années Lunaires. C'est dans ces équations, que consiste la Réformation Gregorienne de l'ancienne Hypothése Lunaire: c'est par rapport à l'Astronomie, le point essentiel du Calendrier Lunaire Gregorien, dont nous avons entrepris de déveloper les principes & les regles Astronomiques, plus exactement qu'on n'a fait jusqu'ici.

Août 1718.

La Regle générale & perpétuelle des Equations Gregoriennes de l'ancienne Hypothése Lunaire, est de 8. jours entiers, dans l'espace de 2500. années Juliennes : En sorte que dans l'Hypothése Grégorienne, la Lune soit de 8. jours plus avancée, qu'on ne la supposoit dans l'ancien Calendrier, en 2500. années Juliennes. Or est-il qu'on supposoit dans l'ancienne Hypothése, comme nous l'avons ci-dessus démontré, que la quantité Lunaire de 30921. mois & $\frac{1}{19}$ de mois, étoit parfaitement égale à 2500. années Juliennes. On suppose donc dans l'Hypothése Grégorienne, que la même quantité Lunaire de 30921. mois & $\frac{1}{19}$ de mois, est de 8. jours plus courte que 2500. années Juliennes. C'est-là le premier principe, & le fondement Astronomique de l'Hypothése Lunaire du Calendrier Gregorien.

La quantité Gregorienne de 30921 mois Lunaires & $\frac{1}{19}$ de mois, étant plus courte de 8 jours, que 2500. années Juliennes; il est manifeste qu'en multipliant par 19. cette quantité Lunaire, cette Equation Gregorienne, & ce nombre d'années Juliennes, on

formera l'exacte révolution ou Période Gregorienne, de 587500. mois Lunaires, plus courts de 152. jours, que 47500. années Juliennes. On ne peut en nombres entiers, réduire l'Hypothése Gregorienne à de moindres termes. C'est ici le principe général des Regles Astronomiques de cette Hypothése Lunaire.

La durée de 47500. années Juliennes, étant de 17349375. jours; & la durée de 587500. mois Lunaires Gregoriens, étant plus courte de 152. jours, que celle de 47500. annés Juliennes; il s'ensuit par la simple soustraction des 152 jours d'Equation Gregorienne, que 587500. mois Lunaires Gregoriens sont au juste de 17349223. jours. Telle est l'exacte & Astronomique durée Gregorienne de 587500. mois Lunaires. C'est une conséquence évidente du principe précedent.

L'Hypothése Lunaire Gregorienne se réduit donc à une Période perpétuelle de 587500. mois Lunaires, dont l'entiere durée est de 17349223. jours: durée plus courte de 152. jours, que celle de pareil nombre d'anciens

mois Lunaires. Voilà le principe immediat de toutes les Regles Astronomiques de l'Hypothése Lunaire du Calendrier Gregorien. Les voici dans l'ordre naturel & le plus convenable à l'usage qu'il en faut faire, & aux avantages qu'on en peut retirer dans l'Astronomie. Car ces Regles quoique très-simples sont plus exactes & plus étenduës, que ne pourroient être les meilleures Tables.

Regles Astronomiques de l'Hypothése Lunaire Gregorienne.

1°. Puisque dans l'Hypothése Gregorienne, 587500. mois Lunaires, sont de 17349223 jours, on peut déterminer la durée Astronomique de tel nombre qu'on voudra de mois Lunaires Gregoriens, par cette analogie ou regle de proportion : comme 587500. mois Lunaires Gregoriens, sont de 17349223. jours ; ainsi tout autre nombre des mêmes mois, sera de tout autre nombre de jours.

Pour trouver donc la durée Gregorienne de 1. de 12. de 49. de 235. de 940. de 309211. & de 42053. mois

Lunaire ; il n'y a qu'à ſuivre la pratique Arithmétique de cette proportion, dont les deux premiers termes ſont par tout les mêmes : comme la durée Gregorienne de 587500. mois Lunaires eſt au juſte de 17349225. jours.

Ainſi l'exacte durée du mois ou de chaque mois Lunaire Gregorien, eſt de 29. jours, 12. heures, 44'. 3''. 10'''. 41^{IV}. 33^{V}. & $\frac{45}{47}$. d'une cinquiéme. Telle eſt dans la derniere exactitude la durée Gregorienne du mois Lunaire.

Ainſi la durée Gregorienne de 12. mois Lunaires, eſt de 354. jours, 8. heures, 48'. 38''. 8'''. 18^{IV}. 47^{V}. & $\frac{23}{47}$.

Ainſi la durée Aſtronomique de 49. mois Lunaires Gregoriens, eſt de 1446. jours, 23. heures, 58'. 35''. 43''' 56^{IV} 43^{V} $\frac{43}{47}$.

Ainſi le Cycle Lunaire de dix-neuf années, & de 235. mois Gregoriens, eſt préciſément de 6939. jours, 16. heures, 32' 26'' 52''' 48^{IV}. ni plus, ni moins, ſans excès & ſans reſte.

Ainſi 940. mois Lunaires Gregoriens, ſont au juſte de 27758. jours,

18. heures, 9′ 47″ 31‴ 12^{IV}. ni plus ni moins. C'eſt préciſément le quadruple du Cycle Lunaire Gregorien.

Ainſi la durée Gregorienne de 30921. mois Lunaires, eſt exactement de 913115. jours, 10. heures, 41′ 53″ 31‴ 0^{IV} 58^{V} $\frac{10}{43}$ Il n'y faut rien ajoûter, ni en rien rabattre.

Ainſi enfin, l'exacte durée de 42053. mois Lunaires Gregoriens, eſt de 1241849. jours, 23 heures, 59′ 33″ 22‴ 53^{IV} 12^{V} $\frac{24}{47}$ Or cette durée ne differe que de 26″ 37‴ 6^{IV} 47^{V} $\frac{23}{47}$, de l'entiere durée de 3400. années, Juliennes, qui ſont de 1241850. jours. Et par conſéquent l'Epacte Gregorienne de 3400. années Juliennes, n'eſt que de 26″ 37‴, &c. Ceux toutesfois qui ont voulu retrancher tout-à-fait cette Epacte Aſtronomique, afin qu'il y eût une égalité parfaite entre 3400. années Lunaires, & le même nombre d'années Juliennes; faiſoient en cela deux groſſieres fautes : la premiere, en ce qu'ils augmentoient la durée aſtronomique du mois Lunaire, déja tant ſoit peu trop grande dans l'Hypothéſe Gregorienne : & la

feconde, beaucoup plus confiderable, en ce qu'ils détruifoient ce qu'il y a de plus beau & de plus commode dans l'ufage civil de cette Hypothéfe, qui réduit précifément à 8 jours pleins, l'Equation Lunaire de l'ancien Calendrier, dans l'efpace de 2500. années Juliennes. Au lieu que l'Equation de l'ancienne Hypothéfe Lunaire, ne fçauroit être d'onze jours entiers, en 3400. années Juliennes, fans une erreur ou un excès de près de trois heures, dans cet efpace de tems : comme nous le démontrerons à la fin de la troifiéme Regle, qui eft celle des Equations Gregoriennes.

II°. Puifque 17349223. jours font l'exacte durée de 587500. mois Lunaires Gregoriens; on pourra connoître le nombre des mois Gregoriens de tant de jours qu'on voudra, & l'Epacte Gregorienne de ce nombre de jours, par une Regle de proportion, dont le premier terme fera de 17349223. jours ; le fecond, de 587500. mois Lunaires Gregoriens ; & le troifiéme fera le nombre de jours, dont on voudra connoître les mois Lunaires & l'Epacte Gregorienne.

Août 1728.

Ainsi il suffira de réduire en jours, tel nombre qu'on voudra d'années Juliennes, pour en déterminer avec la derniere justesse, le nombre des mois Lunaires & l'Epacte Gregorienne; sans qu'il soit besoin d'en dresser des Tables & d'y avoir recours. C'est un des plus grands avantages du Calendrier Gregorien, dont aucun de nos Astronomes ne s'est apperçû. Rien ne releve davantage en ce genre la gloire du Pape Gregoire XIII. & ne fait plus d'honneur aux Mathématiciens qu'il consulta. Ils valoient bien sans-doute les nôtres; quoiqu'ils ne fussent pas Algébristes.

Au reste, la pratique de cette Regle de proportion, est entierement la même, que dans l'ancien Calendrier. Nous y avons fait remarquer, que le le premier terme, qui est ici de 17349223. jours, ne doit servir de diviseur qu'une seule fois & tout d'abord, pour trouver le nombre des mois entiers: après quoi ce qui reste du produit du second terme de la Regle par le troisiéme, renferme l'Epacte Lunaire, ou sa quantité de jours & de parties de jour. C'est pourquoi ce reste

doit être divisé par le second terme de la Regle, lequel est ici de 587500. mois Lunaires Gregoriens, pour déterminer la quantité de l'Epacte Gregorienne. Appliquons ceci une fois pour toutes, à l'exemple suivant.

On veut découvrir le nombre des mois Lunaires, & l'Epacte Gregorienne de quatre années Juliennes, qui font 1461. jours. On fait pour cela cette analogie : comme 17349223. jours, font la durée de 587500. mois Lunaires Gregoriens; ainsi 1461. jours sont la durée du nombre des mois Lunaires, & de leur Epacte Gregorienne que l'on cherche. Le produit du second terme de cette Regle de proportion par le troisiéme, est de 858337500. tant jours que mois Lunaires compliquez ensemble : c'est un produit composé de jours & de mois Lunaires Gregoriens. Ainsi, pour trouver le nombre des mois entiers que l'on cherche, on divise d'abord ce produit par le premier terme de la Regle, c'est-à-dire, par 17349223. jours ; & le quotient est de 49. mois Lunaires tous entiers, avec 8225573. de reste du précedent produit de jour

& de mois : & par conséquent ce reste est encore un composé de jours & de mois Lunaires. Il est donc manifeste, qu'en divisant ce reste par le nombre des 587500. mois Lunaires Gregoriens, qui est le second terme de la Regle ; le quotient de cette division, lequel est de 14. jours, 0. heures, 1′ 24″ 16‴ 3^{IV} 16^{V} $\frac{4}{47}$ exprime au juste la quantité de l'Epacte en question ; c'est-à-dire, le nombre des jours & des parties de jour, qu'il faut ajoûter à 49. mois Lunaires Gregoriens, pour atteindre à l'entiere durée des 1461. jours de 4. années Juliennes.

On trouvera de la même maniere les mois Lunaires & l'Epacte Gregorienne d'une année Julienne ordinaire de 365. jours, qui contiennent 12. mois Lunaires Gregoriens, & leur Epacte Astronomique de 10. jours, 15^{h} 11′ 21″ 51‴ 41^{IV} 12^{V} $\frac{24}{97}$ Que si l'on ajoûte cette Epacte, à l'exacte durée de 12. mois Lunaires Gregoriens, que nous avons ci-dessus déterminée ; on formera au juste les 365. jours de l'année Julienne ordinaire. On voit par là que cette Regle s'accorde parfaitement avec la précedente, & que

ces deux Regles s'entre-servent de preuve l'une à l'autre.

On connoîtra encore par cette Regle, qu'en 2000. années Juliennes de 730500. jours, il y a 24737. mois Lunaires Gregoriens, & que leur Epacte Astronomique est de 1. jour, 17. heures 41' 40" 33''' 2^{iv} 54^{v} & $\frac{3}{47}$ d'une cinquiéme.

Enfin, par cette Regle, on déterminera directement & sans aucun détour, le nombre des mois Lunaires, & l'Epacte Gregorienne de 2500. années Juliennes, qui font 913125. jours, dans l'espace desquels il y a 30921. mois Lunaires Gregoriens, avec leur propre Epacte de 9. jours, 13. heures, 18' 6" 28''' 59^{iv} 1^{v} & $\frac{17}{47}$ Que si de cette Epacte l'on retranche les 8. jours d'Equation Gregorienne, le reste sera précisément la dix-neuviéme partie du mois Lunaire Gregorien. C'est une preuve demonstrative de la justesse de nos Regles & de nos Calculs. Car dans l'ancien Calendrier, la durée de 30921. mois Lunaires & $\frac{1}{19}$ de mois, étoit égale à celle de 2500. années Juliennes: & par conséquent dans l'Hypothése Gre-

enne, 30911. mois Lunaires & ¹⁄₁₉
nois, doivent être plus court de 8.
s, que 2500. années Juliennes.
c'est au juste ce qui se rencontre
On n'a, pour s'en convaincre,
diviser par 19. le mois Lunaire
gorien, dont nous avons ci-dessus
rminé la durée.
n retranchant les mois Lunaires
Epacte Gregorienne de 2 00 ans
mois, & de l'Epacte de 2500. ans,
ra la quantité Lunaire Grego-
ne de 500. années Juliennes, dans
ace desquelles il y a 6184. mois
aires, avec l'Epacte Gregorienne
. jours, 19. heures, 36′ 25″ 55‴
′ 7ᵛ ⁷⁄₄, Le double de cette quan-
est de 12368. mois Lunaires,
leur Epacte Gregorienne de 15.
s, 15. heures, 12′ 51″ 51‴ 52ᴵᵛ
¹⁴⁄₁₇. C'est la quantité Lunaire
gorienne de 1000. années Ju-
nes.
I°. Pour déterminer les Equa-
Gregoriennes des anciennes
ntitez Lunaires, c'est-à-dire, des
ens mois, & des parties ou frac-
de l'ancien mois Lunaire; nos
cipes fournissent encore cette Re-

gle de proportion ; comme 587500. anciens mois Lunaires, ſont à 152. jours d'Equation Gregorienne : ainſi tout autre nombre d'anciens mois Lunaires eſt à l'Equation Gregorienne qui leur convient.

Il n'y a donc qu'à diviſer 152. jours d'Equation Gregorienne, par le nombre de 587500. anciens mois Lunaires, pour déterminer l'Equation Gregorienne de l'ancien mois Lunaire, laquelle eſt de 22″ 21‴ 13^{IV} 19^{V} $\frac{31}{47}$ La moitié, le quart, la huitiéme, la ſeixiéme, la dix-neuviéme partie de cette quantité, eſt l'Equation Gregorienne de ces parties de l'ancien mois Lunaire : & ainſi des autres.

L'Equation Gregorienne de 12. de 49. de 235. de 940. de 30921. & de 42052. anciens mois Lunaires, eſt pareillement le Réſultat, ou le quatriéme terme de cette Regle de proportion : comme 587500. anciens mois Lunaires, ont 152. jours d'Equation Gregorienne, c'eſt-à-dire qu'ils ont 152. jours de trop, & qu'il faut retrancher dans l'hypothéſe Gregorienne.

Août 1728.

Ainſi 12. anciens mois Lunaires, ont d'Equation Gregorienne $4' \, 28'' \, 14''' \, 39^{IV} \, 55^{V} \, \frac{43}{47}$.

Ainſi 49. anciens mois Lunaires, ont d'Equation Gregorienne $18' \, 15'' \, 19''' \, 53^{IV} \, 3^{V} \, \frac{35}{47}$.

Ainſi 235. anciens mois Lunaires ont d'Equation Gregorienne, 1. heure, $27' \, 33'' \, 7''' \, 12^{IV}$ ni plus ni moins: c'eſt-à-dire, ſans aucun excès, & ſans aucun reſte.

Ainſi 940. anciens mois Lunaires, ont d'Equation Gregorienne 5. heures, $50' \, 12'' \, 28''' \, 48^{IV}$. ni plus ni moins. C'eſt préciſément le quadruple de 235. mois.

Ainſi 30921. anciens mois Lunaires ont d'Equation Gregorienne 7. jours, 23. heures, $59' \, 58'' \, 49''' \, 24^{IV} \, 33^{V} \, \frac{33}{47}$. Ce ſeroit une erreur groſſiére de croire que cette Equation Aſtronomique devroit être de 8. jours pleins. Il faudroit pour cela, que 30921. anciens mois Luuaires fuſſent parfaitement égaux à 2500. années Juliennes; & que 30921. mois Lunaires Gregoriens ne fuſſent que de 8. jours plus courts, que 2500. années Juliennes. Il s'en faut de part

& d'autre une dix-neuviéme partie du mois Lunaire : comme nous l'avons ci-dessus démontré dans l'une & dans l'autre Hypothése Lunaire.

Ainsi enfin, 42052. anciens mois Lunaires, ont d'Equation Gregorienne, 10. jours, 21. heures, $6' \; 57'' \; 52''' \; 54^{IV} \; 44^{V} \; \frac{20}{47}$. On voit qu'il s'en faut près de trois heures, que cette Equation ne soit d'onze jours pleins ; & qu'ainsi il n'y avoit pas moyen, sans une erreur grossiere, de prendre 3400. années Juliennes, pour terme des Equations Gregoriennes en jours entiers, comme je l'ai dit ci-dessus. Car en 3400. ans, il n'y a que 42052. anciens mois Lunaires, avec leur propre Epacte de 18. jours, 15. heures, $37' \; 31'' \; 54''' \; 53^{IV} \; 37^{V} \; \frac{1}{47}$. Nous allons montrer l'usage qu'on peut faire de cette Epacte, & de toutes les autres de l'ancienne Hypothése, pour la détermination Astronomique des Epactes Gregoriennes, par le moyen des Equations précedentes. Quoique cette methode soit indirecte, & bien moins commode que celle de notre seconde regle, elle merite toutesfois de trouver ici place, tant à cause de sa jus-

Août 1728.

esse, qu'à cause de la liaison qu'elle entretient entre l'une & l'autre Hypothése Lunaire, l'Ancienne & la Gregorienne.

On donnera la suitte le mois prochain.

ARTICLE LXXIX.

REMARQUES SUR L'ARticle XLI. *des* Memoires *d'Avril dernier. Par le P. H. J.*

SI c'est pour nous instruire sur le sens de quelques termes, qui sont ur les anciennes Médailles Romaies, qu'un Inconnu a fait l'Article LI. des *Memoires*, au mois d'Aril de cette année; l'amour de la Veté m'oblige à avertir les Lecteurs, ue tout y est faux : & que l'Auteur, quel qu'il soit, bien loin de nous rendre sçavans, ne nous débite que des *idées mal fondées*, & de son propre aveu fort *singuliéres*. Je vais pour le montrer en faire ici l'analyse, sans en rien omettre de ce qui regarde la question: qui est de sçavoir, si les noms de *Cesar*, *Pius*, *Felix*, sont sur les Médailles Imperiales des surnoms héréditaires,

où de simples titres d'honneur.

Pages 621. *Les Médailles sont, pour ainsi dire, des Actes authentiques.... Rien de plus authentique .... Une Dissertation que j'ai trouvée dans les Memoires de Trevoux, du mois de Juin de* 1714. *sur quelques Médailles de Carinus, m'a fait naître des idées peut-être singulieres.*

Page 622. *Le sçavant Auteur de la Dissertation dont je vous parle, prouve par l'histoire & par les Médailles que Carus allant à son expédition contre les Perses, donna la Puissance Imperiale à ses deux Fils, sans cependant les associer à l'Empire e quoi qu'ils y fussent désignez par le titre de Cesar, que le Senat & le Peuple leur avoit déja donné.*

Ni les Médailles ni l'Histoire ne disent, que *Carus* allant à son expédition contre les Perses, donna la Puissance Imperiale à ses deux Fils, au sens que l'Auteur de cet *Article* prend la Puissance Imperiale, pour une souveraine autorité dans tout l'Empire. Les Médailles ne parlent que d'une Victoire que *Carus* remporta sur les Perses où Parthes: Victoire qui lui fit donner les beaux titres de DIVO CA-

RO PARTHICO : DIVO CARO PERSICO : après sa mort : ce qui peut faire croire qu'il y mourut. Et l'Histoire dit seulement, que *Carus* en partant laissa le Gouvernement des Gaules à *Carinus* son Fils. Et cela même est très-faux. Car à en juger par leurs Médailles, de tout métal, mais sur tout en Or, où elles sont d'une beauté exquise, on est obligé d'avoüer qu'ils sont absolument à fort peu près de même âge, & par conséquent ou Freres ou Cousins-germains; comme je l'ai fait remarquer il y a vingt ans, en parlant d'eux. Tout le monde qui a des yeux en peut juger par les Images de leurs Médailles, que tous les Antiquaires nous representent. Ils étoient tous deux de la Famille *Opelia*, dont avoit été auparavant l'Empereur *Opelius Severus Macrinus Pius Augustus*; comme nous l'apprend une Médaille Grecque, mais un peu mal rapportée par *Ocoon*. *Carus & Carinus* faisoient deux autres branches de cette maison. Ainsi les Histoires, qui font *Carinus* Fils de *Carus*, au lieu de s'accorder ici avec les Médailles, s'en éloignent fort & font

raisonnablement douter s'ils sont du tems où l'on croit qu'ils ont écrit. Un Fils de *Carus*, j'entends l'aîné, doit être *Carus* comme son Pere ; le Fils de Varus, & de Verus, & de tout autre de même. Le Cadet seul peut être *Carinus* ; comme un cadet de *Longus*, peut être *Longinus* ; de *Macer*, *Macrinus* ; & fonder une nouvelle tige ; s'il n'épouse une héritiére, qui l'oblige à quitter son nom, pour prendre le sien ; comme Numerien Fils de *Carus* où de *Carinus*, quitta l'un où l'autre, pour prendre celui de *Numeria*, qu'il épousoit. Qu'on vante après cela des Historiens capables de débiter des faussetez aussi grossieres, que si quelqu'un écrivoit aujourd'hui, que Philippe Duc d'Orléans, Frere unique du Roi étoit Fils de Loüis XIV. Outre cela, le gouvernement des Gaules est bien different de la Puissance Imperiale, telle qu'on se la figure dans ces vieux tems.

En second lieu, où est-ce que l'Auteur de la Dissertation a pris, que *le Senat & le Peuple ayent donné le nom de Cesar à Carinus & à Numerianus*, Les Historiens disent au contraire,

 que

que *Carus* fit ses deux enfans, *Carinus* & *Numerianus*, Cesars; mais non pas le Senat & le Peuple. Et pour *Carus* ils n'ont pû dire comment il devint Cesar, Auguste, Empereur, & *Pius Felix*, tout aussi-tôt qu'il parut. J'ai démontré en plus d'une occasion, & dans ces *Memoires* même, sur tout au mois de Mars de l'an passé, que *Cesar* sur toutes les anciennes Médailles, étoit un surnom dans la Famille des Jules, comme l'est aujourd'hui *Condé* dans la Maison des Bourbons: Que tous les Empereurs ou Augustes l'avoient du côté du Pere ou de la Mere: & les Médailles même de *Carinus* & de *Numerianus*, que nous allons examiner en font foi. Mais que le Senat & le peuple ait donné ce *nom* ou ce *titre* à ces deux Princes, cela est dit sans Preuve, par la seule envie de contredire ce que j'ai bien établi: sçavoir, qu'il est aussi hors de toute vrai-semblance, que le nom de *Cesar*, qui étoit certainement un surnom dans Jules, & dans son Neveu Octavius, qu'il adopta, & qui a été depuis surnommé Auguste, soit devenu un simple titre honorifique, tout le tems qu'il pa-

Qui est l'Auteur qui a
que *Cæsar* quelque part
signifioit *l'autorité souve*
quelqu'un l'avoit dit, le
croire ?

Il en est de même du mo
Il ne signifia jamais l'auto
raine : mais seulement qu
cede le nom du Prince, il
Général ou le Généralissime
il est après les noms, il sign
ral, qui en cette qualité a c
une ou plusieurs campagne
nombre qu'on y ajoûte. Il
jamais une autorité souver
dans les armées. De là vien
ces tems-là, qu'on entendo
qu'on parloit, on n'a jama
Imperatrix, une Princesse fe
Empereur, comme on d
d'huy l'Imperatrice. Comm
Imperator ne signifioit qu'
tion militaire, on ne disoi
alors *Imperatrix*, qu'on ne
jourd'huy *Madame la Géné*
la Généralissime. Il ne faut
s'étonner, si *Carinus* & *N*
ont le titre d'*Imperator*, com
Ce n'est pas qu'ils eussent

l'autorité souveraine : pas un d'eux ne l'avoit : la Republique seule, le Senat & le Peuple l'avoit. Cela signifie seulement, que tous trois étoient Généralissimes des Armées, chacun dans son département : comme pendant la guerre le feu Roi en avoit créé plusieurs. Mais la Republique seule, dis-je, étoit souveraine. J'en ai apporté quelques preuves dans ces *Memoires* au mois d'Avril, 1720. Et ces Généraux contribuoient à la rendre heureuse. S'ils y réüssissoient, on mettoit sur leurs Médailles, comme sur celles de *Carinus* même, FELICITAS REIPVBLICAE.

C'est encore une autre erreur de croire, que sur les Médailles frappées en Egypte, ou ailleurs, Αὐτοκράτωρ est la même chose qu'*Imperator*. Il est vrai que nous le traduisons tous ainsi; mais c'est parce que nous n'avons point d'autre mot simple, qui exprime bien Αὐτοκράτωρ. Il signifie, Qui a le Souverain Domaine dans le pays où la Médaille se frape ; comme en Egypte, qui étoit une Province affectée aux Augustes, que le Senat & le Peuple leur avoit laissée en partage.

La Judée étoit de même : l'on y disoit pour cela , *Anno . . . Imperij Tiberij Cæsaris :* comme en Egypte sur les Médailles de l'Empereur Claude, ΑΥΤΟΚΡΑ. Ι. Α. & autres années : c'est-à-dire, Αὐτοκρατορίας , *Imperij anno primo*, & les suivantes. On ne compte point ainsi en Occident sur aucune Médaille Latine. Ni *Imperator* donc, ni Αὐτοκράτωρ ne signifie une Autorité souveraine dans tout l'Empire.

Page 625. *Ce que Carinus a de plus que son Frere , c'est* P. F. Pius Felix, *ayant regi l'Occident par lui même , & avec la même puissance , que s'il eût été Auguste après des batailles gagnées : le Peuple & le Senat lui donnerent les beaux noms de* Pius Felix : *Bon & Heureux.*

M. AVR. CARINVS P. F. NOB. CAES.
VICTORIA AVGVSTORVM.
FELICITAS REIPVBLICAE.

PIVS dans sa premiere origine est sur les médailles de METELLVS PIVS. Celui-ci l'a transmis à son gendre le Grand Pompée ; & Pompée l'a laissé à sa postérité. Dans cette premiere origine PIVS signifie , Qui aima la Patrie.

Août 1728.

Où a-t'on trouvé que PIVS signifie *Bon* ? Trajan eut le surnom d'OPTIMVS, *Très-Bon*: mais il ne fut jamais PIVS, quoiqu'il fût très-bon.

Outre cela quel est l'Auteur, de qui l'on a appris, que le Peuple & le Senat ont donné à *Carin* ces deux beaux noms *Pius Felix* ? Aucun Historien ne paroît en avoir eu la pensée. Le Senat & le Peuple lui ont-ils aussi donné le tître de *Nobilissimus?* Pour voir les noms de *Pius Felix* sur ses Médailles, peut-on conclurre, que c'est le Peuple & le Senat qui les leur a donnez; & que ce ne sont pas des noms hereditaires? C'est en inferer ce qu'on ne sçauroit prouver : vû principalement qu'aucune Médaille de ces Princes n'a le S. C. qui est la marque de l'attache du Senat, pour battre certaines monnoies.

Si c'est le Senat & le Peuple qui ont donné les tîtres de *Pius Felix* à chaque Auguste ; pourquoy a-t'il tant tardé à les donner à ses pretendus Maîtres; si bien qu'aucun n'est Pius avant Antonin, ni Felix avant Commode? Pourquoi ne les ont-ils pas donné ensuite à plusieurs Empereurs après

Commode, dont les uns n'ont que le seul tître de Pius, quelques-uns n'ont ni l'un ni l'autre?

Quel est encore l'Auteur, ou le Dictionnaire qui apprenne, que *Pius Felix* signifie, Qui *a la Souveraine Puissance, comme s'il eût été Auguste après des batailles gagnées*? C'est une *idée* fort *singuliere*, qu'on est obligé de hazarder, quand on est prévenu contre la véritable signification de ces noms sur les Médailles. Enfin n'étoit-on Auguste qu'après des batailles gagnées? Quel rapport a le nom d'Auguste, c'est-à-dire, *Personne Sacrée*, avec des batailles gagnées? On étoit *Auguste* sur les Médailles, parce qu'on étoit de la Maison d'*Auguste*; à peu près comme le Stadhouder Héréditaire de Frise en prend le tître, parcequ'il est de la Maison de Nassaw.

Voici le sens de ces Médailles de *Carinus* & *Numerianus*, qui sera toûjours l'unique vrai, tant qu'on n'y opposera que des discours sans preuve. Les deux Grecques signifient;

» Le Souverain Cesar, issu de Marc
» Antoine & de sa Fille par Marc Au-
» réle, & pour cela appellé Marc,
» Carin, ou Numérien, Cesar encore

issu du sang même de Cesar Auguste» .

Les deux Latines qui suivent, ont ce sens :

» Le Généralissime Cesar du sang » de Marc Auréle, Carin, *ou* Numerien, de Famille très-noble, avant » que d'être alliée aux Cesars : *Nobilissimus Cæsar* ».

Celle de Carus :

» Le Généralissime Cesar, issu de » Marc Antoine & de sa Fille par » Marc Auréle, & pour cela appellé » Marc, Carus, issu aussi de l'Empe- » reur Commode, & pour cela appel- » lé Pieux & Heureux, Auguste ».

Marc Auréle, ou Marc Antonin, prit le prénom de Marc, au lieu de celui de *Lucius*, qui étoit celui de l'aîné de la Famille des *Auréles*. D'où vient que Commode, qui l'avoit porté sur ses Médailles, jusqu'à la mort de son Pere, le reprit la derniere année de son Empire, le préferant à celui de Marc, que son Pere avoit pris, ayant été adopté par Antonin Auguste, descendant de Marc Antoine, mais par *Antonia Augusta*, Fille de Marc Antoine, & d'*Octavia* surnommée Auguste, parce qu'elle

étoit Sœur d'Auguste. Ainsi ces Princes, qui ont deux fois le nom de Cesar, ne l'ont qu'avec le prénom de Marc: pour signifier, qu'ils sont Cesars; non seulement par la Sœur d'Auguste, qui ayant épousé Marc Antoine, en eut une Fille nommée pour cela ANTONIA AUGUSTA, & qui étoit par consequent *Cesar* elle même par sa Mere, si ce mot étoit d'usage au feminin, mais encore par la Fille d'Auguste César, *Julia Augusta*.

Le nom d'Auréle a paru en ce tems-là devoir être ici necessairement joint au prénom de Marc: car s'il étoit seul, il pourroit signifier issu d'Antoine par son Fils, qui étant d'un premier lit, n'étoit ni César, ni Auguste, comme l'étoit sa Sœur. Au lieu qu'étant issu de Marc Antoine par Auréle, on l'étoit comme Antonin Pie son beau Pere, lequel se nommoit ANTONINUS AUGUSTUS; d'où ces deux noms doivent ici être joints ensemble, avant le surnom de PIUS; pour montrer qu'il descendoit de Marc Antoine par sa Fille ANTONIA AUGUSTA.

C'est par cette raison encore qu'après Marc Auréle nous trouvons douze

Princes presque de suite, qui ont conservé le nom de Marc Auréle, de qui ils descendoient, & l'ont mis avant le leur, & avant le surnom d'Auguste.

M. AVR. ANTONINVS, Fils de Severe.

M. AVR. ANTONINVS, qu'on nomme Elagabale.

M. AVR. SEVERVS ALEXANDER,
M. AVR. CLAVDIVS.
M. AVR. TACITVS.
M. AVR. QVINTILLVS.
M. AVR. PROBVS.
M. AVR. IVLIANVS.
M. AVR. CARVS.
M. AVR. CARINVS.
M. AVR. NVMERIANVS.
M. AVR. MAXIMIANVS.

D'autres devant & après Marc Auréle crurent se faire suffisament le même honneur, marquant par le seul prénom de Marc, qu'ils descendoient de Marc Antoine, dont le nom étoit aussi celebre dans la Republique, que ceux de Cesar & de Pompée: Comme M. OTHO, M. IVL. PHILIPVS, M. ANN. FLORIANVS; & sur tout les trois Gordiens, M. ANTONIVS GORDIANVS, Le surnom de Cesar suppleoit au reste.

Page 625. *Je vous remets tout ceci devant les yeux, pour en revenir aux Imperatrices, qui ont eu les titres de* PIA FELIX. *Carinus ne les a eus, que parce qu'il a gouverné, & que le Peuple & le Senat lui ont attribué leur bonheur immédiatement. Il faut donc que les Imperatrices qui les ont portez, ayent été dans le même cas.*

Le Peuple & le Senat leur ont-ils aussi attribué leur Piété, ou leur Bonté, en les appellant PIVS & PIA? Car ils ont ces deux noms de la même maniere. Lequel de ces deux noms signifie, Qui a gouverné? Commode a été nommé FELIX, l'*Heureux*, pour une victoire signalée qu'il remporta sur les Grands Bretons: le fait est constant par les Médailles. Ce n'est donc pas pour avoir gouverné l'Etat. Et en conclurre néanmoins, que les Imperatrices, qui ont les mêmes titres, necessairement *ont été dans le même cas*; c'est-à-dire, qu'elles ne les ont eus, que pour avoir, comme leurs maris, gouverné l'Etat; c'est ce que je ne voudrois pas dire de crainte de faire rire le Public.

Si j'entens un peu le Latin, est-ce attribuer à un Prince le bonheur du

Senat & du Peuple, de l'appeller FELIX, l'*Heureux?* Ne devroit-on pas plûtôt, pour signifier cela, dire PVBLICAE FELICITATIS AVCTOR ? Ce sont deux choses bien differentes. A moins qu'on ne veuille dire, que FELIX signifie, *l'Heureux pour le Senat & pour le Peuple.*

Page 626. *C'est cette réflexion, qui m'a fait naître ces idées singulieres.* Très-singulieres; on en convient.

Je ne mets point dans ce rang Faustine la jeune. Elle n'a porté le nom de PIA *qu'après sa mort; & nulle Médaille ne le lui donne pendant sa vie.*

Elle est donc devenuë *bonne* après sa mort. Car si c'est un éloge de ce qu'elle étoit pendant sa vie, il faut la mettre au rang des autres. Mais tant qu'elle a vécu, n'a-t'elle pas plusieurs Médailles où elle est appellée AVG. PII F. *Augusti Pii filia* : & n'est-ce pas tout le même que PIA; comme AVG. F. *Augusti Filia* est *Augusta?*

Il en est de même de Marc Aurele : aucune de ses Médailles ne lui donne le nom de PIVS *pendant sa vie, & toutes le lui donnent après sa mort.* Excepté celles, où il n'y a que DIVO MARCO: & DIVO MARCO ATONINO. Dès ses

premieres années il est très-
PII F. c'est-à-dire, Fils ou
de PIVS. L'adoption & l'Allia
bligeoit à prendre le nom de s
Pere, sur tout celui qui le dist
le plus; sçavoir, celui d'Antoni
PII F. qu'il a très-souvent dep
paroît sur les Médailles, ne d
la même chose que PIVS ? E
pereur Severe, quand il met
Médailles, DIVI M. PII F. *Di*
Pii Filius, vouloit-il dire qu'i
vint gendre de *Marcus Pius*
sa mort, ou que son beau Pe
PIVS qu'après sa mort ?

On donnera la suite de ces Remarqu
prochain.

ARTICLE LXXX

LA RELIGION DES GA
tirée des plus pures sources de
quité. Par le R. P. Dom **
gieux Benedictin de la Cong
de S. Maur. Ouvrage enri
gures en taille-douce. 2. voll.
premier contenant 535. &
403. *pages, sans compter la*
A Paris, chez Saugrain fil
des Augustins. 1727.
Août 1728.

Uoique le titre de cet Ouvrage n'annonce que l'Histoire de la ...gion des Gaulois, le Lecteur ne ... pas d'y trouver encore de quoi sa... e sa curiosité sur plusieurs points. ...istoire civile & politique des an... ...ies Gaules. Car, outre un Dis... particulier, que l'Auteur a com... sur ce sujet, & qu'il a cru devoir ...e à la tête de son Ouvrage; la ...re est si naturellement liée avec ...its historiques, qu'on ne peut ...s se dispenser de les rapporter, ...our éclaircir, soit pour orner les ...ens sujets qu'on y traite: ce qui ...ue l'Auteur a raison de dire que ...uvrage contient en effet la meil... & la plus saine partie de l'His... des Gaulois. Il y a plus; car, ... titre de la Religion des Gaulois, ... entendre la Religion de pres... ...us les anciens peuples de l'Eu... ... c'est-à-dire, des anciens Ger... ..., des anciens Bretons, des Cel... ..., de la Gaule Cisalpine, & mê... ...es Peuples du Nord, depuis le ... jusqu'au Danube, & de-là jus... Pont Euxin, au Boristhène, & ...lus Méotide; Peuples, dont ...nbre étoit prodigieux, & qui

avoient tous une même or
donc le titre de cet Ouvrag
sente aux Lecteurs, que le
Gaulois; ce n'est pas que la
n'intéresse en effet beaucoup
Peuples; c'est parce que p
Peuples, les Gaulois tenoient
tredit le premier Rang, &
ce sont les seuls qui ayent la
postérité le peu de Monum
nous restent de l'ancienne
qui fait le sujet de cet Ouvrag

Personne, avant le R. P. D
n'avoit entrepris de donner
faite connoissance de la Reli
Gaulois: ou si la pensée en étr
à quelques-uns, ils auront
doute effrayez de la difficul
entreprise, qui demande un
immense pour recüeillir peu
de recherches & de travail, p
querir que des connoissances
plus propres à confirmer le
qu'à les dissiper. Cesar, Di
Sicile, Pomponius Mela, Str
le vieux Pline, ont donné qu
gere notion de la Religion
mais de tous leurs textes réü
ne en feroit-on trois pages.
Anciens, Schedius est celui

dernes, ou plûtôt le seul, qui ait un peu approfondi la matiere : mais il l'a traitée en Commentateur; c'eſt-à-dire, avec beaucoup de digreſſions & d'erudition, hors d'œuvre & déplacée. L'Académie Royale des Belles-Lettres nous a auſſi donné quelques Diſſertations ſur le même ſujet; mais ce ne ſont que des morceaux détachez, plus capables d'exciter la curioſité que de la ſatisfaire. L'Auteur a été ainſi obligé de ſe frayer à lui-même une nouvelle route; & pour cela, il n'a eu que deux voyes à ſuivre : la premiere, de conſulter les Gaulois eux-mêmes, mais comment y réuſſir ? Car les Gaulois, ou plûtôt les Druides, ſeuls Dépoſitaires des ſecrets de la Religion Gauloiſe, en faiſoient un myſtere à tous ceux qui n'étoient pas de leur Corps, & les déroboient par un ſilence & un ſecret impénétrable, à la curioſité du Peuple. La ſeconde étoit d'étudier les Grecs & les Romains, pour en tirer quelques lumieres, mais quelle entrepriſe ! Car il ne s'eſt agi de rien moins, que de chercher dans un grand nombre de volumes, le nom d'un Dieu Gaulois, un Sacrifice, une Cérémonie, qu'un écrivain a jettée

par hazard dans son Ouvrage, & qui peut aisément échaper à l'attention du Lecteur. Il a fallu ensuite rapprocher ces parties détachées, & en former un tout, qui se rapportât à un seul & unique objet. Aussi l'Auteur n'auroit peut-être jamais tenté une entreprise si difficile, si le hazard ne l'y avoit déterminé : & on peut dire aussi, qu'il ne l'auroit jamais exécutée, si beaucoup d'érudition & de recherches antérieures, ne lui en avoiént facilité l'exécution.

» On demandera peut-être, si cet » Ouvrage renferme tous les différens » Dieux, que les Gaulois ont recon» nus dans la suite des tems. On ré» pond qu'il y est du moins parlé de » tous ceux qui composoient le fond » & l'essence de la Religion de ces » peuples. C'est principalement ce » qu'on a eu toûjours en vûë, & en » cela-même on se trouve infiniment » plus riche, qu'on n'auroit osé seu» lement l'esperer, puisqu'on donne » le nom, l'explication, les mysteres, » & plusieurs traits d'un grand nom» bre de Divinitez, dont presque per» sonne jusqu'ici n'avoit jamais oüi » parler. Mais, à quelque nombre qu'el-

» les montent, on ne doit pas se flatter
» de l'avoir jamais complet. Le peu
» d'attention qu'on a eu jusques vers
» le milieu du dernier siécle, de re-
» ceüillir avec soin les Antiques de
» toute espece, à mesure que la dé-
» couverte s'en faisoit, rend la chose
» impossible.......... En revanche,
» on supplée à leur défaut par quan-
» tité de réflexions, sur tout ce qui
» peut donner une idée entiere des
» usages de la Nation &c.».

Quoique la matiere oblige souvent l'Auteur à parler des Dieux des Grecs & des Romains, à cause des rapports qu'ils ont avec les Dieux des Gaules; il le fait cependant toûjours avec réserve pour ne pas charger son Ouvrage de discussions étrangeres, & quant aux Dieux purement Gaulois, voici l'ordre qu'il suit en general pour la maniere d'en traiter, sans cependant s'asservir à aucune Loi particuliere. On propose son Nom, on l'explique, on fait l'histoire de son culte, on donne sa figure quand il s'en est conservée quelqu'une: on en fait la Description, on marque le tems & le lieu de sa découverte: enfin pour ne rien omettre de tout ce qui peut sa-

tisfaire un Lecteur curieux, on suit pas à pas en remontant, les guides les plus sûrs, & pour ainsi dire, toutes les veines de l'Antiquité, pour tâcher de trouver ou la cause ou l'origine du culte de la Divinité sur laquelle on parle.

Cette Méthode fait que l'Ouvrage est semé de recherches de toute espéce, comme sur l'origine des Victimes humaines, du culte du Chesne, des Caracteres Gaulois, sur la Langue ancienne des Gaules. Comme les contradictions sont inséparables de la fiction, l'Auteur tâche de dissiper les ténebres qui les font naître. Obligé de fournir tout de lui-même, sans guide, ni modéle, ni sources, & même de refondre tout ce qu'il tiroit d'ailleurs; il n'a pourtant rien négligé, pour donner à son Ouvrage toute la perfection dont il étoit capable.

Tel est en général le plan de ce nouvel Ouvrage: & quoique l'Auteur n'oublie rien pour en donner aux Lecteurs une idée avantageuse, on peut assûrer que l'exécution surpasse encore ses promesses, soit pour le stile qui est pur & naturel, soit pour l'abondance & la singularité des recherches, dont il y en a plusieurs qui paroîtront tou-

tes neuves, même aux Sçavans, soit enfin pour la justesse des réflexions. Comme l'Auteur a cru devoir commencer par une exposition abrégée de l'état des anciennes Gaules, nous allons aussi en donner ici l'extrait, autant qu'il sera possible, pour ne pas priver les Lecteurs d'un morceau si intéressant.

Les Gaulois étoient une Nation originaire du Nord de l'Asie, d'où les Peuples, à mesure qu'ils s'y multiplioient, envoyoient des Colonies, qui s'approchant toûjours de notre Continent, remplirent enfin tout le vaste Païs enfermé entre le Rhin, les Alpes, les Pyrenées, la Méditeranée, & l'Océan. Ce Païs s'appella les Gaules. Ces nouveaux Habitans conserverent la forme de Gouvernement qu'ils avoient reçûë de leurs Ancêtres; & on en voit encore des traces chez les Peuples du Nord. Divisez en plus de cent Peuples différens, tous les Cantons se gouvernoient sur des Loix générales & communes à tous: & quoique chacun eût son Serat & son *Vergobret*, ou son Roi, on élisoit quelque fois, selon les besoins de l'Etat, un Chef Général

de la Nation avec un Conseil souverain. Les Druides, les Nobles, & le Peuple, faisoient trois Classes, dont chaque Canton étoit composé. Les Druides faisoient la premiere & la plus considérable. Les Nobles avoient le Privilege de pouvoir seuls être élevez aux Charges & aux Dignitez; mais ces Dignitez n'étoient point héréditaires, & la Naissance, qui tient aujourd'hui lieu de valeur & de mérite, n'étoit comptée pour rien, lorsque la vertu n'en rehaussoit point l'éclat. Les femmes eurent d'abord part au Gouvernement; mais bien-tôt on jugea plus à propos de les releguer dans leur ménage, pour y avoir soin sur tout de l'éducation des enfans, qu'elles ne produisoient pour la premiere fois en Public, & devant leur Pere, que lorsqu'ils étoient déja en âge de porter les Armes, & de faire honneur à la Nation. Le *Vergobret* présidoit dans chaque Canton aux Diétes particulieres. Les suffrages étoient libres & égaux, & celui du dernier du Peuple avoit autant de poids que celui du Chef-même des Druides. Mais à la faveur des Emplois, les Nobles avoient ordinai-

rement toute l'autorité, & ils y étoient maintenus par ceux qu'on nommoit *Solduni*. C'étoient des particuliers, qui se dévoüoient au service d'un Grand pour en être protégez, & qui ne le quittoient plus dès-lors ni à la vie ni à la mort. Leur nombre fortifioit son parti, & le faisoit souvent prévaloir dans les Diétes. Il y avoit pourtant quelques Cantons, où le Tiers Etat balançoit la puissance des Nobles, & l'emportoit même sur eux; ce qui n'empêchoit pas qu'il ne supportât toutes les Charges de l'Etat. Le *Vergobret*, & les Nobles, qui occupoient les premieres Places, n'étoient plus, pour ainsi dire, à eux-mêmes: ils se devoient tous entiers au Public, jusques-là qu'il ne leur étoit pas permis de sortir hors des limites du Canton: ils étoient obligez de procurer réellement & efficacement le bien public; & s'ils y manquoient, le Peuple reprenant alors l'autorité qu'il leur avoit confiée, ne manquoit point de les punir par les plus rudes tourmens suivis toûjours de la mort. L'Amour de la Liberté faisoit le caractere propre de la Nation; c'étoit l'unique motif de tous

ce qu'il y avoit d'injuste dans
tere, c'est que, tandis qu'i
moient tant la liberté, & q
pouvoient souffrir aucune es
joug, ils brûloient du désir d'
tir toutes les Nations Etrange
qui les mettoit dans la nécessité
toûjours les Armes à la main, so
attaquer, soit pour se défendre
Gaulois étoit né soldat & int
ce Peuple auroit sans doute su
toute la Terre, s'il avoit entrepi
me les Romains. Du moins Ti
est forcé d'avoüer, *que le coura*
faisoit paroître en allant au C
étoit au-dessus de l'homme. Ils
soient les ruses & les stratagê
guerre. Ils n'asseyoient qu'e
Campagne; & à peine daigno
quelque fois en couvrir une pa
premier signal, on les voyoit
l'Ennemi sans Casque ni Cuira

dansant, en chantant, & en poussant des cris énormes qui répandoient la terreur, n'ayant pour toutes armes que l'arc, le bouclier, l'épée, & la lance : foibles armes, avec lesquelles ils ne laissoient pas de faire des prodiges de valeur. La maniere brusque, & la confiance avec laquelle ils attaquoient les Villes, sans machines & sans Tranchées, leur a souvent coûté cher; & alors passant d'une extrémité à l'autre, leur premiere fougue se changeoit en trouble & en abbattement. Ils se laissoient tuer comme des stupides, ou se rendoient en présentant l'épaule droite nuë, & mettant bas les armes.

La passion qu'ils avoient pour les armes, n'altera jamais en eux les sentimens de l'humanité. Jamais Peuple ne fit un accüeil plus obligeant aux Etrangers. Ils alloient au-devant d'eux, les invitoient sans les connoître; & comme Homere nous l'apprend des Anciens Grecs, ce n'étoit qu'après avoir bien régalé leurs Hôtes, qu'ils leur demandoient leur nom, leur Païs, & leur faisoient beaucoup d'autres questions, par un effet de leur

» étoient toujours pour les pr
» fiez. Des peaux étendues
» lieu de nape. Tout le Mo
» assis. La vaisselle n'étoit qu
» re ; & quoiqu'ils s'efforçasse
» donner quelque forme &
» ornement, elle étoit toûjou
» te. Pour leur boisson ordin
» n'avoient que de la bierre.
» on peut juger de leur frug
» de leur sobriété, par l'ancien
» quelle étoient soumis tous ce
» l'embonpoint passoit une
» mesure ». Le vin que les R
leur portoient exprès en abo
étoit un piége & un écueil da
pour leur vertu. A cela près,
lois n'étoient point vicieux. Ils
sur tout pacifiques dans leur d
que, quoiqu'ils eussent droit d
de mort sur tous ceux qui comp
leur maison. Toutes les Villes
bâties sur des Eminences, ou d

Marais. Les Maisons étoient vastes, rondes, assez dégagées, & couvertes de chaume, ou de roseaux entrelacez en forme de voute. Les Nobles n'habitoient guéres que les Champs, pour respirer un air plus pur, & pour être plus à portée de la Chasse, qui faisoit leurs délices & leur unique occupation. Ils nourrissoient leur barbe, au lieu que le Peuple la rasoit entierement, ou n'en conservoit qu'une petite partie. Ils se fardoient le visage avec de la craye, & faisoient roussir leurs cheveux avec un fer préparé. Ils ne les coupoient point, mais ils les tressoient, les lioient sur le sommet de la tête, & les rejettoient par derniere. Il y a pourtant beaucoup d'Antiques, qui représentent les Gaulois avec des cheveux courts & séparez à droit & à gauche, au milieu de la tête. Leurs habits consistoient en une *tunique*, un *sagum*, ou une robbe courte, qui avoit des manches, & qui étoit communément rayée de pourpre & d'autres couleurs, des brayes, & des escarpins sans talons. Par-dessus leur robbe, ils portoient quelquefois un manteau, dont les bords étoient denchez;

& c'eſt peut-être de-là que nous viennent les piéces denchées du Blaſon. A ces ornemens ils ajoûtoient des Coliers & des Bracelets, qui étoient ordinairement d'or, ſur tout ceux des perſonnes riches & de condition.

Les qualitez de l'eſprit dans les Gaulois répondoient aux ſentimens du cœur. Leur eſprit étoit vif, net, ſubtil, & propre à toutes les Sciences. La Nation en général s'appliquoit ſur tout à l'Eloquence & à l'Art Militaire. Mais les Druides, dont le nombre étoit grand, poſſédoient les Sciences les plus abſtraites, & les cultivoient avec ſoin, pour les porter à leur perfection. Tel eſt le portrait abrégé, que l'Auteur nous donne de nos Peres, & du Peuple auquel nous avons ſuccédé. Pourquoi ne leur reſſemblons-nous plus? Eſt-ce parce que nous avons enchéri ſur leurs vices, ou ſur leurs vertus? Quelle ſource de réflexions pour un Juvenal? Mais il eſt tems de rendre compte de l'exécution du deſſein de l'Ouvrage.

L'Auteur commence par rechercher l'origine de la Religion des Gaulois, non pas chez les Romains, ni mê-

me chez les Grecs ; car il eſt certain que la Religion Gauloiſe eſt plus ancienne, & n'a eu d'ailleurs aucun rapport avec les faux Dieux de ces Peuples, ſi ce n'eſt peut-être dans les derniers tems, par la communication que les Gaulois eurent avec les Romains. Si on pouvoit juger par de ſemblables rapports, de l'origine de la Religion Gauloiſe ; il faudroit la faire venir de l'ancienne Perſe, puiſque la Religion des Perſes & des Mages eſt la ſeule Religion étrangere, qui ait quelque reſſemblance avec la Gauloiſe, ſoit parce que dans celle-ci comme dans celle-là, il n'y avoit ni Temple, ni Statuë ; ſoit par la conformité de diſcipline & de mœurs, qu'on apperçoit entre les Mages de Perſe & les Druides des Gaules. Mais cette origine ſeroit trop ſuſpecte par l'éloignement des deux Peuples, & il vaut mieux croire que la Religion Gauloiſe eſt née dans les Gaules-mêmes : les premiers Gaulois conſervoient encore les idées quoique confuſes des révelations faites aux Anciens Patriarches. « Ils ne ſongerent d'abord, qu'à » reconnoître un Être Suprême, In- » viſible, & Immenſe, qui n'étoit ſuſ-

„ ceptible d'aucune figure, & qui ne „ pouvoit être représenté ni renfer„ mé „. L'ignorance & la superstition corrompirent dans la suite cette idée, & introduisirent le Polythéïsme, du moins parmi le Peuple; car les Druides ne donnerent jamais dans ces abus; & ne pouvant y remédier, ils se contentoient de fermer les yeux, & de les tolérer par nécessité.

On voit assez que toutes ces réflexions, que nous donnons ici en raccourci, exigent un grand détail de preuves & de recherches. L'Auteur l'expose avec beaucoup de feu & d'envie de persuader; & si les bornes d'un Extrait nous permettoient de le suivre, nous rapporterions avec plaisir ce qu'il dit de l'Ancienneté des Caractères Gaulois, & de la Langue Gauloise, qu'il fait remonter beaucoup au-delà des Grecs, comme ayant pris sa source dans les anciennes Langues Orientales. L'Auteur va plus loin; il prétend prouver que la Religion des Gaulois, considérée dans sa pureté, c'est-à-dire, telle qu'elle étoit selon les idées des Druides, est la plus ancienne de toutes les fausses Religions.

effet, on lui trouve des traits fort ressemblans avec les plus anciennes superstitions, & même avec la Religion des Anciens Patriarches & des Juifs, & entre autres la vénération extrême que les Gaulois avoient pour le Chesne, qu'ils prenoient pour un Dieu, ou plûtôt pour la demeure de la Divinité: car cette superstition, par une corruption assez aisée à concevoir, paroît tirer son origine de ce qui est rapporté dans l'Ancien Testament du Chesne de Mambré; puisque les Juifs eux-mêmes abuserent de cet exemple, & de plusieurs autres traits semblables qu'on voit dans l'Ecriture, pour rendre aux Chesnes un Culte d'Idolâtrie. Les Druides avoient comme les Prêtres Juifs, un souverain Pontife, & comme eux ils excommunioient les Rebelles, qui refusoient d'acquiescer à leur Jugement: ils s'habilloient de blanc dans les Cérémonies de leur Religion, & s'assembloient tous les ans au Païs Chartrain, à peu-près comme les Juifs s'assembloient tous les ans au lieu où étoit l'Arche d'Alliance. Mais, quelque effort que fasse le P. *** pour faire sentir la force du paralléle, il faut

avoüer qu'il en rapporte trop peu de traits, pour qu'on y puisse faire aucun fond. Car il n'y a guéres de Religions si différentes de toutes les autres, où l'on ne puisse trouver de pareils traits de ressemblance, sans qu'on puisse conclurre même vrai-semblablement, ou qu'elles ayent eu la même source, ou que l'une ait été formée sur le modéle de l'autre. Par exemple on ne croira pas aisément, que le Taureau d'airain, dont les Gaulois faisoient un Dieu, sur lequel ils juroient, soit le Veau d'or des Israëlites; ni que les Gaulois ayent appris immédiatement des Juifs à dévoüer un homme dans les calamitez publiques, en l'immolant, après l'avoir chargé de toutes les malédictions du Peuple. Les Romains avoient à peu-près le même usage; & rapporter cette superstition au Bouc Emissaire de l'Ecriture, c'est lui chercher une origine bien suspecte. Mais il vaut mieux après tout renvoyer le Lecteur à l'Ouvrage-même, pour en juger par ses propres lumieres; par les bornes qui nous sont prescrites, ne nous permettent pas de nous étendre assez sur ce qu'on peut opposer à l'Auteur, ni sur ce qu'il pourroit répondre.

S'il eſt vrai-ſemblable que les Gaulois, ou du moins les Druides, n'ont d'abord reconnu qu'un Être ſuprême, qu'ils n'oſoient jamais repréſenter, & qu'ils nommoient *Eſus*; cette premiere idée de la Divinité ne ſubſiſta pas long-tems. Le Polythéïſme s'introduiſit, mais il eſt vrai qu'ils avoient de leurs faux Dieux des idées beaucoup plus ſublimes, que les autres Nations. « Ils croyoient ne devoir pas » moins les honorer par le ſilence, le » reſpect, & l'admiration, que par les » ſacrifices : & comme ils ne trou» voient rien dans les Créatures, pas » même dans l'homme, qui eût quel» que proportion ou reſſemblance avec » eux, ils n'avoient ni ſtatuës ni pein» tures pour les répréſenter; d'où l'on » tire qu'ils eſtimoient que leurs Dieux » étoient de purs Eſprits dégagez de » toute matiere, ainſi que de toute » reſſemblance ». Leur maxime de n'avoir point de Temple duroit encore du tems de Ceſar; ce qui n'empêchoit pas qu'ils n'euſſent des Autels, ſur leſquels ils entretenoient un feu perpetuel, afin que la nature de leur ſacrifice eût quelque rapport avec la

avoüer qu'il en rapporte trop peu de traits, pour qu'on y puisse faire aucun fond. Car il n'y a guéres de Religions si differentes de toutes les autres, où l'on ne puisse trouver de pareils traits de ressemblance; sans qu'on puisse conclurre même vrai-semblablement, ou qu'elles ayent eu la même source, ou que l'une ait été formée sur le modèle de l'autre. Par exemple on ne croira pas aisément, que le Taureau d'airain, dont les Gaulois faisoient un Dieu, sur lequel ils juroient, soit le Veau d'or des Israëlites; ni que les Gaulois ayent appris immédiatement des Juifs à dévoüer un homme dans les calamitez publiques, en l'immolant, après l'avoir chargé de toutes les malédictions du Peuple. Les Romains avoient à peu-près le même usage; & rapporter cette superstition au Bouc Emissaire de l'Ecriture, c'est lui chercher une o[illegible] bien suspecte. Mais il v[illegible] tout renvoyer le [illegible] même, pour e[illegible] lumieres; par[illegible] prescrites, [illegible] nous éten[illegible] opposer[illegible] toit rép[illegible]

vrai-semblable que les Gau-
du moins les Druides, n'ont
reconnu qu'un Être suprê-
ils n'osoient jamais représen-
qu'ils nommoient *Esus*; cette
idée de la Divinité ne subsis-
ng-tems. Le Polythéïsme s'in-
, mais il est vrai qu'ils avoient
faux Dieux des idées beau-
s sublimes, que les autres Na-
Ils croyoient ne devoir pas
les honorer par le silence, le
, & l'admiration, que par les
es: & comme ils ne trou-
rien dans les Créatures, pas
lans l'homme, qui eût quel-
portion ou ressemblance avec
n'avoient ni statuës ni pein-
ur les représenter; d'où l'on
estim... que leurs Dieux
...its dégagez de
...le toute
...e de
...co-

pureté, l'activité, & l'éterni
tre qu'ils vouloient honorer.
Commerce des Nations voi
les seuls égaremens de leur rai
rant insensiblement leur cult
duisirent parmi eux les superst
plus insensées. Ils diviniserent
les Lacs, les Marais, & su
Chesne. Ils observoient avec b
de scrupule le vol & le chan
seaux, les entrailles des Vict
tout ce qui appartenoit à l'
Divination, en quoi les Gasc
portoient sur tous les autres
Ils croyoient ne pouvoir o
Dieux de Victimes plus agré
les hommes. Ils gravoient su
la partie de leur corps, où
froient quelque mal, & la
doient dans les Temples. Po
rer de la fidélité de leurs fem
exposoient sur l'eau l'Enfant
soit; & s'il alloit au fond, la M
doit la vie, comme étant co
d'infidélité: si l'enfant étoit
l'eau, & alloit se rendre entre
de sa Mere, qui l'attendoit à
distance, c'étoit une preuve d
conjugale. L'Auteur ajoûte

grand détail de superstitions semblables, que les Lecteurs liront avec plaisir dans l'Ouvrage-même.

Ce que l'Auteur rapporte des victimes humaines, qui étoient les plus ordinaires chez les Gaulois, fait horreur à lire, & semble ne pas s'accorder assez bien avec le caractere d'humanité, que l'Auteur attribuë ailleurs à la Nation. Cet usage après tout, étoit anciennement commun à presque tous les Peuples du monde. « Pour se garantir de la Peste, quand ils en étoient » menacez où attaquez, les Gaulois, » sur tout ceux de Marseille, prenoient un pauvre qui se présentoit » volontairement, & le nourrissoient » un an entier très-délicatement & » très-somptueusement, aux dépens » du Trésor Public. Après ce terme, » on le revétoit d'ornemens sacrez, on » l'ornoit de verveines; & après l'avoir promené par toute la Ville, en » le chargeant de malédictions, & » priant que tous les maux dont ils » étoient affligez ou menacez, retombassent sur lui, il étoit précipité du » haut d'un Rocher ».

L'Auteur recherche ensuite l'origi-

ne des Victimes humaines : barbarie affreuse dont toute la terre étoit soüillée. Il prétend qu'il faut en attribuer l'origine à Saturne, c'est-à-dire, selon lui, à Abraham, qui eut ordre d'immoler son fils. Il décrit ensuite les sacrifices des animaux, les instrumens qui servoient aux sacrifices, les Temples, ou plûtôt les lieux qui servoient de Temples avant l'alteration de la Religion Gauloise : après cette alteration, on voit les Gaulois bâtir des Temples, élever des Statuës comme toutes les Nations Payennes, dresser des Autels, & enchérir sur toutes les extravagances des peuples les plus superstitieux. Tout ce détail est mêlé de recherches curieuses, & qui ont dû coûter à l'Auteur. Mais ce qu'il nous apprend des Prêtres des Gaules, mérite sur tout d'être lû. La matiere est si abondante, qu'elle demanderoit plusieurs Extraits : ainsi nous nous contenterons de l'indiquer. Les personnes consacrées aux Ministeres de la Religion étoient distinguées entre elles par différentes classes subordonnées les unes aux autres, & faisoient dans la Nation un Corps entiérement dis-

tingué des Laïcs. Ceux qui composoient les différentes Classes, étoient les Bardes, les Eubages, les Vates, les Semnothées, les Samothées, les Saronides & les Druides, outre quelques Sectes de Philosophes différens de sentimens & d'Office. L'Auteur explique les fonctions de chacune de ces Classes; & ce détail lui donne occasion de découvrir des étymologies fort singulieres de plusieurs mots anciens. Les Druides étoient la Classe supérieure à toutes les autres. « Le » genre de vie qu'ils menoient, & les » Sciences qu'ils professoient, les ont » toûjours fait regarder comme de » grands Philosophes, & il n'est per- » sonne qui puisse leur contester cette » qualité: point d'Ecole assez vaine » pour se flatter de l'emporter sur eux, » soit pour la gloire de l'Ancienne- » té, soit pour la noblesse des senti- » mens, ou enfin pour l'intégrité des » moeurs ». Les plus graves Auteurs les mettent de pair avec les Mages de Perse, les Caldéens de Babylone & d'Assyrie, & les Gymnosophistes, & les Bracmanes des Indes, & les donnent tous ensemble pour les Peres de

la Philosophie des Grecs. L'
prétend que les Druides en part
ont été les Maîtres de Pythagor
qu'il ajoûte de la considérati
étoient les Druides, a dequoi
ner : car ils étoient, pour ainsi
les Maîtres de la Nation ; ils cré
les Rois, & disposoient de tout,
rendre à personne aucun compte
leur conduite. Ils avoient à leur t
un Chef, qui avoit toute l'autori
Après sa mort, celui qui avoit plus
mérite lui succédoit ; & s'il y avo
plusieurs Concurrens, la voye de
suffrages, & souvent celle des Armes,
en décidoit. Hors de-là, les Druides
n'alloient jamais à la guerre. Ils ne
payoient aucun tribut : ils menoient
une vie séparée dans des Antres & des
Bois de Chesne. Leurs leçons con-
sistoient à faire apprendre à leurs Dis-
ciples une grande quantité de vers sans
les écrire. Ils s'assembloient tous les
ans dans un lieu sacré du Païs Char-
train, où ils jugeoient les différends
& les procès de toute la Nation. L'Au-
teur donne ensuite un précis de la
doctrine des Druides, & n'oublie
point les Druidesses, qui avoient aussi

leurs fonctions dans l'exercice de la Religion. Mais nous sommes obligez de passer sous silence tout ce que l'Auteur dit sur cela assez au long, & sur des conjectures plus hardies que certaines, pour en venir aux Dieux Gaulois, qui sont le sujet de la seconde Partie du premier Volume. Le principal Dieu des Gaulois, qui fut l'unique dans les commencemens, se nommoit Esus. C'est celui que les Grecs nommerent Ζεῦς, & ensuite αἶσα, & les Toscans Æsar; & qui, après avoir dans son origine représenté le vrai Dieu, dégenera par la corruption des idées populaires en Jupiter, en *Fatum*, en tout ce qu'on voulut. Après Esus vient Taramis ou Taranis, dont Lucain fait mention, & que l'Auteur prétend être différent de Jupiter, contre le sentiment de quelques anciens Auteurs. Ce n'est pas que les Gaulois n'ayent aussi adoré Jupiter; il y en a des preuves certaines dans d'anciens Monumens; mais ce ne fut que dans les Siécles postérieurs, qu'ils emprunterent des Romains l'idée de cette Divinité. Le Dieu qui fut le plus du goût des Gaulois, ce fut Mercure qu'ils

nommoient *Teutates*, & qui étoit pré-
cisément le même que celui des Ro-
mains. Mais les Gaulois avoient en-
core un autre Mercure que les Anciens
ont mal connu, & que Lucien a pris
pour un Hercule. Il se nommoit *Egi-
mius*. L'Auteur compte encore au nom-
bre des Dieux Gaulois, *Pluton*, *Bele-
nus*, ou *Apollon*, le Dieu *Penin*, que
l'Auteur croit être *Osiris* ou le Soleil;
le Dieu *Abellion*, qui étoit encore le
Soleil, le Dieu *Dolichenius*, le Dieu
Mithras, le Dieu *Mars*, & Mi-
nerve appellée *Belisara*. L'exposition
de toute cette Théologie Gauloise est
accompagnée de longues & sçavantes
discussions : elle est éclaircie par des
figures, & par d'anciennes Inscrip-
tions. Mais il nous est impossible d'e
rendre compte en détail. Tout ce q
nous en pouvons dire ici, c'est qu
seroit à souhaitter que l'Auteur
donné un peu plus d'ordre à sa m
tiere : car il nous a paru que l'Au
accablé du grand nombre de se
cherches & de ses observations
laisse pas toujours dans l'esprit des
teurs des idées assez nettes des
mens qu'il veut établir. Pour

qui est des conjectures, sur lesquelles il se fonde, quoiqu'il y en ait plusieurs qui ne paroissent pas assez solides ; un Auteur est toûjours en droit de les proposer, s'il veut, comme certaines, sauf aux Lecteurs à ne l'en pas croire sur sa parole, & à attendre de meilleures preuves pour adopter son sentiment. L'étenduë de la matiere nous oblige à remettre au Journal suivant à rendre compte du second volume.

ARTICLE LXXXI.

ESSAI PHILOSOPHIQUE sur la Providence. A Paris, chez G. Dupuis 1728. *in* 12. *pagg.* 337. *sans nom d'Auteur.*

CEt Auteur qui se cache, est un homme d'esprit, qui écriroit bien, s'il ne rendoit son stile précieux par des expressions trop affectées. Le Titre d'Essai convient à son Livre ; ce n'est qu'un Essai, & même un Essai de Rhétorique, plûtôt que de Philosophie. On voit cependant que l'Auteur a lû Mallebranche & quelques

autres Philoſophes. Mais un air d'Eloquence trop marqué nuit à la ſolidité Philoſophique ; & les Lecteurs judicieux n'aiment pas à voir le raiſonnement ſur le ton de la Déclamation.

Cet Eſſai eſt écrit en forme de Lettre ; & la Préface nous apprend que cette Lettre avoit été faite pour calmer les doutes d'un ami, que des diſgraces avoient révolté mal-à-propos contre la Providence : de ſorte que ſes doutes ayant été heureuſement diſſipez, on a jugé à propos de rendre publique une Piéce ſi efficace. Tout le monde ne convient pourtant pas de cette efficacité, & il y en a même tel, qui prétend que cette Lettre peut produire un effet tout contraire, & que les Objections contre la Providence y ſont miſes dans un plus grand jour que les Réponſes. Cela peut venir, ſans aucune affectation, du tour d'eſprit brillant & fécond de l'Auteur, dont la Rhétorique s'accorde mieux avec ce que l'Objection a de ſpécieux, qu'avec ce que la Réponſe a de ſérieux & de ſolide.

Mais cela même eſt mal, parce que le commun des Lecteurs aide auſſi

ɔjection, & est charmé que
ur n'aide pas à la Réponse. Le
t que l'Auteur, peu maître de
tême, le prend & l'abandonne
tour, faisant dans tout le cours
Ouvrage succéder l'Objection
éponse, & la Réponse à l'Ob-
ı; de maniere que le Lecteur ne
ı quoi se fixer; & se livre à la
'il y est un peu disposé, à un
general, à une vacillation éter-
qui est le seul état, auquel puis-
ıspirer les libertins & les mé-
s; car ils ne sçauroient parvenir,
éleurs lumiéres naturelles & in-
, à une conviction pleine & pai-
ontre la Providence : mais ils
t à se bercer dans ces alternati-
doutes & de lueurs, qui ne fa-
nt pas moins la perversité de leur
, qu'une infidélité positive &
ııille. Les Aspirations dévotes,
especes d'Oraisons jaculatoires,
l'Auteur accompagne ces Ob-
ns & ces doutes, ne font que
ibuer à y rendre le cœur plus sen-
& à le flatter d'une sorte de droi-
& d'équité dans sa mécréance
ée.

ût 1728.

Le systême que l'Auteur fait profession ouverte de suivre, est celui de Monsieur *Leibnitz* dans sa *Théodicée*; mais tout bas il est encore plus Mallebranchiste que toute autre chose. D'abord il commence par établir deux Autoritez, qui doivent regler tous nos jugemens; l'une au dehors, qui est celle de l'Eglise; l'autre au dedans, qui est notre raison. Il s'étend assez sur chacune de ces deux Autoritez, mais en supposant la premiere plûtôt qu'en l'établissant. A la vérité on l'auroit assez dispensé de l'établir, & même d'en parler dans un Essai Philosophique, où cette Autorité ne se montre d'abord que pour disparoître ensuite tout à-fait. Car dans toute la suite du Livre, il n'est question que de la seconde Autorité, de la raison; c'est-à-dire, de l'idée claire des Cartésiens, & de leur Philosophie. Un manque d'ordre au moins; c'est que l'Auteur voulant prouver l'Existence de Dieu, auroit dû, ce semble, commencer par-là, avant que de parler de l'Autorité de l'Eglise, qui suppose cette Existence.

L'idée qu'il donne de Dieu, est cel-

de *l'Etre*, de l'*Infini*, du *Tout. Dieu*,
lon lui, *possede la réalité de ce qui est*,
*non seulement de ce qui est, mais en-
re de ce qui est possible.* Dieu *n'est point
orps*, mais *il en a tout le positif, toute
vérité, toute la perfection, toute la
nté*; &, *s'il n'est point Corps, c'est
u'il ne peut avoir la borne inséparable
e tout Corps.* S il y a là du vrai, l'ex-
ression au moins n'en est pas exacte;
 il semble qu'on peut conclurre tout
le suite, que Dieu est un Corps infini.
utre Conclusion que l'expression de
'Auteur favorise assez; c'est que tous
s Corps & toutes les Intelligences ne
nt que des parties de la Divinité. *Car*,
it-il, *dès que toute réalité compréhensi-
le, actuelle, & possible est en Dieu;
s'ensuit que ma réalité vient de lui,
omme les eaux qui coulent dans les pro-
ndes Vallées, descendent des Mon-
agnes.* Il faut croire cependant que
e n'est-là qu'un stile de Rhétorique,
 non une Assertion Philosophique.

Un principe Cartesien que l'Auteur
net fort en œuvre, c'est celui de la
ontinuation de notre Être, qui n'est,
elon lui, qu'une nouvelle Création
le la part de Dieu, & non seulement

comment sommes-nous libres ? A cela l'Auteur dit au moins assez expressément que nous sommes libres ; ce qui fait voir, ou qu'il n'a nul dessein de sapper la Liberté, ou qu'enfin la Liberté est un attribut respectable qu'on n'ose sapper ouvertement. Voyons comment, sans aucune action personnelle de notre part, nous sommes libres.

L'Auteur convient très-distinctement que tout le bien que nous faisons, Dieu seul le fait en nous ; & que nous ne nous donnons pas plus, ou que nous ne coopérons pas plus avec Dieu, pour nous donner le *bon vouloir*, ou pour vouloir en particulier tel bien, que nous nous sommes donné, ou que nous avons coopéré avec lui pour nous donner & pour avoir une pente générale au bien, ou *le vouloir* en général. *Mon bon vouloir*, dit-il, *qui est une réalité nouvelle, est donc encore le présent de celui qui m'a premiérement donné le vouloir* ; & *mon indigence à l'égard de ce qui est un moindre bien, est la preuve directe de mon néant de pouvoir à l'égard d'un bien plus grand.*

 Où

Où eſt donc la Liberté ? La voici : je puis faire le mal ; ou plûtôt, ſelon l'Auteur, empêcher Dieu de faire en moi le bien. Mais eſt-ce là une Liberté pour le bien : une Liberté qui puiſſe mériter qu'on m'impute aucun bien ? Que les hommes m'en loüent ? Que Dieu m'en récompenſe ? Je n'empêche pas Dieu de faire le bien ; le fais-je pour cela ? Dieu eſt loüable ; le ſuis-je moi-même ? Eſt-ce moi que Dieu récompenſera de n'avoir pas empêché de faire l'aumône, une perſonne que j'ai rencontrée en mon chemin, qui la faiſoit, & que je pouvois empêcher de la faire, en lui paſſant mon épée au travers du Corps ? C'eſt-là en propres termes ce qu'on appelle le *beneficium latronum* : encore ſi j'y mettois au moins quelque choſe du mien, ſi j'approuvois cette aumône, ſi j'exhortois à la faire, ſi je l'en remerciois : mais non, je n'y ai part en aucune ſorte ; ſeulement je la lui vois faire, il m'apprend qu'il l'a faite, & je paſſe outre avec le ſouvenir tout au plus de ſa bonne action. Dieu ſeul fait en moi le bien, ſi j'en ſuis bien-aiſe, ſi je l'en remercie : ſeul il me modifie d'une ma-

niere gaye, seul il produit jusqu'aux moindres traits positifs de mon remerciment, de mes volontez, de mes affections, de mes pensées.

Mais qu'il s'en manque encore que je n'aie aucune sorte de liberté, même pour le mal! L'Auteur raisonne conséquemment: & après avoir dépoüillé la Créature tant libre qu'inanimée, de toute action positive, & mis Dieu seul en possession de tout Être & de toute réalité tant modale que substantielle; il falloit soutenir le Systême, & conclurre que le mal moral, le peché n'étoit pas un Être, une réalité, une action, quelque chose de positif; mais une négation, un pur néant, rien, zero. Je ne prête rien à l'Auteur: non seulement il s'en explique; mais, selon sa belle fécondité oratoire, il le repete cent & deux cens fois, très-nettement, & sans figure comme avec figure.

Cependant *je choisis mal*, dit-il, *& ma détermination est souvent mauvaise. Voilà du moins une réalité que je me donne: point du tout. Le mauvais choix n'est rien de positif: c'est l'absence d'une perfection: dès-là c'est un néant d'Estre....... je ne me donne rien......*

Décheoir n'est rien de positif ni d'absolu; c'est à la Lettre s'anéantir...... choisir mal, n'est en un sens rien de réel...... Ainsi demander quel est l'Auteur d'une détermination au mal, c'est proprement demander quel est l'Auteur du Néant..... Je ne fais que cesser de vouloir aller. L'inaction de ma volonté n'est point en ce cas une volition, mais l'absence d'une volition, &c.

Au reste, l'Auteur ne dissimule pas les Objections qui ruïnent ce Systême: il s'objecte que nous ne serions que des Automates, que notre ame recevroit son mouvement, comme le corps reçoit le sien, &c. Au contraire il met toutes ces objections dans leur plus grand jour. C'est dans la Réponse, que son éloquence ou du moins sa Philosophie l'abandonne un peu. On peu croire que c'est l'esprit qui succombe sous un Systême mal imaginé plûtôt que le cœur qui adopte un Systême dangereux & que l'Auteur est très-loüable de mal raisonner. Car pour cette fois là au moins, ses objections prises en tant qu'elles portent contre son Systême particulier, sont bonnes & nous allons le fortifier.

D'abord ce néant en quoi il fait consister le mal, est insoutenable. Jamais on ne persuadera que le mal moral, non plus que le mal physique, soit un néant ; que le peché ne soit rien, un zero en chiffre ; jamais que la pure négation, le pur néant du bien irrite Dieu ; que J. C. soit mort pour rien, pour un néant ; jamais que celui qui a peché, n'ait rien fait, &c.

Mais, si c'est pour empêcher que Dieu ne soit Auteur du peché, qu'on l'anéantit ainsi ; les mesures sont mal prises : car le peché étant l'absence d'une volition, selon l'Auteur, & cette volition n'étant que l'Ouvrage de Dieu en moi ; c'est Dieu seul qui pécheroit alors, étant le seul qui cesse d'agir. *Je ne fais que cesser d'aller*, dit l'Auteur : or c'est Dieu seul qui me fait aller, & lui seul par conséquen qui cesse de me faire aller, lorsque j cesse d'aller. Est-ce moi qui suis co pable de ce que la Barque s'arrêt lorsque c'est le Batelier seul qui l' rête, & qui peut la faire aller ?

Quel raisonnement est celui-là prétendre que pécher soit s'anéa

au moins en partie; & que s'anéantir, ſoit ne rien faire? Celui qui peut anéantir, peut créer. Dieu ſeul peut créer, Dieu ſeul peut anéantir. Vaine ſubtilité de dire que ce n'eſt point agir, que de n'avoir point de terme, & que le néant n'eſt point un terme! Il faudroit dire auſſi que Dieu ne peut point créer: car dans la Création comme dans l'anéantiſſement il y a deux termes, & les deux mêmes termes; avec cette ſeule différence que dans celle-là on paſſe du néant à l'Être, & dans celui-ci de l'Être au néant. Les bornes de l'Extrait nous empêchent de pouſſer plus loin cette diſcuſſion. L'Auteur paſſe enſuite à la conduite de la Providence, ou plûtôt il vient enfin à la Providence. Juſques-là ce n'eſt proprement que le concours dont il parle. Il fait d'abord une vive peinture du mal phyſique & Moral qui regne dans le monde. A cette Objection il répond qu'on ne peut pas douter qu'il y ait un Être ſuprême, infiniment parfait, bon & ami de l'ordre & du bien; & qu'ainſi il faut que ce ne ſoit pas un mal, qu'il ſoit même mieux qu'il y ait du mal dans le monde; que ce

qui nous paroît mal & contre l'ordre, soit au contraire une suite de l'ordre.

Pour développer sa pensée, l'Auteur établit d'abord que Dieu a été libre de créer, ou de ne pas créer l'Univers; ensuite qu'il a été libre de créer celui-ci, ou d'en créer un autre, & qu'une infinité de mondes sont possibles. Car quoique ces mondes soient en eux-mêmes plus ou moins beaux les uns que les autres; cependant comme ils sont toûjours infiniment imparfaits par rapport à l'Être souverainement parfait, ils sont tous égaux par rapport à lui, & n'ont pas plus mérité l'un que l'autre, d'avoir la préférence. Dieu a donc pris celui-ci indifféremment. Ce Principe est sain, mais l'Auteur ne s'y tient pas long-tems.

Une chose qui ne paroît pas exacte, c'est que, selon lui, les défauts & les irrégularitez de l'Univers, viennent de *l'infirmité naturelle, fonciere, insurmontable & originale de la Créature.* Ce qui est très-faux, s'il l'entend du péché & des infirmitez accidentelles, qui ne sont point insurmontables, étant libres.

Mais le grand défaut de justesse Phi

losophique & Théologique est qu'après avoir établi que tous les mondes possibles sont égaux par rapport à Dieu, l'Auteur prétende que celui-ci soit le meilleur, & le meilleur jusqu'à obliger Dieu à avoir des égards de Préférence & de prédilection sur tous les autres; de sorte qu'étant sage il n'ait pû créer indifféremment tout autre Monde. N'étoit-ce donc que pour imposer, & pour faire illusion au Lecteur, que l'Auteur établissoit, il n'y a qu'un moment, la liberté de Dieu dans la Création, en disant que tous les mondes créables étoient égaux par rapport à lui, & le laissoient dans une parfaite indifférence de préférer l'un à l'autre? Il faut bien que cela soit, ou que l'Auteur entraîné par sa verve oratoire, soit très-peu conséquent dans son raisonnement philosophique.

La comparaison dont il se sert, est trés-injurieuse à Dieu. Un Peintre, dit-il, peut exceller dans un point particulier de son Art; mais le tout sera d'un mal-habile homme. Un grand Maître *court à la perfection du tout, aux dépens d'une irrégularité, dont la correction retarderoit l'enthousiasme qui*

le transporte. Quelle
sur un portrait si indé
le représenter comme
tre de cette espece, à
port d'un enthousiasm
traits défectueux, qu
moins défectueux po
par d'autres traits d'u
té. C'est pourtant là
teur, qui dit, que d'au
roient pû se trouver *e*
tuositez sensibles dans l
le nôtre avec ses défec
parfait que les autres
que Dieu ait pû faire.

Mais quoi! Ne se
parfait, si étant d'ail
il n'avoit pas ces défau
après avoir couru da
siasme à la perfection
ensuite à loisir & de se
fauts qui lui ont écha
corrige pas, c'est qu'i
pas. Que Dieu ait
Monde à cause des g
qu'il y découvroit, n'a
donner quelques mor
ter des défauts qui y s
pas connu ces défauts

t-il pû conserver ces beautez, sans y laisser ces défauts. Pourquoi donc ? De soi le mal est un mal, & ne peut avoir aucune liaison nécessaire avec le bien, beaucoup moins en être le principe efficace, la cause nécessaire.

L'Auteur fait un grand fonds sur ce que les Loix d'un autre Monde seroient autres. Il n'est pas question des Loix mécaniques : ces sortes de Loix ne décident pas de tout : elles pourroient être les mêmes, & le Monde être autre, au moins pour tout ce qui dépend des causes non mécaniques, de la liberté de Dieu & des hommes, & de la Providence. L'Auteur semble ne connoître d'autres Loix que les mécaniques, & leur attribuer la constitution précise de ce Monde, tant dans le Moral que dans le Physique ; en sorte par exemple, que si Adam n'avoit point péché, si les maux qui ont suivi ce peché, ne l'avoient point suivi, le Monde ne seroit point le même qu'il est, & n'auroit pas les mêmes Loix.

Mais ces prétenduës Loix, ausquelles on représente Dieu asservi, comme le Jupiter des Poëtes l'étoit au Destin,

ſont la ruïne totale de la Providence, dont l'Auteur ne donne point l'idée, lorſqu'il la fait conſiſter dans le concours de Dieu, pour la conſervation ou la réproduction des Êtres & de leurs modifications, ni tandis qu'il l'aſſervit à des Loix générales, invariables, & par-là mécaniques ; & qu'en un mot il ne la rend pas parfaitement libre & indépendante de toute circonſtance étrangere. Dieu a créé le Monde, Dieu a fait des Loix générales, Dieu conſerve ce Monde, Dieu conſerve ces Loix. Juſques-là ce n'eſt pas préciſément ce qu'on entend par Providence.

Dans ſa Notion correcte, la Providence eſt une conſervation libre du Monde & de ſes Loix : c'eſt un Gouvernement ſouverain, deſpotique, plein d'égards, de tempéramens, d'exceptions-mêmes, & auſſi doux qu'efficace. Selon le vrai ſyſtême de la Providence, Dieu ne veille pas préciſément ſur ſon Ouvrage, comme un Horlogeur à gages ſur ſa Montre, pour l'entretenir dans toute ſa régularité mécanique, pour lui faire ſonner l'heure au moment précis ; mais pour

l'avancer aussi, ou la retarder à son gré, pour en suspendre le Balancier ou les Loix, lorsqu'il le juge à propos, pour la déranger même ; par exemple, lorsqu'il déregle les saisons pour nous punir de nos crimes, ou pour l'arranger, lorsque nos crimes la dérangent, & que notre pénitence ensuite le porte à y rétablir l'ordre.

L'Auteur seme ici à pleines mains des pensées, & tout au moins des expressions très-indécentes, comme lorsqu'il dit que Dieu suit toûjours *le plus grand résultat de ses tendances au bien.* C'est faire de Dieu un Corps, qu'un poids inhérant entraîne régulierement vers le plus grand résultat de ses tendances à la ligne la plus courte, qui est son meilleur chemin. Rien n'est plus Spinosiste que cette expression, aussi-bien que de dire que nos maux sont des *suites nécessaires de notre assujettissement aux Loix universelles*; qu'ils sont *la dépendance nécessaire du plus grand bien dans le tout*; qu'*il faut que Dieu se détermine pour ce plus grand bien, malgré la suite du mal, sur lequel le bien prévaut toûjours* : Que si Dieu n'avoit pas préferé ce Monde à tout

autre moins bon, *il ne seroit pas content de son œuvre : Qu'une plus grande perfection dans le tout possible qu'il auroit laissé, lui seroit le reproche éternel de l'imperfection du tout qu'il auroit préferé* ; & qu'enfin *il seroit malheureux par l'Acte imprudent de sa Création.*

La consolation au reste, que l'Auteur offre ici à ceux qui souffrent, c'est de penser qu'ils appartiennent à un tout qui se trouve mieux de leur souffrance, & qui seroit de pire condition, si eux-mêmes ils en avoient une meilleure. Mais quelle injustice d'être condamné à souffrir uniquement pour le bien d'autrui ? Et quelle foiblesse en Dieu de ne pouvoir faire un tout dont le bien soit indépendant du mal de quelqu'une de ses parties. Quelle témerité d'oser dire à Dieu, vous viendrez jusques-là, vous ferez un monde qui n'aura qu'une *prévalence* de bien, mais non un bien total & absolu, d'oser le défier de faire un tout qui soit purement bon ; d'oser décider que de tous les Mondes créables celui-ci est le meilleur ! Mais où l'Auteur a-t'il trouvé que dans la nature des choses, il ne peut pas y avoir

de bien qui ſoit purement bien ? Si un bien pur répugne, ſi l'Auteur n'en a pas l'idée, ſi la raiſon s'y oppoſe; comment Dieu lui-même ſera-t'il un bien pur ? Faudra-t'il auſſi qu'il ne ſoit qu'un meilleur de la façon d'un Malebranchiſte Leibnitien, & qu'il ne ſoit bon que parce qu'il aura plus de bon que de mauvais, & qu'il ſera plus exempt de défauts ? En un mot, l'Auteur ne prouvera jamais que le mal ſoit la ſuite néceſſaire du bien ; ni que le Monde n'en eût pas été meilleur, ſi Adam ni les Anges n'avoient point péché ; s'il n'y eût point eu de mort, de maladies, de dérangemens moraux ni phyſiques ; ſi conſervant tout le bien qu'il a, il avoit été exempt auſſi du mal qui le défigure un peu en lui-même, par rapport à nous, & par rapport à Dieu. Or il ne prouvera pas non plus que le Monde n'ait pû être exempt de tout ce mal en conſervant tout ce bien, ni qu'aucune Loi néceſſaire du mieux ait demandé ce mal. C'eſt comme ſi on vouloit prouver que la Lumiere cauſe néceſſairement les ténebres, & qu'il ne peut pas y avoir de lumiere pure.

Août 1728.

à la difficulté, & concilier d'un seul coup les deux attributs.

Dieu a prévû nos prieres, nos vertus, & nos vices; en un mot, tout l'exercice de notre liberté; il l'a prévû de toute éternité, & en même-tems a prévû & préparé la récompense ou la peine que nous meriterions par-là; & choisi un Monde, dans lequel tout cela devoit arriver. Jusques-là tous les systêmes peuvent se réünir. Mais le véritable état de la question, est de savoir s'il a pris un Monde, dans lequel tout cela dût arriver par des Loix universelles; comme il arrive qu'une pierre tombe, lorsqu'on la jette en l'air, ou que le feu brûle ceux qui en approchent trop.

Or ces prétenduës Loix universelles sont aussi physiquement que moralement, & même métaphysiquement insoutenables. 1°. moralement, elles détruisent la Liberté; les Actes de cette Liberté ne pouvant être les suites d'aucune Loi universelle, & n'ayant même aucune suite, aucune liaison nécessaire les uns avec les autres. 2°. Physiquement, on ne peut soutenir que le feu de la fournaise ait

re rafraîchiſſant en vertu d'aucu-
ɔi univerſelle, uniquement dans
ɔment que les trois Hebreux y
t jettez, & uniquement pour ces
Hebreux; tandis qu'il conſumoit
les autres qui n'en étoient pas ſi
·ochez.

. Métaphyſiquement, la Liberté
Mécaniſme, l'eſprit & le corps,
ıme & l'Automate, ſont auſſi
·ens dans leurs exercices, dans
narche, que la lumiere eſt diffe-
des ténebres, & l'un ne peut pas
ſenter l'autre, faire tout ce que
l'autre; & *l'Harmonie préétablie*
'Auteur adopte ici, ſans en faire
ion, eſt par conſéquent inſoute-
:, & la ruïne de toute liberté, de
Providence, de toute ſpiritua-

.r dire que Dieu a prévû, ou mê-
›û faire un ſyſtême de pur Mé-
ıne parfaitement correſpondant
pur ſyſtême de liberté, c'eſt une
adiction manifeſte, & la même
i on diſoit que Dieu a pû faire un
s qui fût un eſprit. Dans un pur
ne de Mécaniſme, il y a une
n néceſſaire entre toutes les ac-

tions, entre tous les mouvemens dont le premier cause le second, le second le troisiéme, &c. Au lieu que dans le systême de la liberté il y a une interruption essentielle entre toutes les actions : la marche est rompuë à chaque pas. De soi un Corps mû va toûjours en avant sans gauchir, sans s'arrêter, sans &c. Mais un esprit dans ses mouvemens s'arrête tout d'un coup, & puis recommence à aller, tantôt il va à droit, tantôt à gauche ; & aprés s'être élancé en quelque sorte vers un but, rien n'est plus ordinaire que de le voir tout à coup reculer, faire une contremarche. On peut prévoir & prédire la marche d'un Corps, d'un Astre que le mécanisme entraîne : mais comment prédire celle d'un esprit, ou même d'un corps mû par un esprit actuellement en possession de sa liberté, par exemple celle d'un homme? Il n'y a qu'un Spinosiste qui puisse le prétendre.

ARTICLE LXXXII.

[TI FLAVII CLEMENTIS Viri Consularis & Martyris Tumulus Illustratus, Urbinis Typis Ven. Capellæ SS. Sacramenti. Per Antonium Fantauzzi M. DCCXXVII. *C'est-à-dire: Dissertation contenant des éclaircissemens sur le Tombeau de Titus Flavius Clemens Consulaire Martyr. A Urbin, de l'Imprimerie de la Chapelle du Très-Saint Sacrement. Par Antoine Fantauzzi* 1727. in 4°. pagg. 60. *C'est la Dissertation du P. de Vitry, annoncée dans nos Nouvelles Litteraires du mois de Mai* 1728. pagg. 952. *Voici l'occasion qui l'a procurée.*

LE Cardinal *Annibal* ALBANI, digne Neveu du Pape *Clement* :I. ayant fait abattre le Grand Autel e l'Eglise de S. *Clement* Pape & Maryr, dont il a le titre, dans le dessein e relever & de placer plus honorablement des Reliques de Saint *Ignace* vêque d'Antioche, Martyr célére, qu'on croyoit cachées sous cet

Août 1728.

Autel ; on ne trouva pas ce que l'on cherchoit : mais on découvrit une Châsse ou Coffre de plomb, lequel renfermoit quelques os, & quelques fragmens d'os, des cendres & du sang, un vase de verre rompu, & un autre de terre, deux croix, l'une de cuivre, l'autre de bois, & un *Agnus Dei* de cire. Le Coffre étoit couvert d'une Table de marbre, qui contenoit d'un côté cette Inscription : *T. Flavius Clemens*, &c. & de l'autre, les Monogrammes représentez dans la figure ci-jointe.

Il s'agit de sçavoir. 1°. ce que signifient ces Caracteres ; 2°. à quel tems on doit les rapporter ; 3°. quel est ce *Clement*, à la memoire duquel ce Monument est consacré. Les deux premieres Lignes de la premiere Inscription ne souffrent pas beaucoup de difficulté, & on lit assez facilement : *Flavius Clemens Martyr hic feliciter est tumulatus*. La troisiéme ligne donne plus d'embarras ; & le Pere de *Vitry* avouë ingénument qu'il lui est plus aisé de dire ce qu'elle ne signifie pas, que d'en marquer le sens. Sçavoir ainsi ignorer, est un dégré de science préférable

témérité que rien n'arrête. Un
amis de l'Auteur lisoit ainsi cette
.iéme ligne : LEO I^{us} DOCT*or*.
ST*ianitatis Anno* CDXL AS*sump-*
Pontifex EC*clesiæ*. Cette explica-
ı ne paroît pas véritable. Car pre-
:rement le Tître de DOCT*or*
ST*ianitatis* est sans exemple ; &
ı ne voit pas à quel tems il pour-
: convenir. En second lieu, le mot
no ne se trouve pas dans l'Inscrip-
ı, & la Lettre A n'a aucun carac-
: qui l'y exprime. Enfin on n'y voit
nt ce Chiffre XL, & c'est évidem-
nt celui-ci VI. qu'on y lit. D'ail-
rs, on ne voit pas quel rapport cet-
latte du Pontificat de Saint *Leon*,
ıt avoir avec l'Inscription du Tom-
.u d'un Martyr beaucoup plus an-
ı ; ni pourquoi on l'auroit gravée
le même marbre.

M. *Mariani* Ecrivain de la Biblio-
que du Vatican, s'est aussi essayé
cette troisiéme ligne ; & voici com-
il la lit : LEO I^{us} DOCT*or* XIS*ti*,
Christi Concilium VI^{um}. *Auctorita-*
Sancti Petri EG*it*. C'est-à-dire, que
ıs le tems que S. *Leon* tenoit son
' Concile à Rome, dans l'ancienne

Basilique de S. *Clement* Pape & l
tyr; on y découvrit le Tombeau
autre S. *Clement* aussi Martyr; &
le Pontife voulut que le même
bre consacré à la mémoire de l
VIVS CLEMENS, conservât
celle de son Concile. On voit bie
ce n'est-là qu'une conjecture, laq
péche encore par cette expr
Doctor Christi, aussi peu recevabl
Doctor Christianitatis.

Un autre Sçavant explique
cette Enigme LEO I^us DO
Xristi, 13. *Mensis* VI^i. Ad S. *P*
Eundem Gestavit. Mais outre l'ex
sion, *Doctor Christi*, qui ne paroi
autorisée; il faudroit que l'Inscri
fût bien récente, & dès-là peu a
tique; puisque les Chiffres Ar
tels que celui-ci 13. n'ont pas é
usage parmi les Latins avant le
Siécle. Ajoûtons que le Corps du
tyr Flavius Clemens ne fut pas
dans la Basilique de S. Pierre,
dans celle de Saint Clement Pa
Martyr. Avoüons donc de bonn
avec le Pere de *Vitry*, que ces exp
tions ne sont pas satisfaisantes, &
sons aux Monogrammes grave
l'autre côté du marbre.

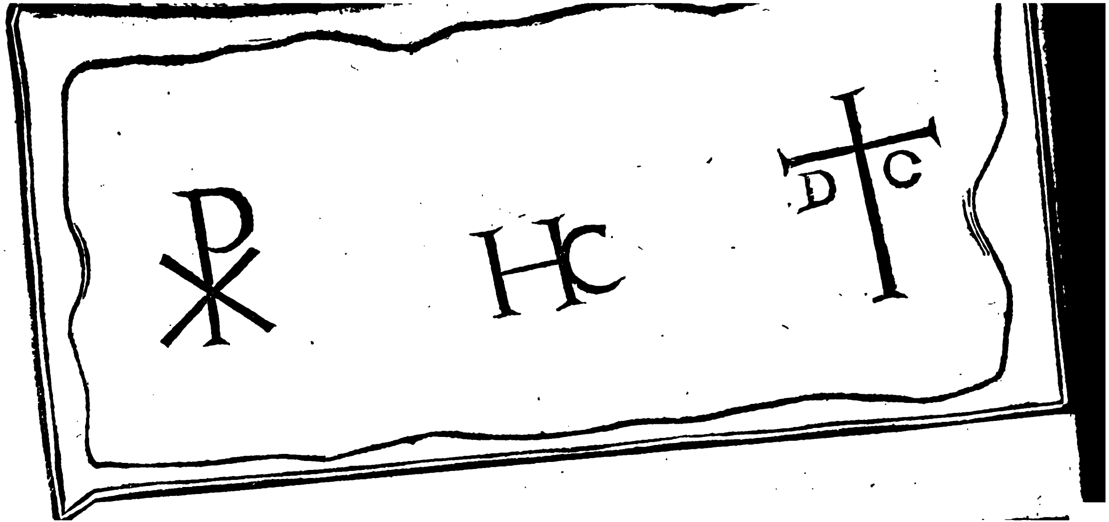
HC
D C

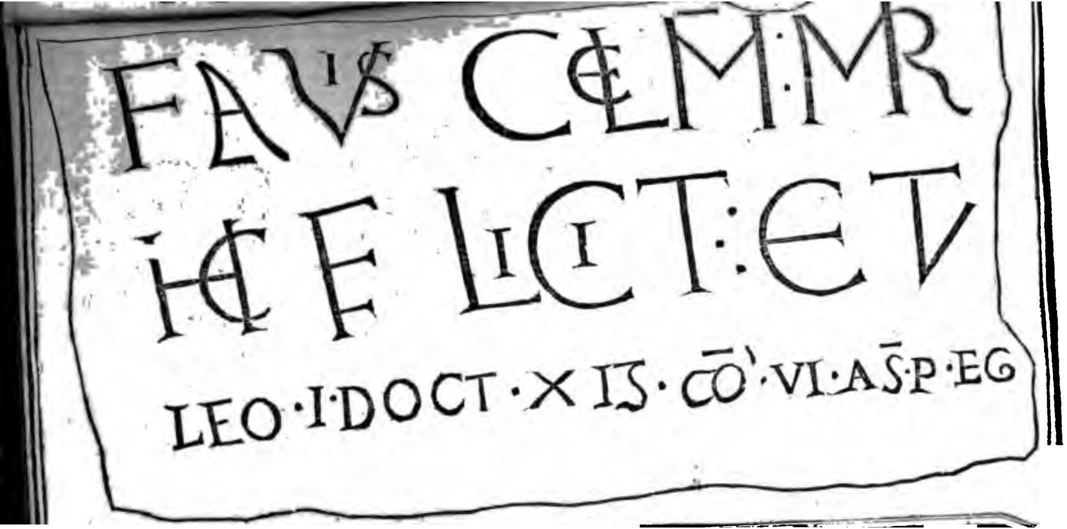
FAVS CEL·M·MR
HC F LICT·ETV
LEO·I·DOCT·X IS·CO·VI·A S·P·EG

)n ne peut douter que le premier
oit celui de Jesus-Christ *Chris-*
, formé des deux premieres Lettres
ecques XP, du mot XPICTOC.
le trouve encore exprimé en diffé-
tes manieres, que le Sçavant Au-
r represente à la page 21. de sa *Dis-*
ation, non pas à la page 20. com-
il est marqué page 14. citation (*o*)
dont il rapporte divers exemples.
; deux autres Monogrammes signi-
it, selon le Pere de Vitry, *Jesus* DO-
nus, ou *Deus Optimus*, ou *Omnipo-*
s; ou bien enfin, DO*minatur*: pour
rquer que c'est par sa Croix que Je-
-Christ regne, ainsi qu'il rendit
nstantin victorieux par ce même *Si-*
e, comme tout le monde sçait. Et
st en ce sens, qu'un sçavant ami du
re de *Vitry* explique les trois Mono-
ammes: *Christus hic*, ou plûtot *hâc*
ruce) dominatur; ce qui paroît fort
turel.
Dans le second Article de la *Disser-*
ion le Pere *De Vitry* examine en quel
ns a été gravée l'Inscription, que
us avons rapportée. Pour le déter-

miner, nous ne voyons que les caracteres, & les choses qui se sont trouvées dans la Châsse. A en juger par les Croix, le Monument pourroit être des plus anciens; puisqu'on sçait que dès les premiers Siécles de l'Eglise les Chrétiens gardoient avec vénération, soit dans leurs Oratoires, soit dans leurs maisons, ce signe sacré du salut; & qu'on en mettoit même dans les tombeaux des fidéles.

L'usage des *Agnus Dei* paroît plus récent à la plûpart des Auteurs, qui le rapportent communément au tems de Constantin, ou à celui de S. *Chrysostôme*, ou du Pape *Zozime*; c'est-àdire ou au quatriéme ou cinquiéme Siécle. Le P. de *Vitry* le croit bien plus Ancien; & il est persuadé qu'il vient de Tradition Apostolique: mais il n'entreprend pas de prouver ce sentiment, & n'espere pas de le faire recevoir. Un exemple remarquable de la coûtume que les Chrétiens avoient d'enfermer de ces Images de cire dans le cercuëil des Morts, c'est celui de l'Impératrice *Marie* femme d'*Honorius*, & fille de *Stilicon*, morte avant le milieu du cinquiéme Siécle. En 1544. son Tombeau fut découvert

me ; & l'on y trouva une de ces
s d'Agneau, ainsi que le rappor-
astien Munster, tout Apostat qu'il
, & ennemi de ces pieux usages,
our ce qui est des Caracteres, la
e de l'*E*, pour Æ, fait croire au
des *Kitry*, que l'Inscription est
rieure au VI. ou même au VII. Sié-
nais aussi la beauté des Caracte-
li persuade qu'elle ne doit pas être
ochée beaucoup en deçà du fer
n Siécle. Ce qui lui paroît confir-
cette Epoque, ce sont ces mots

AVS & CŒM ainsi

par des Lettres entrelassées les
dans les autres ; ce qui a été prati-
dit-il, plus tard chez les Latins,
hez les Grecs, & seulement aprés
, ou le VII. Siécle. Cependant on
ir des Médailles Consulaires *Ro-*
dans la Famille *Didia*, & *Faus-*
dans la Famille *Cornelia* écrits de
me maniere, & exprimez par de
lables Monogrammes.

rsqu'on abattit par Ordre du Car-
Albani l'Autel de l'Eglise de S.
, on en tira un Marbre, char-
ût 1728. Ttt ij

gé du côté qui étoit caché, d'une longue Inscription Latine, de mauvais goût, mais en fort beaux caractéres. Le Pere *de Vitry* l'a fait imprimer, parce qu'on ne l'a point encore donnée, & qu'elle peut servir à l'Histoire de l'Eglise de Saint *Clement*. Elle nous apprend que sous le Pontificat du Pape *Zacharie*, *Gregoire* Cardinal du Titre de Saint *Clement*, Archi-Prêtre de l'Eglise de Rome, connu par plusieurs souscriptions des Conciles tenus au huitiéme Siécle, donna à son Eglise de Saint-*Clement* les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament; nommant en particulier l'Octateuque, (c'est-à-dire les cinq Livres de Moïse, Josué, les Juges, & Ruth,) les Livres des Rois, les Pseaumes, les Prophêtes, Salomon, & Esdras; apparemment pour l'usage des pauvres Clercs, dans un tems où les Livres étoient fort rares, & par conséquent fort chers. Ce Don fut fait du tems du Pape *Zacharie*, *Gregoire* étant Archi-Prêtre de Rome. L'Inscription, conclud le Pere de *Vitry*, n'a donc pas été mise avant l'an DCCXLV. auquel *Jean* étoit encore Archi-Prêtre, ni après l'an

DCCLII. auquel *Zacharie* mourut le XV. de Mars, mais dans cet intervalle.

Reste à voir quel est ce *Flavius Clemens* Martyr, auquel est consacré le Monument que nous examinons. Le doute ne peut tomber que sur Saint *Clement* Pape & Martyr, sous *Trajan*, & sur T. *Flavius Clemens*, Cousin-Germain de *Domitien*, qui souffrit le Martyre par Ordre de ce même Empereur. Ce qui pourroit faire croire, que ce Monument regarde Saint *Clement* Pape, c'est que l'Eglise, où il a été trouvé, lui est dédiée; & l'on ne peut douter qu'il n'ait été Martyr. *Rufin* le marque expressément: Saint *Jerôme* le fait entendre: le Pape *Zozime*, dans sa Lettre adressée en 417. aux Evêques d'Afrique, dit en termes formels, que ce Saint Pontife signa de son sang la doctrine qu'il avoit apprise de l'Apôtre Saint Pierre. Le Concile de Bazas tenu en 442. ne feint point de l'appeller *Bien-heureux Martyr*. Mais il ne paroît pas qu'il ait souffert à Rome; & ses Reliques n'y ont été portées qu'au IX^e. Siécle; encore y a-t-il des gens qui en doutent. Mais le Pere *de Vitry* aime mieux s'en rapporter à la Tradition

conservée à Rome, selon laquelle on croit, qu'il y a quelques Reliques de ce Saint dans l'ancienne Eglise qui lui est dédiée. Enfin on ne trouve point que ce Pape se soit appellé *Flavius*. Ce n'est donc pas celui dont il s'agit ici; & il n'en faut point chercher d'autre, que *Ti. Flavius Clemens*, qui fut Consul l'année qui précéda sa mort, avec Domitien qui l'étoit pour la XVII^e. fois, l'an de Rome 848. de J. C. selon *Baronius* le 97^e. ou selon Pagi, le 95^e. Le Pere de *Vitry* met d'abord sous les yeux avec beaucoup de netteté & d'érudition, toute la Famille de ce *Clement*; & vient ensuite à ce qui le regarde en particulier. Seulement, dans la Généalogie qu'il dresse, au N. 20. il y a une faute déja remarquée par l'Auteur de la *Disquitio*, dont nous parlerons dans un autre Article, & corrigée par le Pere de Vitry même, sur ce même N. 21. à la page 53. Cette faute consiste en ce qu'on lit à la page 40. *Alter Vespasianus Alter Domitianus appellatus est*, *post Domitiani Cæsaris mortem*, au lieu de *Antè*.

Titus Flavius Clemens, fils de *T. Flavius Sabinus* Frere de l'Empereur *Vesp-*

pasien, & petit-fils d'un autre *T. Flavius Sabinus*; Cousin Germain des deux Empereurs *Tite* & *Domitien*, fut mis à mort par l'ordre de ce dernier Empereur, parce qu'il réfusoit d'adorer les Dieux des Romains. *Flavia Domitilla* sa femme, fut pour la même cause réleguée dans l'Isle *Pandaria*, ou *Pandataria*, aujourd'hui l'Isle de Sainte Marie, dans la Baye de Pouzole. C'est ce que les Auteurs Payens, aussi-bien que les Chrétiens, attestent unanimement, & l'on a lieu d'être surpris que le Martyrologe Romain ne fasse point mention de ce Saint *Clement*. Le Pere de *Vitry* si profond & si exact en tout genre d'érudition a ramassé avec soin, & sçavamment exposé tout ce qu'on peut apprendre de cet Illustre Martyr.

Article LXXXIII.

DISQUISITIO IN DISSERtationem, cui Titulus est : Tumulus Titi Flavij Clementis Martyris Illustratus &c. *C'est-à-dire : Réflexions sur la Dissertation contenant des Eclaircissemens sur le Tombeau de T. Flavius Clemens Martyr, imprimée à Urbin en* 1727. *pagg.* 8. in 4°.

CEtte Lettre qui contient deux feuilles, est imprimée à Lion, quoique cela ne soit pas marqué, & dattée du 3e. de Septembre 1727. L'Auteur, après avoir fait l'éloge de *l'élégante* & *sçavante* Dissertation du Pere de *Vitry*, qu'il examine, y ajoûte ses Réflexions. Il convient d'abord de l'explication donnée aux deux premieres lignes de l'Inscription : *Flavius Clemens Martyr hic feliciter est tumulatus*. Pour la troisiéme, voici de quelle maniere il la lit : *Leo Idibus Octobris Cistam condens visitavit à Sancto Petro egestam*. Il y a néanmoins quelques difficultez qui dérangent un peu son explication. Premierement on voit un

point après l'I. Mais, dit l'Auteur, c'est peut-être un défaut de la pierre, ou une faute de celui qui l'a gravée. En second lieu, le changement de l'X en C, dans le mot *cistam*, peut paroître un peu forçé. Mais, dans les Siécles qui ont coulé depuis *Constantin* jusqu'à *Charlemagne*, n'a-t-on pas employé le K pour le C; & n'auroit-on pas bien pû transformer le K en X? Autre embarras: Que signifie cet *Idibus Octobris*, sans marque d'année, & sans autre époque, qui détermine celle-ci, trop vague & trop incertaine? L'Ouvrier aura peut-être oublié le Consulat ou l'Indiction; ou bien le marbre rompu l'aura fait disparoître. Quand il ne s'agit que de conjecturer, le Champ est vaste, & la ressource inépuisable. Une autre conjecture; c'est que cette Châsse aura été tirée de l'Eglise de Saint Pierre, *à S. Petro egestam.* Quoiqu'il en soit, on suppose que les cendres & les os du Martyr avec les deux vases, furent d'abord mis dans la Basilique de Saint Pierre, lorsque l'Empereur *Constantin* la fit bâtir: qu'ensuite S. *Leon* la faisant rétablir, ajoûta les Croix, & la figure de cire; & qu'alors

on grava la troisiéme ligne en caracteres differens & plus petits, pour conserver la mémoire de cette Translation. Ce fut aussi, dans ce systême, par ordre du même Pontife, que furent gravez les Monogrammes, qui se voyent de l'autre côté du marbre, pour signifier, *Christus hic* (*Crucem*) *dedit*, ou quelque chose de semblable : car Notre Antiquaire rejette l'explication du Pere *de Vitry*, *Christus Jesus Dominus* & parce que l'on ne voit point dans de semblables Monumens le nom de *Jesus*, après le mot *Christus*.

Il n'est point aussi du sentiment de ce Sçavant Jesuite, sur l'âge de l'Inscription, qu'il croit pouvoir être plus ancienne qu'elle ne paroît au R. P. *de Vitry*. Car ce n'est pas, dit-il, au sixiéme Siécle, que les Latins ont commencé à user de Monogrammes dans les Monumens publics : on en trouve des exemples dès le tems de la République. Et puis, de quel poids seroit une Inscription du sixiéme ou du septiéme Siécle, pour constater des Reliques du premier siécle ? Ne pourroit-on pas dire que dans le desordre & la confusion, où se trouva la Maison du Mart

tyr *Flavius Clemens* après sa mort, quelqu'un de ses Esclaves, peut-être Grec de Nation, auroit gravé à la hâte, d'une main mal-habile les deux premieres lignes de l'Inscription, pour dérober à l'oubli les Restes glorieux de son Saint Maître ? On jugera ce que l'on voudra de ces Caracteres. Mais nous n'y appercevons ni l'ignorance d'un Esclave étranger, ni la précipitation d'une main tremblante.

A la fin de la longue Inscription du Cardinal de *S. Clement*, on lit ces paroles ; *Require syllabarum Lector sequentiam harum*, que le Pere *de Vitry*, après en avoir vainement cherché le sens dans l'Inscription même, rapporte à une autre qui suivoit, & qui est perduë, dont ces paroles étoient le commencement. L'Antiquaire de Lyon croit avoir mieux deviné, & il veut que le Mystere soit caché dans l'Ecriture précedente. Il a donc rassemblé les Lettres radicales ou les Caracteres primitifs employez dans le Chiffre Romain I. & V. tant ceux qui sont exprimez, que ceux qu'il faut suppléer dans les mots écrits en abrégé. L'V qui signifie cinq, s'y trouve soi-

xante-quatre fois, ce qui fait 320. L'I, signe de l'unité, s'y rencontre cinquante-six fois. 56. ajoûtez à 320 donnent 376. Doublez 376. vous aurez 752. derniere année du Pontificat de *Zacharie*, sous lequel le Cardinal *Gregoire* fit à son Eglise de S. Clement le présent dont parle l'Inscription.

Que si l'on veut compter l'X pour deux V. qui en font effectivement les élemens, puisque l'X n'est autre chose que deux V joints par le sommet; que l'on n'ait point d'égard aux Radicales supprimées dans l'Inscription; & qu'enfin dans le mot *Presbyter*, on prenne l'Y pour un I, on aura le nombre ou l'Année 746. en laquelle *Gregoire* étoit déja Archi-Prêtre de Rome. Ainsi cette espece d'Acrostiche cacheroit la datte de l'Inscription.

Notre Auteur y corrige un mot. On lit à la fin *Libros storiarum* (pour *Historiarum*, selon le P. de *Vitry*) *illicò plenos*. Celui-ci rétablit *scoriarum plenos*, pleins de fautes: car il est extraordinaire de remarquer que des Livres Historiques sont pleins d'Histoires? *Illicò* est mis selon lui, pour *illo in loco*, ou *tempore*, en ce tems-ci. Pour tout

le reste de l'Inscription, il faut s'en tenir à la Dissertation imprimée à Urbin.

ARTICLE LXXXIV.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Septembre 1728.

Premier Satellite.

LE 2. Septembre Immersion à	0h	46'	soir
Le 3 à	7	15	soir
Le 5 à	1	44	soir
Le 7 à	8	13	matin
Le 9 à	2	42	matin
Le 10 à	9	11	soir
Le 12 à	3	40	soir
Le 14 à	10	9	matin
Le 16 à	4	40	matin
Le 17 à	11	7	soir
Le 19 à	5	36	soir
Le 21 à	0	5	soir
Le 23 à	6	34	matin
Le 25 à	1	3	matin
Le 26 à	7	34	soir
Le 28 à	2	1	soir
Le 30 à	8	31	matin

Août 1728.

Second Satellite.

Le 3 Immerſion à	11^h	11′	ſoir
Le 6 à	0	30	ſoir
Le 10 à	1	48	matin
Le 13 à	3	8	ſoir
Le 17 à	4	26	matin
Le 20 à	5	44	ſoir
Le 14 à	7	4	matin
Le 27 à	8	23	ſoir

Troiſiéme Satellite.

Le 1 Septembre Immerſion à . . .

. . . .	2	17	matin
Emerſion à	5	14	
Le 10 Immerſion à	6	19	matin
Emerſion à	9	5	
Le 17 Immerſion à	10	21	matin
Emerſion à	1	7	ſoir
Le 24 Immerſion à	4	22	ſoir
Emerſion à	5	10	

ARTICLE LXXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Antiquitez.

DE ROME. Voici une Inscription que S. E. M. le C. De Polignac à fait déterrer dans un endroit, où il fait creuser tout près du *Columbarium* de Livie ; & qui paroît mériter une Dissertation de quelque Sçavans.

D. M.
PHŒBVS
QVI ET TORMOGVS
HISPANVS
NATVS SEGISAMO
NE III K MARTIAS
C. BELLICIO TORQVA
TO. TI. CLAVDIO
ATTICO HERODE COS
DEFVNCTVS IIII
NONAS AVGVSTAS
Q. MVSTIO PRISCO
M. PONTIO LAELIANO
COS.
POEBION ET PRIMI
GENIA FILIO KARISSI
MO FILIO DVLCISSI
MO FECERVNT

1. Ce *Phœbus* fils de *Phœbion* & de *Primigenia* s'appelloit aussi *Tormogus*, & étoit Natif de la Ville de *Segisamone*; supposé que ce surnom *Tormogus* fut la marque de son Païs, cette Inscription serviroit à corriger un endroit de *Pline*. Il dit, L. 3. Section 4. page 143. de la derniere Edition, *in fol.* *In Conventum Cluniensem Varduli ducunt populos* XIV. *ex quibus.... Turmodigi quatuor in quibus Segisamonenses, & Segisamejulienses.* Au lieu de *Turmodigi*, terme que le P. *Hardoüin* n'a trouvé nulle part, il faudroit lire TORMOGI. Le R. P. H. qui cite là-dessus tout ce qu'on peut citer, conjecture qu'on pourroit lire *Murbogi*, parce qu'il a trouvé dans Ptolemée Μούρβογοι. L'Inscription fait croire qu'il faudroit lire dans Pline *Tormogi*, & dans Ptolemée Τόρμογοι. Dans les Manuscrits Grecs, il est aisé de confondre le β avec le μ. Comme donc aujourd'hui un homme d'Amiens s'appelle Picard ; ainsi ce Phœbus, natif de *Segisamon*, Ville du district de *Tormogi*, aura été appellé *Tormogus*.

2. Il n'est pas difficile de trouver

les Consulats, sous lesquels il est né: leur Consulat tombe dans l'an 896. de la Ville de Rome, le 6^e d'Antonin Pie. Voyez le Cardinal Noris, Monsieur Bianchini dans son second Tome d'Anastase le Bibliothecaire, page CLXXXIX. Le Cardinal *Noris* conjecture que ce *Bellicius Torquatus* étoit alors Consul pour la seconde fois, parce qu'il trouve un Consul de même nom, *Torquatus* dix-neuf ans auparavant. Notre Inscription ne le dit pas non plus que les Fastes ou Listes ordinaires de Consuls : il peut y avoir eû plus d'un *Torquatus*; & quand le Consul de 877. se seroit appellé comme celui-ci C. *Bellicius Torquatus*, ce pourroit être le Pere de ce dernier. Il n'est pas surprenant que le fils soit Consul dix-neuf ans après le Consulat de son pere.

Il n'est pas aisé de déterminer la mort de ce *Phœbus*, qui s'appelloit aussi *Tormogus*. Il étoit né au mois de Février, & sous les Consuls, qui ayant commencé ou ouvert l'année, se trouvent sur les Fastes. Il mourut au mois d'Août sous des Consuls subrogez; que l'on ne trouve pas. Il pourroit

être mort la même année ; au moins il est mort jeune. Son Pere & sa Mere ne marquent point son âge : formalité qui se trouve observée jusqu'au scrupule dans la plûpart des Inscriptions. Mais les Epi étes qu'ils lui donnent, font croire qu'il mourut enfant ; peut-être même qu'ils n'exprimerent pas son âge, parce que ces Consuls ayant été subrogez la même année, c'est assez dire qu'il avoit vécu cinq mois & trois jours, que de dire qu'il étoit né le 27. Février sous le Consulat de *Torquatus* & d'*Herodes*, & qu'il étoit mort le 2. d'Août sous le Consulat de Priscus & de Lælianus ; mais le mot *Hispanus* semble faire obstacle à cette conjecture.

De Londres. On distribuë aux Souscripteurs la premiere Partie d l'Ouvrage *Antiquitates Asiaticæ Chri tianam ætatem antecedentes*. Par Mo sieur Chishull. *In fol.* Ces Antiq tez sont recueïllies des principaux M numens de la Gréce, & renduës Latin, avec des Notes & des C mentaires. Chez *Bowyer*. Les W *beins* d'Amsterdam imprimeront ce Livre.

Août 1728.

Histoire Ecclesiastique & Profane.

DE ROME. HISTORIA *di tutte l'Eresie descritta da Domenico* BERNINO *compendiata ed accresiuta de Giuseppe* LANCISI *Canonico dell'insigne Basilica de S. Maria in Transtevere*, Tom. III, 1728. *in* 12. pagg. 372. Ce Tome comprend les Héréfies des Siécles XI. XII. XIII. & XIV. Tout l'Ouvrage sera de cinq volumes.

Justi FONTANINI *Archiepiscopi Ancyrani de Corpore Sancti Augustini Hipponensis Episcopi, & Ecclesiæ Doctoris Ticini reperto in confessione Ædis Sancti Petri in Cœlo aureo disquisitio, ubi antiqua Ecclesiæ disciplina in tumulando Corpore Sancti Augustini servata ex postremâ ejus inventione explicatur, quam etiam summorum Pontificum diplomata, Præsulum Ticinensium acta, veterum Tabularum atque Historicorum fides cumulatè confirmant.* Romæ 1728. *in* 4°. pagg. 120. outre la Dédicace à N. S. P. le Pape, la Préface & la Table des Chapitres, qui contiennent 24. pages. On y trouve bien de l'érudition Sacrée & Profane, & beaucoup d'Auteurs citez.

De Londres. On a imprimé le premier volume des Œuvres de Tacite, ou les Annales, avec un Discours politique sur cet Historien. Par M. Gordon. Chez Th. *Woodward.*

Œuvres de M. Boulainvilliers *in fol.* 3e Volume. Il contient quatorze Lettres de l'Auteur sur l'ancien Gouvernement de France; 2°. l'Histoire abrégée de ce Royaume, depuis le commencement de cette Monarchie jusqu'à Charles VIII. 3°. Plusieurs Memoires présentez au Duc d'Orléans Regent de France; 4°. Deux Tables Alphabétiques; la premiere, pour les Généralitez de France contenuës dans les deux Volumes qui ont déja paru; la seconde, pour les matieres historiques contenuës tant dans le premier, que dans le troisiéme Volume. Chez *du Noyer.*

De Trevoux. L'Impression des Tomes 9e & 10e de l'Histoire d'Angleterre de *Rapin Thoyras* est achevée. On dit cette Edition plus ample, que celle qui a été faite en Hollande.

D'Edimbourg. M. W. Gordon a publié l'Histoire de l'Ancienne & illustre Maison de ce nom, depuis son

premier établissement en Ecosse jusqu'en 1690. avec l'Histoire de ce qui est arrivé de plus remarquable en ce même Royaume pendant 400. ans, depuis le commencement du Regne de Robert jusqu'à la même année 1690. Tout a été fidélement recueilli des Historiens tant Anciens que Modernes, des Ecrivains Ecossois & Etrangers, des Titres, Manuscrits, & des Registres de la Nation. *In* 8°. 2. Voll. Chez *Ruddiman.*

DE ROTTERDAM. Le *Solitaire Anglois*, ou Avantures Merveilleuses de Philippe Quarll. Par M. DORRINGTHON, traduit de l'Anglois. *In* 12. avec figures. Chez *Beman.*

Philosophie, Mathematiques.

DE STRASBOURG. Extrait d'une Lettre de Strasbourg sur une Proposition de Géometrie Elementaire. Par le P. *Fevre* de la C. D. J. « Lisant les » Memoires de l'Academie de 1725. » je tombai sur une Proposition de » Géométrie Elementaire, dont la » démonstration quoique juste, me » parut trop chargée : je la communi-

» aussi aux Auteurs des Memoire
Autre *Démonstration* du P. *Fevre*.
le Triangle *EBF* soit tirée *EM*
rallele à *BF*, & *FM* parallél
BE, ce qui formera le Parallé
gramme *BFME*, Il est clair que
deux Triangles *BEF*, *BMF*, er
mêmes paralléles, & sur même Ba
sont égaux : ce qui est évident au
parcequ'ils sont chacun la moitié
même Parallélogramme. Or *BF*
est égal à *ABC*. Car *B F* est ég
BC. & *FM* est égal à *BA*. Or l'
gle *BFM* est égal à l'angle *ABC*.
qui se voit encore, parceque les qua
angles autour du point *A* sont égau
quatre droits, aussi-bien que les q
tre du Parallélogramme *BFME*;
sorte qu'ôtant parties égales, d'
côté les deux droits *EBA*, *CBF*,
de l'autre les deux équivalens *BE*
EMF, & ensuite ôtant encore l'a
gle commun *EBF*, &c.

*Extrait d'une Lettre du P. Févre D.
C. D. J. Expérience curieuse d'un
Canon Vertical.*

» Je ne sçai si les Journalistes
 ensen

„ entendu parler de l'experience du
„ Canon pointé verticalement, que
„ nous fîmes ici (Strasbourg) il y a
„ deux ans. Ce furent les Disserta-
„ tions du P. *Castel* & du P. *Laval*,
„ qui nous en firent venir la pensée.
„ M. *du Moutier* Capitaine dans
„ Royal Artillerie, prit soin de l'exé-
„ cution, & y apporta toute l'exacti-
„ tude imaginable. Elle donne un dé-
„ menti bien sec au P. *Mersenne* & à
„ M. *Petit*. Ce qui nous surprit dans
„ cette expérience, ce ne fut pas de
„ voir retomber les Boulets ; nous
„ nous y étions bien attendus, mais
„ leur prodigieuse déclinaison. Quoi-
„ que le Canon fût tout-à-fait à plomb,
„ le premier Boulet alla porter à près
de 300. toises ; & le second, parce
„ que la charge étoit plus forte, à plus
„ de 360. C'est apparemment ce qui
„ aura donné occasion à l'erreur du
„ P. *Mersenne* ; il ne s'avisa pas d'aller
„ chercher si loin. Mais je ne conçois
„ pas comment il a pû être assez sourd
„ ou assez extasié, pour ne pas en-
„ tendre le siflement qu'il fait en re-
„ tombant. Ce qu'il y a de supre-
„ nant encore, c'est que les Boulets

n'ayent enfoncé en terre que près de „ 28. pouces. A la vérité ils ne pénetrent pas dans une terre Vierge „ comme dans un parapet de terre „ remuée ; mais la différence est bien „ considérable. J'oubliois de vous „ dire qu'après la décharge, la piéce ne se trouva pas avoir varié d'u„ ne ligne„.

De Londres. On propose par souscription : *Introduction à un Systéme general philosophique & pratique de l'Hydrostatique, & de l'Hydraulique* par M. *Estienne* Switzer. Le but est de donner les meilleures Méthodes, pour élever & conduire les eaux dans les Bâtimens & les Jardins. Ce Livre orné de plusieurs planches gravées coûtera aux Souscripteurs 18. Schelins en feüilles, ou une Guinée, étant relié.

Droit.

De Paris. M. Le Grand *Prieur de Neuville les Dames, & de Prevessin, a publié un Traité de la succession de la Couronne de France*. Il soutient la succession linéale agnatique dans les Races de nos Rois : & „ après avoir rap-

» porté les propres paroles de *Du Til-*
» *let*, de François *Hottman* en 1588.
» de *Bodin*, de *Fauchet*, de Jerôme
» *Bignon* l'honneur de son siécle & de
» la France, de M. *Baluze*; il fait
» voir que tous ces Illustres Ecrivains
» ont puisé dans les sources; & en
» commençant par le Continuateur
» de la Chronique de Marcellin, par
» Agathias, par Gregoire de Tours,
» par Fredegaire, il parcourt de sui-
» te tous ceux qui ont écrit de la pre-
» miere Race: puis ceux de la secon-
» de, en suivant l'ordre des tems, sans
» sauter d'un Regne à l'autre». Ce Traité contient 230. pages. Le sçavant Auteur y joint, à cause de la connexion des deux objets, un Memoire qu'il composa, il y a 18. ans, & qui fut publié en 1710. touchant la succession à la Couronne d'Espagne, qui est la succession linéale, cognatique. Ce Memoire est ici dans les deux langues, en Espagnol & en François. On voit ensuite les preuves du Traité, entre lesquelles est un extrait d'une Lettre ou Dissertation d'Alphonse d'*Elbene*, Evêque d'Albi, & Abbé de Hautecombe, touchant la Race&

l'origine de la Maison de Hugues Capet, & son juste progrès, pour parvenir à la Dignité Royale.

Comme l'Auteur a entrepris son *Traité* à l'occasion de *Claude du Moulinet, ou l'Abbé des Thuilleries*; & que cet ami est mort dans le tems qu'on achevoit d'imprimer; il a lieu de parler de lui dans l'avertissement. Cet Abbé étoit né à Scez, d'une Famille Noble. Il est mort à Paris au College de Laon, le samedi 15. de Mai veille de la Pentecôte, âgé de 67. ans & quelques mois. Il s'étoit appliqué particulierement à l'étude de nos Annales. Il a donné plusieurs dissertations très-curieuses & très-sçavantes, sur l'Histoire de France; & il a eu des Adversaires, qui n'étoient pas indignes de lui. Tel a été feu le Pere Guy Alexis *Lobineau* Benedictin Auteur de l'Histoire de Bretagne, que notre sçavant Abbé a attaqué dans plusieurs Dissertations: tels ont été les RR. PP. *Tournemine* & *Daniel* de la C. D. J. & les autres Peres de cette même Compagnie, qui, depuis tant d'années, nous donnent les Journaux de Trevoux. Tel M. L'Abbé *Le Grand*. Il

nous apprend que M. l'*Abbé des Thuilleries* travailloit à une Histoire du Diocèse de Scez, pour laquelle il avoit fait bien des recherches, qui lui avoient coûté de grands soins & un tems infini, *in* 8°. A Paris, chez Guerin, ruë S. Jacques.

Elemens. Grammaire.

De Paris. *Grammaire Italienne à l'usage des Dames avec des Dialogues & un Traité de la Poësie.* Par M. l'Abbé Antonini. A Paris, chez Rollin, Quay des Augustins, & chez Bordelet, ruë Saint Jacques, *in* 8°. *pagg.* 298. & LXVI.

La Grammaire Italienne, que l'Auteur donna il y a deux ans, supposoit dans le Disciple la connoissance du Latin, & une legere teinture de l'Italien. Celle-ci supplée la premiere de ces conditions, donne la seconde, & met son Lecteur à portée de se servir de l'autre Grammaire, pour se perfectionner. Elle est donc composée pour les personnes qui ne sçavent point le Latin, qui n'ont nulle connoissance de la Langue Italienne, qui veulent

apprendre ſans peine, & qui n'ont à donner à ceci qu'une médiocre application. L'Auteur exprime tout cela gracieuſement & heureuſement par ce ſeul mot, *à l'uſage des Dames*. Cette Langue de plus ſe recommande ici aux Dames par deux qualitez qu'elle a, & une qu'elles ont : elle a le don d'exprimer mieux toute la délicateſſe de leurs ſentimens, & toute la fineſſe de leurs penſées, en même-tems qu'elle eſt plus propre à ménager la modeſtie & la pudeur ; & elles ont naturellement pour les Langues beaucoup de penetration. Cette Grammaire, qui eſt pour les Commençans, aura deſormais à ſa ſuite la précedente qui fera faire les progrès : puis deux Traitez que l'Auteur annonce ; l'un d'*Obſervations & de Remarques ſur la Langue Italienne*; l'autre de *Regles & d'Exemples* pour le ſtile. En attendant, il donne pour garant un *Traité* de la Poëſie Italienne. C'eſt par elle que la Langue Italienne brille le plus : & ce Traité eſt fait pour mettre en état de diſtinguer le bon d'avec le mauvais dans les Poëtes.

Le Livre des Enfans, ou Idées gé-

nérales, & Définitions des choſes, dont les Enfans doivent être inſtruits. C'eſt un Oncle, qui, prenant ſoin par lui-même de l'éducation de ſon Neveu, lui donne en 40. leçons des ouvertures en tout genre de connoiſſance. Un tel plan peut s'étendre & ſe perfectionner pour chaque Éleve, ſelon ſa capacité, & au gré de l'Inſtructeur. L'Auteur prie qu'on remette au Libraire les Remarques, qu'on voudra bien lui communiquer pour la correction de l'Ouvrage : on en trouvera matiere par exemple dans la 26[e] Leçon, où il eſt parlé de la Loi nouvelle & de l'ancienne. Ce Libraire eſt Jacques Clouzier, ruë Saint Jacques, à l'Écu de France, *pagg.* 187.

Art Militaire. Poëſie.

De Paris. Réflexions *ſur le premier & le ſecond Tome des Commentaires de Polybe, faits par* M. Follard, *& ſur ſon Livre de la nouvelle découverte, avec des Réflexions Militaires & Hiſtoriques.* Chez Ganeau 1728. *in* 12. *pagg.* 118. L'Auteur homme de Qualité & expérimenté, ne prétend exer-

cer la Critique que par la justesse des Observations, l'air naturel du langage, & la modération dans le stile.

DE LONDRES. Les *Remarques* de M. Paul Rolli sur la *Poësie Épique*. Essai publié en Anglois par M. Voltaire, se débitent chez Th. *Edlin*.

Religion. Theologie. Écriture.

DE PARIS. Le P. Bougeant D. L. C. D. J. va faire mettre incessamment sous la presse, une seconde réfutation du sentiment des Grecs Modernes sur la forme de la consécration de l'Eucharistie, défendu par le P. *Le Brun* de l'Oratoire. Cet Ouvrage sera beaucoup plus étendu que le premier, & ne laissera rien à désirer de tout ce qu'on peut dire sur cette matiere. L'Auteur oppose aux Grecs; 1°. le sentiment unanime de toutes les Écoles sans exception; 2°. une Tradition constante & suivie de l'Eglise Latine & Grecque-Catholique, depuis les Apôtres jusqu'à nos jours; 3°. les Définitions de plusieurs Conciles, & sur tout celle du Concile Œcumenique de Florence avec l'Histoire détaillée de ce

qui se passa dans le Concile, sur ce sujet; 4°. la pratique de l'Eglise Universelle & l'usage des Apôtres, de l'Eglise Romaine, Ambrosienne, Gallicane, Gottique & Mozarabe dans la Célébration des Saints Mysteres; 5°. les Liturgies même Orientales, où l'Auteur, dans l'examen qu'il en fait, trouve des preuves solides, pour réfuter l'interprétation abusive, que les Grecs font de ces Liturgies, & pour les ramener au sens Catholique de l'Eglise Romaine.

Breviarium Cameracense Excellentissimi DD. Archiepiscopi Ducis Cameracensis, Paris Franciæ, Sacri Romani Imperij Principis Comitis Cameracesij, &c. autoritate ac venerabilis Capituli Cameracensis consensu editum. A Paris, chez Josse le fils, ruë S. Jacques *in* 12. 4. vol.

Depuis la Correction du *Breviaire de Cambrai*, par le Cardinal Pierre d'*Ailly*; trois éditions avoient paru par ordre de MM. de *Croy* & de M. de *Berghes* : la rareté des Exemplaires a déterminé M. l'Archevêque de Cambrai à une réimpression, mais sans changement; l'Eglise de Cambrai se

tenant toûjours invariablement attachée à ses Usages anciens. Quelques-uns sont assez singuliers : on ne dit point d'Hymne à Matines. Les neuf Leçons sont presque toûjours tirées de l'Homelie d'un S. Pere, ou de la Legende ; on n'en emprunte de l'Écriture Sainte qu'aux féries : les Complies sont particulieres pour les differens tems de l'année. L'on n'omet presque jamais les Pseaumes de la férie, au moins à Vêpres. On célebre à Cambrai chaque année l'Anniversaire de la Pâque précedente, ce qu'on appelle *Annotinum Pascha*. Quand on fait de deux Saints en même jour, on dit au premier & au troisiéme Nocturne les Leçons du Saint principal ; & les trois Leçons du second Nocturne, *Mediæ Lectiones*, sont du Saint, dont on fait Commémoration. Le Propre du Temps est de bon goût, & fait avec soin. Les Capitules, les Leçons, les Répons, les Antiennes, les Hymnes ne le cedent point aux Breviaires les plus modernes. Le Propre des Saints souffre un peu de l'attachement scrupuleux, que l'on conserve inviolablement pour l'Antique. Les Leçons sont

courtes ; elles ne contiennent que le commencement ou l'Abregé de la Vie du Saint, qui se lit toute entiere dans le Chœur de la Métropole, où se conservent d'anciens Legendaires manuscrits. M. l'Archevêque de Cambrai a autorisé la publication de ce Breviaire par un Mandement qui se lit à la tête.

De Londres. M. *Samuel* Chandler a publié une *Défense de l'Antiquité, & de l'Autorité des Prophéties de Daniel, & de leur application à J.C.* en réponse aux objections de l'Auteur de l'explication Litterale des Prophéties, *in* 8°. chez *Gray.*

D'Amsterdam. On a traduit de l'Anglois de M. Homfroy Ditton *la Religion Chrétienne démontrée par la Résurrection de N.S.J.C.* Dans la premiere partie, on expose les conséquences d'un examen négligé. Dans la seconde, la Nature d'une évidence morale, & de l'obligation qu'elle impose. Dans la troisiéme, les preuves de la Résurrection de N. S. On développe dans un supplément les principaux points de la Religion Naturelle. Le Traducteur s'indique par les Lettres

A. D. L. C. on dévine *Armand de la Chapelle.*

De Dort. *De Sacræ Scripturæ interpretandæ Methodo.* Ce Traité est divisé en deux Parties. On entreprend d'y réfuter les Hypothèses ou systêmes de beaucoup d'Interprétes, & établir la vraye Méthode d'interpreter l'Écriture. C'est M. *Jean-Alph. Turretin*, qui en est l'Auteur.

Medecine. Physique.

De Quebec *du 5. Octobre* 1727. On a trouvé le Printems passé, dans le Caveau de l'Hôpital Général près Quebec, les corps entiers de trois Religieuses, enterrez depuis vingt ans, & qu'on avoit couverts de chaux vive: Voici le certificat de M. Sarrazin distingué entre les Medecins de toute l'Europe par sa vertu austere & sa rare prudence, autant que par son Eminent sçavoir : ce qui engagea le feu Roy Loüis XIV. de glorieuse mémoire, à lui donner une place de Conseiller au Conseil superieur de Quebec.

Je soussigné Médecin du Roi pour les Hôpitaux de Canada, certifie vrai-
... Août 1728.

le récit qui suit. Monseigneur l'Evêque de Quebec me fit l'honneur de m'écrire le troisiéme de Juillet, pour m'engager à me transporter à son Hôpital Général, afin d'y voir & examiner les Corps de plusieurs Religieuses, qui venoient d'être exhumez.

La premiere qu'on me fit voir, étoit morte de la petite vérole en 1703 le 4^e^. de Mars. Je lui trouvai les pieds, les jambes, les mains, les bras & les épaules fort conformes au naturel, quant à l'extérieur. Les mains sur tout étoient fléxibles, comme dans une personne endormie. La gorge étoit ouverte au-dessus des clavicules, & cette ouverture panchoit dans la poitrine.

La seconde n'avoit encore que la tête & les pieds découverts. Les pieds me parurent très-naturels, & nullement altérez, le visage en partie effaçé ; on en voyoit encore les sourcils. Les dents étoient assez blanches, & parfaitement arrangées; le cuir chevelu, où la peau qui couvre la tête, s'est conservée: mais elle s'est émincée, & fait presque un même corps avec le crâne. Les oreilles avoient une souplesse très-naturelle. Quelqu'un avoit voulu arracher la droi-

te, ou, sans y prendre garde, l'avoit touchée trop rudement ; en sorte qu'on en avoit séparé la conque dans sa partie inférieure, d'où il avoit coulé du sang jusques sur le col, qui étoit vermeil ainsi que dans une personne vivante. Je l'ai vû. Ces corps n'avoient aucune odeur de Cadavre. Ils sentoient seulement le renfermé, ou plûtôt l'odeur du caveau, dans lequel les autres corps inhumez avoient pourri.

En retournant de cette visite, j'entrai chez M. *Dupuis* notre Intendant, à qui j'étois persuadé que le récit d'un pareil Phénoméne feroit plaisir. Effectivement, il se détermina sur le champ à l'aller voir, ce qu'il fit sur les quatre heures après midi, & il voulut que j'eusse l'honneur de l'y accompagner.

En entrant dans l'endroit où étoient ces corps, nous y trouvâmes Monseigneur l'Evêque, & plusieurs des Dames Religieuses de cette Maison, qui nous dirent, avec une joye extrême, que la seconde, dont je viens de parler, étoit presque entiere. Effectivement, excepté les mains que je n'avois point vûës, & qui étoient en partie consu-

mées, & le visage, comme je l'ai dit, le reste étoit fort entier. Je lui divisai la peau dans la partie supérieure du bras à côté du Deltoïde, & je la trouvai fort souple & fort naturelle. J'enfonçai l'Instrument plus avant. Je trouvai le fond un peu dur, mais cependant fort aisé à pénétrer.

Nous en vimes une troisiéme, qui étoit morte en 1708. le 28. du Mois de Novembre. Je lui trouvai les pieds jusques au-dessus des Malléoles parfaitement conservez. Mais tout le reste du corps, excepté les os, qui étoient comme s'ils avoient été calcinez, en noirceur, étoit entierement détruit. La 4^e. & la 5^e. qui étoient avec les trois précedentes les seules mortes depuis l'établissement de cette Maison; l'une morte en 1705. l'autre en 1707. étoient tout-à-fait consumées.

Je me suis transporté une troisiéme fois à l'Hôpital Général avec M. *Berrier* Chirurgien du Roi pour l'Hôtel-Dieu de Quebec : nous visitâmes ces corps que nous trouvâmes comme je viens de le déclarer. Je fis en sa présence, ou plûtôt nous fîmes une ouverture dans le revers de la main de la

premiere Religieuſe dont j'ai parlé. Nous remarquâmes que la peau étoit ſouple comme la premiere fois. J'enfonçai l'Inſtrument plus avant : le fond étoit un peu dur. J'appris dans cette viſite, que la ſeconde avoit encore donné beaucoup de ſang, & qu'on en avoit ramaſſé une partie avec des linges. Ce ſang étoit ſorti du côté gauche : l'odeur du caveau dont j'ai parlé, s'étoit fort diſſipée, quoique depuis que ces corps ſont exhumez, il ait fait des chaleurs exceſſives.

Il eſt néceſſaire, pour porter un jugement auſſi certain qu'il eſt poſſible, de donner une idée juſte du fait dont il s'agit; pour que ceux qui en voudront juger, ne s'y laiſſent ſurprendre ni prévenir; & d'examiner la qualité de la terre, d'où ces corps ont été exhumez.

En conſéquence, je dis que l'endroit dans lequel ces Dames ont été inhumées, eſt une terre glaiſe, homogene, fort compacte & fort ſerrée, que l'air ni l'eau ne doit pouvoir pénétrer.

Tout le monde ſçait que dès le moment de la ſéparation du corps & de l'eſprit, les corps tendent à la pourri-

ıre ; & que pour empêcher que l'air
'en ſoit infecté , ce qui incommode-
ɔit les vivans , on les enterre ; & qu'en
luſieurs endroits , ſur tout dans les
Iaiſons Religieuſes , on couvre les
ɔrps de chaux vive ; parce que la
haux , qui eſt une pierre calcinée ,
orgée de corpuſcules de feu , brûlan-
: , corroſive , & dévorante , eſt très
ropre à détruire , & à abſorber fort
romptement dans les cadavres tout
e qu'il y a de corruptible. C'eſt ce
u'on a fait à ceux dont je viens de par-
ɛr. Donc la chaux vive ainſi répan-
luë ſur ces corps a dû les conſumer en
rès-peu de temps , ce qu'elle n'a point
ait cependant.

Mais de ce que la glaiſe ne ſe laiſſe
énetrer ni de l'eau ni de l'air , on ti-
: des conſéquences , qui ſont que les
orps inhumez à l'ordinaire , & com-
ıe je viens de le dire , étant enfermez
ans une terre glaiſeuſe , l'air & l'eau ,
ui doivent être les agens de l'écarte-
nent & de la fonte de la chaux , & qui
ar ce moyen donnent la liberté aux
orpuſcules de feu de s'entr'unir , &
l'agir enſuite comme le feu-même ,
ır tout ce qui ſe trouve expoſé à ſa ſu-

reur, n'ont pû se glisser jusqu'à la chaux; ensorte que ces corpuscules ont été subitement étouffez, éteints, & par conséquent sans pouvoir agir, comme ils auroient fait. Je veux bien en convenir, & j'en donne moi-même un exemple pour le prouver. Mettez de la chaux vive dans un vaisseau qui soit un peu fort, sans quoi il creveroit: versez de l'eau dessus: bouchez bien le vaisseau dans le tems qu'elle sera le plus en fougue; elle cessera de s'ouvrir, & les particules de feu d'agir, parce qu'elles s'éteindront dans le moment, mais seulement celles qui se seront dégagées de la chaux. Car s'il en reste qui ne soit point fonduë ou ouverte, qui ne sçait que les corpuscules qui y seront engagez, y resteront emprisonnez, & sans agir, jusqu'à ce que la chaux soit parfaitement fonduë. Ce que je dis, parce que quelques personnes ont avancé que la chaux étoit éteinte avant qu'on l'eût mise sur les corps conservez. Le contraire est prouvé par le Reverend Pere François Récollet très-digne de Foi, qui se trouva le jour de l'exhumation de ces corps à l'Hôpital général, & qui voulut bien

aider à en séparer quelques restes de chaux, qui n'étoit pas fonduë, & qu'il trouva très-chaude & très-brûlante; sur tout celle qui s'étoit trouvée placée sur les mains de la premiere Religieuse, qui se sont trouvées flexibles & parfaitement conservées. Donc la chaux n'étoit pas éteinte, lorsqu'on l'a répanduë sur ces corps; & elle auroit dû les avoir consumez ou entierement dessechez, ce qu'elle n'a point fait.

Supposons donc à présent que la chaux étoit éteinte, ou si bien emprisonnée dans la glaise, que quoique vive elle sera restée sans pouvoir agir par l'interruption de l'air & de l'eau; ce qui nous la doit faire regarder comme une terre morte, comme un corps dépoüillé de tout principe d'action, & enfin comme une matiere indifférente; & pour lors ces corps seront abandonnez au sort ordinaire de tous les cadavres, qui est de se détruire peu-à-peu, & plus ou moins vîte par la pourriture; je dis plus ou moins vîte, parce qu'une personne décedée d'une mort violente, d'ailleurs bien constituée, & qui auroit perdu tout son sang, ne se corromproit pas si promptement

corruption; ce qui obligeo
terrer le plus promptement
possible, quoique souven
remens étoient retardez fau
propres pour les faire. Car
avoit-il assez de personnes s
soigner les Malades. Ce qu
Dames mortes auroient dû
être détruites, & entieren
mées; ce qui n'est pourtant

On poursuit, & on dit qu
ainsi dégenerée doit être c
certaines terres plâtreuses,
bloneuses, dans lesquelles
tous les corps qu'on y enter
vez; ce que la chaux a dû
fondant, & en se glissant

ent tous ceux qu'on veut bien leur
nfier ; je veux dire que tous les corps
u'on y enterre, ſont également con-
rvez : au lieu que notre chaux, com-
e nous la regardons, dégenerée de
out principe actif, ou dont les princi-
es actifs ſont enchaînez, eſt une ou-
riere qui a des hauts & des bas, &
ui n'eſt point ſûre de ſon fait ; car
lle détruit, elle conſerve, & comme
: Soleil elle durcit, elle fond, ou du
oins elle conſerve les liqueurs dans
ur fluidité naturelle, quoique très-
ſceptible de Coagulation & de pour-
ture. Effectivement il faut qu'elle
xe tous les principes fermentatifs de
es corps, pour en avoir pû conſerver
s parties ſolides, comme le ſel ma-
n conſerve les viandes ; ce qu'il ne
çauroit néanmoins faire que pour un
eu de tems, au lieu qu'il y a vingt-
inq ans que ces Dames ſont décedées,
c il faut que par une même vertu
le ait conſervé le ſang dans ſa flui-
ité, & ſa couleur naturelle & ſans
deur.

Je ne connois aucun mixte, ni au-
un Ouvrage de Chymie capable de
roduire des effets ſi differens. Il faut

cependant que la chaux priſe comme on voudra, ait quelques qualitez cachées du moins à moi, par le moyen deſquelles elle peut détruire une certaine perſonne aujourd'hui, en conſerver une autre demain, reſpecter dans une même perſonne une partie de ſon corps, & en détruire une autre: cela m'étonne, parce que la chaux a dû agir également. Elle a donné de la fermeté aux parties charnuës, qui ſont les muſcles qu'elle a contenus dans leur atitude, & dans leur configuration naturelle, qui eſt une conſervation combattuë, parce qu'on la croit faite par une addition accidentelle, pendant qu'elle a reſpecté la peau, & les tendons des parties conſervées dans une ſoupleſſe très-naturelle. Il a cependant fallu, pour que la chaux ait pû parvenir juſqu'aux muſcles, qu'elle ait paſſé à travers les pores de la peau, comme par un philtre, ſans néanmoins l'avoir intéreſſée, ce qui me paroît très-difficile, parce que la chaux que je ne crois pas avoir été éteinte, auroit dû la détruire abſolument, ce qu'elle n'a point fait. Enfin la chaux a détruit, & elle a conſervé dans le

e terrain des Religieuses inhumée
même maniere, sans conserver
urs autres personnes qui avoient
nterrées dans le même caveau
tems avant que Monseigneur
neté cette Maison des Révérends
Récollects, pour y établir son
tal Général, & dont on a seule-
trouvé les os.

nsi, qu'on regarde la chaux com-
ant éteinte, ou comme étant très-
j'avouërai ingenument que le
t problématique, mais que s'il
cependant décider, je ne pour-
oins dire, sinon qu'il y a de l'ex-
dinaire; & je pourrois peut-être
merité, en dire davantage.

l'occasion de ce fait si merveil-
& si extraordinaire, nous allons
ttre un autre qui en approche. Il
viron cinq ou six ans que les Sau-
Iroquois du saut Saint Loüis
orterent leur Village au lieu où il
ésentement. Comme la Nation
oise a beaucoup d'attache à ses
s même défunts; les Sauvages en
nageant, exhumerent les corps
pour en apporter avec eux les
armi cette multitude, on trou-

dé, & l'endroit du Suaire
appuyoit, étoit dans tout
quoique tout le reste fut
poussiere. Au récit de cet
tout *Mont-Real* cria au
comme cette Ville n'est él
de trois lieuës de ce Village
tout le monde y courut pc
celle; dans qui Dieu venc
une chose si extraordinaire
pelloit une seconde *Catheri*
assez, & même en France
dans ce Village une jeune
mée *Catherine* morte en ode
teté, & qui depuis sa mort
quemment des miracles.
me dans ce Païs-là la bonn

tiens Iroquois domiciliez parmi les François. Ils furent instruits tous trois. Un an ou deux après leur Baptême, la jeune *Marie* tomba malade, & mourut de cette maladie, âgée de 12. à 13. ans environ. Étant prête de mourir, & voyant son Pere & sa mere fort affligez (car la tendresse des Peres & des Meres pour leurs enfans parmi les Sauvages est au-dessus de ce qu'on en peut dire) elle leur dit qu'elle avoit une chose à leur demander; c'est de ne jamais songer à retourner au Païs, quelque envie que pût leur en faire naître le Démon ennemi du Salut des hommes. Ils le lui promirent volontiers. Notre bonne moribonde mourut comme elle avoit vécu; car elle mourut en Sainte, & depuis son arrivée dans cette Mission, elle avoit mené une vie qui l'avoit fait admirer de tous les autres. Son plaisir, & son exercice le plus ordinaire pendant sa maladie, étoit de baiser fréquemment & amoureusement son Crucifix : elle l'avoit presque toûjours collé sur ses lévres. Enfin elle expira, le tenant à la main. Sa Mere sçachant l'attache que notre petite prédestinée avoit à ce signe sacré,

Je lui laissa dans la main qu'elle appuya sur sa poitrine par dessus la chemise, en disant : Il faut l'enterrer avec la figure de l'Auteur de notre Salut, qu'elle a tant aimé pendant qu'elle vivoit, & pour qui elle a fait paroître un si grand amour pendant sa derniere maladie. Cette main qu'on a trouvée dans son entier au moment de l'exhumation du corps tout réduit en poussiere, s'est dans la suite desséchée peu-à-peu sans se corrompre, Dieu s'étant contenté de la conserver plusieurs années dans son entier, & sans aucune altération, cela suffisant pour faire connoître le bonheur de sa servante, & par-là animer les Sauvages à avoir une grande confiance en Jesus crucifié, & une grande vénération pour la Croix.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois d'Août 1728.

RT. LXXVI. L*ettre de M. Gauger A. en P. & C. R. sur la differente refrangibilité des Rayons de la lumiere, &c.* Page 1397.

RT. LXXVII. Plan du Traité de la lumiere, &c. p. 1400.

RT. LXXVIII. *La Religion Chrétienne prouvée par l'accomplissement des Prophéties de l'Ancien & du Nouveau Testament, &c.* p. 1407.

RT. LXXVIII. *Analyse Astronomique de l'Hypothése Lunaire du Calendrier Grégorien, &c.* p 1435.

RT. LXXIX. *Remarques sur l'Article XLI. des Mémoires d'Avril dernier, &c.* p. 1461.

RT. LXXX. *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'Antiquité, &c.* p. 1478.

RT. LXXXI. *Essai Philosophique sur la Providence, &c.* p 1505.

Art. LXXXII. Titi Flavii Clementis Viri Consularis & Martyris Tumulus illustratus, &c. *C'est-à-dire, Dissertation contenant des Eclaircissemens sur le Tombeau de Titus Flavius Clemens Consulaire Martyr, &c.* p. 1531.

Art. LXXXIII. Disquisitio in Dissertationem, &c. *C'est-à-dire, Réflexions sur la Dissertation contenant des Eclaircissemens sur le Tombeau de Titus Flavius Clemens Martyr, &c.* page 1544.

Art. LXXXIV. Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Sept. 1728. page 1549.

Art. LXXXV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Italie. *De Rome.* p. 1551. 1555.

D'Angleterre. *De Londres.* page 1554. 1556. 1562. 1568. 1571.

D'Edimbourg. p. 1556.

De Hollande. *De Rotterdam.* page 1557.

D'Amsterdam. p. 1571.

De Dort. p. 1572.

De France. *De Paris.* 1562. 1565.

1567. 1568.
De Strasbourg. p. 1557.
De Trevoux. p. 1556.
De Quebec. p. 1572.

Fin de la Table.

Errata pour le Mois d'Août 1728.

PAge 1397. ligne 16. *Mettez en Titre* Problême de Diop?rique. Pag. 1401. lig. 26. Simes *lis.* Sinus. Pag. 1404. lig. 7. le Fait, *lis.* les Fait Pag. 1408. lig. 26. on le voit de, *lis.* on le voit dès. Pag. 1416. lig. 20. premiexe, ôtez la virgule. Pag. 1434. lig. 21. ſentimens raiſonnables *lis.* ſentimens plus raiſonnables. Pag. 1435. lig. 14. Aſtronomique *lis.* Aſtronomiques. Pag. 1448. lig. premiere fotmera *lis.* formera. Pag. 1450. lig. premiere Lunaire, *lis.* Lunaires ; Pag. 1451. lig. 8. $\frac{10}{45}$ *lis.* $\frac{10}{47}$: Pag. 1459. lig. 6. $\frac{35}{47}$ *lis.* $\frac{55}{47}$ lig. 20. $\frac{33}{45}$ *lis.* $\frac{31}{47}$ Pag. 1462. lig. 16. l'empire e quoi qu'ils *lis.* l'Empire, quoiqu'ils. Pag. 1471. lig. 14. leur *lis.* lui. Pag. 1496 lig. 26. par les bornes, *lis.* car les bornes. Pag. 1513. lig. 28. bien, ſi *lis.* bien : ſi. Pag. 1515. lig. 21, peu croire *lis.* peut croire, lig. 26. ponr *lis.* pour. Lig. dern. le fortifier *lis.* les fortifier. Pag. 1527. lig. 3. tous le tems *lis.* tous les tems. Pag. 1531. lig. 4. Urbinis *lis.* Urbini. Pag 1546. lig. 3. Tanſlation *lis.* Tranſlation. Pag. 1546. *l.* 11. *Dominus* & parceque *lis.* Dominus &c. parceque. Pag. 1550. lig. 8 le 14. à *lis.* le 24. à lig. 18. le 24. immerſion à 4 h. *lis.* à 2 h.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1728.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,
ecueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.
Septembre 1728.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
iez ÉTIENNE GANEAU Libraire
ıré de l'Université, ruë S. Jacques
aux Armes de Dombes, près la ruë
du Plâtre.

Avec Approbation & Privilége.
M.DCCXXVIII.

CES MEMOIRES SONT COM-
mencez au mois de Janvier 1701
& se vendent 15 s. le mois en blanc ;
& brochez, 16. s.

Année 1701.	9	vol.
—— 1702.	12.	v.
—— 1703.	12.	v.
—— 1704.	13.	v.
—— 1705.	12.	v.
—— 1706.	12.	v.
—— 1707.	12.	v.
—— 1708.	12.	v.
—— 1709.	12.	v.
—— 1710.	12.	v.
—— 1711.	12.	v.
—— 1712.	12.	v.
—— 1713.	12.	v.
—— 1714.	12.	v.
—— 1715.	12.	v.
—— 1716.	12.	v.
—— 1717.	12.	v.
—— 1718.	12.	v.
—— 1719.	12.	v.
—— 1720.	5.	v.
—— 1721.	12.	v.
—— 1722.	12.	v.
—— 1723.	12.	v.
—— 1724.	12.	v.
—— 1725.	12.	v.
—— 1726.	13.	v.
—— 1727.	12.	v.
—— 1728.	9.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Septembre 1728.

ARTICLE LXXXVI.

HISTOIRE DE LA DERNIERE Révolution de Perse. A Paris, chez Briasson M. DCCXXVIII. Deux Volumes in 12. *Le premier de plus de* 500. *pages; Le second, de* 432. *Dans quelques Exemplaires on a mis : A la Haye, chez Gosse, & Neaulme ;mais c'est la même édition de Briasson.*

L'Histoire, dont nous allons rendre compte, est nouvelle pour le fond, aussi-bien que pour la forme. Car on va voir, qu'on n'étoit pas instruit *de la derniere Révolution de Perse*, pour

avoir lû ce qu'en ont dit les relations qui ont couru.

Il falloit des titres plus sûrs & mieux circonstanciez. L'Auteur de cette *Histoire* les a trouvez dans un Écrit Latin du Pere *Krusinski* Jesuite Polonois, qui, après avoir demeuré vingt ans à Ispahan, n'en sortit que vers la fin du Siége, & qui, par les rapports très-particuliers qu'il a eus avec les Ministres du Prince détrôné, & avec un des principaux Officiers du Parti des Usurpateurs, a sçû à fond le détail de ce grand événement. Voilà ce qui donne à l'Auteur la confiance de dire: „ C'est donc sur les Mémoires fidéles „ & précis d'un homme intelligent & „ desinteressé, qui n'expose que ce „ qu'il a vû lui-même, ou ce qu'il a „ appris *de la bouche propre* des Mi- „ nistres les mieux instruits & les plus „ autorisez des deux Partis, que je „ donne au Public la *présente Histoire*; „ & j'ose dire, qu'il n'y en-a guéres, „ sur quoi on puisse autant compter, „ pour la vérité & la certitude des „ faits, que sur celle-ci, au moins jus- „ qu'à la fin de 1725. Car les Mémoi- „ res du Pere *Krusinski* ne vont pas

» plus loin. A l'égard de ce qui s'eſt
» paſſé depuis la fin de *ladite* année
» juſqu'à préſent », on a été obligé de
s'en rapporter aux nouvelles publiques.

Dans un ordre différent de celui de la Relation Latine, on expoſe d'abord dans celle-ci l'état des affaires de Perſe ſous le dernier des Sophy, lorſque l'Uſurpateur forma le deſſein de s'en rendre Maître. Des deſordres du Gouvernement Perſan on paſſe à l'origine des Aghvans, qui ont conquis le Royaume ; & telle eſt la matiere du premier Volume. Le ſecond commence au départ de *Myrr-maghmud*, lorſqu'il ſortit de Candahar, pour aller aſſiéger *Kirman*, & enſuite *Iſpahan*, & contient toute la ſuite de la *Révolution*, juſqu'au Traité de Paix conclu entre le Grand-Seigneur & le Sultan *Aſzraff*, lequel rend celui-ci paiſible poſſeſſeur du Trône uſurpé. Tout cela eſt précedé d'une *Hiſtoire abregée des Sophy*, pour ſervir *d'introduction à l'Hiſtoire de la derniere Révolution de Perſe.*

Comme le Mémoire du P. *Kruſinski* ne commence à citer les années que

vers 1720. deux ans avant le détrônement de *Scha-hussein* ; il a fallu chercher une datte, qui servît à fixer les événemens précedens. L'Auteur la tire de l'Ambassade de Moscovie, qui donna tant d'allarme à la Cour de Perse, par rapport à la puissance du *Czar* devenuë formidable, même en Asie, depuis la défaite entiere du Roi de Suéde. Cette Ambassade, dit notre Auteur, ne pût arriver à *Ispahan* qu'après la Bataille de *Pultowa*, donnée le huit de Juillet 1709. Et parce que ce fut à l'occasion de cette Ambassade, que *Myrr-weis* fût renvoyé à Candahar, où peu après son arrivée, il se souleva ; on a lieu de fixer son renvoi & sa révolte, aux derniers mois de l'année 1709. On lui donne quatre années depuis qu'il fut envoyé à Ispahan par le Prince *Georgi-kan*, comme un esprit dangereux, jusqu'à son retour à Candahar. Ainsi il sera arrivé à la Cour de Perse environ l'an 1705. On n'envoya contre lui une Armée que deux ans après sa révolte : ce fut donc en 1711. Pour trouver place à des faits importans, racontez dans le Mémoire Latin, on met la mort de *Myrr-weis* Septembre 1728.

en 1717. En 1719. la Cour de Perse fit marcher une Armée contre *Maghmud.* L'expédition ne fut pas heureuse pour les Perses. Mais en 1720. *Luft-ali-kan* eut plus de succès. Depuis ce tems, les faits sont dattez par le Pere *Krusinski*, & l'on n'a plus besoin de recourir aux conjectures, pour les rapporter à leur place.

Une petite digression que l'Auteur fait dans sa *Préface*, sur les monnoyes de Perse, ne sera pas inutile à ceux qui lisent les Rélations de ce Païs là. *Le Toman*, dit-il, n'est point une monnoye en espece, mais une monnoye de compte. Du tems de *Tavernier*, qui fit son dernier voyage en 1663. le *Toman* étoit à 50. livres de notre monnoye. On ne peut douter, ajoûte-t'il, que du tems que *Gemelli* voyageoit en Perse, c'est-à-dire, en 1694. le *Toman* ne fût monté au moins à 55. livres. Aussi le Pere *Krusinski*, qui y alla huit ou neuf ans après, évaluë-t'il le *Toman* à 60. livres. Une Lettre d'un Capucin d'Alep, insérée dans le Mercure de Janvier 1727. confirme cette évaluation. Il y a encore en Perse une autre monnoye de compte,

appellée *Or*. Il faut huit *Larins*, pour faire un *Or*, & 80. *Larins*, pour faire un *Toman*. On ne bat point en Perse de monnoye d'or, si ce n'est à l'avénement des Rois à la Couronne, pour faire des liberalitez au Peuple : mais ce n'est point une monnoye courante.

Enfin on a mis à la tête de la Rélation une Carte de Perse, où l'on voit les lieux dont il est parlé dans cette Histoire, autant qu'on a pû en déterminer la position. Pour ceux qui n'y sont pas nommez on n'a pas jugé à propos d'en embarrasser la Carte.

Abregé de l'Histoire des Sophy.

On appelle Sophy, en Europe, bien ou mal, les Rois de Perse de la derniere Race, qui ont occupé ce Trône depuis deux cens ans, & qui viennent de le perdre par l'abdication de *Schahussein*. Les Rois de Perse de la Race des *Sophy*, se prétendent issus *d'Ali*, Cousin germain & Gendre de Mahomet, dont il avoit épousé la fille, nommée *Fatime*. *Ali* ayant succedé à son Beau-pere, changea tellement sa Loi, qu'elle pouvoit être regardée

comme une Loi nouvelle. Le plus grand nombre s'en tint à la Loi de *Mahomet*, conservée par *Omar*, l'un de ses principaux Disciples : les autres embrasserent la Réforme d'*Ali*. Celui-ci mourut empoisonné, & laissa deux fils. L'aîné, nommé *Hocen*, périt par le poison. *Hussein* le cadet, lui succeda & mourut, disent les Perses, pour la défense de la Doctrine de son pere. Il laissa douze fils que les sectateurs d'*Ali* regardent comme autant de Prophêtes. L'un des plus célebres fut *Muza-Caim*, ou *Moussa-Caizem*, duquel, après bien des générations, on prétend que fut issu *Sophy*, le premier de la Maison de ce nom, dont on ait connoissance. Pour distinguer les Sectateurs d'*Ali*, de ceux d'*Omar*, il leur donna un bonnet de laine rouge à douze plis, en mémoire des douze Prophêtes, au lieu du Turban de toile, dont se servent les autres Mahométans. *Sophy* vivoit sur la fin du quatorziéme siécle. Il laissa héritier de son zéle pour sa Secte, son fils *Guines*, moins connu par lui-même que par la réputation de son pere, & par celle de son fils *Schich-Eidar*, à qui propre-

ment la Maiſon des Sophy doit ſon élévation. Son zéle pour ſa Religion, qu'il réforma à ſa maniere, & où il fit beaucoup de changemens, lui attira de toutes parts une foule de Diſciples qu'il s'attachoit, en leur perſuadant qu'il n'y auroit de ſauvez, que ceux qui ſuivroient ſa Réforme; & que ce Myſtere lui avoit été révélé. Ainſi prêchoit *Schich-Eidar* à *Ardevil* ſa patrie, dont on prétend qu'il étoit Seigneur. Sa vie ſimple, auſtere, réguliere, le mit en telle conſidération, qu'*Uſſum-Caſſan*, qui de Gouverneur d'Armenie, s'étoit rendu paiſible poſſeſſeur du Trône de Perſe, lui donna ſa fille en Mariage. *Uſſum-Caſſan* laiſſa le Trône à *Jacup* ſon troiſiéme fils, lequel fut empoiſonné l'an 1485. par la Reine ſon Epouſe, qui prétendoit mettre à ſa place un Seigneur de la Cour, à qui elle s'étoit proſtituée. Le Roi la força de boire avant lui de la coupe meurtriere. Il en but enſuite, & en fit boire à ſon fils âgé de huit ans. Tous trois périrent dès cette même nuit. *Jacup* étant mort ſans enfans; *Julaver*, l'un des premiers du Royaume, s'en empara, & regna trois ans. *Baſingir* lui

ſucceda en 1488, juſqu'en 1490. Après lui, *Ruſtan*, jeune Seigneur de vingt-ans, regna ſept ans. Le concours des Peuples qui ſe rendoient de toutes parts à *Ardevil*, auprès de *Schich-Eidar*, lui donna de l'ombrage. Il craignit qu'un Gendre d'*Uſſum-Caſſan* ne fît valoir les juſtes droits que ſa femme pouvoit lui donner ſur la Couronne de Perſe. Pour ſe délivrer de cette inquiétude, il le fit tuer, & perſécuta tellement ceux de ſa Secte, que pluſieurs l'abandonnerent. Un des principaux Seigneurs du Royaume, nommé *Aghmat*, vengea cet attentat par la mort de l'Uſurpateur; & n'ayant occupé le Trône que ſix mois, il périt lui-même dans les tourmens, ſurpris à *Tauris* par *Carabès*, l'un des Officiers de *Ruſtan*. On choiſit pour Roi un Seigneur nommé *Alvante*, à qui ſa parenté, avec *Uſſum-Caſſan*, fit donner la préférence. Enfin, *Iſmaël*, fils de *Schich-Eidar*, fixa dans ſa Maiſon le Trône chancelant, & ſi ébranlé depuis quatorze ou quinze ans. On le compte pour le premier Roi de la Maiſon des *Sophy*.

Schich-Eidar avoit laiſſé trois fils. A

avantageuses, beaucoup d'élo
un grand courage, unè physi
noble & heureuse, un zéle ard
sa Religion, attira à son Par
plus le Peuple seulement, com
pere, mais aussi des gens de
Avec ce secours, & quelques
que lui envoya *Pyrchalim*,
d'abord en possession des Terr
sum-Cassan avoit données en
mere en Armenie. Il força e
Château de *Marmurlac*, où i
de grandes richesses, & prit
Capitale de Mésopotamie,
donna le pillage à ses Troupe
lors il se proposa la Conquê
Perse. Il marche vers *Tauris*,

atcham, qui s'avançoit pour se-
ir son frere ; il attaque *Alvante*,
el périt dans le combat. *Morat-*
ı tourne vers *Tauris* pour repren-
:ette Ville : *Ismael* le prévient, l'at-
: à moitié chemin, le défait, & le
en fuite l'an 1499. que l'on re-
e comme le premier de son Regne.
née suivante, il poursuivit *Mo-*
ıam, qui s'étoit retiré chez *Ala-*
Roi de Cappadoce. En 1501. il
attit auprès de Babylone, dont il
para, ainsi que de la Mésopota-
», & de toutes les Provinces voisi-
Il n'en demeura pas-là : il porta
rmes victorieuses chez les Alba-
s, les Ibériens (aujourd'hui les
giens,) & les Tartares, qu'il sou-
de nouveau au Tribut qu'ils re-
ent depuis quatre ans de payer à
rse. Une victoire signalée, qu'il
ɔorta sur le Roi de *Samarcant*,
na jusqu'au *Soldan* d'Egypte, &
rand Seigneur-même *Bajazet* II.
il lui fit la guerre, aussi bien qu'à
ı son Successeur. Il mourut en
5. à l'âge de 45. ans, comblé de
e, & Maître d'une des plus vast
Ionarchies du Monde.

ram, (c'eſt le Sérail en Per
fut une fois dix ans de ſuit
ſortir. Dans la Guerre, il n
de ſe gouverner en Prince h
notre Auteur. Il eut de gran
res à ſoûtenir contre les T
Conquêtes que ceux-ci fire
leur coûterent tant, que S
repentit de s'y être emba
1549. *Thamas* défit une
deux cens mille hommes,
dée par Soliman en perſon
perdit cent trente mille des
compter pluſieurs mille qui p
leurs bleſſures ou de miſere
tirant. La Paix ſe fit aux
vie de Bajazet, fils de Solima

l'environ 68. ans. Il avoit fixé son séjour à *Casbin*, abandonnant *Tauris*, qui avoit toûjours été la Capitale du Royaume. Pour se délivrer des inquiétudes domestiques, il s'étoit défait de deux de ses freres; & le troisiéme, par sa mort, l'avoit laissé tranquille audedans du Royaume. Il nomma pour son Successeur *Caïdar Mirizès*, le troisiéme de ses fils, âgé de 17. ans. Ce choix déplut aux Grands, qui déférerent la Couronne à *Codabendé* l'aîné. Celui-ci la refusa. Apparemment, il ne se sentoit pas assez de mérite pour la porter. *Ismaël* second fils de *Thamas* ne fut pas si dégoûté. Il l'accepta, sans se faire beaucoup prier.

Ce Prince avoit 43. ans, & étoit actuellement en prison, où son pere l'avoit retenu, pour arrêter son humeur inquiette, qui lui avoit fait violer la Trêve, ou la Paix faite avec les Turcs, & pour contenter un Ministre qui ne l'aimoit pas, & des Grands qui le craignoient. Il commença son Regne en Tyran par un trait de dissimulation & de cruauté. Pour s'assurer de ceux qui ne lui étoient pas affectionnez, il s'enferma durant quel-

...es jours dans son Palais : il fit pu-
...lier sa mort, & faire les Cérémonies
...es Obséques. Les indiscrets donne-
...ent dans le piége. Le Roi, qui avoit
des espions, en fit arrêter une partie,
& poursuivit ceux qui s'enfuirent. Les
Turcs voulurent profiter de la con-
jonćture. Pour n'avoir pas deux Guer-
res à soutenir, *Ismaël* fit mourir ceux
des Grands qui lui donnoient le plus
d'inquiétude, & se disposa à faire tête
aux Turcs. La mort le prevint. Il fut
empoisonné en 1577. par sa sœur *Pe-
rianconcona*, à l'instigation des Grands
du Royaume, & de ses propres Fre-
res, qui redoutoient sa cruauté.

Tel fut *Ismaël* II. Après sa mort on
revint à *Codabendé*, qui fit encore quel-
ques façons : mais enfin il eut la com-
plaisance de se laisser mettre sur le
Trône. Il en fut plus digne qu'il ne
se le jugeoit lui-même. *Bizarus* en fait
un grand Prince, aimant la gloire,
& résolu d'augmenter sa Puissan-
ce. D'autres Écrivains le représente[nt]
comme un Prince foible, mou, pa[s-]
sant le tems au jeu, & avec les fe[m-]
mes. Il ne fit la Guerre que par
Lieutenans, demeurant ordinairem[ent]

Septembre 1728.

de...
enfe...
on, ...
ce N...
Re...
res
Dè...
pr...
d...
T...
a...

enfermé dans ſon Palais. C'eſt, dit-on, qu'il avoit la vûë foible. En Prince Mahometan, il commença ſon Regne par le meurtre de ſes trois Freres, qu'il attira vers lui en trahiſon. Dès la premiere année, ſon fils aîné prit la Ville de *Van*, ſur les Confins de l'Arménie, & gagna contre les Turcs une grande bataille. Dans une autre occaſion, on prétend qu'il leur tailla en piéces 70000. hommes. Ils en perdirent enſuite 80000, & les Perſans 14000. Mais ceux-ci reprirent la Ville de *Szamachi*, dans le *Szirvan*, à la côte occidentale de la Mer Caſpienne. Cela arriva en 1578. Les Turcs reçûrent encore d'autres échecs, & firent des pertes confidérables durant le Regne de *Codabendé*. Il mourut en 1585. laiſſant trois fils, *Emir Hemſe*, *Iſmaël* III, qui regnerent chacun quelques mois, & le Grand *Abas*.

Du vivant de ſon Pere, on voulut le lui rendre ſuſpect de trahiſon. Il ſe trouva innocent, & le premier Miniſtre *Mizra-Salmas*, qui l'avoit accuſé, eut la tête trenchée. *Abas* monta ſur le Trône à l'âge de 18. ans, dès l'année 1585, ſelon *Olearius*. Il fit

bien-tôt connoître qu'il vouloit gouverner en Maître absolu, & par lui-même. *Murschid-Kuli-Kan*, qui avoit été son Gouverneur, & à qui il devoit la Couronne, voulant conserver sur lui une sorte d'Empire, il le fit mourir, lui, ses parens, & ses amis. A son avénement à la Couronne, il forma le dessein de reprendre ce que les Turcs & les Tartares avoient enlevé à la Perse. Il se remit en possession de la plus grande partie du Corasan, & repoussa *Abdulla*, Prince des *Usbecs* dans *Meszat*, ou *Mesched*, lieu devenu fameux depuis, par le pélerinage qu'y établit *Abas*, à la place de celui de *la Mecque*. Pour affermir sa Conquête, il demeura trois ans en *Corosan*. Après ce tems, *Abdulla* entreprit d'y rentrer. Il tomba, avec son frere *Tilem-kam* & ses trois fils, entre les mains du Vainqueur, qui leur fit trencher la tête. Les Turcs avoient conquis sur la Perse, depuis la mort d'*Ismaël* I. au moins cent cinquante lieuës du Sud au Nord, depuis *Tauris* jusqu'aux extrémitez du Royaume de *Caket*; & autant, ou plus, depuis la Côte Occidentale de la Mer Caspien-

ne, en tirant vers la Mer Noire ; c'eſt-à dire, autant qu'eux & les Moſcovites en ont conquis dans la derniere Révolution. Ils avoient encore pris *Bagdat* ou *Babylone*, avec toute la Méſopotamie, & l'Aſſyrie. *Scha-Abas* reprit tous ces Païs, conquit ſur les Turcs un grand nombre de Places, & même un Port proche de *Trebizonde*. Il en fit autant le long de la Mer Rouge juſqu'à l'Ocean. Il prit *Balſora* ſur le Golphe Perſique, s'empara de Médine, célébre pour avoir été la Patrie de Mahomet, enleva aux Portugais l'Iſle d'*Ormus*, & abaiſſa fort leur puiſſance dans les Indes. Par ſes Exploits Militaires, il fut un des plus grands Capitaines qu'ait eus la Perſe : plus grand encore par ſa Politique, il fut le premier qui rendit les Rois Maîtres abſolus. Une partie du Royaume étoit comme partagée entre vingt petits Princes, qui s'appuyoient reciproquement, pour ſe maintenir dans une entiere indépendance. Pour établir un Gouvernement deſpotique & arbitraire, tel qu'il a été depuis lui, il s'attacha à ruïner les vieilles Troupes, & les anciennes Familles, en détrui-

d'assaut ; mais il en fut redevable à ses Généraux. Il perdit dans la suite la première de ces deux Places, que les Turcs ont toûjours conservée depuis ce tems-là ; & *Candahar* Ville importante, sur la frontière Orientale du Royaume, d'où sont partis les derniers Conquérans, qui viennent d'enlever la Perse à ses anciens Maîtres. Avant *Scha-Sephi* les enfans des Rois vivoient à la Cour en liberté, & on leur donnoit même des Gouvernemens. *Cha-Abas* son Ayeul changea cette Méthode, & introduisit celle que l'on a suivie depuis. Il le fit élever dans le Haram, où l'on ne lui apprit qu'à lire & à écrire. Ses divertissemens se bornoient à tirer de l'Arc, & à se promener sur son âne. *Abas* étoit si fort en garde contre ce Prince, quoiqu'incapable par son peu d'âge, de rien entreprendre, qu'on dit qu'il lui faisoit tous les jours donner de l'Opium, pour le rendre stupide. Il n'y réüssit pas mal. Son petit-Fils passa sa vie ou avec les femmes, ou à boire, ou à la Chasse, se mêlant assez peu du Gouvernement. Les Médecins lui avoient ordonné l'usage du vin, pour réchauffer son tem-

pérament réfroidi par l'Opium. Il s'y livra brutalement, & l'on croit que ces excès lui causerent la mort, aidez du poison par lequel on se hâta de se défaire d'un tel Monstre. Il mourut donc en 1642. après douze ans de Régne. *Abas* II. succeda à l'âge de treize ans à *Sephi*. Ce Pere inhumain avoit ordonné à un de ses Eunuques de lui passer un fer sur les yeux: il entendoit un fer rouge. Mais l'Eunuque, qui avoit reçu cet ordre barbare, s'en tint fidélement à la Lettre, jugeant qu'un jour *Sephi* se repentiroit d'avoir fait perdre la vûë au seul héritier qu'il eut. En effet, se voyant près de mourir, il témoigna son regret. Le fidéle Eunuque l'assura qu'il avoit un reméde infaillible pour rendre la vûë au jeune Prince; & aussi-tôt il le lui présenta parfaitement guéri d'un mal qu'il n'avoit jamais eu. La joye qu'en eut le pere, lui prolongea, dit-on, la vie jusqu'au lendemain. Ç'auroit été dommage que le cruel Sephi eût rendu son petit-Fils incapable de regner. Après Ismaël I. & le Grand Abas, la Perse n'a point eu de meilleur Prince qu'*Abas* II. Il avoit l'ame grande & noble, aimoit

fort les Étrangers, protégeoit hautement les Chrétiens, qu'il ne vouloit pas qu'on inquiétât sur leur Religion, disant qu'il n'y avoit que Dieu qui fut Maître des Consciences : principe, dont tant de Sectes abusent en faveur de la Tolérance. Il ne faut pas croire qu'*Abas* fût sans défauts, il aima trop le vin, & se laissa quelquefois emporter à des actions cruelles. Il n'avoit que treize ans, quand il prit le Sceptre en main. Incapable de le porter, il se reposa sagement du soin des affaires, sur sa mere, & sur l'*Athemat-Doulet*, âgé de près de quatre-vingts ans. Les choses furent assez tranquilles durant trois ans, jusqu'à ce que *Jani-Kan*, le plus puissant Seigneur de la Cour, eût l'audace de tuer le sage Vieillard, premier Ministre, comme par Ordre du Prince. La foiblesse de son âge le força de dissimuler. Il donna même à l'Assassin la Charge du mort & la confiscation de ses biens; & deux jours après, il le fit Généralissime des Troupes. Mais le perfide ayant osé former le dessein de forcer le Haram, pour donner la mort à la Mere du Roi, ce Prince le prévint, & lui fit porter la peine

tuë. à ses Attentats. *Tavernier* attri-buë cette juste vengeance à *Scha-Se-phi* : mais *Chardin* mieux instruit & plus exact, la restituë au Prince, dont nous parlons. Par ce coup de vigueur, il signala le commencement de son Gouvernement, & prit dès-lors les Resnes en main. Il n'avoit guéres que 18. ou 19. ans, lorsqu'il entreprit le Siége de *Candahar*, Ville livrée au Mogol sous le Regne de son pere. Il la reprit, & toute la Province, & la conserva toûjours, malgré les efforts des Indiens, qui l'ont assiégée dans la suite plusieurs fois, avec des Armées de trois cens mille hommes. Trop heureux dans cette funeste Conquête, qui a coûté depuis peu d'années le Trône de Perse à ses Successeurs! Car si les *Aghvans* étoient demeurez sous la Domination du Grand Mogol, ils n'eussent pas entrepris de se rendre Maîtres de l'Empire des Sophy. Plus *Abas* avançoit dans son Regne, plus il se faisoit aimer de son Peuple. Zelé pour la Justice, il punissoit séverement les Gouverneurs & les autres Officiers, qui abusoient de leur autorité pour opprimer la foible multitude. Il avoit

formé le projet d'étendre les limites de son Royaume, du côté du Septentrion. Pour y réussir, il avoit pris de bonnes mesures, & fait de grands préparatifs; sur tout il avoit amassé beaucoup d'argent, sans incommoder ses Sujets. Le moyen dont il se servit, fut de ne point remplir de grands postes, qui venoient à vacquer, & d'appliquer à son Épargne les Appointemens qui y étoient attachez; ce qui lui valoit, à ce qu'on prétend, plus de douze millions par an. La mort renversa ces grands projets, & enleva *Abas* le 25. de Septembre 1666. à l'âge de 37 ou 38 ans. Il étoit tombé malade dans une de ses Maisons de plaisance à deux lieuës de *Damagaan*, Ville de la Province de *Teber-Estoon*, ou *Tabristan*; & il y mourut, après quatre mois de langueur, d'un mal causé par la débauche. *Abas* avoit deux Fils; *Sephi-Myrza* l'aîné, âgé de vingt-ans; & *Hamzeh-Myrza*, âgé seulement de huit. Il ne nomma aucun des deux pour son Successeur.

Après sa mort, on s'assembla pour délibérer sur le choix. L'envie que les Grands eurent de gouverner durant

la Minorité, le fit tomber sur le plus jeune. Pour colorer leur injustice, ils supposerent que *Scha-Abas* avoit fait perdre la vûë à *Sephi-Mirza*. La vraisemblance ou la conjecture étoit fondée sur ce que le feu Roi étant sorti d'*Ispahan*, pour son dernier voyage, avoit rebroussé chemin, lorsqu'il n'en étoit encore qu'à huit lieuës; & étant entré dans le Haram, peu accompagné, il en étoit sorti fort reveur. Cependant *Mubarek-Aga*, l'un des deux Eunuques, qui avoient assisté à la Déliberation, tout Gouverneur qu'il étoit du Prince élû, parla si fortement en faveur de l'Aîné & de la Justice, que tout le Conseil réforma son choix, & le nomma Roi. On lui en porta la nouvelle à Ispahan, éloigné de cent quarante lieuës Françoises, du lieu où l'on étoit; & ce fut le 1. d'Octobre sur les sept heures du soir, que les Députez arriverent. Comme on ignoroit la mort d'*Abas*; on crut qu'ils étoient chargez de faire perdre la vie à son Fils: sa Mere le retint près d'une heure, sans qu'on pût l'arracher de ses bras. Enfin l'allarme se changea en allegresse: il fut reconnu pour Maître de

la Perse, & couronné. Deux ans après il changea le nom de *Sephi*, & prit celui de *Soleiman*. La débauche avoit fort altéré sa santé ; les Médecins n'y trouvant point de remede, s'en prirent aux Astrologues, qui avoient mal choisi le tems de son Couronnement. Cette opinion extravagante prévalut: le Roi fut couronné une seconde fois, & prit un nom nouveau, qu'il garda jusqu'à la mort. Il étoit d'une force extraordinaire, & telle, qu'en pressant d'une main des tasses d'or, de l'épaisseur d'un écu, il les plioit : au reste si violent & si débauché, que quand le vin ou la colere l'avoient échauffé, il ne falloit attendre de lui que les actions les plus barbares. On y étoit si accoûtumé, qu'un grand Seigneur de sa Cour disoit, que, quand il sortoit de devant lui, il examinoit toûjours si sa tête étoit encore sur ses épaules. Avec de telles inclinations, on juge bien que ce Prince devoit être fort lâche. Aussi, quand on lui disoit que les Turcs viendroient fondre sur les plus belles Provinces ; il répondoit froidement qu'il ne s'en embarrassoit gueres, pourvû qu'*Ispahan* lui restât. Il

mourut sur la fin de Juillet 1694. âgé de 48. ans, après un Regne de 28; trop long pour un Prince si odieux & si méprisable; & sur tout trop long pour la Perse, qui commença à dépérir entre ses mains. Il laissa deux Fils, *Hussein* & *Abas*.

Scha-Hussein succeda à son pere; & comme ce Prince fait le principal sujet de l'*Histoire de la derniere Révolution de Perse*, nous le réservons à un autre Extrait.

ARTICLE LXXXVII.

ANALYSE ASTRONOMIque de l'Hypobèse Lunaire du Calendrier Gregorien. Par le P. J. M. MAHOUDEAU D. L. C. D. J.

Suite de l'ARTICLE LXXVIII. du mois d'Août. 1728. pp. 1435.

IV. POur déterminer les Epactes Grégoriennes par le moyen des Equations des anciens mois Lunaires, il faut trouver d'abord, par la seconde Régle de l'ancienne Hypothèse, le nombre des anciens mois, & l'ancien-

ne Epacte Lunaire des années Juliennes, ou des jours en question. Il faut ensuite, par la troisiéme Régle précédente, trouver l'Equation Grégorienne de ces anciens mois Lunaires, & ajoûter cette Equation à leur ancienne Epacte: le total de cette Equation Grégorienne & de cette ancienne Epacte, sera l'Epacte Grégorienne des années Juliennes, ou du nombre de jours en question.

Il s'ensuit de cette Régle générale, que, quand l'ancienne Epacte est nulle, l'Equation Grégorienne, toute seule, tient lieu d'Epacte Grégorienne des années Juliennes en question. L'Equation est alors entierement égale à l'Epacte Grégorienne: elles sont l'une & l'autre de même quantité Astronomique; parce que l'ancienne Epacte étant nulle, il n'y a rien à ajouter à l'Equation, pour former l'Epacte Grégorienne. C'est le principal avantage & l'unique facilité de cette Méthode. Mais cet avantage est fort borné, puisqu'il n'est d'usage qu'aux seuls intervalles de 19. années exactement Juliennes, & de 235. mois Lunaires, dont l'ancienne Epacte étoit nulle: &

par rapport aux années civiles, aux seuls intervalles de 76. années Juliennes, & de 940. mois Lunaires, dont l'ancienne Epacte tant civile qu'Astronomique, étoit tout-à-fait nulle. Ainsi l'Equation Grégorienne de 940. anciens mois Lunaires, ci-devant déterminée, est en même-tems l'Epacte Grégorienne de 76. années Juliennes. C'est de toutes les Epactes Grégoriennes la plus aisée à déterminer.

Cette facilité est cause qu'on se sert aussi de cette Epacte Grégorienne de 76. ans, préférablement à toute autre, pour la détermination Astronomique du mois Lunaire Grégorien. On retranche pour cela cette Epacte, qui est précisément de 5. heures, $50' \ 12'' \ 28''' \ 48^{iv}$ On retranche, dis-je, cette Epacte Grégorienne, des 27759. jours de 76. années Juliennes : le reste est l'exacte durée de 940. mois Grégoriens, qui sont par conséquent de 27758. jours, 18. heures, $9' \ 47'' \ 31''' \ 12^{iv}$ On divise donc cette quantité Lunaire par le nombre des 940. mois Grégoriens. Le quotien de cette division est au juste la durée Grégorienne du mois Lunaire, de 29. jours, 12.

heures, 44′ 3″ 10‴ 41^{IV} 33^{V} $\frac{45}{47}$. C'est la durée précise, que nous avons trouvée ci-dessus par notre premiere Régle.

On peut pareillement se servir de toute autre Epacte Grégorienne, pour déterminer la durée du mois Lunaire. Mais pour déterminer par la voye des Equations Grégoriennes, toutes les autres Epactes Astronomiques, il faut non seulement faire tout ce que prescrit cette quatriéme Régle, mais même en certaines rencontres, avoir connoissance de l'exacte durée du mois Lunaire Grégorien, & y avoir recours, comme on le verra au dernier des Exemples suivans.

On trouvera donc, suivant cette Régle-ci, l'Epacte Grégorienne d'une année Julienne ordinaire, de 365. jours; en découvrant d'une part les 12, anciens mois Lunaires, qui y sont contenus, avec l'ancienne Epacte de 10. jours, 15. heures, 6′ 53″ 37‴ 1^{IV} 16^{V} $\frac{28}{47}$: & de l'autre part, l'Equation Grégorienne de ces 12. anciens mois Lunaires, laquelle est de 4′ 28″ 14‴ 39^{IV} 55^{V} $\frac{43}{47}$: & en ajoûtant cette Equation à l'ancienne Epacte de 12. mois Lunai-

res, on aura la quantité de 10. jours, 15. heures $11' \; 21'' \; 51''' \; 41^{IV} \; 12^{V} \; \frac{24}{47}$ en quoi consiste l'Epacte Grégorienne d'une année Julienne ordinaire, ou de 365. jours. C'est entierement la même que ci-dessus, Regle II.

De même, après avoir trouvé qu'en quatre années Juliennes de 1461. jours, il y avoit 49. Anciens mois Lunaires, avec leur Epacte de 13 jours, 23. heures, $43' \; 8'' \; 56''' \; 10^{IV} \; 12^{V} \; \frac{16}{47}$ & que l'Equation Grégorienne de 49. anciens mois Lunaires est de $18' \; 15'' \; 19''' \; 53^{IV} \; 3^{V} \; \frac{13}{47}$: on joindra cette Equation à l'Ancienne Epacte ; & le total sera de 14. jour 0. heures, $1' \; 24'' \; 16''' \; 3^{IV} \; 16^{V} \; \frac{4}{47}$: c'est, comme ci-dessus, l'Epacte Grégorienne de 4. années Juliennes.

Pour déterminer l'Epacte Grégorienne de 2500. années Juliennes, dont la durée est celle de 30921. anciens mois Lunaires, & de 1. jour 13. heures, $18' \; 7'' \; 39''' \; 34^{IV} \; 28^{V} \; \frac{4}{47}$ d'ancienne Epacte, on ajoûte cette ancienne Epacte à l'Equation Grégorienne de 30921. anciens mois Lunaires, laquelle est de 7. jours, 23. heures, $59' \; 58'' \; 49''' \; 24^{IV} \; 33^{V} \; \frac{13}{47}$. Le total de cette

Addition est de 9. jours 13. heures, 18′ 6″ 28‴ 59^{IV} 1^{V} $\frac{17}{47}$. C'est pour la seconde fois, l'exacte quantité Astronomique de l'Epacte Grégorienne de 2500. années Juliennes.

Il arrive quelquefois dans cette méthode, que le total de l'Ancienne Epacte & de l'Equation Gregorienne des Anciens mois, est plus grand que le mois Lunaire Gregorien : il faut alors retrancher de ce total ou de cette somme, le mois Gregorien tout entier : & le reste sera l'Epacte Gregorienne que l'on cherchoit. En voici l'exemple.

Enfin, pour trouver l'Epacte Gregorienne de 3400. années Juliennes, qui contiendroient 42052. anciens moins Lunaires, avec leur propre Epacte de 18. jours, 15. heures, 37′ 31″ 54‴ 53^{IV} 37^{V} $\frac{1}{47}$. On ajoûte à cette Ancienne Epacte, l'Equation Gregorienne des 42052. anciens mois, laquelle est de 10. jours, 21. heures, 6′ 57″ 52‴ 54^{IV} 44^{V} $\frac{20}{47}$: Le total est de 29. jours, 12. heures, 44′ 29″ 47‴ 48^{IV} 21^{V} $\frac{21}{47}$ ce qui surpasse la quantité du mois Lunaire Gregorien. Il faut donc retrancher de ce total l'entiere durée Gregorienne du mois Lunaire :

il ne reſtera que $26'' \; 37''' \; 6^{IV} \; 47^{V} \; \frac{21}{47}$ en quoi conſiſte au juſte l'Epacte Gregorienne de 3400. années Juliennes : ce qui s'accorde parfaitement avec la détermination déja ci-deſſus faite, de l'exacte durée des 42053, mois Lunaires Gregoriens, qui précedent cette Epacte, & à qui elle appartient dans l'eſpace entier de 3400. ans.

On voit à combien de détours & d'embarras, cette méthode eſt ſujette. C'eſt toutesfois la ſeule maniere toûjours exacte, ou la ſeule Regle générale, de faire ſervir les Equations Gregoriennes à la détermination Aſtronomique des Epactes Gregoriennes. La méthode de Clavius n'eſt généralement propre qu'au bon Reglement des Epactes Civiles. C'eſt pourquoi ce Sçavant homme n'en a point fait d'autre uſage. Voici ſa Regle, ou plûtôt celle du Calendrier Gregorien, que Clavius a expliquée & appliquée aux Epactes Civiles.

V. Pour trouver les Equations Gregoriennes, des anciennes quantitez Lunaires, qui répondoient aux années exactement Juliennes, il n'y a qu'à faire cette très-ſimple & très-cour-

te analogie ou Regle de proportion: comme l'Ancienne quantité Lunaire de 2500. années Juliennes, est à 8. jours d'Equation Gregorienne ; ainsi toute autre quantité Lunaires est à son Equation Gregorienne de tel nombre de jours.

Cette Regle est en elle-même de la derniere justesse : mais comme elle ne découvre que l'Equation Gregorienne des anciennes quantitez Lunaires confonduës ensemble ; c'est-à-dire, l'Equation qui convient tout à la fois aux anciens mois Lunaires, & à leur Epacte avec eux : cette Regle ne peut exactement servir à la détermination de l'Epacte Gregorienne, que quand l'ancienne quantité Lunaire est toute entiere composée de mois entiers, & sans aucune Epacte ; & qu'ainsi l'Equation & l'Epacte Gregorienne sont parfaitement égales l'une à l'autre : ce qui n'arrive, comme je l'ai déja dit qu'aux intervalles de 19. années exactement Juliennes, & à ceux de 76. années Civiles. Par tout ailleurs, l'Equation Gregorienne, que cette Regle fournit, est trop grande, pour ne faire avec l'ancienne Epacte, que la

quantité précise & Astronomique de l'Epacte Gregorienne. On sera convaincu de tout ceci par les exemples suivans.

On trouvera donc par cette Regle, l'Equation Gregorienne & l'Epacte Astronomique de 19. années exactement Juliennes, ou de 6939. jours, 18. heures; & l'Equation Astronomique, qui est en même-tems l'Epacte Gregorienne de 76. anneés Civiles Juliennes, ou de 27759. jours; en suivant la pratique Arithmétique de cette Analogie : comme 2500. années Juliennes, sont à 8. jours d'Equation Lunaire.

Ainsi 19. années exactement Juliennes, sont à l'Equation Lunaire de 1. heure, $27' \; 33'' \; 7''' \; 12^{IV}$ ni plus, ni moins : & cette Equation est en même-tems l'Epacte Gregorienne de ces 19. années.

Ainsi 76. années Juliennes, sont à l'Equation Lunaire de 5. heures $50' \; 12'' \; 28''' \; 48^{IV}$ ni plus ni moins : & cette Equation est en même-tems l'Epacte Gregorienne de 76. années Civiles Juliennes.

L'on peut se servir de l'une ou de

Septembre 1728.

l'autre de ces deux Epactes Astronomiques, pour déterminer l'exacte durée du mois Lunaire Gregorien, de la maniere que nous l'avons fait ci-dessus, Regle IV. On trouvera précisément la même quantité de 29. jours 12. heures, $44' \; 3'' \; 10''' \; 41^{IV} \; 33^{V} \; \frac{41}{47}$. Voilà jusqu'où cette Regle abrégée & particuliere peut conduire : mais elle ne mene pas plus loin dans la justesse Astronomique : il faut pour tout le reste avoir recours aux Tables, & les dresser sur ce mois Lunaire. Jusques-là seulement cette méthode s'accorde avec nos Regles générales : mais on va voir qu'elle s'en écarte plus ou moins par tout ailleurs, dans la détermination des Epactes.

Qu'il soit question de déterminer l'Epacte Gregorienne de une, de 4. de 2000. & de 3400. années Juliennes : il faut d'abord trouver l'Equation Lunaire de chacun de ces nombres d'années Juliennes, par cette Regle de proportion : comme 2500. années Juliennes ont 8. jours d'Equation Lunaire.

Ainsi une année exactement Julienne, a d'Equation Lunaire, $4' \; 36'' \; 28''' \; 48^{IV}$ ni plus ni moins.

Ainsi 4. années, Juliennes, ont d'Equation Lunaire Gregorienne, $18'$ $25''$ $55'''$ 12^{IV} ni plus ni moins.

Ainsi 2000. années Juliennes, ont d'Equation Lunaire, 6. jours, 9. heures, $36'$ au juste, & rien de plus.

Ainsi 3400. années Juliennes, ont d'Equation Lunaire, 10. jours, 21. heures, $7'$ $12''$ & rien davantage.

Enfin l'Equation Radicale elle-même, est de 8. jours entiers, en 2500. années Juliennes.

Il faut maintenant représenter ici les Anciennes Epactes des années Juliennes, dont nous venons d'indiquer les Equations Lunaires Gregoriennes.

L'ancienne Epacte d'une année exactement Julienne, ou de 365. jours, 6. heures, est de 10. jours, 21. heures, $6'$ $53''$ $37'''$ 1^{IV} 16^{V} $\frac{28}{47}$. Cette Epacte n'est que de 6. heures plus grande, que l'ancienne Epacte d'une année Julienne ordinaire, de 365. jours, seulement.

L'ancienne Epacte de 4. années Juliennes, est de 13. jours, 23. heures, $43'$ $8''$ $56'''$ 10^{IV} 12^{V} $\frac{36}{47}$.

L'ancienne Epacte de 2000. années Juliennes, est de 24. jours, 20. heures, $50'$ $2''$ $33'''$ 11^{IV} 29^{V} $\frac{17}{47}$.

L'ancienne Epacte de 3400. années Juliennes, est de 18. jours, 15. heures, 37′ 31″ 54‴ 53^{IV} 37^{V} $\frac{1}{47}$.

Enfin l'ancienne Epacte de 2500. années Juliennes, est de 1. jour, 13. heures, 18′ 7″ 39‴ 34^{IV} 28^{V} $\frac{4}{47}$.

Il n'y a plus qu'à joindre à chacune de ces anciennes Epactes, l'Equation Lunaire du même nombre d'années Juliennes, dont on veut, par cette fausse méthode, trouver l'Epacte Gregorienne. Le total de l'Equation & de l'ancienne Epacte sera l'Epacte Gregorienne, s'il est plus petit que le mois Gregorien; & si ce total est plus grand, ce sera le surplus du mois Gregorien, qui restera en qualité d'Epacte Gregorienne.

De cette sorte, on trouvera pour Epacte Gregorienne d'une année exactement Julienne, 10. jours, 21. heures, 11′ 30″ 5‴ 49^{IV} 16^{V} $\frac{18}{47}$. Or cette Epacte est trop grande de 8″ 14‴ 8^{IV} 4^{V} $\frac{4}{47}$. Car cette Epacte ne doit surpasser que de 6. heures, celle de 365. jours, ou d'une année Julienne ordinaire, dont nous avons vû ci dessus, que l'Epacte Gregorienne n'est que de 10. jours, 15. heures, 11′ 21″ 51‴ 41^{IV} 12^{V} $\frac{14}{47}$.

Septembre 1728.

On trouvera ensuite pour Epacte Gregorienne de 4. années Juliennes, 4. jours, o heure, $1' \ 34'' \ 51''' \ 22^{IV} \ 12.^{V} \ \frac{15}{47}$. Or nous avons ci-dessus démontré que l'Epacte Gregorienne de 4. années Juliennes, n'est que de 14. jours, o heure, $1' \ 24'' \ 16''' \ 3^{IV} \ 16^{V}$ [illegible]/47. Cette autre Epacte est donc trop grande de $10'' \ 55''' \ 18^{IV} \ 56^{V} \ \frac{13}{47}$. Et parce que l'Epacte de 8. ans est le double de celle de 4. ans, l'excès de l'Epacte Gregorienne de 8. années Juliennes, déterminée par cette fausse méthode, seroit de $21'' \ 10''' \ 37^{IV} \ 53^{V} \ \frac{17}{47}$. C'est là précisément jusqu'où peut monter l'excès Astronomique de ces sortes d'Epactes Gregoriennes des années exactement Juliennes.

On trouvera par la même voie pour Epacte Gregorienne de 2000. années Juliennes, 1. jour, 17. heures, $41' \ 59'' \ 22''' \ 29^{IV} \ 55^{V} \ \frac{19}{47}$. Mais cette Epacte est trop grande de $18'' \ 49''' \ 27^{IV} \ 0^{V} \ \frac{16}{47}$. puisque la vraye Epacte Gregorienne n'est ci-dessus, que de 1. jours 17. heures, $41' \ 40'' \ 33''' \ 2^{IV} \ 54^{V} \ \frac{30}{47}$.

On trouvera encore par cette méthode irréguliere, pour Epacte Gregorienne de 3100. années Juliennes, 40″

Septembre 1728.

$44''' \; 12^{IV} \; 3^{V} \frac{1}{47}$. Et cette Epacte est aussi trop grande de $14'' \; 7''' \; 5^{IV} \; 15^{V} \frac{27}{47}$; puis que l'on a vû ci-dessus, que la véritable Epacte Gregorienne de 3400. ans n'est que de $26'' \; 37''' \; 6^{IV} \; 47^{V} \frac{21}{47}$.

Enfin, par l'augmentation de 8 jours entiers ou par l'addition des 8. jours entiers d'Equation Gregorienne, à l'ancienne Epacte de 2500. ans; on trouvera pour Epacte Gregorienne de 2500. années Juliennes, 9. jours, 13. heures, $18' \; 7'' \; 39''' \; 34^{IV} \; 28^{V} \frac{4}{47}$. Mais cette Epacte Gregorienne est encore elle-même tant soit peu trop grande: sçavoir de $1'' \; 10''' \; 35^{IV} \; 26^{V} \frac{14}{47}$. Car nous avons ci-dessus démontré, que l'Epacte Gregorienne de 2500. années Juliennes, n'est au juste que de 9. jours, 13. heures, $18' \; 6'' \; 28''' \; 59^{IV} \; 1^{V} \frac{17}{47}$. L'excès de la méthode de Clavius est ici si leger, qu'on ne s'en apperçoit pas aisément. C'est en effet le moindre de tous ceux qui s'ensuivent de cette méthode, dont le plus grand excès dans la détermination Astronomique des Epactes Gregoriennes n'est que de $21'' \; 10''' \; 37^{IV} \; 53^{V} \frac{17}{47}$, & le plus petit de $1'' \; 10''' \; 35^{IV} \; 26^{V} \frac{14}{47}$. La raison est que ces excès sont toûjours proportionnez

ıantité de l'ancienne Epacte des
ːs exactement Juliennes : or la
dre des anciennes Epactes Astro-
ques étoit précisément la dix-neu-
e partie de l'ancien mois Lunai-
: la plus grande étoit au juste de
dix-neuviémes du même mois.
pourquoi le plus petit excès de
méthode n'est que la dix-huitié-
ırtie du plus grand. Mais c'en est
pour ne pouvoir la suivre dans la
rche des Epactes Astronomiques
le la plus facile de toutes ; ce qui
pas. Notre seconde Regle est bien
uisée, malgré son extrême exacti-

avius a donc eu raison de n'appli-
sa méthode qu'à la détermina-
des Epactes Civiles, où l'on se
: aux jours entiers, ou tout au
s aux heures : en quoi le susdit
depuis 1. jusqu'à 21. secondes,
ut causer de varieté, & ne merite
nséquent aucune attention. Ain-
vius a bien raisonné par rapport
pactes Civiles Gregoriennes, en
t : L'Equation Lunaire est de 8.
en 2500. années Juliennes : donc
te Gregorienne de ces 2500. ans,
ıtembre 1728.

doit être de 8. jours plus grande que dans l'Ancien Calendrier ; donc l'Epacte Gregorienne de 1250. années Juliennes, doit être de 4. jours plus grande que l'ancienne : donc l'Epacte Gregorienne de 625. ans, doit être de 2. jours plus grande que l'ancienne Epacte Civile : donc l'Epacte Gregorienne de 312. ans & demi, doit être d'un jour plus grande que l'Ancienne; donc l'Epacte Gregorienne de 156. ans & un quart, doit être de 12. heures plus grande que l'Ancienne Epacte de cette quantité d'années Juliennes; & ainsi des autres Epactes Civiles. Mais ni Clavius, ni aucun des Mathématiciens du Pape Gregoire, n'a dit, & n'a dû dire, que cette Regle de proportion donnât les Epactes Gregoriennes dans toute la justesse du Calcul Astronomique. Après cela je laisse à penser si *Clavius eût été plus d'accord avec soi-même*, comme le prétend feu M. Cassini, *s'il se fût uniquement attaché aux Equations Gregoriennes* dans le calcul des Epactes Astronomiques.

VI. Feu Monsieur *Cassini* n'avoit donc pas suffisament appronfondi la Regle des Equations Lunaires, & la

méthode des *Gregoriens*, & du Pere *Clavius*, lorſqu'il entreprit de l'éclaircir, dans les Memoires de l'Academie Royale des Sçiences, de l'année 1704. page 146. & ſuivantes. Il n'apprend pas même à ſes Lecteurs l'uſage qu'on doit en faire pour les Epactes Gregoriennes; & il n'en fait pas lui-même une juſte application à l'Epacte Aſtronomique de 3400. années Juliennes, qu'il dit n'être que d'une demi-minute: quoique ſelon cette méthode, elle dût être de 41. ſecondes, comme je l'ai cideſſus démontré. Il ne dit nulle part, & il ne paroît pas qui'il ſe ſoit apperçû, que cette méthode n'eſt Aſtronomiquement exacte, qu'aux intervalles de 19. années Juliennes: auſquels toutesfois on n'a eu nul égard dans l'établiſſement de l'Equation Lunaire. Car le terme de 2500. ans, n'eſt pas une dix-neuviéme, mais une onziéme année du Cycle Lunaire. Et il n'importoit en aucune ſorte ſous quel nombre d'or tombât ce terme, dès-là qu'il étoit le plus commode qu'on pût choiſir, & d'une juſteſſe plus que ſuffiſante. L'Equation de 8. jours en 2499. années Juliennes, eût ſans doute été plus

exacte ; mais èlle eût été fort incommode. Dans cette Hypothèse, le mois Lunaire n'eût été trop grand que de $9^{IV}\ 21^{V}\ \frac{59}{47}$, parce que l'ancienne & primitive durée du mois Lunaire Astronomique est de 29. jours, 12. heures, 44′ 3″ 10‴ ni plus ni moins. Mais dans un Calendrier, la commodité est preférable à la justesse Astronomique. C'est à quoi feu Monsieur *Cassini* n'a pas fait assez d'attention : car les Regles Gregoriennes des Equations Lunaires ne sont pas aussi conformes aux Astronomiques qu'il se l'est imaginé, & qu'il l'assure sans preuve.

Quoiqu'en dise donc ce sçavant homme, le plus illustre éleve du P. *Riccioli* ; le P. *Clavius* a fait des Equations Lunaires, tout l'usage que demandoit la forme fixe & perpétuelle du Calendrier Gregorien : & c'est avec raison, & sans cesser d'être d'accord avec soi-même, que pour en montrer la justesse, il s'est servi des Tables Astronomiques, qui passoient alors pour les meilleures. *Clavius* devoit-il donner à l'Hypothèse Lunaire Gregorienne comme fait M. *Cassini*, de pleine autorité & en Juge Souve-

a préférence sur toutes les Ta-
& sur toutes les Hypothèses Lu-
des Astronomes passez, présens
nir? C'eût été contrevenir à l'in-
n des Souverains Pontifes ex-
nent marquée dans la Bulle de
nt VIII. à la tête de l'explica-
lu Calendrier Gregorien ; l'E-
n'ayant jamais prétendu garen-
perpetuité l'exactitude Astrono-
: des Hypothèses Gregoriennes,
mer des bornes aux curieuses &
ites recherches des Astronomes ;
ue, par une spéciale providence
gneur Dieu, les Anti-Gregoriens
nêmes soient obligez de recon-
: avec M. *Cassini*, que le Pape
ire XIII. a mieux démêlé &
: déterminé par sa prudence
othèse Lunaire, malgré la con-
où étoit alors l'Astronomie,
us les Astronomes n'ont pû fai-
leurs observations, depuis le
ssement de cette belle science,
P. *Riccioli*, qui en a été le pre-
Restaurateur.

: aveu de M. *Cassini* lui est fort
able, & fait assez connoître,
n'entroit pas dans les passions,

ni dans les vûës des Anti-Gregoriens ; & qu'il n'a pas écrit & agi contre le Calendrier Romain par aversion contre le Pape *Gregoire*. On sçait qui sont ceux qui haïssent ce Pontife, aussi-bien que *Clement* XI. & qui pour les mêmes ou semblables raisons, sont jaloux de la gloire de ces deux grands Papes. *Gregoire* XIII. a publié le premier & confirmé la Bulle du Saint Pape *Pie* V. contre les erreurs de Baïus. *Clement* XI. a condamné par sa Bulle *Unigenitus* les même erreurs renouvellées avec plusieurs autres. De-là vient qu'aujourd'hui les Anti-Gregoriens sont devenus Anti-Clementins. C'est sans les bien connoître, & par un pur malheur, que feu M. *Cassini* s'est fait leur Avocat contre le Calendrier Gregorien, & contre ceux qu'il appelle avec mépris les *Gregoriens*. Aussi lui est-il arrivé sous *Clement* XI. ce qui étoit arrivé à *Viete* sous *Clement* VIII. Ils ont l'un & l'autre perdu leur procès en Cour de Rome : avec cette différence toutesfois, que l'audace de *Viete* est avec raison traitée d'impudence dans la Bulle de *Clement* VIII. & que la modération de M. *Cassini* a

Septembre 1728.

que le Pape s'est contenté de re-
les nouveaux projets de Réfor-
du Calendrier, par le Pape *Cle-*
XI. en plein Consistoire.
. Cassini page 153. des susdits
moires, reproche encore au P. *Cle-*
, de n'avoir fait *dans l'execution* de
rrection Gregorienne, l'Equation
aire que de trois jours; quoique
la Regle du Calendrier, elle dût
de 4. jours. Mais comment le P.
ius a-t-il pû être l'Auteur de l'aug-
tation de trois jours, au lieu de
re? Lui qui n'a fait l'Explication
Calendrier Gregorien, que par
lre de *Clement* VIII. plus de vingt
après la publication de ce Calen-
rier; & lorsque les corrections
Lunaires que Solaires de *Gregoire*
. avoient été long-tems aupara-
mises en exécution, non seule-
t à Rome & dans l'Etat Eccle-
que, mais dans tous les Etats des
ces Catholiques. Ce n'est donc
sur *Clavius*, mais sur *Gregoire*
que tombe ici le reproche de M.
. & qu'il a emprunté de *Viete*;
il eût été dangereux d'attaquer
ent, & de blâmer ouvertement

un si sage Reglement du Pape *Gregoire* XIII. Il falloit pour cela l'attribuer à *Clavius*, & l'en rendre seul responsable; quoiqu'il n'ait fait que le défendre par de très-solides raisons. La principale est, que si l'on avoit augmenté les anciennes Epactes de 4. jours, les nouvelles Lunes Pascales eussent souvent été trop avancées d'un jour dans la forme Gregorienne du Calendrier. C'est à cette forme que M. *Cassini* vouloit donner atteinte, autant à peu près que *Viete* cent ans auparavant, sous le nom de *Clavius*. Le Sçavant Italien n'a point fait paroître qu'il eut un tel dessein. Il n'ignoroit pas sans doute que *Clement* VIII. avoit expressément déclaré dans sa Bulle contre *Viete*, & en faveur du Calendrier Gregorien, que cette forme Gregorienne seroit invariable, quoique *peut-être* il survînt après un grand nombre de siécles, quelque changement à faire aux Equations Gregoriennes, à raison des mouvemens du Soleil & de la Lune. Feu M. *Cassini* favorisoit, sans le sçavoir, un parti, qui depuis cent cinquante ans met inutilement tout en usage, pour faire varier l'Eglise Romaine dans ses

décisions les plus utiles & les plus universellement reçûës.

Pour revenir aux Equations Gregoriennes à l'occasion desquelles M. *Cassini* fait aux Gregoriens en general, & à *Clavius* en particulier, tant de reproches & si mal fondez, ne pourroit-on pas lui reprocher à lui-même & à plus juste titre, qu'il ne donne nulle part aucune notion distincte de ces Equations, & qu'il ne paroit pas en avoir eu une juste idée? Selon lui, les Equations Lunaires du Calendrier Gregorien, ne sont rien autre chose, que les Equations *des mois Lunaires & des années Juliennes*. Comme si le Pape *Gregoire* & ses Mathematiciens s'étoient proposé d'égaler de tems en tems, ou du moins au bout d'un certain terme, les mois Lunaires avec les années Juliennes; ce qui ne sçauroit exactement arriver dans l'Hypothèse Gregorienne qu'au bout de 69396892, années Juliennes; terme chimérique, & de nulle utilité. On s'est tout au contraire proposé dans l'Hypothèse Gregorienne, de rompre l'égalité qui se rencontroit dans l'ancienne Hypothèse entre 235. mois Lunaires & 19.

années exactement Juliennes : comme M. *Cassini* le reconnoît lui-même en termes équivalens, page 149. Je rapporterai bien-tôt ses paroles.

Il est vrai qu'en Astronomie par le terme d'Equation, on entend les differences de deux diverses sortes de quantitez de tems ou de mouvement. Mais en ce sens-là même, les Equations Lunaires Gregoriennes ne sont pas, comme M. *Cassini* le suppose, les Equations des mois Lunaires & des années Juliennes : car les differences Gregoriennes des mois Lunaires & des années Juliennes, sont les Epactes, & non pas les Equations Gregoriennes. Et quoique les Epactes & les Equations Gregoriennes soient égales entre elles tous les 19. ans, il s'en faut toutesfois beaucoup que l'idée & la notion des unes soit la même que celle des autres. M. *Cassini* ne les distinguant nulle part, confond manifestement les Equations Gregoriennes avec les Epactes. En un mot, ce sont les seules Epactes Gregoriennes, qu'on puisse proprement appeller *les Equations des mois Lunaires & des années Juliennes :* au lieu que les Equations Gregorien-

nes, dont il eſt ici queſtion, ſont les Equations des anciennes Epactes ; ou les différences des Epactes Grégoriennes d'avec les anciennes Epactes.

C'eſt conformément à ſa fauſſe notion des Equations Lunaires Gregoriennes, que M. *Caſſini* conclut ainſi pag. 149. » La Regle des Equations » Gregoriennes attribuë donc des » Epactes aux intervalles compoſez de » Cycles de 19. années Juliennes, » auſquels les Anciens n'en attri- » buoient point. Et c'eſt dans cette » Epacte inconnuë aux Anciens, diſ- » tribuée proportionnellement aux an- » nées Solaires Juliennes, à raiſon de » 8. jours en 25 ſiécles, que conſiſte » l'Equation Gregorienne ». Voilà nettement l'Equation Lunaire Gregorienne traveſtie en ſimple Epacte, & dans une exacte proportion avec 8. jours en 2500. ans. C'eſt donner manifeſtement à entendre, que l'Epacte Gregorienne de 2500. années Juliennes eſt préciſément de 8. jours : d'autant plus que le ſecond & le quatriéme terme d'une proportion doivent être de même nature & parfaitement ſemblables entre eux, de même que le

prévenus contre le Calendrier Gregorien, seront, je l'espere, desabusez par les réflexions que je viens de faire, & les taches où les Eclipses de ce Soleil Astronomique dans son opposition aux Gregoriens, leur apprendront qu'à quelque degré de science & de vertu que soit parvenu un grand personnage, il ne manque jamais de se tromper, & de meriter qu'on ne l'écoute plus, en tout ce qu'il avance contre les Decrets solemnels des Souverains Pontifes, & contre ceux qui en ont avec succès entrepris la défense.

ARTICLE LXXXVIII.

SANCTI CÆCILII CYPRIANI, &c. Opera...... recognita, &c. C'est-à-dire, *Nouvelle Edition des Oeuvres de Saint Cyprien... avec une nouvelle vie du Saint. Par un Pere Benedictin de la Congregation de Saint Maur, &c.* in fol.

Suite de l'Article LX. du mois de Juin 1728. *pagg.* 1035.

PLusieurs Auteurs avoient déja écrit la vie de Saint Cyprien. Outre celle qu'écrivit dès le IIIe Siécle *Ponce* Diacre de l'Eglise de Carthage, & temoin oculaire de la plûpart des choses qu'il raconte, *Pamelius*, sur les Ecrits du Saint Martyr en composa une qu'il mit à la tête de l'Edition qui parut en 1568. Les *Annales Cyprianiques* composées par Jean *Pearson* Evêque de Chester en Angleterre, peuvent passer pour une nouvelle vie de Saint Cyprien; elles furent imprimées pour la premiere fois en 1682. dans l'Edition d'Oxford. Ceux qui dans ces der-

niers tems ont travaillé sur l'Histoire Ecclésiastique, le Cardinal *Baronius*, Mr l'Abbé *Fleury*, Mr De *Tillemont* dans son Histoire des Empereurs; d'autres Ecrivains, comme Mrs *Du Pin*, *De Launoy*, *Baillet* & Monsieur *Lombert*, qui publia en 1672. une Traduction Françoise des Œuvres de Saint Cyprien; tous ont traité même assez en détail les principaux points de la vie de l'Evêque de Carthage. Ce grand homme avoit trop de part aux affaires de l'Eglise dans le IIIe Siécle pour ne pas trouver place dans les écrits de ces Auteurs. Enfin en 1717. Dom *Gervaise* connu par d'autres Ouvrages, fit imprimer en François une nouvelle vie de Saint Cyprien, avec des Dissertations sur les differentes contestations, qui se sont élevées depuis à l'occasion de quelques endroits des Ecrits du même Saint. On a parlé de cet Ouvrage dans nos Mémoires au mois de Janvier 1718. L'Extrait est d'une habile main & rempli d'une Critique judicieuse & sçavante. L'Ouvrage en avoit besoin.

Après tous ces Auteurs le P. *Maran* a cru pouvoir entreprendre une vie de

[redacted]

Saint Cyprien, qui pût encore piquer la curiosité des Sçavans, & interesser la piété des vrais Catholiques. En effet la plûpart de ceux qui ont travaillé avant lui, traitent la matiere conformément à leurs prejugez. Les uns ont voulu faire Saint Cyprien garant des erreurs de leur prétenduë Reforme: d'autres quoique dans le sein de l'Eglise Catholique, mais ou prevenus contre l'Autorité des Papes, ou par un secret penchant pour les nouveautez, ont touché certains points délicats de la vie du Saint Evêque de Carthage d'une maniere à fournir des armes aux Novateurs.

Pour tracer un plan exact de cette nouvelle vie, nous en donnerons d'abord un abregé selon la Chronologie qu'a suivi le Pere *Maran*, avec la datte précise des Lettres & des Traitez qui nous restent de Saint Cyprien, reservant pour la fin de cet Extrait deux Dissertations que l'Auteur a inserées dans la Vie.

On ne sçait point sûrement le lieu de la naissance de Saint Cyprien: on convient seulement qu'il étoit Afriquain. Dom *Gervaise* dit que Carthage

étoit sa Patrie, qu'il étoit de famille Senatoriale, & qu'il avoit exercé les principales Magistratures dans le Senat de Carthage, fondé sur un passage de sa Lettre à *Donat*, ou sur un autre de Saint *Augustin* (1). Tous les Auteurs s'accordent à dire qu'il professa la Rhetorique avec beaucoup d'éclat; mais il n'est pas plus vrai qu'il ait vû porter devant lui les faisceaux, qu'il est vrai qu'avant sa conversion il étoit addonné aux vices les plus honteux & les plus indignes d'un honnête homme. Le Passage de la Lettre à *Donat* ne prouve ni l'un ni l'autre, non plus que celui de Saint *Augustin.*

Un Prêtre de Carthage nommé *Cecilius* ne contribua pas peu par ses instructions à le gagner à la Religion Chrétienne. Saint Cyprien par reconnoissance voulut depuis porter le nom de son maître. Il n'étoit encore que Cathecuméne lorsqu'il fit vœu de continence perpetuelle, & distribua tous ses biens aux pauvres.

Peu après son Baptême Saint Cyprien fut élevé à l'Episcopat; c'est sur cela que notre Auteur croit pouvoir

(1) Serm. 311.

son Baptême à l'année 244. ou
. quatre ans avant son Episcopat.
s cet intervalle on place la Lettre à
at & le Livre *de la vanité des Ido-*
Ces deux Ouvrages se ressentent
ore de cette Eloquence belle & fleu-
dont il avoit donné des Leçons à
thage, & conviennent parfaite-
it au tems où ce grand homme
a de la grace qu'il venoit de rece-
met dans tout son jour les raisons
l'avoient fait changer de Religion
enoncer au monde. Ce fut dans
ms de son Sacerdoce, ou dans les
mencemens de son Episcopat, qu'il
posa les trois *Livres* addressez à un
ain *Quirinus* qu'il avoit converti à
oi. Cet Ouvrage n'est qu'un tissu
passages de l'Ecriture Sainte ras-
blez sous differens Titres. C'est
i probablement dans le même tems
l'écrivit son Traité *de la parure des*
ges, aussi bien que la LXVI^e Lettre
Clergé & au Peuple de Furnes à l'oc-
on d'un Prêtre qu'on avoit chargé
le Tutéle, & quelques autres *Let-*
(1) dont la datte n'est pas aisée à
; mais qui furent vraisemblable-

) LXI, & LXII.

ptembre 1728.

ment écrites dans un tems où la paix de l'Eglise laissoit un libre commerce entre les Evêques d'Afrique, & leur permettoit de s'appliquer à la reforme des moindres abus qui se glissoient dans leurs Diocèses.

En 250. la premiere ou la seconde année que Saint Cyprien fut placé sur le Siége de Carthage, commença la persecution de *Déce*, qui fut une des plus affligeantes pour l'Eglise, tant par la cruauté & la malice des Persecuteurs, que par la chute d'un grand nombre de Fidéles qu'une longue paix avoit amollis & corrompus. Les Payens en vouloient particulierement aux Évêques : le Peuple de Carthage demanda plusieurs fois à cris redoublez dans le Cirque qu'on exposât aux lions *Cyprien* Evêque des Chrétiens. Le Saint pour ne pas irriter les esprits déja fort animez contre lui, & de peur d'allumer de plus en plus le feu de la persecution, crut qu'il étoit de la prudence de ceder au tems, il sortit de Carthage secrettement & se retira avec quelques-uns de son Clergé : si l'on en croit l'Auteur contemporain de sa vie, il ne le fit que par un ordre exprès

le Dieu, qui voulut le reserver pour le bien de son Eglise. Le P. *Maran* fixe sa retraite au mois de Février de cette même année 250.

Notre Saint Evêque éloigné de son cher Troupeau ne se crut pas dispensé de veiller encore à sa garde. Ce fut pendant sa retraite qu'il écrivit tant & de si belles Lettres, dont quelques-unes, par un malheur qu'on ne peut assez deplorer, ont été perduës. Le Pere *Maran* croit & prouve très-bien que des 13. Lettres dont il est parlé dans la XV^e^, ils ne nous en reste plus que sept; sçavoir la V^e^, la IX^e^, & les cinq suivantes. L'Auteur des *Annales Cyprianiques* retrouve les six qui manquent dans la VI^e^, VII^e^, VIII^e^, XXXVI^e^, XXXVII^e^, & LXXXI^e^, de l'Edition de *Pamelius*. Monsieur de *Tillemont* n'est pas de son avis pour les quatre premieres qui ont été écrites évidemment vers la fin de la persecution, & aux approches de la Paix que Dieu accorda enfin à son Eglise; la XXXVII^e^ porte la même datte comme le Pere *Maran* le prouve; pour le LXXXI^e^ où il est parlé du Martyre du Prêtre *Rogatien*, qui survécut à la Persecution, il est évi-

pourvuë de Pasteur. On conçoit aisément combien Saint Cyprien dut ressentir de pareils coups : il vint à bout dans la suite de detromper Rome ainsi prevenuë, & se justifia si pleinement, qu'elle approuva authentiquement tout ce qu'avoit fait notre Saint Cette conduite du Clergé de Rome déconcerta les intrigues secrettes des Ennemis de S. Cyprien & les obligea à se declarer ouvertement. *Félicissime* soutenu de *Novat* & de quelques autres partisans leva l'étendart du Schisme ; ce fut peu de tems avant le retour du S. Evêque dans son Eglise. Il revint aussi-tôt après la Fête de Pâque de l'année 251. & n'avoit été absent qu'environ un an & quatre mois.

La Persécution alors n'étoit qu'assoupie ; parce que le Tyran, occupé ailleurs contre un Ennemi redoutable, qui s'étoit déclaré son Competiteur à l'Empire, avoit suspendu sa fureur contre les Chrétiens. Les Fidéles de Rome profiterent de ces momens de rélâche pour choisir un Successeur à Saint *Fabien* ; le Siége ayant été vacant tout le tems de la persécution. Ce fut Saint *Corneille* qui fut élevé sur le Trône

ifical. Saint Cyprien dit que *Dé-*
moins piqué de la révolte de *Frif-*
ui vouloit lui enlever l'Empire,
ne le fut quand il apprit qu'on
établi à Rome un Pontife des
tiens. *Novatien* homme artifi-
& entreprenant, jaloux qu'on
it préferé quelqu'un dans cette
ion, forma un Schiſme à Rome : il
econdé par le même *Novat* qui,
avoir broüillé en Afrique, paſſa
lie, & s'attacha à l'Antipape.
ependant Saint Cyprien qui de-
ſon retour avoit compoſé le Livre
pſis tenoit un Concile à Carthage,
lequel il examinoit avec ſes Collé-
la conduite qu'on devoit tenir ſoit
apport aux *Libellatiques*, ſoit par
ort à ceux qui avoient véritable-
ſacrifié aux Idoles. Les premiers
ne les moins coupables obtinrent
ntiere abſolution dans ce Concile;
tres furent différez, & on ne les re-
lia pleinement à l'Egliſe que l'an-
uivante avant la perſécution qui
a ſous *Gallus* & *Voluſien*. Il étoit de
idence, dit notre Saint, de raſſem-
dans le camp de J. C. toutes les
pes à la veille du combat.

Ce Concile n'étoit pas encore
qu'on reçut à Carthage des Lettres
talie au sujet de l'Election du Pap
Corneille & des oppositions que *No*
tien formoit à cette Election. Les E
ques assemblez prirent le parti de
puter à Rome deux d'entre eux, *C*
donius & *Fortunat*; & ne crurent pas
voir prononcer sur ce differend av
leur retour. Il paroît cependant qu'
étoit convaincu dès-lors en Afrique
la Canonicité de l'Election de *Cornei*
puisque, peu après le départ des de
Deputez, quelques Partisans de *Nov*
tien étant venus en Afrique, & aya
publié son ordination, Saint Cypri
& ses Collégues les excommuniere
Il est vrai que ce ne fut qu'après le
tour de *Caldonius* & de *Fortunat* c
apporterent les Lettres des Evêques c
avoient assisté à l'Ordination du Pa
Corneille, qu'on se déclara hauteme
pour lui contre l'Antipape *Novati*
Deux autres Evêques Africains, *Po*
pée & *Etienne* qui, étant allez à R
me pour leurs affaires particulieres,
étoient trouvez au tems de l'Electio
arriverent à Carthage en même-te
que les Deputez du Concile & con

merent de bouche tout ce que portoient les Lettres. Ce fut en ce tems-là que S. Cyprien composa son excellent Ouvrage de *l'unité de l'Eglise*, au sujet des Schismes d'Afrique & d'Italie.

Les Schismatiques de Carthage, pour consommer leur Schisme & en quelque façon l'autoriser, firent consacrer Evêque de cette Ville par les mains de quelques Evêques gagnez à leur Parti un des cinq Prêtres, Ennemis de Saint Cyprien, nommé *Fortunat*. Les Emissaires de *Novatien* en Afrique firent aussi consacrer de leur côté Evêque de Carthage un certain *Maxime*; mais ce fait est demeuré fort obscur, & Saint Cyprien ne dit pas un mot de ce dernier dans les Lettres qu'il écrivit à Rome.

A peine *Fortunat* se vit-il Evêque, qu'il voulut prevenir le Pape en sa faveur. Dans ce dessein il deputa à Rome *Felicissime* qui avoit été le premier Auteur du Schisme. Le Pape chassa d'abord de l'Eglise ce Deputé, & montra, comme dit Saint Cyprien, une vigueur toute Episcopale; mais peu-après ne recevant aucunes nouvelles d'Afrique sur ce sujet, & épouvanté par les menaces de l'impie *Felicissime*, il écrivit

deux Lettres à Saint Cyprien dans l'une desquelles il déclare qu'il a excommunié ce Schismatique ; mais dans l'autre il fait assez appercevoir l'effet qu'avoient fait sur lui ses menaces. Notre Saint répondit à ces deux Lettres d'une maniere assez vive, c'est la LV^e. Lettre ; dans laquelle après avoir témoigné son chagrin de ce que le Pape avoit écouté des Schismatiques au préjudice d'un Evêque legitimement & canoniquement élû, il reconnoît que le Siége de Rome est le centre de l'unité Sacerdotale ; cependant il ajoûte qu'il est à propos de renvoyer de pareils coupables pour être jugez sur les lieux où ils ont commis le crime. Il y a d'autres Lettres de Saint Cyprien au Pape *Corneille* qui prouvent bien l'union & la sainte amitié qui fut toûjours depuis entre ces deux grands hommes.

Une Peste violente qui fit d'étranges ravages dans plusieurs Provinces de l'Empire réveilla la fureur des Persécuteurs de l'Eglise. Les Empereurs *Gallus* & *Volusien* firent publier un Edit qui fut le commencement d'une nouvelle persécution : Saint *Corneille* en

réssentit les premiers effets tandis qu'elle épargne l'Antipape *Novatien*. Le Pape fut d'abord exilé à *Centumcelles* petite Ville d'Italie ; Saint Cyprien lui écrivit pour le feliciter sur la gloire qu'il venoit d'acquerir en confessant ainsi le nom de J. C. Peu-après ; c'est-à-dire au mois de Septembre de l'année 252. ce Saint Pontife mourut dans son exil.

Le Pape *Lucius* qui lui succéda ne tarda guéres à le suivre, car, après un exil fort court, il fut rappellé à Rome, où il souffrit le martyre après cinq mois & quelques jours de Pontificat. Le Pere *Maran* place sa mort au 5e. de Mars 253. & quelques jours après l'Election du Pape Saint *Etienne* vers la fin de l'Empire de *Gallus* qui laissa désormais respirer les Chrétiens jusqu'à sa mort qu'on fixe ici au mois de Mai de cette même année 253. A l'occasion de la Peste qui continuoit toûjours S. Cyprien composa le Livre *de la mortalité*, celui *de l'aumône & des bonnes œuvres*, aussi-bien que quelques-unes de ses *Lettres* LXVIIe. LXVIIIe. LXIXe. de la datte desquelles les Sçavans ne conviennent pas entre-eux ; pour le Li-

vre *contre Demetrien*, il est plus probable qu'il ne parut qu'après que la persécution eut cessé, s'il fut composé lorsqu'elle commença.

Sur la fin de 253. ou au commencement de 254. on vit s'élever d'abord en Orient la celebre dispute sur le Baptême des Herétiques, suivant l'opinion du Pere *Maran*, qui prouve cette circonstance contre M. de *Tillemont* & l'Auteur des *Annales Cyprianiques* par un passage tiré de la Lettre de *Firmilien*, qui paroît decisif sur ce point. Il est difficile de fixer précisément le tems auquel cette dispute commença en Afrique; au reste la chose n'est pas d'une extrême conséquence, pourvu qu'on convienne qu'avant le premier Concile de Carthage sous Saint Cyprien où l'on traita cette matiere, les disputes avoient déja commencé en Afrique; & c'est ce que Saint Cyprien fait assez clairement entendre dans ses Lettres. Celle qu'il adresse à *Quintus* fut écrite entre le premier & le second des trois Conciles qu'assembla Saint Cyprien pendant le cours de cette affaire. Il y eut assez peu d'intervalle entre les deux premiers; ce fut ensuite

ond & au nom des 70. Evêques
: formoient, que notre Saint écri-
ı Pape : c'eſt la LXXII^e^. Lettre
cette édition. Les Peres de ce mê-
Concile deputerent à Rome des
ues qui furent fort mal reçus ;
pe *Etienne* avoit deffendu aux
es de les recevoir & de communi-
avec eux. Il paroît que ce ne fut
ne menace, qui n'eut point ſon
, du moins quant au premier Ar-

nſieur de *Tillemont* met la députa-
après le 3^e^. Concile de Carthage,
ıe fut tenu qu'au mois de Septem-
e l'année ſuivante ; mais ce ſenti-
:n'eſt pas recevable comme notre
ur le démontre. En effet eſt-il-
able que dans l'eſpace de trois
au plus, c'eſt-à-dire, depuis le
e Septembre juſqu'au commence-
t de l'Hyver, on puiſſe placer la
ë du Concile ; le voyage des Dé-
z à Rome & leur retour : le voya-
e Rogatien qui porta les Lettres de
yprien à l'Evêque de *Ceſarée* en
padoce & ſon retour en Afrique.
lleurs les raiſons, ſur leſquelles M.
Tillemont appuye ſa conjecture, ne

ſont pas aſſez fortes pour enlever le ſuffrage des Critiques. Car s'il eſt vrai que le Pape fut déja aigri contre quelques Orientaux au ſujet de la rebaptiſation, il ne doit plus paroître étonnant qu'à la premiere nouvelle qu'il eut de ce qui s'étoit paſſé en Afrique, il ne dût être fort irrité. Mais, ajoute-t-on, Saint Cyprien dans ſon 3^e^. Concile ne parle point de la reception de ſes Députez à Rome. Ce ſilence n'eſt qu'un argument negatif, qui prouve, dit le Pere *Maran*, la modération de Saint Cyprien & rien davantage ; d'autant plus que le Saint dans ſa Lettre à *Jubäien*, où il ne fait mention que du 2^e^. Concile, ſe plaint qu'on le traite lui & ceux de ſon Parti *de prévaricateurs de la vérité & de gens qui trahiſſent l'unité* : ce qui prouve ou qu'il avoit déja vû la Lettre du Pape Saint *Etienne*, ou qu'il ſçavoit déja comment on avoit reçû à Rome ſes Députez ; puiſque dans ſa Lettre au Pape, il lui marquoit expreſſément que la diverſité des opinions entre les Evêques d'Afrique n'avoit point altéré la Paix & la Concorde.

Avec la Lettre que Saint Cyprien écrivit à Jubaïen, il lui envoya ſon Livre

des avantages de la patience qui avoit été composé dans le fort des disputes sur le Baptême, aussi-bien que celui du *Zéle* & de *l'Envie*. La Lettre du Pape Saint *Etienne*, dont *Pompée* Evêque de *Sabrate* demanda communication à S. Cyprien, donna occasion à celui-ci de lui écrire la LXXIV^e^. Lettre qui est une réponse peu mesurée à la Lettre du Pape. La LXXVI^e^. Lettre à *Magnus*, qui fut aussi écrite dans le même tems est du même stile que celle à *Pompée*. Les Saints sont vifs quelquefois, & les Afriquains plus que les autres: Saint Cyprien à lavé cettte faute dans son sang, dit Saint *Augustin*; au reste ses adversaires ne le menageoient guéres, comme on voit par le Livre du Baptême des Herétiques qu'on a faussement attribué à Saint *Étienne*.

Le Pere *Maran*, après M. de *Tillemont* & *Pearson*, fixe le 3^e^. Concile de Carthage à l'année 256. un an avant la mort du Pape Saint *Étienne*, qui souffrit le Martyre sous *Valérien*. En effet la persécution, ne commença qu'en 257. Ceux qui placent la mort de ce Pape deux ans plûtôt doivent d'abord détruire les preuves qu'on a de son

Martyre, & expliquer comment Saint Cyprien depuis son 3e. Concile que tout le monde sçait avoir été célébré du vivant du Pape Saint *Etienne*, demeura tranquille & ne fit plus rien au sujet de son grand différend sur le Baptême ; car on ne trouve dans sa vie aucun fait qu'on puisse placer dans cet intervalle de deux ans jusqu'au commencement de la persécution. Il est vrai que l'on fait une difficulté au sujet des 3. Lettres de *Denis* d'Alexandrie, écrites au rapport d'*Eusébe* sur ce différend, & adressées au Pape S. *Xyste*, Successeur de Saint *Etienne* dont le Pontificat auroit été très-court, si S. *Etienne* ne fut mort qu'en 256. Cette difficulté peut embarrasser *Pearson*, & ceux qui prétendent que les disputes sur le Baptême en Orient ne furent qu'une suite de celles d'Afrique ; mais, dans le sentiment contraire du Pere *Maran*, on conçoit aisément que le Patriarche d'Alexandrie a pu n'être instruit du trouble des Eglises d'Afrique que longtems après sa naissance, & n'être à portée d'écrire à Rome sur ce sujet, que sous le Pontificat de Saint *Xyste*.

Quoiqu'il en soit, le 3e. Concile de

age sur la rebaptisation des Héré-
; fut encore plus Solemnel que les
précédens. On a encore les actes
Concile avec les suffrages des 87.
ıes dont il étoit composé. L'ou-
:e s'en fit le premier de Septem-
r la lecture des deux Lettres de
n à Saint Cyprien, & de la ré-
que celui-ci avoit faite à la pre-
des deux. Ensuite Saint Cyprien
discours fort vif à tous les Peres
blez : discours dont les *Donatis-*
ısoient déja du tems de Saint *Au-*
, & dont les Hérétiques ont abu-
uis pour combattre l'autorité du
Siége. Les Peres & les Théolo-
Catholiques qui ont parlé de ce
ırs préliminaire de Saint Cyprien,
ous bien éloignez d'admettre les
pes qu'il paroît y établir. Le P.
ndre parlant de ces paroles *ne-*
im quisquam nostrûm Episcopum se
iscoporum constituit, dit (i) que
int Cyprien avoit eu dessein d'y
prendre le Pape, l'Eglise ne l'a-
: jamais approuvé, parce que ces
:imes ne sont pas de JESUS-
RIST, mais de Saint Cyprien,

V. Differt. I. Sæc. Hist Eccl.
t. 1728.

„ c'eſt-à-dire, d'un homme irrité & „ en colere contre Saint *Etienne* „.

Ce fut après le 3ᵉ. Concile que S. Cyprien écrivit à *Firmilien* Evêque de *Ceſarée* en Cappadoce, en lui envoyant tout ce qu'il avoit écrit ſur le Baptême des Hérétiques, & peu après il reçut pour réponſe cette violente Lettre qui eſt la LXXVᵉ. Le Pere *Maran* penſe de cette réponſe *de Firmilien*, ce qu'en doit penſer tout bon Catholique. Seulement, pour excuſer l'Auteur, il dit qu'il eſt perſuadé que ce S. Evêque auroit lui-même effacé les invectives dont ſa Lettre eſt remplie, s'il s'étoit donné le loiſir de la relire. On pourroit dire avec de très ſçavans Critiques, que cette Lettre eſt ſuppoſée.

Avant la Perſécution de *Valérien* Saint Cyprien écrivit à l'Evêque *Cecilius* au ſujet d'un abus, qui s'étoit gliſſé dans quelques Villages d'Afrique, de ne ſe ſervir que d'eau dans le ſacrifice du matin; cette Lettre eſt la LXIIIᵉ. de cette Edition. Ce fut auſſi aux approches de cette perſécution que le S. compoſa ſon Traité pour exhorter les Chrétiens au Martyre à la Priere d'un certain *Fortunat* auſſi Evêque. Le Dia-

ere *Ponce* place cet Ouvrage après ceux de la *Patience*, du *Zéle*, & de *l'Envie* qui certainement furent composez pendant les disputes sur le Baptême.

Saint Cyprien fut une des premieres victimes de la Persécution sous *Valérien* & *Gallien*. Il confessa le nom de J. C. devant le Proconsul *Paterne* vers la fin du mois d'Août de l'année 257. Son exil à *Curubes* suivit de près sa Confession. Ce fut pendant cet exil qu'il écrivit sa LXXVII^e^. Lettre aux Confesseurs qui avoient été condamnez aux mines. On trouve parmi les Lettres de Saint Cyprien trois Lettres de ces mêmes Confesseurs, qui lui sont adressées, pour le remercier des secours qu'il leur avoit envoyez.

Galere Maxime Successeur du Proconsul *Paterne* rappella Saint Cyprien, de son exil : le Saint profita de son retour à Carthage pour s'instruire de ce qui se passoit à Rome ; il apprit le Martyre du Pape Saint *Xyste* & de plusieurs Diacres : il fit part de ces nouvelles à ses Collégues & écrivit à l'Evêque *Successus* la LXXXII^e^. *Lettre*. Ensuite ayant sçu qu'on devoit le conduire à *Utique*

où étoit le Proconſul il prit le parti de ſortir de Carthage ſecrettement; ce fut pendant cette retraite qu'il écrivit à ſon Egliſe ſa LXXXIII^e^. *Lettre* où il apporte pour raiſon de ſa fuite qu'il étoit plus convenable qu'un Evêque mourût à la vuë de ſon Peuple que dans une terre étrangere. En effet auſſi-tôt qu'il ſçut que le Proconſul étoit à Carthage, il y revint de lui-même, &, malgré les ſollicitations de ſes amis qui lui offroient une retraite, il attendit tranquillement les ordres du Tyran, qui le condamna à avoir la tête tranchée le 14. de Septembre de l'année 258.

On trouve dans cette Edition comme dans les autres, les Actes Proconſulaires du Martyre de Saint Cyprien, à la ſuite de ſa vie écrite par le Diacre Ponce.

Diſſertation ſur les deux Saints Cyprien l'un d'Antioche, & l'autre de Carthage.

Saint *Gregoire* de Nazianze a compoſé à la louange de Saint Cyprien, Evêque & Martyr de Carthage, un

discours entier qui embarrasse fort nos Critiques. Ce Pere de l'Eglise y fait un Portrait de ce Saint Martyr qui ne paroît guéres convenir à celui dont nous venons de parler. Les uns, comme l'Editeur d'Oxford, ont traité de fables tout ce qu'on dit sur la magie à laquelle il étoit adonné, sur les circonstances de sa conversion & le Martyre qu'il souffrit avec Sainte Justine : ils prétendent que tout cela n'a été inventé qu'après coup pour orner la vie du seul véritable Saint Cyprien, qui est celui dont nous avons les Ouvrages. L'Editeur des Œuvres de Saint *Gregoire* à la tête du discours sur Saint Cyprien, a mis une espece de Préface dans laquelle, pour résoudre la difficulté, il dit qu'on peut supposer qu'il y a eu deux Saints Martyrs du même nom, tous deux Citoyens & Evêques de Carthage, à l'un desquels convient le Portrait qu'en a tracé Saint *Gregoire*, & qui fut martyrisé pendant la Persécution de *Déce* : l'autre est celui qui souffrit le Martyre sous *Valérien* & *Gallien*; mais c'est sans aucune preuve qu'il propose sa conjecture.

Le P. *Maran* prend une autre route :

il ne fait point difficulté d'avoüer que Saint *Gregoire* a confondu deux Evêques du même nom, quoique fort differens pour le lieu de leur naissance, pour les circonstances particulieres de leur vie & de leur mort. L'un étoit Asiatique & l'autre Afriquain. L'Asiatique s'adonna quelque tems à la magie, & eut des liaisons avec sainte *Justine* qui furent l'occasion de sa conversion au Christianisme; il fut depuis Evêque d'une ville *d'Antioche* que le P. *Maran* place dans la *Phenicie* & qu'il pretend n'être pas la grande *Antioche* de *Syrie*. Le S. *Cyprien* d'Afrique ne fut Evêque de Carthage que long-tems après. Notre Auteur appuye son opinion, 1°. sur ce que l'Eglise fait séparément la Fête de deux Sts *Cyprien*; l'une le 16. de Septembre, & l'autre le 26. du même mois. 2°. sur le temoignage de *Photius*, qui fait mention dans sa Bibliotheque d'un Ouvrage en vers de l'Imperatrice *Eudozia*, dont la premiere partie contient la conversion de sainte *Justine* & de S. *Cyprien*; la seconde, la vie du même Saint avant sa conversion; & la troisiéme, le martyre du Saint

Evêque & de la Sainte 3°. sur trois anciens monumens qui sont parfaitement conformes à l'Ouvrage dont parle *Photius*, & qu'on trouve imprimez dans le tresor des *Anecdotes* de D. *Martene* & de D. *Durand*.

Dissertation sur les Libellatiques.

C'est encore un point de critique assès embarrassant que de fixer en quoi consistoit le crime des *Libellatiques*, dont on ne commence à parler dans nos Histoires qu'au III^e siécle, pendant la persecution de Déce.

L'opinion de *Rigault* & du Pere *Alexandre* sur ce point n'a aucun fondement; en effet auroit-ce été un crime de se redimer de la vexation; & pour n'être pas obligé de renoncer au Christianisme, pour n'être point inquiété, de se mettre sous la protection des Magistrats infidéles, qui moyennant une somme d'argent auroient donné un écrit servant de sauvegarde? C'est payer contribution aux ennemis.

L'Auteur des *Annales Cyprianiques* pretend que les *Libellatiques* avoient renoncé à J. C. par un acte public.

Saint *Augustin* dit qu'ils promettoient par écrit d'offrir de l'encens aux Idoles. *Baronius* soutient contre S. *Augustin* qu'ils ne donnoient aucun écrit, mais qu'ils en recevoient un. M. de *Tillemont* aussi bien que M. *Arnaud* pensent qu'ils faisoient l'un & l'autre. Cette diversité d'opinions entre les Sçavans a enhardi le P. *Maran* à proposer sur cela ses conjectures : Les voicy.

Le Crime des *Libellatiques* consistoit en ce qu'après avoir confessé devant les Magistrats qu'ils étoient Chrétiens, & qu'ils ne vouloient ni ne pouvoient sacrifier aux Idoles, ils souffroient cependant que ces mêmes Magistrats écrivissent sur les Registres publics leur nom parmi ceux qui avoient veritablement renoncé au Christianisme. Notre Auteur tire la preuve de son opinion. 1°. d'un passage du Livre de *l'exhortation au Martyre*, où S. *Cyprien* compare la faute des *Libellatiques* à celle qu'on conseilloit au genereux *Eleazar*. 2°. d'un autre passage de l'Epître LII^e à *Antonien*, qui fait voir que les *Libellatiques* avoient secrettement fait profession du Chris-

tianiſme devant le Magiſtrat & qu'ils n'avoient rien dit, ni écrit de contraire à cette Profeſſion : ils avoient ſeulement ſoüillé leur conſcience, dit S. *Cyprien* : ce ne pourroit donc être que par connivence à ce qu'on avoit écrit pour eux dans les Actes publics. Le paſſage de la *Lettre* du Clergé de Rome qui ſe trouve la XXXIe. parmi les Lettres de S. *Cyprien* dit la même choſe quoiqu'en differens termes.

Il y avoit deux ſortes de *Libellatiques* : les uns alloient eux mêmes trouver le Magiſtrat ; d'autres chargeoient quelqu'un de le faire pour eux. Pour ce qui eſt de l'écrit que recevoient des Magiſtrats les *Libellatiques*, il étoit bien different de ce qui ſe trouvoit dans les Actes publics ; ſans cela les *Libellatiques* auroient été bien plus coupables, & S. *Cyprien*, auſſi bien que le Clergé de Rome, n'auroit pas manqué de le leur reprocher. Il eſt probable que dans cet écrit, ſans aucun rapport à ce qui étoit dans les regiſtres publics, on deffendoit préciſément de les inquiéter ſur leur Religion.

Il y avoit des *Libellatiques* non ſeu-

lement en Afrique, mais encore en Italie, en Espagne. On ne sçait si les *Libellatiques* d'Egypte étoient comme ceux d'Afrique ; ce qu'en dit S. *Pierre* d'Alexandrie pourroit le faire croire. En un mot quelque sentiment qu'on prenne, il faut toûjours supposer, comme indubitable, que les *Libellatiques* étoient coupables, mais moins que ceux qui avoient sacrifié aux Idoles ou renoncé J.C. de bouche ou par écrit.

ARTICLE LXXXIX.

REMARQUES SUR L'ARTICLE XLI. des Memoires d'Avril dernier. Par le P. H. J.

Suite de l'Article LXXIX. du mois d'Août. 1728. pp. 1461.

AU reste, ainsi que la plûpart des Antiquaires, je ne crois pas que vous vous accommodiez de ces Généalogies sans aucune preuve, qui transmettent ces noms par succession depuis Commode jusques aux enfans de Constantin : & qui par consequent sont des noms de Familles, de ce qui paroît si bien être des

'tres d'honneur par la Dissertation, *nt nous venons de parler.* (du mois : Juin, 1714.)

Je l'avois méprisée, cette belle Dis- rtation, pour ses raisonnemens pi- 'yables, mais plus parce que j'y lisois ie dans les Généalogies que j'ai dres- es sur les Médailles, *je fais paroitre ie infinité d'Imperatrices supposées, & ? Princesses inconnuës aux Historiens.* Ine accusation si évidemment fausse i'avoit fait mépriser l'écrit entier. ourroit-il produire, de cette infinité 'Imperatrices qu'il dit que j'ai sup- osées, une seule dont on n'ait pas la lédaille ? Pour des Princesses incon- uës aux Historiens, Severine Femme 'Aurélien en est une ; Tranquilline mme du jeune Gordien, une autre: truscilla femme de Déce encore une itre. Les Sçavans n'ignorent pas que en puis nommer plusieurs, que l'on e connoît point par les Historiens, iais seulement par les Médailles. 'Auteur n'est-il pas agreable de trou- er étrange, que je suppose que tous s Empereurs & les Imperatrices, ont is des Peres & des Meres, des Ayeuls : des Ayeules, de même nom qu'eux

& elles ? Ces Meres & ses Ayeules, les Sœurs, les Nieces & les petites-Filles, ne sont pas pour cela Princesses, que lorsqu'elles vivent avec le Prince regnant, & qu'il veut bien leur en donner le rang.

Fait-on des Généalogies *sans preuve, sans titres, sans monument*, (car il parle ainsi :) quand on produit pour preuve les mêmes noms des Illustres Familles qui ont precedé, sur les Médaille des Princes du même rang, qui les ont suivis ? Si l'on trouvoit une Médaille ou monnoye de Loüis I. Duc de Bourbon, petit Fils de saint Loüis; toutes les Histoires fussent-elles fonduës, pourroit-on douter que la Maison Royale des Bourbons en descend ? PIVS FELIX est tout de même PIVS. est le surnom de Pompée, que son mariage avec la Fille de Metellus Pius l'obligea de prendre, comme j'ai déja dit : & MAGNVS est l'autre surnom, que le Senat lui avoit donné auparavant, au retour de sa Victoire en Afrique. C'est ce que Pline nous apprend. De là vient que sur ses Médailles il n'a point d'autre nom que ses deux surnoms, MAGNVS PIVS : Que le premier

de sa race qui soit parvenu à l'Empire, c'est Antonin, qui tenoit de Pompée le surnom de PIVS : Qu'un des petits-Fils de cet Antonin, Fils de l'Empereur Severe, eut à sa consecration le surnom de DIVO ANTONINO MAGNO, qui est l'autre surnom de Pompée; non pas un titre, que le Fils de Severe eût merité par ses beaux faits, préferablement à tant d'autres Empereurs ses predecesseurs; il ne l'a pas eu de son vivant : mais c'est qu'il falloit distinguer son Epitaphe de celui de son Ayeul, qui étoit DIVO ANTONINO PIO : par l'autre surnom de la Famille : mais surnom que personne n'avoit jugé necessaire pour marquer sa naissance: On n'avoit voulu employer pour cela, que le Fils même du Grand Pompée, nommé SEX. MAGNVS PIVS. *Pius* tout seul disoit plus : car sans déroger à l'ancienne noblesse des Pompées, qui descendoient de Numa Pompilius Roi des Romains, comme les Médailles de Pompée le démontrent, par Métellus Pius, les alliances du Grand Pompée remontoient jusqu'aux Scipions.

FELIX est de même le dernier sur-

nom de Commode. Ce Prince est le premier qui les ait pu joindre tous deux, étant petit-Fils d'Antonin Pie: & le Senat lui ayant donné ce surnom, à cause de la Victoire, dont j'ai parlé. N'est ce pas une preuve suffisante & demonstrative que tous ceux qui ont les mêmes surnoms & dans le même ordre, le tiennent de lui par leur origine?

Je dis, dans le même ordre. Ce sont les Grecs de Tarse, qui m'ont suggeré cette restriction. Sçachant bien que quelque heureux que fut l'Empereur Philippe, & descendant de même tige qu'Antonin Pie, il n'étoit pas toutesfois permis, à parler juste, de lui donner le titre d'Heureux après le surnom de Pie; de peur qu'on ne prît le titre d'Heureux, comme celui de Pie, pour un surnom hereditaire: ils ont mis sur un beau Médaillon que j'ai rapporté dans son Histoire; & que j'ai vu depuis cité dans le *Thesaurus Britannicus*, tome 1. page 272. ΦΙΛΙΠΠΟΝ ΕΥΤ. ΕΥΣ ΣΕΒ. *Philippum Felicem Pium Augustum:* Ils donnent à Philippe le Pere le titre particulier de Philippe l'Heureux; comme à Tra-

utrefois celui d'OPTIMVS, de
n le bon, avant tout autre tître,
même son dernier surnom, qui
VS.

Auteur de la Dissertation du mois
iin, 1714. pour prouver que
FELIX sont des tîtres d'honneur,
ı met après les noms propres, ap-
pour exemple ce qui est en usa-
rmi nous : sçavoir qu'on dit,
Haut, Très-Puissant, & Très-Ex-
t Prince, Loüis de Bourbon, Prin-
Condé, & Premier Prince du
Ces legendes, dit-il, commen-
ar de purs tîtres d'honneur. Oüi:
ce sont pures Epithétes, qui peu-
'arier, & peuvent être attribuées
atres qu'à des Princes du Sang.
Prince de Condé & *Premier Prin-*
Sang, ne sont pas de purs tîtres
neur, ou même de Fonction
;ere, comme seroit celui de Gé-
ssime des Armées du Roi : c'est
ssance qui les donne : comme
CAES. qui précede les noms &
ns sur les Médailles, & comme
ELIX qui les suit, dans les Prin-
ı Sang de Commode. Ainsi l'é-
e que cet Auteur apporte pour
se, fait contre lui.

Je n'ai pas prétendu
on le peut voir par l'ex
ai fait, que ces mots P
quent toûjours un I
Commode; en sorte q
jamais donnez à d'autr
dit seulement, qu'ils
qu'à très peu d'autres;
deux ou trois; & toûjo
niere, qui sert à confir
tous les autres ce sont n
res qui marquent la nai
sur quelques Médaille
Rois & Reines d'An
droit-on inferer de-là,
quoient pas sur les Mé
nes les descendans de P
mode, parce qu'ils ne l
sur celles-ci?

*Julia Femme de Septi
la premiere des Imperatr
trouvons les titres de P
Mari n'a pris le nom ou
qu'à sa huit ou neuviém
sance Tribunicienne, &
celui de* FELIX.

D'où vient cela, si
le Senat s'y seroit opp
voir donné à Commo

ditaire à ſes deſcendans ? S'il a pris
; comme un titre, que ne prenoit-
ı même tems celui de FELIX, du
ns à la huitiéme année de ſon Em-
, lorſqu'on mit ſur ſes Médailles
elles de ſon Fils, VICTORIAE
G. FEL. *Victoriæ Auguſtorum Feli-
ıæ.* ADVENTVI AVG. FELICISSI-
; FELICITAS PVBLICA : & ANN.
. SAECVLI FELICISSIMI ? A quoi
oit-il de ne ſe pas ſurnommer
x, après l'exemple de Commo-
ſi en ce tems-là il étoit permis de
dre ces noms dans le ſens d'un
le éloge ? Pour le ſurnom de PIVS,
verti il y a vingt ans, qu'il avoit
jue tems négligé de le prendre :
:quoi ? Parce qu'étant PIVS par ſa
:, Sœur de PERTINAX PIVS, on
›it que mettre PERT. c'étoit ſuffi-
nent ſe declarer PIVS. Dès qu'il
ît ſur les Médailles, & tous les
e ſon gouvernement, les ſurnoms
ERT. ou de PIVS s'y trouvent.
jui prouve invinciblement, que
eſt un ſurnom, comme PERTI-
. Depuis ſa huitiéme année, c'eſt-
:e, depuis la mort de Pertinax ſon
le, il n'eſt plus ordinairement que

SEVERVS PIVS & très-rarement on omet ce ſurnom, qui marquoit auſſi, outre ſon origine des PIVS, ſon alliance avec Marc Auréle, dont il étoit gendre; Alliance, dont il ſe fait honneur ſur ſes Médailles, pour aſſurer à ſon Fils Auréle Antonin Severe la ſucceſſion à l'Empire. Ce qui fait voir manifeſtement, que PIVS eſt un ſurnom hereditaire depuis Antonin Pie. On ne donne à Severe après ſa mort dans la belle Médaille de ſa conſécration, que le ſurnom de PIVS : DIVO SEPTIMIO SEVERO PIO. *Vaillant* cite cependant un Médaillon, où les deux ſurnoms, PIVS PERT. ſe trouvent, parce que le volume le comporte. PIVS avant PERTINAX eſt une démonſtration en grand bronze, que PIVS eſt auſſi-bien un ſurnom que PERTINAX. PIVS eſt ici le premier, & par tout ailleurs, parce qu'il eſt le premier parvenu à l'Empire. Et c'eſt par conſequent un ſurnom, du moins quand il eſt ſeul. En Grec PIVS ſe traduit plus ordinairement ΕΥϹΕΒΗϹ que ΠΙΟϹ. Mais ce n'en eſt pas moins un ſurnom, que dans *Peſcennius Niger Juſtus*, qui a gouverné en partie l'Em-

pire avec Severe trois ans, IVSTVS n'eſt point un éloge, mais un ſurnom; quoique les Grecs ſur ſes Médailles l'expriment par ΔΙΚαιος.

Julia jeune ne porta jamais que le nom de IVLIA AVGVSTA, *ou* IVLIA DOMNA AVGVSTA.... *elle eſt dans un âge plus avancé ſur celles, où l'on lui trouve les tîtres de* PIA FELIX. Eſt-ce qu'elle devint *Bonne* en vieilliſſant? Il y a à Rome chez un ami une Médaille de petit bronze: IVLIA PIA FELIX AVG. Au revers, FORT. RED. TR. POT. III. COS. II. C'eſt la troiſiéme année de Severe: n'étoit-elle pas jeune alors? Elle étoit PIA par ſa naiſſance; je l'ai fait voir il y a long-tems. Et la Médaille Greçque, que j'ai citée du Cabinet du Roi, ΙΟΥΛΙΑ ΠΙΑ ΑΥΓΟΥϹΤΑ, écrivant ΠΙΑ, & non pas ΕΥϹΕΒΗϹ: fut-elle ſeule? n'eſt-elle pas une preuve démonſtrative, que c'eſt un ſurnom, auſſi-bien que dans les Médailles de ſon mari l'Empereur Severe, ϹΕΥΗΡΟϹ ΠΕΙΟϹ? Et ſi PIVS eſt un ſurnom dans Severe, pour deſcendre d'un PIVS comme Antonin, & pour être gendre de Marc Auréle Pie, pourquoi FELIX n'en ſera-

t'il pas un aussi dans Commode & ses Descendans ? Il y a bien des années que j'ai dit tout cela en Latin : faut-il que je le repete en François pour le faire entendre ?

Dans Julia Domna, qui ne descendoit pas de Commode, Felix n'est qu'un éloge, par lequel on dit qu'elle est heureuse d'avoir un mari Empereur & deux enfans jeunes Cesars ; heureuse encore ensuite, de les voir tous deux Augustes ; bonheur qu'aucune Imperatrice avant elle n'avoit eu : heureuse enfin de les voir parfaitement & constamment unis ensemble quoiqu'ils fussent fils d'un même Pere, & non pas d'une même Mere ? C'est ce que témoigne la Médaille de ces deux Augustes, CONCORDIA FELIX : & une autre, CONCORDIA PERPETUA : Monumens *authentiques*, qui démentent l'Histoire. Mais le titre de Felix dans Julia Domna étoit sans conséquence ; n'étant pas donné comme un surnom, qu'elle pût transmettre à son fils Geta. Il ne l'eut jamais : il a toûjours eu le surnom de Pius, comme son Pere & sa Mere : & n'a jamais eu celui de Felix.

Septembre 1728.

Severe, Mari de Julia, ne le prit ja-
nais aussi : il eut choqué le Senat, &
a Famille de Commode à qui le Se-
nat avoit donné ce surnom en propre
pour être héréditaire aux Enfans, fils
& fille, que Commode avoit laissez en
mourant, comme les Médailles nous
l'apprennent. Il eut choqué l'Empe-
reur Clodius Septimius Albinus son
parent, qui, les trois premieres années
de Severe, avoit gouverné en partie
l'Empire avec lui : & qui étoit Tuteur
des enfans de Commode, comme me
l'a appris une belle Médaille fourrée,
qui est chez M. l'Abbé Fauvel, &
dont j'ai l'empreinte.

*Aureste, le nom de Domna me fait ve-
nir une idée. Suétone dit, qu'Auguste
rejetta le nom de* Dominus *:..... Se-
vere l'ayant épousée, à ce que nous ap-
prend Spartianus, parce qu'elle devoit
par son horoscope épouser un Roi, ou plû-
tôt un Souverain.*

Spartien a dit une sottise, en disant
regi : pour corriger l'horoscope, en
est-elle moins frivole ? Les Romains
n'ont point eu de Roi depuis l'établis-
sement de la Republique : quoique
pour dire *Imperante*, les Grecs de Cios

le *Peuple* qui *lui attribuë son*
sans l'appeller Felix.

Il souffrit apparemment, q
mains lui donnassent le nom de
qui marque la puissance Souver

Il n'y a nulle apparence à
Il faut citer un Dictionnaire
que *Domna* signifie la puissa
veraine. Domna est ici un su
Famille Latine; de laquelle es
gistrat, sur un Médaillon
l'Empereur Severe même; dan
seum Pisanum. ΕΠΙ ΣΤΡΑΤΗ
ΜΟΥ ΔΟΜΝΟΥ. ΚΕΡΕΤΑΠΕ
Domnus étoit fils d'une Dom
paremment tante de la Julia
de Severe; puisqu'il est conten

congratule la Princesse, de ce que l'Empereur son mari a remporté une victoire dès la seconde année de son Gouvernement.

Page 629. *L'on voit sur une Médaille du Cabinet de son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine, d'un côté la tête de Severe, & celle de Julie, en regard : & la legende,* FELICITAS PUBLICA : *& au revers les têtes de Caracalla & de Geta ; & pour legende,* CONCORDIA PERPETUA. *Depuis le commencement de l'Empire jusqu'à Julien l'Apostat, je ne connois point d'exemples d'une Médaille, qui ne porte point le nom de l'Empereur qui l'a fait fraper : encore celles de Julien portent bien ses traits : mais il y est sous la figure de quelque divinité.* Nous le verrons bien-tôt se dédire, & rétracter lui-même cette proposition, dont il a senti la fausseté trop tard.

Ici ce sont les têtes de Severe & de Julie ; & ce sont eux ensemble, qui font la felicité publique : l'égalité est entre l'Empereur & elle. La Médaille ne met pas d'égalité entre les deux sexes : cela revolteroit encore aujourd'hui. Les deux inscriptions ne font ici qu'un sens ; sçavoir : Que la felicité publique vient

du bon accord de toute la Famille Auguste.

Page 630. 631. & 632. Il produit quatre Médailles : La premiere, JULIA DOMNA AUG. Au revers, LIBERAL. AUG. La seconde JULIA AUGUSTA : au revers, LIBERAL. AUG. II. La troisiéme, de même ; au revers, AEQUITATI PUBLICAE, & le Type des trois monnoyes. *J'avouë*, poursuit-il, *que ce revers se trouve aux Médailles de Julia Paula, d'Aquilia Severa, de Julia Mæsa, de Salonine..... Vaillant en cite une d'argent avec* MONETA AUG. (c'est la quatriéme :) *Julie à donc fait fraper de la monnoye : elle en a donc eu la puissance.*

Que la Princesse ait contribué à la liberalité du Prince, que les deux premierés Médailles préconisent ; est-ce une marque de Souveraine Puissance? Cette Inscription signifie seulement, qu'on felicite l'Imperatrice d'avoir un Mari si liberal envers le Peuple Romain. MONETA AUG. (il y a longtems que je l'ai dit) ne signifie pas de la monnoye frapée par l'ordre du Prince, encore moins de la Princesse. Il signifie la Cour de la monnoye,

: les Officiers étoient mis par le
ce, & faisoient battre monnoyes
lédailles à leur profit, en même
; qu'ils le faisoient à l'honneur du
ce & de sa Maison. De là vient
les trois Déesses, qui representent
rois métaux, se trouvent sur l'ar-
: & le bronze. Et que depuis Dioc
en sur tout, & Maxence, qui a auss
s Médailles avec la même Inscrip-
& le même symbole; le plus grand
ibre des Médailles, avant le nom
Prince, ne met que D. N. *Domi-
noster.* Preuve visible, que ce n'est
le Prince qui les faisoit fraper.
le Roi ne mettroit pas sur sa mon-
e, *Notre Maître & Seigneur Louis.*
n AEQUITATI PUBLICAE ne veut
autre chose; si non que la Cour
a monnoye, qui est representée
:e grand bronze, travaille à ce que
ublic soit assuré du poids égal &
: de la monnoye. Ainsi Julie n'a
ais fait fraper de monnoye, com-
in l'avance ici; & n'en a jamais eu
uissance.
*'aillant cite encore une Médaille de
e, au revers de laquelle on lit* VICT.
ERNA. *Je ne crois pas qu'elle se soit*

publique Romaine, est une
VICTORIA AETERNA n'e
Victoire que Severe & son f
terent sur les Parthes, qui
Médailles, VICT. PART. M
fait donner à l'un & à l'autre
PART. MAX. *Parthicus Max*
toire, disoit-on, dont le fru
à perpetuité.

Voici qu'elle est donc moni
se persuadé que sa femme avoi
à son élevation à l'Empire pa
cope, qui lui promettoit un M
rain. Ne diroit-on pas ave
probabilité au contraire, q
tion de Severe a contribué
cope de Julie sa femme? Et q
[illegible] donne le titre d'*Im*

Lorsqu'il passa en Angleterre avec son s., il s'éloignoit extrêmement des Pronces d'Orient. Il laissa Julie à Rome ur gouverner les Provinces, dont il se ouvoit trop éloigné pour y pouvoir donr ses soins. Certainement ni les Méilles ni les Histoires ne donnent point tte *idée* là : le Senat gouvernoit toûurs, soit que le Prince fut à Rome ; i qu'il n'y fut pas.

Page 633. JULIA PIA FELIX AUG. *Au revers*, MAT. AUGG. MAT. SEN. AT. PAT. *Severe ne donna la puissance ibunicienne à Geta, qu'en partant pour Grande Bretagne.* L'Empereur ne onnoit pas la Puissance Tribunicien: c'étoit le Senat & le Peuple, qui donit aux Cesars-mêmes le pouvoir de iredes loix dans Rome, & autres Vil Latines, pour la police, ausquelles le ribun du Peuple ne pourroit s'oppo. C'étoit une Dictature perpetuelle, ii se renouvelloit tous les ans, sans oir le nom odieux de Dictateur.

Nous la voyons enfin sur la Médaille, lere de la Patrie; ce que l'on ne voit a nulautre qu'elle; excepté la premiere Imratrice, s'il faut l'appeller ainsi; je ux dire Livia femme d'Auguste; qui

dans une belle médaille de grand bronze, qui est chez le Roi, est appellée AUGUSTA MATER PATRIAE, tout au long. Je l'ai citée il y a vingt ans. Si Julia Domna est Mere de la Patrie, elle n'est donc pas Syrienne comme Spartien l'a Imaginé. Mere du Senat, Mere de la Patrie; cela s'entend de la bonté & de l'affabilité avec laquelle elle recevoit les Senateurs, comme feroit une bonne Mere; & du soin qu'elle prenoit de procurer le bien du Peuple par son crédit sur l'esprit de ses deux Fils. L'affabilité, la maniére douce & honnête de parler aux gens & de les entendre, étoit son caractere: la nature l'avoit ainsi formée: c'est le sens de ces legendes qui sont sur ses Médailles en or chez le Roi: VENUS GENETRIX. & VENERI GENETRICI.

On donnera la suite de ces remarques le mois prochain.

Article XC.

'RAITEZ PHILOSOPHIQUES & Pratiques d'Eloquence & de Poësie, contenant des exemples de chaque sorte de Piéce d'Eloquence & de Poësie, suivis de Réflexions Critiques, avec une Notice des Auteurs les plus renommez, qui en ont traité. Par le P. Buffier de la Compagnie de Jesus. A Paris. Chez Nicolas le Clerc, ruë de la vieille Bouclerie, Jean Muzier, Quai des Augustins; Claude Thibout, Place de Cambrai, & se trouvent aussi à Lion chès Claude Plaignard, Ruë merciere, au Grand Hercule. In 12. Traité d'Eloquence pp. 270. Traité de Poësie pp. 336.

ON semble d'abord prendre à tâche de faire bien connoître la na- ıre de l'Eloquence. L'Auteur la fait ɔnsister uniquement dans le *talent de ıire sur l'ame des autres, par l'usage ; la parole, l'impression de sentiment ı de mouvement que nous prétendons.* C'est sur quoi il marque la diffé- nce entre ce qui paroît souvent

Eloquence, d'avec ce qui l'eſt en effet.

Un Prédicateur, ou un Avocat, ſelon lui, peut s'attirer de l'applaudiſſement, par un diſcours où il ſe trouvera des traits ingénieux, des réfléxions délicates, des comparaiſons juſtes & nouvelles; ſans que néanmoins il ſe trouve dans ſon diſcours une vraye Eloquence; Pourquoi? Parce qu'il n'a point fait dans l'ame de ſes Auditeurs l'impreſſion de ſentiment qu'il prétendoit, & qu'il devoit prétendre. Un Orateur de ce Caractere, dit notre Auteur, eſt *diſert*, mais non pas éloquent. L'Orateur diſert, dit-il enſuite, a pour fin le diſcours-même, & l'applaudiſſement qui en revient: L'Orateur éloquent employe le Diſcours, non pour l'applaudiſſement, mais pour former dans ſes Auditeurs des ſentimens & des diſpoſitions, telles que l'exige l'importance de ſon ſujet. Les Panégyriques, ajoûte-t-on, comportent plus que d'autres le caractere de *diſert*; néanmoins ils doivent tendre à exciter de l'eſtime, non pour l'eſprit de celui qui louë, mais pour le mérite de celui qui eſt loüé. Il en eſt

à peu près de même des autres Discours, qui sont plûtôt de parade que de nécessité.

Mais en quoi consiste le *stile disert*? c'est, dit le P. *Buffier*, *dans un choix & un arrangement recherché de mots & de pensées*, où les *pensées tirées de trop loin sont en quelque sorte assujetties aux mots*. Leur caractere le plus marqué est de disparoître, quand on les veut exprimer en d'autres termes, ou traduire dans un autre Langue. La vraye Eloquence néanmoins employe quelquefois le stile disert; quand il ne nuit point à son but essentiel, comme on le voit dans Pline le Jeune, & dans M. Flechier, qui en usoient pour s'accommoder au goût de leurs Auditeurs; car sur ce point, les goûts ont quelquefois paru différens, & ont même été l'occasion d'une espece de Schisme parmi les Sçavans; les uns ayant trouvé trop unis les Panégyriques de Ciceron, ou ceux du P. Bourdalouë, les autres ayant trouvé trop brillans ceux de Pline le Jeune, & de M. Flechier. Il est certain que l'attention étant quelquefois réveillée par des traits du Stile disert, la vraye Elo-

quence en peut uſer ; pourvû que l'uſage en ſoit modéré, & qu'il ne détourne point l'eſprit du fond des choſes que doit faire ſentir l'Orateur.

Après cette diſcuſſion particuliere ſur le caractere d'un Diſcours & d'un ſtile *diſert*, l'Auteur revient à la nature de la vraye Eloquence, laquelle, ſelon lui, tire peu de ſecours des Regles ordinaires ; en ſorte qu'elle dépend pour le moins autant du génie, que la Poëſie : & ſi le génie, ajoûte-t-on, ſe montre plus fréquemment dans nos Poëtes, que dans nos Orateurs ; c'eſt que, ſelon la remarque de Ciceron, il eſt plus rare & plus difficile de trouver d'excellens Orateurs, que d'excellens Poëtes. Par-là, ſelon le P. Buffier, on ne s'en doit pas tenir à l'Axiome, *naſcimur Poetæ, fimus Oratores*. L'Art & es Régles données ſi fréquemment pour l'Eloquence, n'ont jamais ſervi à faire un homme plus éloquent, que l'Art & les Regles de la Poëſie à former un Poëte. L'une & l'autre de ces facultez ne tirent guéres du ſecours, que de la lecture & du fréquent uſage des Orateurs & des Poëtes excellens ; & du ſoin de s'exercer à compoſer ; ſur

tout quand un ami, ou un Maître habile, corrige ou fait corriger les endroits où l'on auroit moins réussi..

Le Principe de l'Auteur sur l'insuffisance des Régles ordinaires d'Eloquence, est qu'elles ne peuventêtre que générales & vagues. Elles sont vrayes en elles-mêmes, mais inutiles dans la pratique; par la quantité infinie de circonstances, où elles doivent avoir des applications particulieres, dont il est impossible d'indiquer le detail. Ainsi, dit le P. Buffier, compter d'y réussir par le moyen des regles, c'est comme si avec une Carte Géographique de la France en général, on croyoit pouvoir connoître les chemins & les sentiers particuliers des Campagnes, des Villages, & des Hameaux du Royaume. C'est ce qu'il expose à l'égard des régles ordinaires, touchant les parties principales du Discours, telles que l'Exorde, la Narration, la Confirmation, la Contention, & la Peroraison. Il entre sur tout cela en des particularitez capables de faire plaisir à ceux-mêmes qui ne seroient pas de son opinion.

Il observe une chose qui pourroit

bien être vraye, au sujet de la *Narration* : c'est que les régles ne la devroient pas mettre généralement pour la seconde partie du Discours, puisque la plûpart des discours n'ayant aucun fait à exposer, n'ont point de *narration*, & n'en doivent point avoir. si l'on cherche pourquoi on l'a mise dans les régles communes de la Rhétorique; c'est que l'Auteur de ces régles supposant, avec raison, que Ciceron a été un des plus grands Orateurs du monde; il s'est imaginé sans raison, que toute les pieces d'Eloquence devoient être dressées sur leur modéle: mais il n'a pas fait attention que c'étoient des Plaidoyers, sur des faits, qu'il s'agissoit d'exposer; ce qui ne se trouve point dans les discours ordinaires, comme les Sermons, les Panégyriques, & autres, où la narration n'est guéres distinguée de l'Exorde où l'on expose le sujet qu'il s'agit de traiter. L'Auteur insinuë encore, qu'on ne peut donner de justes régles pour la partie du discours, appellée dans les préceptes ordinaires *Contention* ou *Mouvement*, qui doit être répanduë en divers endroits avec plus ou moins

ce, selon que les aménent les di-
ours donnez au sujet. Ce seroit
ouvement de passion assez plai-
ent excité, que celui qu'on pla-
, sans voir si la place qu'on lui
, le comporte; & comment, &
à quel point elle le comporte:
régle ressembleroit à celle qu'on
eroit aux gens pour se mettre en
e.

uchant les *Figures de Rhetorique*,
eur observe que ce sont des tours
urels à tout Discours humain,
l'Art ne sçait qu'y prêter des
, pour faire souvenir que leur
té sert à en mettre dans le Dis-
, ce qui se présente comme de
ême à tout homme qui n'a pas
imagination froide. Il est cepen-
cinq ou six de ces figures qui meri-
ne attention particuliére par leur
tere & leur usage, & on les mar-
ici.

ais une figure, qui paroît la favo-
le l'Auteur, dans laquelle même,
lui, consiste proprement l'Elo-
ce; c'est l'*Exposition*, qui fait
une même proposition, par tous
urs & les faces différentes dont

elle est susceptible. Il en apporte des exemples : Il juge que c'est par-là uniquement, qu'on trouve le secret de faire une juste *Amplification*. Car si le sujet est capable de faire impression sur l'esprit, & qu'il ne le fasse pas, c'est qu'il n'est pas vû dans tous ses jours ; & c'est l'exposition qui produit cet effet. Au reste elle entre dans toutes les autres figures particulieres, pour se revêtir, selon les diverses occasions, de leurs divers tours ; c'est ce qu'on montre encore ici par des exemples.

Pour la maniere d'employer l'*exposition*, on n'y peut guéres marquer de régles ; si ce n'est de proportionner ce que l'on dit à la capacité, à l'état, & à la disposition des personnes à qui l'on parle. Une même vérité de l'Evangile doit s'exposer aux personnes de la Cour & à des Païsans ; mais aux premiers, sous un tour fin & élevé, qui ne produiroit nul effet sur le Peuple de la Campagne, pour lequel il faut en quelque sorte *épaissir* ce que l'on dit, afin de le lui rendre sensible. Ainsi on pourroit dire aux uns, que *l'amour propre vous remplisse tant qu'il*

us plaira, de l'idée de votre propre cellence, plus vous concevrez que us êtes quelque chose de grand & d'imtant, plus vous concevrez l'importce de servir Dieu, pour lequel vous s uniquement fait ce que vous êtes. ı pourroit dire à des gens de la Camgne, avec un tour grossier peute, mais plus utile par rapport à eux: *ne bête de charge destinée à vous ser-, étoit si indomptable, qu'elle refusât vous rendre aucun service; n'aimez-vous pas autant la tuer que de la trrir à vos dépens. Il en est ainsi de ıs qui êtes destiné uniquement à servir eu; si vous ne le faites, vous ne mé'z plus de vivre.* Quelques-uns rederoient ces deux tours comme des ɔses différentes; c'est néanmoins e même vérité, qui est *l'importance servir Dieu, pour lequel nous sommes 's.* La véritable Eloquence ne dégne pas des expressions populai-, quand elles servent à son but, qui d'imprimer le sentiment qu'elle tend. Il s'ensuit des principes de uteur une sorte de Paradoxe, qui mmoins a sa verité & son usage: stque l'Eloquence consiste souvent

Partie, ce que l'on doit
les especes particuliere
Dans un Plaidoyer, c
paroit meilleur que c
bord & sans circuit, qu
sonne & la cause dont i
point juste de la contes
cat doit montrer ensuite
droit de sa partie, sans
ou laisser quitter aux Ju
gressions quelques bril
soient, la vuë de ce qui
de la cause. Après quoi
les raisons du Parti co
en les déguisant, ce
espéce de supercherie,
du mépris de l'Orateur

détaillées : il n'eſt pas pour les longs Exordes ; & il voudroit que ſur le modéle des ſermons du P. *Cheminais*, on ſupprimât tout ce qui ne ſert point à indiquer le fonds du ſujet ; en ſorte que l'Exorde fût, pour ainſi dire, le plus court chemin du Texte Sacré, que l'on cite d'abord, à la diviſion qui fait le fonds du Diſcours. A cette occaſion, le P. *Buffier* fait une réfléxion aſſez naturelle, ſur la pratique de beaucoup de Prédicateurs ſuperficiels, & ſur tout des Commençans. Ils ne s'occupent d'abord, qu'à chercher une Diviſion ; mais ſans avoir encore préſente à l'eſprit l'étenduë de la matiere qu'ils ont à traiter ; c'eſt-à dire » qu'ils diviſent avant que d'a- » voir rien à diviſer. Ils font le parta- » ge des choſes qui ne ſubſiſtent point » encore par rapport à eux, puiſqu'ils ne les connoiſſent pas ». Il faut donc qu'un Orateur ramaſſe d'abord les matériaux de ſon Diſcours ; qu'il s'en rempliſſe l'eſprit ; & alors les choſes s'arrangeant peu à peu dans ſa tête, lui fourniront une juſte diviſion ; & même des ſous-diviſions de chaque partie, qui le conduiront naturelle-

ment dans toute la ſuite de ſon Diſcours. L'Auteur ajoûte pluſieurs autres Réflexions, qui peuvent être d'uſage pour la pratique.

Elles deviennent encore plus ſenſibles par les Obſervations critiques, qu'il met à la fin de chacune des Piéces d'Eloquence, dont il apporte l'exemple; comme de Plaidoyers anciens & modernes, de Sermons, de Morale, de Panégyriques de Saints, d'Oraiſons Funebres, de Complimens. Sur le Plaidoyer de Perſée contre Demetrius, il obſerve que l'Exorde n'y contient que deux ou trois lignes, & qu'on n'y trouve point les parties appellées d'ordinaire *Narration & Confirmation*; parce que, comme il a marqué dans les principes; ſouvent dans un Diſcours il s'agit moins de prouver, que de rendre ſenſible ce qui eſt prouvé, ou ce que l'on ſçait d'ailleurs. Ainſi Perſée, au lieu de s'arrêter à prouver que ſon Frere avoit voulu l'aſſaſſiner, en venant chez lui; il entre d'abord dans une ſorte de mouvement, diſant à ſon pere: *falloit-il me laiſſer égorger, pour vous perſuader qu'il en avoit le deſſein.* Il ne paroît pas qu'on puiſſe donner

 une

ne meilleure pratique d'Eloquence, ue les réflexions qui s'appliquent insi à chaque partie d'un Discours, our observer comment on y peut ou bserver ou omettre les regles généales. On trouvera de semblables rélexions à la fin du Plaidoyer de M. *Patru* en faveur des Captifs de Barbaric, & à la fin des Sermons, & des utres Discours, au sujet desquels on entre en des détails, qui paroissent capables d'aider beaucoup les jeunes Orateurs.

Outre les Discours, dont on rapporte toute la suite, l'Auteur rapporte ncore des morceaux détachez de divers Orateurs, où il semble vouloir ustifier son principe général, que tout e secret de l'Eloquence consiste dans *'Exposition*, qui par ses divers traits nontre un objet dans toutes les faces & les jours, dont il est susceptible, our l'imprimer vivement & sensilement dans l'esprit.

Les Observations que l'Auteur fait la fin sur la *Rhétorique d'Aristote*, sur es *Ouvrages de Ciceron touchant l'Eloquence*, & sur l'*institution de l'Orateur* ar Quintilien, meritent de l'

tion. Il s'attache à ce que ces Traitez lui ont paru avoir de plus ou de moins parfait. Il les trouve en général dignes de la haute réputation de leurs Auteurs; mais il ne croit pas qu'ils aident beaucoup à la pratique de l'Eloquence: les maximes en paroissent d'ordinaire trop vagues: ce qui arrive peut-être parce qu'on ne les entend pas assez; particulierement Aristote; témoin ce qu'on lit dans la Traduction Françoise pag. 4. que d'*enseigner à faire les parties d'un Discours, c'est tendre à alterer l'esprit du Juge; que la Rhétorique consiste dans l'Artifice de la preuve, que cet artifice consiste à rendre un homme puissant en Enthymêmes.* Touchant Ciceron, on insinue que ses Traitez semblent plutôt écrits, pour occuper agréablement l'esprit au sujet de l'Eloquence, que pour en rien enseigner de particulier. Enfin Quintilien a embrassé dans son Ouvrage une grande étenduë de sujets utiles, qui ont rapport de près ou de loin, à ce qui peut servir pour un Orateur: mais ce qui occupe la moindre partie de l'Ouvrage est ce qui regarde directement l'Eloquence.

Septembre 1728.

ARTICLE LCI.

TRAITÉ DU JAUGEAGE, ou le Jaugeage reduit à des Principes généraux & géométriques, & à une pratique courte & facile. A Paris, chez Jombert. 1728.

L'Auteur, qui n'eſt pas nommé, eſt Géométre, & Géométre habile dans les nouveaux calculs qu'il manie fort bien. Son Ouvrage eſt complet, & allie la Théorie avec la Pratique, avec une parfaite ſubordination de celle-ci à celle-là. Car le Jaugeage, qui paroît une affaire de pure pratique, n'a pas laiſſé de mériter l'attention des Géométres les plus ſpéculatifs ; & notre Auteur l'a trouvé ſuſceptible d'une Géométrie aſſez haute.

Dans la premiére Partie, qui eſt théorique, il examine la nature, les dimenſions, la ſolidité des figures géométriques, auſquelles on peut rapporter celle d'un tonneau ; & de la nature de ces ſolides, il tire des Equations, qui, comparées entre elles, fourniſſent les Regles du Jaugeage. C'eſt la courbu-

prenant la différence des deux n
bres de la formule du Conoïde pa
lique, & l'ajoûtant à ce Conoïde ;
trouve précisément le Conoïde el
que qui ne differe du parabolique
de cet excès. Si l'on prenoit donc
quantité moindre, & qu'on l'ajoû
l'un, ou qu'on l'ôtât à l'autre ; on t
veroit quelqu'un des Conoïdes ir
médiaires plus ou moins rappro
de ces deux extrêmes. Or on peu
trouver autant qu'on voudra, en d
sant la différence susdite des deux
noïdes, par le nombre moins un,
Conoïdes moyens arithmétiqu
qu'on veut trouver, & ajoûtan
quotient, &c.

Pour ne laisser rien à désirer
cette théorie, l'Auteur trouve auss
Conoïdes intermédiaires entre le pa
bolique & le rectiligne. Enfin, p
rendre cette théorie usuelle, & déc
vrir les courbures particulieres des t
neaux de différentes fabriques, l'
teur ajoûte ce Problême. La capa
d'un tonneau, sa longueur, le diam
tre du Cercle à la Bonde, & le diam
tre de ses fonds étant connu ; trou
une formule générale qui exprim

quantité des parties de la ſurface du grand cercle, & la quantité de celles du petit, qui doivent former la baſe moyenne du Cylindre, auquel le tonneau ſe reduit.

Dans la ſeconde Partie, qui traite de la pratique, l'Auteur donne la deſcription d'une Baguette Pithométrique, d'un Compas Pithométrique, d'une jauge particuliere propre à déterminer en ſeptiers la capacité des tonneaux; & donne la méthode pour découvrir à quelle eſpece de tonneaux ſe rapportent ceux des différentes fabriques. Enfin il donne un Tarif pour le Jaugeage. Cet Ouvrage eſt curieux pour les Géométres, & utile pour les Artiſtes.

ARTICLE XCII.

INSTRUCTION GÉNÉRALE pour les Intéreſſez au Canal de Picardie. A Paris chez Pierre Simon, Imprimeur du Parlement. 1728. *In* 4°. *Brochure.*

CEtte Brochure contient toutes les Piéces qui peuvent mettre au

fait les Curieux sur le Canal qu'on va faire en Picardie.

1°. Une notice générale de tout le dispositif de ce Canal & des Opérations projettées.

2°. L'Edit du Roi, qui accorde la permission de le faire, & quelques autres Edits & Arrêts en conformité.

3°. Le Tarif général & détaillé des Droits du Roi, sur la Navigation de ce Canal.

4°. Le Traité fait entre les Sieurs *de Marcy*, *Crozat*, & autres intéressez dans cette affaire.

L'utilité générale des Canaux est reconnuë. Celui-ci, un des plus vastes qu'on ait entrepris, favorisera le Commerce du *Nord* avec la Partie *Meridionale*, la *Manche* avec la Méditerranée, & *Paris* en sera le Centre.

En effet la *Somme* passe par *S. Quentin*, *Ham*, *Péronne*, *Brai*, *Corbie*, *Amiens*, *Pequigny*, *Abbeville*, & *S. Valleri*, où elle se perd dans la Mer. Les Provinces Adjacentes sont le *Ponthieu*, le *Vimeux*, le *Boulonois*, le *Païs Conquis*, la *Flandre*, l'*Artois*, le *Cambresis*, le *Hainaut*. La Riviere *d'Oise* passe par *Guise*, *la Fere*, *Chaulni*, *Noyon*,

Compiegne, &c. Ces Rivieres en joignent beaucoup d'autres. Ainsi leur jonction & le projet de les rendre navigables, ne peut être qu'infiniment utile à tout le Royaume.

Les Ouvrages sont ouverts au mois de Mars de cette année 1728. La premiere operation, qui va à rendre l'Oise Navigable, commence à *Chaulni*, & s'étendra jusqu'à *Sissi*. On la nétoye, on l'élargit, on évite les détours par des Canaux tirez en droiture, on raccommode les Écluses, & on en fait quatre nouvelles. On compte un an & demi pour ces travaux.

La seconde Opération, qui demande le même tems, consiste en un Canal tiré de *l'Oise* à la *Somme* depuis *Sissi* jusqu'à *St Quentin*, distant de trois petites lieuës. Il aura 48. pieds de largeur sur six de profondeur.

La troisiéme Opération se réduira à rendre la *Somme* Navigable par tout où elle ne l'est pas; depuis *S. Quentin* jusqu'à *Amiens*, en passant par *Ham*, *Péronne*, *Brai*, *Corbie*, & depuis *Amiens* jusqu'à *Pe[illegible]gni*. On compte sur *cinq millions six cens quatre vingt-un mille huit cens livres* pour tous les frais de

ces trois Opérations. Les Sieurs *Ou-lery* & *Dumont* ci-devant Entrepreneurs du Canal de *Loin*; conduiront aussi celui-ci.

Article XCIII.

*LA RELIGION DES GAULOIS tirée des plus pures sources de l'Antiquité. Par le R. P. Dom*** Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur. Ouvrage enrichi de figures en taille douce. 2. voll. in 4°. A Paris, Chez Saugrain fils, Quai des Augustins.* 1727.

Suite de l'Article LXXX. au mois d'Août M. DCCXXVIII. pp. 1478.

LE second volume de cet Ouvrage est partagé en trois Livres dont le premier contient l'explication des bas reliefs d'une Colonne antique & de quelques monumens trouvez dans la Cathedrale de Paris. Le second Livre traite des Dieux Gaulois de la seconde Classe, & le troisiéme qui est le cinquiéme & le dernier de tout l'Ou-

vrage, rapporte les Mausolées ; les Tombeaux , les Urnes, les Inscriptions Sepulcrales , & tout ce qui regarde les Funerailles des Gaulois. Nous rendrons encore volontiers à l'Auteur la justice de dire, que tous les amateurs de l'antiquité doivent lui sçavoir gré du soin penible, qu'il a pris de rassembler de toutes parts, tout ce qui nous reste d'anciens Monunumens sur une matiere si intéressante, soit qu'on adopte les explications qu'il donne de ces Monumens, soit qu'on les rejette. Car si les conjectures de l'Auteur ne paroissent pas à tous les Lecteurs assez solidement appuyées, pour fonder quelque connoissance certaine, elles pourront du moins servir à parvenir quelque jour à un Systême plus vraisemblable. Il en est de la connoissance de l'antiquité comme de la Physique; c'est-à-dire qu'il n'est pas moins dangereux en matiere d'antiquité de hazarder un Systême sur un ou deux Monumens presque toûjours susceptibles de differentes explications, qu'il l'est en matiere de Physique d'établir un *S*ystême sur une ou deux experiences, dont

les causes peuvent être très differentes de celles qu'on imagine. Aussi voit-on souvent les plus fameux Antiquaires faire en ce genre des méprises aussi grossieres que les Peripateticiens en Physique ; & il y auroit dequoi en faire un beau Livre. Mais leurs méprises-mêmes servent quelquefois à decouvrir la verité, & le Public doit toûjours leur sçavoir gré des efforts qu'ils ont faits, & plus encore de la peine qu'ils ont prise de rassembler les anciens monumens ; puisque ce n'est que leur nombre & leur grand nombre, qui peut fonder quelque Systême raisonnable. Nous ne prétendons cependant pas appliquer ce que l'on vient de dire à l'Ouvrage dont nous parlons. Car l'Auteur également éclairé & modeste ne donne que pour conjecture ce qui n'est que conjecture, & si quelquefois il assure que ce qu'il devine est constant, ou du moins très probable, ce sont des expressions qui échapent quelquefois à un Auteur par un effet du desir qu'il a naturellement de faire adopter ses conjectures. Au reste la matiere est encore ici si vaste & si variée que nous

aurons de la peine à en rassembler seulement les principaux traits pour donner une idée suffisante de l'Ouvrage.

Le premier objet qui se presente, est une belle Colonne observée pour la premiere fois par M. de *Mautour*, auprès du village de Cussi à trois lieuës de Beaune. Cette Colonne qui a heureusement échapé au tems, a un pied-d'estal octogone, dont chaque face est chargée d'une figure de fort bon goût, tirant partie sur le Romain, partie sur le Gaulois. Les deux premieres figures représentent Minerve & Junon, toutes deux reconnoissables; l'une par son Casque orné d'une aigrette; l'autre par un Paon qui est à ses pieds. La troisiéme figure est peut-être celle de Jupiter, & à ce *peut-être* on en ajoûte encore un second, sçavoir que si c'est Jupiter, c'est peut-être le Taranis des Gaules, c'est-à-dire le Jupiter Tonnant des autres Nations; si pourtant il est vrai que Taranis soit Jupiter, ce qui n'est pas bien sûr. Voilà tout ce qu'on en peut dire. Mais il faut avoüer que l'explication que l'Auteur donne de la quatriéme figure est très ingénieuse, & paroît beaucoup plus heureuse,

C'est une Femme armée d'un Casque, qui de sa main droite donne à boire dans une patere à un Aigle, qu'elle soutient de la main gauche, & qui paroit s'élancer vers le vase. Cette Femme selon quelques Antiquaires, est Hebé Déesse de la jeunesse, & qui avant Ganimede fut chargée de verser à boire à Jupiter. Mais à cette explication qui n'a aucune vraisemblance dans la religion des Gaulois, l'Auteur en substituë une autre beaucoup plus naturelle & plus heureuse. Cette Statuë, selon lui, représente la victoire que les Gaulois honoroient d'un culte excessif sous le nom d'Andarte, Andraste, ou Andate. Nous ne rapporterons point ici les raisons de convenance qu'il y a entre cette figure & l'Andate des Gaulois; mais nous sommes persuadez qu'il seroit difficile de l'expliquer d'une maniere plus vraisemblable. La cinquiéme figure représente un jeune homme nud, coëffé d'une peau, & appuyé sur un bâton les jambes croisées. Ce seroit un Hercule à des yeux moins sçavans; mais c'est un Pluton Gaulois, selon notre Auteur, & cette explication n'est pas

dépourvuë de vraiſemblance : elle eſt du moins ſoutenuë par beaucoup d'érudition. La ſixiéme figure qui eſt ſelon quelques-uns une Venus inférieure ou *Libitine*, eſt ſelon l'Auteur, une Druideſſe &, ſelon d'autres ce ſera toute autre choſe ; car dès qu'on eſt reduit à deviner, chacun devine à ſa façon. La ſeptiéme figure n'eſt pas équivoque. C'eſt un Hercule bien caracteriſé, & l'Auteur prend de là occaſion d'expoſer en détail le Culte que les Gaulois rendoient à ce demi-Dieu, & l'origine de ce Culte. Car les Gaulois croyoient que Hercule étoit venu dans les Gaules, & que la grande quantité de pierres, qu'on voit dans cet endroit de Provence qu'on nomme *La Crau*, vient de ce que Hercule étant ſur le point d'être accablé par les Liguriens, Jupiter fit pleuvoir autour de lui une prodigieuſe quantité de pierres, avec leſquelles il défit entierement ſes ennemis. L'Auteur explique auſſi le Hercule *Macuſan*, le *Deuſonienſis*, le *Krutzman* de Straſbourg, & le Hercule Saxan de Lorraine. Mais ce détail merite d'être lû dans l'Ouvrage même. Enfin la derniere figure de

la Colonne représente selon l'Auteur un homme destiné à servir de victime selon l'usage de ces tems-là.

Le second Monument considerable qu'on examine, consiste en quelques pierres Sculpées, qu'on déterra en 1711. dans l'Eglise de Notre Dame de Paris, & qui ont déja exercé la sagacité & l'érudition de plusieurs Sçavans. Chacun d'eux y a trouvé une explication complette ; car un Antiquaire de profession n'aime point à demeurer court ; mais notre Auteur peu content de leurs conjectures sur plusieurs points, en donne de nouvelles, mêlées de notes grammaticales, de traits historiques & d'observations étymologiques. Un Dieu *Cernunnos* qui se trouve dans ce Monument, donne matiere à une longue Dissertation sur les Dieux *Cornus*, qui étoient honorez des Gaulois, & on examine si Bacchus étoit de ce nombre.

De-là l'Auteur passe à la seconde Classe des Dieux Gaulois. Vulcain y tient le premier rang, comme le Dieu qui presidoit aux ouvrages de métal. mais outre *Vulcanus*, on trouve encore dans quelques Monumens antiques

)ieu *Volianus*, qui embarraſſe les
'ans. Chacun l'explique comme
ut; & notre Auteur prétend que
leux Dieux ſont le même Vulcain,
: le nom alteré à produit *Volianus*.
, ſelon lui, *Vulcanus*. vient du Celte
as-Breton *poul* qui ſignifie *foſſe* ou
aiſe, ajoûte-t-il, mais ce n'eſt pas
noins dans le bas-Breton qu'on
: aujourd'hui) & de *Can* qui
fie *blanc de feu*, *candens* en Latin
: *poul can* vient *Vulcanus* ou *Volca-*
& de *Volcanus* vient *Volianus*. On
eut pas du moins nier que cette
iologie ne convienne aſſez bien
iot *Volcan*, qui ſignifie une foſſe
onde embraſée de feu qu'elle vo-
au dehors.
près Vulcain vient Bacchus qui
oit garde d'être oublié des Gau-
Ce Dieu étoit honoré par un Cul-
ut ſingulier ». Dans une petite
: ſituée à l'embouchure de la
ire, il y avoit un Temple de Bac-
ıs, où les femmes ſeules ſe con-
roient au ſervice de ce Dieu. Les
mmes ne mettoient jamais le
d dans l'Iſle, afin que ces fem-
s n'étant jamais diſtraites, par
pt. 1728.

» leur vûë, fussent uniquement occu-
» pées du soin des Mysteres dont elles
» étoient chargées ; seulement ve-
» noient-elles une fois tous les ans voir
» leurs maris pour en avoir des en-
» fans. Ce que ces femmes obser-
» voient de plus particulier, c'étoit
» qu'elles ne manquoient jamais cha-
» que année d'ôter & de remettre elles-
» mêmes en un même jour ; & avant
» que le Soleil fût couché, le toit du
» Temple qu'elles desservoient ; &
» comme en y travaillant elles célé-
» broient les Orgyes, & toutes ces ac-
» tions violentes qui étoient propres
» aux Bacchantes, il étoit rare que
» quelqu'une d'entre elles ne laissât
» tomber son fardeau. Alors toutes
» ses Compagnes croyoient faire un ac-
» te de religion de la mettre en pieces,
» quoi qu'elles eussent contribué à sa
» faute en se poussant les unes les au-
» tres. Denis Perigéte observe qu'elles
» étoient couronnées de Lierre, qu'el-
» les celebroient leurs mysteres pen-
» dant la nuit, & qu'elles le faisoient
» avec des clameurs qui passoient
» celles des Thraces & des Indiens ;
» qu'au reste elles étoient les plus qua-

» lifiées de la Nation ». Mais au lieu que dans les anciens Monumens, Bacchus eſt repréſenté jeune & rarement avec des Cornes, dans les Gaules il étoit preſque toûjours repreſenté en vieillard & avec des Cornes.

Nous paſſerons pour abreger ce que l'Auteur dit de deux buſtes qu'il ſoupçonne repréſenter le Dieu *Hymen*, & du vent de Biſe deïfié ſous le nom de *Circh* ou *Circius*, vent redoutable dans les Gaules, à qui l'Empereur Auguſte fit bâtir un Temple en conſequence d'un vœu qu'il lui avoit fait, dans la crainte que ce vent ne bouleverſât toutes les Gaules. Nous renvoyerons auſſi les Lecteurs à ce que l'Auteur raconte lui même du Culte de *Cybele*, de *Cerès*, de Proſerpine, & des *Cabires*. Mais ce qu'il dit de *Diane* merite ſur tout d'être lû. Cette Déeſſe étoit connuë des Gaulois & honorée ſous le nom de *Ardoina*. La forêt des Ardennes lui étoit conſacrée, & en prit le nom, ſi ce ne fût pas plûtôt la Déeſſe, qui prit le nom de la forêt. Car, ſelon l'Auteur, le nom d'Ardennes vient du Celtique *ar coët duen* qui ſignifie la forêt noire : au lieu de quoi on diſoit

pour abreger *ar duen*, la noire, en sous-entendant forêt ; & de *Arduen* est venu *Arduina*, *Arduena* & *Ardoina*. On peut encore faire dériver le nom d'*Arduina* du Celtique ou bas-Breton *Duin*, qui signifie gouffre d'eau & de l'article *ar* ; car il y avoit dans la forêt d'Ardennes plusieurs Lacs & Marais profonds, & c'étoit sur tout dans ces Lacs que les Gaulois honoroient Diane, avant qu'ils eussent l'usage de représenter les Dieux sous des figures sensibles ». On voit par-là combien se » trompent ceux qui pensent que le » nom d'*Ardoina* donné à Diane ve» noit des Sabins. Il faut dire au con» traire que le Culte d'Ardoina n'a été » connu dans la Sabine que parce que » *M. Quartinius* Gaulois de Reims » s'établit dans la Sabine ; où conti» nuant à rendre aux Dieux de ses » Peres le Culte dans lequel il avoit » été élevé, il porta les Sabins à ad» mettre ces Dieux étrangers & à les » adorer ». Ce fait est prouvé par un marbre que l'Auteur rapporte dans le premier volume.

» Les Ministres de Diane dans les » Gaules étoient des hommes. Dans

» la decadence du Paganisme, les Gau-
» lois celebroient les mysteres de cet-
» te Divinité avec des chants excessifs,
» & toutes les débauches que produi-
» soient l'amour & le vin. C'est du
» moins ce qu'ils pratiquoient sur la
» fin du sixiéme siécle sur une mon-
» tagne des Ardennes, qui est dans le
» Luxembourg à 4 petites lieuës d'I-
» voix, sur les confins de l'Archevêché
» de Trêves. Mais S. *Vulphilaicus*
» Lombard de nation mit fin aux abo-
» minations, qui se commettoient
» dans ces quartiers. Voici comme il
» s'y prit. Ce Saint pour ramener les
» Esprits, éleva de ses propres mains
» une Colonne tout proche d'une Sta-
» tuë de Diane, d'une grandeur énor-
» me qui étoit l'objet universel de la
» vénération de tout le Païs, & il fit
» sa demeure sur cette Colonne à l'e-
» xemple des Stylites d'Orient. La
» nouveauté de ce Spectacle frappa les
» Peuples, & le Saint en prit occasion
» de leur prêcher sur la vanité de l'I-
» dole. Dieu donna enfin tant de for-
» ce à ses paroles, qu'ils se rendirent,
» & le Saint les détermina à abbattre
» eux mêmes la Statuë. Quand on

„ voulut mettre la main à l'œuvre,
„ on n'en pût jamais venir à bout,
„ jusqu'à ce que le Saint ayant versé
„ bien des larmes devant Dieu & fait
„ d'ardentes prieres, le charme fut ôté,
„ la statuë renversée & mise en pié-
„ ces „.

Les Gaulois avoient encore une singuliere veneration pour la Lune. Cette Déesse étoit surtout honorée dans une petite Isle du Païs de Cornoüaille en basse-Bretagne, qu'on nomme encore aujourd'huy l'Isle de Sain. La Déesse y rendoit des Oracles. Des Femmes étoient chargées des Sacrifices & des Mysteres, au nombre de neuf, & elles gardoient toute la vie la virginité. Leur état & leur condition les faisoit passer pour être animées d'un genie tout particulier. Elles usoient de charmes pour exciter des tempêtes ; elles prenoient la figure des animaux qu'il leur plaisoit. Elles guerissoient les maladies, predisoient l'avenir. Du reste elles n'avoient d'autre nom que celui de l'Isle qu'elles habitoient, ou plûtôt l'Isle avoit pris le nom de *Sena* de celui qu'elles portoient. Ce que l'Auteur cite de Burchard sur les extravagan-

ces, où le Culte de la Lune portoit les Femmes Gauloises, ressemble parfaitement au Sabbat moderne de nos Sorciers. » Ces Femmes entêtées d'u-
» ne troupe de Démons transformez
» en Femmes & avec lesquelles elles
» s'associoient, alloient durant la
» nuit montées sur des bêtes faire des
» courses dans les airs, ayant à leur
» tête Diane qu'on appelloit encore
» *Herodias*, & *Bensozia*, dont il fal-
» loit dépendre sans réserve, & lui
» obéïr aveuglément. La Troupe ou
» Société se nommoit *Holda*. Les
» Femmes toutes couchées qu'elles
» étoient à coté de leurs maris, sor-
» toient les portes fermées, s'élevoient
» dans les nuës, tuoient sans le secours
» d'aucunes armes visibles des hom-
» mes baptisez & rachetez du Sang de
» Jesus-Christ; faisoient cuire leur
» chairs & les mangeoient; ouvroient
» leur corps, en arrachoient le cœur,
» à la place duquel elles substituoient
» de la paille, du bois ou autre cho-
» se; mangeoient ce cœur & faisoient
» revivre ce corps comme auparavant.
» Ces courses étoient quelquefois en-
» treprises pour aller livrer des com-

Nonobstant cela elles étoien
de considération, que tout
mes de qualité se piquoien
On comptoit dans ce non
femme du Roi de Turinge
Tyran Magnence. Gregoir
en parle sous le nom de *Pyt*
thonisses. Les Capitulaires d
gobert de l'an 630. les app
ou *Herbaria*. Ceux de Ch
de l'an 798. ne leur donne
de *Striæ*, & suppofent qu'
geoient des hommes. Elles
core appellées *Genichniales*.
aussi ce mot dans Hincmar
avec celui de *Lamies*. Dans
re de Ducange il est parlé d
de femmes appellées *Lam*

les Enfans des berceaux, allumoient les chandelles & tourmentoient quelquefois les personnes qui réposoient. L'opinion que ces femmes se repaissoient de chair humaine, étoit déja établie du tems de Plaute, comme il paroît par les vers que l'Auteur en rapporte.

La Déesse de l'Isle de *Sain* qui étoit la Lune étoit aussi la même que celle que les Gaulois appelloient *Nehalennia*, & tous les Lecteurs qui voudront lire l'Ouvrage dont nous ne donnons qu'un extrait fort superficiel, conviendront que ce point y est traité avec beaucoup d'érudition & de vraisemblance.

L'Auteur donne ensuite l'éxplication de diverses autres Divinitez, dont on a déterré des monuments en différens endroits des Gaules. On y trouve une *Onuava*, ou Venus céleste, sous une figure tout a fait extraordinaire. On y voit une *Derceto*, dont tout le corps étoit poisson à l'éxception de la tête. Diodore de Sicile raconte ainsi d'après les Syriens, l'origine de cette Divinité. Venus irritée contre *Derceto* lui avoit inspiré de l'amour pour un de ses Sacrificateurs. Elle en eut une

fille ; mais ayant conçû de l'horreur de son crime, elle tua son Amant, & exposa son fruit qui fut pourtant sauvé par des colombes. Après quoi *Derceto* accablée de douleur & de confusion se precipita dans un lac, où son corps fut metamorphosé en poisson. Dès-lors les Syriens se firent une religion de s'abstenir de poissons, parce qu'ils les régardoient comme des Dieux.

Après ces Divinités viennent le *Dagon* des Philistins, l'*Atargatis* des Pheniciens, la *Salambas* des Babyloniens, qui étoit apparemment la même Divinité qu'ils honoroient sous le nom d'*Oannes* au rapport de Berose. Tout son corps étoit poisson excepté les pieds, qui naissoient de sa longue queuë. Ce Monstre, disoit on, se rendoit tous les jours de la Mer rouge à Babylone, d'où il ne se retiroit que le soir ; & comme il avoit une voix humaine, il s'en servoit pour apprendre aux hommes toutes sortes d'Arts & de Sciences ; l'écriture, l'Agriculture, l'Architecture, la Politique & tout ce qui appartient à la vie civile. Berose ajoûte qu'on conservoit son portrait encore de son tems. Hellidius dit à peu-près la même cho-

se d'un autre Monstre qu'on nommoit *Oen*, & qui avoit enseigné les Lettres & l'Astronomie. Sans doute ces prétendus Monstres avoient été des hommes, & ce qui avoit donné lieu à la fable du corps de poisson, c'est que ces hommes se servoient apparemment pour se couvrir de la peau de quelque Monstre Marin. Il est encore assez vraisemblable que l'*Onuava* des Gaules n'étoit autre chose que l'*Oannes* & l'*Oen* de l'Orient.

La Déesse *Isis* fait aussi le sujet d'un grand Chapitre; & ce qui y a donné occasion, c'est un discours d'un Académicien, qui a avancé que cette Déesse étoit inconnuë aux Parisiens & qu'ils ne l'avoient jamais adorée. On démontre le contraire dans ce Chapitre par des autoritez & des raisons si convainquantes, qu'on est étonné que l'Académicien qui est habile Antiquaire, ait pû avancer un tel Paradoxe. En effet les inscriptions trouvées à Nîmes, en Flandre & à Soissons ne laissent aucun lieu de douter du culte, que l'on rendoit à *Isis* dans les Gaules; & par consequent à Paris. Une démonstration sans réplique, c'est une Statuë

une femme à genoux devan
tenant une touffée de chande
& deplorant quelque perte
avenuë, & interrogée ce qu'
répondit que des Ecoliers au
lui avoient donné ce Conse
du Breüil Religieux de l
baye qui rapporte ce fait
tiquitez de Paris. On sç
que la Ville de Melun q
une petite journée de Paris
pelloit de tout tems *melo*
tant depuis César consac
d'Isis, s'appella *Iseos* ou *Is*
servoit encore ce nom à
Siécle; & Abbon Religie
Germain, qui composa d
[illegible]

Isia, dont elle étoit la rivale pour le Culte d'*Isis*. L'Auteur réleve encore l'Académicien sur quelques autres méprises, mais ce détail nous méneroit trop loin.

Le IV. Livre finit par une dissertation sur les Déesses *Meres*, *Maires* ou *Matrones*, autres Divinitez extrêmement honorées des Gaulois. C'étoient les Parques, & elles présidoient aux accouchements. Mais ce qui ne surprendra pas moins les Lecteurs, c'est que les *Sylphes* du Comte Gabalis trouvent aussi leur place parmi les Divinitez Gauloises, avec les *Suleves*, les *incubes*, les *Mangeurs d'œufs*, selon l'explication que l'Auteur donne au mot *Comedoves*. La discussion de toute cette doctrine est d'un trop grand détail pour pouvoir être rapportée ici; & nous nous contenterons de dire que tous ces Dieux ou demi-Dieux n'étoient à peu-près, que les Nymphes, les Satyres, & les Pans des Grecs & des Romains, quoique les Gaulois étendissent leurs fonctions, & leurs rapports avec les hommes beaucoup au-delà des Grecs & des Romains. La pluspart des Nobles Gaulois faisoient gloire de

Il nous reste encore à renc
te du cinquiéme Livre de c
ge, qui eſt le dernier, & qui c
les uſages des Gaulois dans le
les, leurs ſentimens ſur l'éta
après la mort, & beaucou
points également curieux &
fans; mais l'abondance de l
nous oblige d'en remettre
une autre fois.

ARTICLE XCIV.

HISTOIRE de Polybe *nouvellement traduitte du Grec par Dom Vincent Thuillier Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, avec un Commentaire ou un Corps de science Militaire, &c. Par M. de Folard Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Mestre de Camp d'Infanterie.* A Paris. Chez les deux Gandouin, Giffart, & Armand, 1727.

COmme nous avons déja parlé du Texte de *Polybe*, il ne nous reste qu'à rendre compte du Commentaire; & nous l'allons faire, autant qu'il sera possible, par les propres paroles de l'Auteur.

» Que le mot de Commentaire, dit M. le Chevalier *de Folard*, » n'effârouche point les Lecteurs. Ce n'est » point ici un vain étalage d'érudition, » un assemblage de Notes triviales, » surannées, & pédantesques...... » L'Aûteur marche en habit de campagne avec un corps de science militaire .... Si les Dissertations

„ sont un peu longues, il ne croit pas
„ qu'on doive s'en plaindre, lorsqu'on
„ fera réflexion aux avantages
„ qui en reviennent. S'il s'en trouve, „
dit-il, „ à qui cette grande étenduë dé-
„ plaise, sans difficulté j'en entrevois
„ un plus grand nombre qui m'en re-
„ merciera ; parce que je ne dis rien
„ d'inutile, ni rien de superflu. Tout
„ porte coup ...... J'offre ici un festin
„ abondant, composé de toutes sortes
„ de mets & de fruits tirez de mon cru.
„ Il est libre à chacun des Conviez de
„ choisir & de prendre ce qu'il trouve-
„ ra plus à son gré „.

L'Auteur donne encore une idée plus précise de son Commentaire. „ On sera peut-être surpris, „ dit-il, „ que je ne suive pas la route ordinaire
„ des Commentateurs, dont la fonc-
„ tion est de déveloper les pensées de
„ leur Auteur, & de bien expliquer les
„ choses plûtôt que les paroles ; de l'ad-
„ mirer en tout comme l'objet de leur
„ culte, & de s'enchaîner dans son Tex-
„ te, sans le quitter, sans le perdre un
„ moment de vûë. Il s'en faut bien que
„ je m'y enchaîne autant qu'on le pense.
„ Cela va même plus loin que je n'aurois

» cru. Je ne crains pas qu'on m'accuse
» de méditer régulierement sur une
» chose & de ne point prendre le change.
» Un homme qui veut de la méthode
» & de la regularité par tout, ne la trou-
» vera pas partout dans cet Ouvrage. Je
» suis si peu contraint à l'égard de mon
» texte, que je l'abandonne le plus sou-
» vent, & quelquefois mon sujet : de
» sorte que mon Lecteur se trouve tout
» d'un coup transporté dans des lieux
» tout nouveaux, &c. Veut-on, » a-
joûte-t-il, » que je marche serré, & uni
» comme une colonne, sans digres-
» sions, sans superfluitez, sans cita-
» tions, & sans exemples ? franche-
» ment, c'est une grande servitude que
» cela : c'est se mettre à la chaîne......
» Ainsi M. de Folard imite son auteur :
» il s'en tient au jugement des plus
» grands Connoisseurs, & se laisse en-
» traîner à la nature, comme Michel
» de Montagne ; nature, contre la-
» quelle la Rhétorique, toutes ses Re-
» gles & ses Professeurs, viennent se
» briser comme contre un roc........
» *M. de Folard* est, » dit-il agréable-
ment, » un libertin & un amusant de
» la République des Lettres Il

» nous donne des fleurs & des fruits » en abondance, pêle-mêle, & sans » ordre, come un Trophée; & le tout » ensemble compose une odeur très-» douce & très-agréable: bien assuré » que cette méthode bizarre en appa-» rence, attirera davantage l'attention » & la curiosité des Lecteurs. «

Souvent un beau desordre est un effet de l'Art.

On nous assure d'ailleurs que tous les morceaux, qui composent cet Ouvrage ne divertissent pas moins les uns que les autres; en sorte que le Lecteur n'a seulement pas le tems de s'ennuyer, ni de se plaindre: que le Commentaire delasse, plaît, & amuse: qu'on n'y trouvera pas moins de variété, d'ornement, & d'érudition, dans un endroit que dans l'autre. On ajoûte qu'on espére que l'Ouvrage, que l'Auteur donne aujourd'hui, ne plaira pas moins, que celui qu'il donna il y a quelques années, intitulé: *Nouvelles Découvertes sur la Guerre:* parce que celui-ci est composé sur les mêmes principes, & que ces deux Ouvrages ne different que par l'étenduë des matieres, qui sont dans celui-ci traitées plus au long.

Voilà, selon M. de Folard lui-même, quel est le stile & la méthode de cet Ouvrage : méthode si nouvelle, ou » si bi- » zarre, » comme l'Auteur l'appelle, » qu'il ne sçait quel nom donner à son » Commentaire, & qu'il prie les Lec- » teurs d'en imaginer quelqu'un qui » lui convienne. » En effet, *M. de Folard* peu attaché à son texte & à sa matiere, passe rapidement de la Guerre à la Politique, de la Politique à la Religion, de la Religion à l'Histoire naturelle. Il va de Leuctres ou de *Mantinée* à *Malplaquet*, à *Denain*, ou ailleurs, selon l'occasion. On croit lire *Polybe*, & on se trouve au milieu de *Plutarque*. *Thucidide* vient à la suite de *Xenophon*. Des Anciens il passe aux Modernes, & des Modernes aux Anciens, critiquant en passant tous les Généraux d'Armée qu'il trouve en faute ; & si *Polybe* a negligé de s'étendre sur l'Histoire de quelque Prince ou de quelque Capitaine célebre, le Commentateur y supplée par les Secours qu'il emprunte des autres Historiens. Voilà ce qui répand sur le Commentaire cette agréable variété, qu'on annonce aux Lecteurs.

Les amateurs de la précision & de la justesse pourroient cependant trouver à redire que l'Auteur ait négligé des Regles si nécessaires pour bien écrire sur-tout dans le genre *didactique*, lorsqu'on veut réduire un Art à des préceptes & à des maximes. Car au lieu de *marcher toûjours serré & uni comme une Colonne*, il laisse pour parler en stile militaire, tous ses Bataillons se débander; sa Cavalerie se dissipe, ses Escadrons s'écartent pour piller çà & là. L'un escarmouche contre *Tite-Live*, l'autre harcele en queuë *Juste-Lipse* ou *Machiavel*. Quelquefois une flotte survient, & l'Auteur met à la voile. Cette objection qu'on peut faire à M. *de Folard* a d'autant plus de force, que c'est en effet cette suite méthodique & cet enchaînement d'exemples, de raisons, & de réflexions, qui persuade insensiblement le Lecteur, & l'améne au but qu'on s'est proposé. Et qu'arrive-t-il autrement ? C'est que le Lecteur ainsi promené comme dans une épaisse forest, qui n'est point percée de routes & d'allées, peut bien dire qu'il a fait beaucoup de chemin; mais il ne sçait ni par où il est entré, ni par où il sortira, ni où il va. Mais après

tout, ce qui seroit un crime dans un Rhéteur, a quelquefois de la grace dans un Auteur Militaire. Le métier de l'un est de sçavoir arranger ses phrases, & de donner de l'ordre à ses pensées & à ses réflexions ; aulieu que l'homme de guerre ne doit sçavoir que ranger des troupes en bataille : & comme il faudroit pardonner à un Rhéteur d'avoir mal disposé l'ordonnance d'une bataille ; il faut aussi excuser un Guerrier, qui ne donne point à ses notes & à ses réflexions un ordre & un arrangement bien exact.

Venons à la matiere du Commentaire. L'Auteur » s'attache principale» ment aux faits, qui ont rapport à » l'Art Militaire ; combats, batailles ; » siéges, marches, mouvemens géné» raux de toute espece, retraites, en» treprises grandes & extraordinaires, » enfin tout ce qui regarde la guerre. » La science du Chef comme celle de » tous ses Membres, il l'embrasse & » la traite dans toutes ses parties. »

La matiere de ce Commentaire est donc de traiter l'Art de la Guerre : & comme le principal objet de cet Art est de gagner des batailles, ou de défendre

des Places; l'Auteur a fait trois Traitez exprès sur ces trois points importans. Le premier s'appelle *Traité de la Colonne*; le second, *Traité de l'Attaque des Places*; & le troisiéme, qui n'est pas encore imprimé, *Traité de la défense*.

Dans le Traité de la *Colonne* M. *de Folard*, après avois défini la Colonne de la façon qu'il l'entend, & qu'il la propose, apprend la maniere de la former, & à cette occasion rapporte plusieurs recherches curieuses & sçavantes, qu'il a faites sur le coin (*cuneus*) des Anciens; le *rostrum*, la tête de porc, leurs quarrez, leurs triangles : matiere qu'on a d'autant plus d'obligation à l'Auteur d'avoir débroüillée, qu'elle est communément assez mal entenduë par les Commentateurs. Il fait voir ensuite les avantages de la colonne dans une bataille, & prouve son systeme par des raisons, des autoritez & des exemples. Enfin il propose à notre Infanterie une Pertuisanne, dont il marque les proportions & l'utilité. Tous ces differens articles meritent d'être lûs dans le Livre-même; & si nous n'en faisons pas ici un plus grand détail ce n'est pas que nous ne soyons persuadez

que ce Traité mérite l'estime des Connoisseurs, quand même il ne seroit pas vrai dans toutes ses parties. Mais c'est 1°. que cette matiere n'est pas du ressort litteraire, & 2°. qu'elle ne peut être bien traitée qu'avec des figures & des planches.

Le Second Traité, qui est de l'Attaque des Places, & qui occupe plus de la moitié du second volume, ne fait pas moins d'honneur à l'Auteur par l'érudition militaire, dont il est rempli. Tout ce que les Anciens ont autrefois employé de méthodes, & de machines pour attaquer les Places, y est détaillé avec beaucoup de soin. Les premiers Chapitres roulent sur les lignes de circonvallation & de contrevallation, dont il fait remonter l'origine longtems avant David & Moïse. » Les » Grecs, » dit-il, » pleins de l'opinion » de leur mérite, s'attribuent les plus » belles découvertes militaires...... » vanité impertinente : pas un mot de » vrai. Les Romains ne veulent pas » nonplus se dépoüiller de la gloire d'u- » ne infinité d'usages & de découver- » tes, dont ils se disent les createurs » & les inventeurs; visions que cela.... »

„ Les Modernes se mêlent aussi d'en „ avoir : leurs tranchées, leurs pa- „ ralléles, leurs sappes; tout cela, „ disent-ils, est tiré de leur cerveau. „ Ils s'abusent très-grossierement : ils „ apprendront ici tout doucement à „ se mieux connoître„. En effet, l'Auteur prouve sans réplique, que les lignes de circonvallation sont plus anciennes que les Grecs; & il en tire la preuve des Livres sacrez. Cela lui donne occasion de parler des fameux siéges de *Platée*, de *Lylibée*, & de *Numance*. Sur quoi nous ferons remarquer, en passant, qu'en parlant de ce dernier siége, M. *de Folard* cite un passage d'une Traduction manuscrite, que M. l'Abbé *de Vairac* a long-tems promise de *Mariana* & *qui est*, dit Notre Auteur, *infiniment meilleure que celle qui vient de paroître :* mais il devoit prendre garde que, dans le peu de lignes qu'il cite & qu'il louë tant, il y a mal - heureusement un solécisme contre la Langue Françoise.

Après les lignes de Circonvallation, M. *de Folard* vient aux approches de la Place; & c'est ici un grand Champ de bataille pour lui. Il veut que les

Anciens aient connu & pratiqué des Tranchées même blindées, & des Paralléles comme nous. Il a à combattre tous les Auteurs qui ont traité de la Milice ancienne : mais il fait tête à tous, sans s'étonner du poids de leur autorité ; & couvert de quelques textes Grecs & Latins, il défie les plus hardis de le forcer à se rendre. Pour nous, nous ne croyons pas la chose assez importante pour nous jetter dans la mêlée ; & il nous convient mieux d'être simples spectateurs du combat, pour en rendre compte au Public. Mais comme le détail de ce Traité nous conduiroit insensiblement au-delà des bornes, il faut abréger la matiere : & nous nous contenterons de dire que, dans cette partie, M. *de Folard* justifie ce qu'il promet dans sa premiere Préface, *d'épuiser*, & de *couler à fond* les matieres qui y sont traitées, entre autres, les Terrasses, les Mantelets, & les Tortuës des Anciens, le *Musculus* & le *Pluteus*, les Tours, les Helepoles, les Béliers, les Catapultes, & les *Balistes*. Les gravûres n'y sont pas épargnées ; ce qui fait un Traité également curieux & recherché, digne d'être lû par les

Gens de Lettres, pour mieux entendre les Auteurs; & par les Gens de guerre, pour se perfectionner dans leur Art.

Il nous reste à rendre compte des Notes ou des Remarques, que l'Auteur faites sur le texte de *Polybe*. C'est sur tout dans cette partie, que M. *de Folard* fait paroître ce *libertinage litteraire*, dont il s'accuse lui-même. Car beaucoup moins dissipé & plus méthodique dans ses Traitez, il donne ici une libre carriere au désir qu'il a de communiquer toutes ses connoissances au Public : & comme M. *de Folard* embrasse ici toutes les parties de la guerre, & decide sur chacune avec une liberté vraiment militaire ; nous ne pouvons nous empêcher de faire sur cela une réflexion qui tourne à la gloire de l'Auteur.

L'Art Militaire renferme plusieurs parties essentielles, dont chacune est un détail infini, comme l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artillerie, les Marches, les Campemens, l'Ordre des batailles, l'Attaque & la défense des Places, sans parler de la Marine, qui fait une autre science à part, peut-être aussi étenduë que l'autre. Or quelle profondeur de

sçavoir, & quelle étenduë de connoissances ne faut-il pas avoir, pour donner aux Maîtres de l'Art des Regles sur toutes ces matieres ! Voilà pourtant ce que fait M. *de Folard*; il fait même plus; car tandis que d'habiles Officiers craignent quelque fois de porter leur jugement sur des actions modernes, ausquelles ils ont assisté, Notre Auteur croit pouvoir décider sur les batailles des Grecs & des Romains, dont on ne connoît que fort imparfaitement les circonstances & le terrain, sans parler du caractere des troupes, de la nature des armes, & des raisons qui faisoient agir les Généraux; toutes particularitez qu'il faut connoître pour juger, & dont la connoissance suppose dans M. *de Folard* une prodigieuse érudition, qu'aucun Auteur jusqu'à présent ne peut se vanter d'avoir acquise.

Il nous resteroit encore quelque chose à dire sur les plans de bataille, qu'on nous donne dans cet Ouvrage. Le Commentateur demande aux Auteurs de l'Histoire Romaine, où ils ont pris les leurs. Mais il ne craint pas qu'on lui demande aussi où il a pris les siens. Car *Juste-Lipse*, & tous les autres Auteurs

à sa suite, ne nous ont donné que leurs imaginations, & des systêmes pour des réalitez : au lieu que M. *de Folard* est toûjours sûr de la verité des faits qu'il avance : il la cherche cette verité dans les anciens Historiens ; & quoiqu'il n'y trouve souvent que deux ou trois mots équivoques sur une bataille, sa penetration extraordinaire & la grande intelligence qu'il a dans l'Art Militaire, suppleant au silence des Historiens, il dresse son plan, réforme celui des autres Auteues, & met cent mille hommes en bataille avec autant de facilité, qu'un Mestre de Camp forme deux bataillons. Que de reflexions à faire sur tout cela ! mais il est tems de renvoyer les Lecteurs à l'Ourage-même.

ARTICLE XCV.

Immerſions & Emerſions des Satellites de Jupiter, pendant le mois d'Octobre 1728.

Premier Satellite.

LE 2. Immerſion à . . . . 2^h 59' matin

Le 3	à	9	28	ſoir
Le 5	à	3	57	ſoir
Le 7	à	10	26	matin
Le 9	à	4	55	matin
Le 10	à	11	24	ſoir
Le 12	à	5	53	ſoir
Le 14	à	0	21	ſoir
Le 16	à	6	51	matin
Le 18	à	1	20	matin
Le 19	à	7	48	ſoir
Le 21	à	2	19	ſoir
Le 23	à	8	48	matin
Le 25	à	3	16	matin
Le 26	à	9	45	ſoir
Le 28	à	4	13	ſoir
Le 30	à	10	42	matin

Second Satellite.

Le 1	Immersion à	9^h	41′	matin
Le 4	à	11	0	soir
Le 8	à	0	18	soir
Le 12	à	2	36	matin
Le 15	à	2	54	soir
Le 19	à	4	12	matin
Le 22	à	5	30	soir
Le 26	à	6	48	matin
Le 29	à	8	8	soir

Troisiéme Satellite.

Le 1	Immersion à	6	23′	matin
	Emersion à	9	11	
Le 8	Immersion à	10	24	soir
	Emersion à	1	13	matin
Le 16	Immersion à	2	21	matin
	Emersion à	5	11	
Le 23	Immersion à	6	25	matin
	Emersion à	9	15	
Le 30	Immersion à	10	25	soir
	Emersion à	1	16	matin

Article XCVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Arts.

De Paris. *Lettre d'un Physicien sur l'operation de changer le fer en cuivre.* Est-il vrai que dans la Manufacture établie récemment à Villeneuve-Saint-George, on change réellement le fer en cuivre ?

Voilà précisément, Monsieur, ce que vous me demandez. Là-dessus j'aurai l'honneur de vous dire précisément ce que j'ai vû.

J'allai dernierement à Ville-neuve. Monsieur le Comte de Salvagnac, qui a le secret, & qui est à la tête de la Manufacture, me fit toutes les politesses possibles ; c'est un homme d'esprit, un fort galant homme. A peine étois-je arrivé, que l'on commença de travailler. L'opération se fait dans une chaudiére ; la chaudiére est de plomb ; elle a deux pieds, environ, où deux pieds & demi de diamétre. On met d'abord de l'eau dans la chaudiere ; on y jette divers

sels; on allume le feu; le mélange s'échauffe & bout l'espace de vingt minutes: pendant ce tems-là, l'on met dans un panier de figure elliptique, lequel se ferme & s'ouvre par le milieu, quatre-vingt livres, environ, de fer. Le fer est divisé en lames assez minces, afin qu'il présente plus de surface au sels dont l'eau est impregnée. Sur les lames de fer on répand une pincée d'une poudre particuliere, sans quoi l'on assure que l'opération manqueroit. J'en vis jetter, lorsqu'on n'avoit, ce semble, nul sujet de croire qu'on y fit attention; cela ne paroissoit point affecté. On ferme le panier; & avec une poulie on l'éleve & on le descend dans la chaudiere. bien-tôt il se fait un boüillonnement extraordinaire, causé peut-être par la fermentation des sels avec le fer, mais plus certainement par la rarefaction de l'air qui se trouve entre les lames de fer. On laisse le panier pendant quinze minutes dans la chaudiere; puis on le retire avec la poulie. On ouvre le panier; & l'on voit toutes les lames de fer couvertes & comme incrustées d'une poussiere métallique, rougeâ-
 tre,

tre aſſez ſemblable à de la limaille de cuivre rouge : on referme le panier.

Aſſez proche de la chaudiere eſt un vaiſſeau long & profond, plus d'amoitié plein d'eau claire. Au-deſſus eſt une planche large, ſituée horizontalement, percée en deux endroits où l'on attache le panier par les deux extrémitez de ſon plus long diamétre. Enſuite on deſcend avec une poulie la planche & le panier : le panier ſe trouve dans l'eau, & la planche deſſus ; & avec un levier dont la force communique aux deux extrémitez du panier ou l'agite violemment. Dans l'agitation la pouſſiere métallique ſe détache des lames de fer, & tombe par les interſtices du panier dans le fond de l'eau : on retire le panier. Le fond du vaiſſeau eſt couvert d'une couche de pouſſiere rouge ; & le fer paroit conſidérablement diminué dans le panier. J'ai vû quantité de lames preſque toutes rongées.

On remet du fer neuf dans le panier à proportion que le premier paroit diminué. L'on remet dans la chaudiere un picotin de ſels divers. Je fis peſer le picotin plein de ſels : le

cinq ou six operations : c'

le même jeu.

Après la derniere oper

vuida l'eau qui couvroit l

métallique. On mit cen

dans un baquet , que j

vain de soulever ; il y en a

cent livres. Je n'avois vû m

viron vingt-cinq à trente

sels ; & à la fin l'eau de la

en étoit très-chargée.

On fit fondre en ma p

la poussiere métallique dan

set à un feu violent. On v

tal rouge & fondu dans un

l'on tira du moule un lin

ron quarante ou quarante

Il eſt évident que l'opération donne un métal réel, & par cet endroit là ſeul, elle ſeroit très-curieuſe & très-digne d'attention. Ce métal, eſt-ce du cuivre? A l'œil c'eſt une eſpece de cuivre rouge. Monſieur de Salvagnac prétend néanmoins que ce n'eſt pas proprement du cuivre; que c'eſt un métal plus précieux, ayant les meilleures qualitez du cuivre ſans en avoir les défauts. Il lui donne le nom de *Tranſmétal.*

Ce métal avant que de paroître, étoit-il en effet dans les ſels & dans le fer? Ne fait-on que l'exprimer, ne fait-on que le ſéparer des ſels? Eſt-ce le fer véritablement changé? Je n'ai vû mettre dans l'eau qu'environ 30 livres de ſels, j'en ai vû tirer plus de cent livres de métal; & l'eau de la chaudiere étoit encore fort chargée de ſels. Je montrai quelque envie de voir le Magaſin de fer, & même le Magaſin des ſels. Le premier me parut bien fourni, & mieux que l'autre. Voilà tout ce que j'aurai l'honneur de vous dire aujourd'hui là-deſſus. Vous me permettrez d'ajoûter que je ſuis, &c.

De Portugal. On a publié dans

le Portugal, principalement à Lisbonne, pendant le cours de 1727. les Livres suivans, presque tous écrits dans la Langue du País. La Chronique d'*Alphonse Henriquez* I, Roi de Portugal : celle d'*Alphonse* II : celle du Roi Sanchez I : elle est de M. RUIZ PINA.

La huitiéme partie de la *Monarchie* de Portugal, contenant l'Histoire du Roi *Fernand*, & l'élection du Roi *Jean* I. Par le Pere Emmanuel DES-SAINTS, de l'Ordre de Cîteaux.

Le *Catalogue* Chronologique & Genealogique, Historique & Critique, des Reines de Portugal, par D. *Joseph* BARBOZA Clerc Regulier de l'Academie de l'Histoire de Portugal.

L'*Histoire* de cette Academie Royale de l'Histoire, par M. *Antoine* TELLEZ SYLVA Marquis d'Alegrette.

Nobiliarchia Lusitana, nouvelle Edition corrigée & augmentée par Ant. VILLALOBOS.

Le Mariage du Prince & de la Princesse des Asturies : & celui du Prince & de la Princesse du Bresil, par D. Fr. MENNOS, en Espagnol.

Testamentum Regis Mequiniensis, cum Epilogo ejus Vitæ.

La *Gloire du Portugal*, ou son illustration par la Sainte Vie de ses Reines SANCIA, THERESE, MAFALDE, ELISABETH & JEANNE.

La *Synopse* des Annales de la Compagnie de JESUS en Portugal depuis l'an 1540. jusqu'en 1725. Par le P. Ant. FRANCUS, en Latin. Imprimé à Ausbourg.

Une *Dissertation* pour prouver que Saint *Paul* & non Saint *Jacques* le Majeur est le premier Evêque d'Espagne. Par le P. *Michel* DE SAINTE MARIE, Ermite de S. Augustin & Professeur en Théologie.

Le *Conseiller Fidéle*; par le P. *Emmanuel* GUILLAUME Dominicain, Partie I. & II.

La *devotion* pour tous les jours de Fête de Saint *Antoine* en Portugal.

La Neuvaine de S. *Jean* Baptiste.

Apologie du P. *Antoine* VIEYRA, contre un Ecrit de Sœur *Jeanne Agnès de la Croix*, Religieuse de Saint Jerôme à Mexico. Par Sœur *Marguerite Ignace*, Religieuse dans la même Ville.

L'Horloge de l'Ame.

Avis Salutaires, par D. *François Xavier*, Clerc Regulier.

Le *Recit* des Solemnitez pour la Canonization de Saint *Jacques de la* Marche.

La *Devote & Celeste Philothée*, par le P. *Augustin de S. Augustin*, Augustin déchaussé.

Le troisiéme Tome de l'*Exposition* des Veritez Catholiques.

La *Bibliotheque* Choisie des Prédicateurs.

Un troisiéme Volume du P. *Antoine de l'Expectation*, Carme déchaussé, contenant des Essais de Discours sur divers sujets.

Differens Sermons Portugais : un sur la Passion de N. S. par Dom *François Xavier*, Clerc Regulier de la divine Providence. Un sur Saint *François*, par le P. *Fernand de la Solitude*, Franciscain : un sur les SS. *Stanislas Koska & Loüis de Gonzague*, par D. *Joseph* Barbosa, Clerc Regulier de la divine Providence : plusieurs du P. *André* Cerqueira Carme.

Sermons sur Notre-Dame de la Providence, par D. *François* Ribelo, Clerc Regulier.

Rami *Evangelici*. Par le P. *Ignace* Ramos Carme.

Septembre 1728.

L'Oraiſon funebre de Dom NUGNEZ ALV. PEREYRA, Duc de Par D. *Joſeph* BARBOZA; un Poëme ſur le même ſujet. Par D. *Jerôme* FAVARIO.

La Pratique Judiciaire.

Les Céſars de *Suétone*, Commentez par le P. ALMEIDA de la Compagnie de Jeſus; en Latin, imprimé en Hollande.

La ſeconde Partie de la Vie de Gomez FRERIUS. Par le P. *Dominique* TEXEIRA Ermite de S. Auguſtin.

Notice abregée des Saints Protecteurs particuliers. Par le P. *Loüis* CARDOZO de la Congregation de l'Oratoire.

L'Hiſtoire des Vies prodigieuſes des Saints Noirs *Antoine* de Noto & *Benoît*; par le Pere *Joſeph* PEREYRA BAYAMO.

L'INNOCENCE prodigieuſe, & les Martyres de diverſes jeunes perſonnes de l'un & de l'autre Sexe, avec la Vie de la Sainte Vierge depuis ſa Conception juſqu'aux Epouſailles; par le Pere *Emmanuel* CONSCIENCE.

Poëſies Portugaiſes de D. *François* PINNA DE MELLO.

Description d'un Monstre envoyé au Grand Seigneur.

TRADUCTIONS en Langue Portugaise, de *Justin*; par D. TROIL. VASCONSELLI DE CUNHA; de la VIE Latine, de l'Imperatrice *Eleonore*, Femme de *Leopold*, par D. *Jean* LEOPOLD : d'une INSTRUCTION Castillane pour ceux qui se disposent à l'ordination; par le P. *Antoine* QUINTANA DUVAHAS de la C. D. J.

THEOLOGIE, RELIGION, PIETÉ.

DE ROME. *Le Jansenisme refuté par le Thomisme*, se publie ici *in* 4°. de l'impression d'Etienne *Abé*. Cet Ouvrage Latin, dedié avec tant de raison à N. S. P. le Pape BENOÎT XIII. est divisé en cinq Livres. On a dans le premier un précis de la doctrine de *Jansenius* & du Jansenisme en tous ses progrès : le second est une exposition de la Concorde des deux volontez, de celle de Dieu & de celle de l'homme, à la maniere des Thomistes, on y voit le principe du sentiment de cette Ecole sur l'efficace de la Grace. Dans le troisiéme, on confere ces deux doctri-

nes, l'une avec l'autre, la Jansenienne & la Thomistique, sur les points principaux, afin d'en reconnoître les differences : au quatriéme, on en vient aux demonstrations. Chacune a pour majeure un Axiome tiré des écrits de S. Thomas; pour mineure, la Proposition Jansenienne qu'on examine, ou la Proposition Thomistique Contradictoire; la Jansenienne se trouve toûjours convaincuë d'Héréfie dans la Conclusion, & la Thomistique y est démontrée Catholique. Les Objections en grand nombre sont réfutées dans le cinquiéme & dernier Livre. L'Auteur, le Pere Joseph de Saint FELIX est d'un Ordre qui a toûjours fait profession d'un attachement singulier à la doctrine veritable de S. THOMAS. *Jansenii Doctrina ex Thomistica Theologia praceptis atque institutis damnata. Autore Josepho* SANLICE *Societatis* JESU. 1728.

La *Liturgie des Grecs* pendant le Carême, traduite en Latin & éclaircie par de sçavantes Notes, a paru ici depuis la promotion de son Auteur Monsieur le Cardinal QUIRINI; & la suite en doit être imprimée bien-

tôt à *Brescia*, dont il est Evêque.

De Londres. *Novatiani Presbyteri Romani opera quæ super sunt Omnia.* L'Editeur, M. Jean Jackson Prêtre Anglican n'a point épargné les Notes, & les éclaircissemens : il discourt sur la Regle de Foi qu'à suivie son Auteur ; & il parcourt beaucoup de Monumens, cherchant partout la Coessencialité du Fils de Dieu avec Dieu le Pere seulement. *In octavo.* Chez Jean *Noon.*

De Palerme. La premiere des trois Parties de l'*Explication de la Doctrine Chrétienne* aux écoliers du College de cette Ville, par le P. *Octavio* Rissio de la C. D. J. contient l'exposition du *Credo* & ce qui regarde les Vertus Theologales. 1728. *in* 8°. Chez *Amato.*

La Vie du grand Serviteur de Dieu Dom *Paolo* Rissio e Saladino de la Maison des Princes *Di Campo fiorito*, a été écrite par D. *Ant.* Mongitore, Consulteur & Qualificateur du sacré Tribunal du S. Office en Sicile. *In* 4°. Chez *Aiccardo* 1728.

De Paris. On lit ici avec beaucoup d'empressement & d'affection,

le Concile d'Embrun. Il contient les Decrets, les Actes, les Lettres Synodales, les Brefs, & les autres Monumens importans qui y ont rapport : les Actes y paroissent en Latin & en François. L'Edition de cet Ouvrage immortel est faite avec tout le soin & la magnificence qui convenoit. *Concilium Provinciale Ebredunense habitum ab illustrissimo & Reverendissimo Domino D. Petro* DE GUERIN DE TENCIN, *miseratione divina Archiepiscopo Principe Ebredunensi, Sancti Romani Imperii Principe & Tricamerario, Throno Pontificio assistente ; Regi ab omnibus Consiliis. Anno Domini* 1727. *mensibus Augusto & Septembri.* A Grenoble, Chez *Faure*, 1728. *In* 4°. *pagg.* 268.

Le *Traité de la Charité envers le Prochain & de ses vrais Caractéres*, par M. l'Abbé LE PELLETIER Chanoine de Reims, & dedié à la Reine, est entiérement tiré de l'Ecriture Sainte ; il est Dogmatique & Moral, ainsi que celui que le même Auteur vient de publier sur la *Penitence* ; & on ne le confondra point avec celui qui a pour Tître, *Caracteres de la Charité, selon S. Paul.* Chez *Henri*, ruë S. Jacques.

Le P. DE COURBEVILLE a Traduit de l'Espagnol en notre Langue le Livre du Pere *Eusebe* MEREMBERG qui a pour Titre, Préparation au passage du tems à l'Eternité : cet Opuscule où l'on apprend à se disposer à une bonne mort & à y disposer les autres, est different d'un autre Ouvrage du même Auteur, donné en François par le Pere BRIGNON, sous le Titre de *Difference du Tems & de l'Eternité*. Celui-ci est comme un Traité preliminaire par rapport à celui, que nous venons d'annoncer. *In* 12. 1728. Chez *Josse*, ruë S. Jacques.

DE NAPLES. Le second Tome des Sermons ou Discours du Pere *Jean Thomas* BIANCHI Dominicain sur le Rosaire, & qui est inscrit pour le mois de Février, est en vente chez Etienne *Abé*, *in* 4°. 1728.

L'incontinent sans excuse, où Défense du precepte divin touchant la pureté avec des moyens faciles pour l'acquerir & la conserver; par M. *Philippe* MEDA, Milanois, Evêque de *Conversano*, divisé en vingt Entretiens familiers. *In* 4°. pagg. 538. Chez *Mosca* 1728.

HISTOIRE. ANTIQUITEZ. CHRONOLOGIE.

DE FLORENCE. L'Ouvrage de M. GORI ſur le *Columbarium* de *Livie* ſe diſtingue de ce qui a paru ſur ce monument par le nombre des planches, des diſſertations, & des explications.

M. le Chevalier GHEZZI donne auſſi une édition de ce monument, à la verité ſans notes, mais avec un détail nouveau pour le plan & les profils qu'il a deſſinez ſur le lieu même avec exactitude, & pour les Inſcriptions qu'il a copiées avant la démolition de l'édifice, ou qui ont été trouvées dans un endroit contigu par les recherches qu'à fait faire M. le Cardinal de POLIGNAC.

DE GENÊVE. L'Hiſtoire de cet Etat paroît chez *Fabri* & *Barillot* en deux Volumes *in* 4°, & en 4. Tome *in* 12. C'eſt l'Hiſtoire de *SPON* rectifiée dans le texte & continuée juſqu'à nos tems, avec des notes tirées des Archives de la Ville, toutes les pieces authentiques qui peuvent ſervir de preuves, & pluſieurs Inſcriptions & Diſſertations. Le ſujet de la derniere eſt le pretendu

Mur de Cezar contre les Helvetiens. On y trouvera une Carte exacte, propre à redresser tous les Géographes: on assure qu'aucun d'eux n'a bien fait connoître le contour du Lac de Genêve, ni les endroits de la source du Rhône.

De Londres. La description Topographique & Historique du Comté de Cornouailles paroit chez Christophe *Batteman*, relevée de plusieurs Cartes & de beaucoup de planches gravées qui representent ce que cette Province a de plus remarquable; avec une table de la distance reciproque des Villes.

De Naples. M. Joseph Marie Perainezzi Minime, Evêque d'Oppido, dans la Calabre, Prélat domestique du Pape & Evêque assistant au Trône, vient d'imprimer une Dissertation contre un Ecrivain moderne de France, où il prouve qu'il n'est point vrai que les Bruttiens ayent abandonné les Romains pour se donner à Annibal, & qu'ils ayent été pour cela condamnez aux travaux servils comme on le pretend.

La vie du Glorieux Apôtre des Es-

pagnes *S. Vincent Ferrier*, par le R.P. *Albert-Marie* PONTIERI, de l'Ordre des FF. Prêcheurs ; & dédié au Général le R. P. TH. RIPOLL. *in*. 4°. pagg. 168.

DE PALERME. *Palermo Ammonito, penitente, e Grato, &c.* c'est-à-dire, *Palerme avertie, penitente & reconnoissante* dans le formidable tremblement de terre du premier Septembre 1726. Narration Historique, dans laquelle on expose le dommage causé par les secousses & tous les évenemens memorables de cette occasion, par D. *Ant.* MONGITORE Chanoine de l'Eglise Primatiale, *in* 4°, chez *Mosca*, pagg. 120. avec le plan de Palerme, où l'on marque les endroits ruïnez ou endommagez.

DE VERONE. Le Pape ayant desiré que les quatre grandes Cartes Chronologiques du P. MUSARTI fussent de nouveau imprimées, on a dédié à Sa Sainteté cette édition, continuée depuis 1672.

JURISPRUDENCE. PHILOSOPHIE. POESIE. ARTS. ELOQUENCE.

DE MILAN. M. Loüis CAR OELLI,

Comte du Saint Empire, orné des Titres & des Charges qui distinguent un Jurisconsulte, a composé des Dissertations sur les plus importantes matieres du Droit. Le premier Volume paroit *in* fol. & d'une très-belle impression. A Loysii CAROELLI..... *Disquisitiones Juridicæ*, &c. 1728.

DE LONDRES. L'Examen, ou le Commentaire de la Philosophie de M. NEWTON, par M. PEMBERTON, se distribue aux Souscripteurs, chez les *Innys*.

DE MESSINE. La Politique Civile & Militaire, divisée en Maximes & en Apharismes, pour l'instruction des Princes, des Magistrats, des Gens de guerre, par D. Joseph GRILLO.

Adam, ou le Monde crée: Poëme Philosophique, par D. Thomas CAMPAILLA Patrice, dédié à l'Empereur, 1728.

DE NAPLES. *Madeleine Penitente:* Poëme du Cavalier *Desiderio* DE ANGELIS, avec les *Argumenti* de M. ROBERTI, chez *Mosca*.

DE CAMBRIDGE. M. MARKLAND, Membre du College a fait imprimer avec des notes & des corrections, P.

PAPINII STATII Sylvarum lib. 4.

DE LONDRES. *Magnum in parvo*, or the Marrow of Architecture. Ouvrage *in* 4°, sur l'excellence de l'Architecture, par M. *Guillaume* HALPENNY. Il a suivi la methode du celebre *Palladio*, & l'a expliquée avec tant d'exactitude & de clarté qu'il ne faut, dit-on, que jetter les yeux sur quelques-uns de ses exemples pour entendre l'Architecture, quoiqu'on n'en eut auparavant appris aucun principe.

DE PARIS. SELECTA CARMINA. *Orationesque quorumdam*, &c. ce titre est ainsi traduit, *Recueil de discours publics*, prononcez par *plusieurs* Professeurs très-celebres de l'Université de Paris, chez *Quillau* fils, ruë Galande 1728. petit *in* 12. & fort plat. Ce Recueil qui est intitulé *Selecta Carmina*, &c. ne contient que des Harangues. Mais l'*Avertissement* declare d'abord que ces Harangues *ne sont point des pieces de vers*; on y ajoute que ces huit discours sont *Latins*; & *qu'on les a choisis dans un bien plus grand nombre qui ont été composez* pendant plus de cinquante ans par les Professeurs

de l'Université, nommément par les 17. qui ont fourni les petites pieces de vers, dont est formée la partie de ce Volume qui a déja paru : entre les Harangues de M. *Hersan*, on n'en a trouvé qu'une à choisir ; c'est l'éloge funebre de M. le Chancelier le Tellier, qui mourut en 1685. On laisse dans l'oubli tous les *discours publics qui ont été depuis ce tems-là prononcez* & composez *par plusieurs très-celebres Professeurs de l'Université*, & l'on vient tout d'un coup à M. *Grenan* de si recente mémoire : on donne quatre Oraisons sous son nom, dont la premiere est sur la necessité, où l'Orateur pretend que sont tous les hommes & particulierement les écoliers de lire, la Sainte Ecriture : les trois discours suivans sont de M. *Marin* : Il montre dans le premier que les Regens doivent enseigner gayement : Mais l'Editeur a prouvé par l'exemple de cet Orateur & des deux autres que l'Emplói est mortel : » M. *Grenan* & M. *Marin* y « étant » mort à la fleur de leur âge, & M. Her» san ayant été obligé de quitter pour » ne pas éprouver le même sort », ces trois representans pour le Latin n'é-

tant plus, l'Avertissement que l'Editeur a mis à la tête de ces huit pieces Latines, est écrit en une sorte de François; on y a cherché une occasion que Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans ne donnoient pas, pour citer des Vers choquans, qui ont été faits contre un de leurs Extraits. Le tout est précédé d'un « Avis aux acheteurs » trop lents; & s'ils n'achetent pas pendant le cours de l'année 1728. pour le prix de trois livres cinq sols ce petit Volume, on leur signifie qu'après ce terme ils le payeront quatre livres, sur le pied seulement d'un peu plus de vingt pour cent *d'interêt*, *étant censez* en demeure tout le tems que le Livre ne se vent point. Le taulx est encore plus haut pour les *Regles de Poëtique* par M. *Gaulyer*. Leur prix est de trente-cinq sols; & après 1728. on les achetera cinquante sols. On ne sçait si l'usage de ces taxes arbitraires s'inrtoduira; ou si cet avis d'autorité privée, n'est que comminatoire envers le public. Peut-être aussi cet avis ne s'adresse-t'il qu'aux écoliers ausquels seuls ce *Recueil* paroit destiné si l'on en juge, avant que de le lire, ou par

l'approbation d'un connoisseur, ou par les qualitez de l'impression sous les yeux d'un sage Editeur.

Les Maîtres & les Disciples avoient déja gagné depuis peu, un secours considerable dans un *Recuëil* plus complet sous le titre *Bibliotheca Rhetorum*, est divisé en deux Tome *in* 4°. L'on a dans l'un les pieces de Prose, dans l'autre, celles de Poësie; les unes & les autres en grand nombre & en tout genre convenable, sont soûtenuës par des traitez qui en prescrivent les Regles. On a rendu compte de cet Ouvrage, qui se vend à Paris, chez Dupuis, ruë Saint Jacques, dans les Mémoires de Trevoux de l'année 1725. au mois de Septembre. L'Auteur, qui survit à 20. années d'exercice dans le *penible emploi d'enseigner la Rhetorique à Paris matin & soir*, est le Pere Le Jay seul: il a aussi donné une Traduction Françoise du Grec de Denis d'Halicarnasse très-estimée des honnêtes gens, & il s'applique maintenant à traduire en notre Langue l'Histoire de France, composée par le Pere Daniel.

FIN.

Septembre 1728.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Septembre 1728.

ART. LXXXVI. *Hiſtoire de la derniere Révolution de Perſe. A Paris, &c.* Page 1613.

ART. LXXXVII. *Analyſe Aſtronomique de l'Hypothèſe Lunaire du Calendrier Grégorien, &c.* p. 1636.

ART. LXXXVIII. Sancti Cæcilij Cypriani, &c. Opera..... recognita, &c. *C'eſt-à-dire, Nouvelle Edition des Oeuvres de S. Cyprien...... &c.* p. 1667.

ART. LXXXIX. *Remarques ſur l'Article* XLI. *des Memoires d'Avril dernier, &c.* p. 1696.

ART. XC. *Traitez Philoſophiques & Pratiques d'Eloquence & de Poëſie, &c.* p. 1717.

ART. CXI. *Traité du Jaugeage, ou le Jaugeage reduit à des Principes généraux & géométriques, &c.* p. 1731.

ART. XCII. *Inſtruction genérale pour* Septembre 1728.

Errata pour le Mois de Septembre 1728.

PAge 1617. lig. premiere, en 17 7, *lis.* en 1717. pag. 1627. lig. 20. *Emir Emse*, lis. *Emir, Emse* Pag. 1628. lig. 19. *Corosan lis. Corasan.* Pag. 1643. l. 16. jour o. *lis.* jours, o. P. 1646. lig. 5. Lunaires *lis.* Lunaire Pag. 1651. lig. 9. 55‴ *lis.* 35‴ *ibid.* lig. $\frac{11}{47}$ *lis.* $\frac{12}{47}$ lig. 25. jours *lis.* jour. Pag. 1659. lig. premiere le Pape *ajoutez* Clement XI. lig. 3. & 4. *effacez* par le Pape *Clément* XI. Pag. 1661. lig. 14. Cregorien *lis.* Gregorien Pag. 1673. lig. 27. pour le *lis.* pour la. Pag. 1681. lig. 2. épargne *lis.* épargna lig. 3. *Controncelles lis. Conturncelles* lig. 7. peu après; *lis.* Peu après, lig. 13. fut court *lis.* fort court Pag. 1683. lig. 24 rétour *lis.* retour Pag. 1684 lig. 8. irité *lis.* irrité Pag. 1690. lig. 17. com- dans *lis.* comme dans Pag. 1691. lig. 20. deux Sainte *lis.* deux Saints Pag. 1698. lig. 16. toute les *lis.* toutes les lig. 19. mêmes PIUS. est *lis.* même. PIUS est Pag. 1704. lig. 28. *Pescenius lis. Pescennius* Pag. 1705. lig. 21. ΕΤΣϾΒΗϹ. *lis.* ΕΤϹϾΒΗϹ. Pag. 1714. lig. 26. les années *lis.* les armées Pag. 1720. lig. 21. es Régles *lis.* les Régles Pag. 1728. lig. 10. Sermons, de Morale *otés* la virgule Pag. 1745. lig 7. *fosse* ou *lis. fosse* (ou Pag. 1751. lig. 6. lesquelles *lis.* lesquels Pag. 1757. lig. 20. rapporté eici *lis.* rapportée ici. Après le folio 1769. mettés 1770. au lieu de 1724 Pag. 1770. lig. 6. l'Auteur faites *lis.* l'Auteur a faites Pag. 1772. lig. 13. Auteues *lis.* Auteurs lig. 18. l'Ourage *lis.* l'Ouvrage Pag. 1774. lig. 13. &14. } matin *lis.* } soir Pag. 1776. lig. 9. au sels *lis.* aux sels Pag 1777. lig 15. panier ou *lis.* panier, on Pag. 1784. lig premiere envoyé *lis.* envoyée lig. 5. VASCONGELLI *lis.* VASCONCELLI Pag. 1788 lig. 3. MERENBERG *lis.* NIEREMBERG Pag 1789. lig 21. en 4. Tome *lis.* en 4. Tomes Pag. 1792. lig. 7. A Loysii *lis.* Aloysii lig. 16. Apharismes *lis.* Aphorismes lig. 19. Monde crée *lis.* Monde créé Pag. 1796. lig. 5. deja gagné *lis.* déja quoique lig. 8. *Rhetorum*, est, *lis.* *Rhetorum*. Il est.

les Interessez au Canal de Picardie, &c. p. 1735.
ART. XCIII. *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'Antiquité, &c.* p. 1738.
ART. XCIV. Histoire de Pobybe *nouvellement traduite du Grec, &c.* p. 1759.
ART. XCV. Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois d'Octobre 1728. page 1773.
ART. CXVI. *Nouvelles Litteraires,* p. 1775.
D'ITALIE. *De Rome.* p. 1784.
De Naples, pagg. 1788. 1790. 1792.
De Milan. p. 1791.
De Florence. p. 1789.
De Verone. p. 1791.
DE PORTUGAL. p. 1779.
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pagg. 1786. 1790. 1792. 1793.
De Cambridge. p. 1792.
DE SICILE. De *Palerme.* pagg. 1786. 1791.
De Messine. p. 1792.
DE FRANCE. *De Paris.* pagg. 1775. 1786. 1793.
De Genéve. p. 1789.